



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

## **Journal des débats**

**de l'Assemblée**

**Le lundi 12 juin 2006 — Vol. 39 N° 42**

**Président de l'Assemblée nationale:  
M. Michel Bissonnet**

---

**QUÉBEC**

Abonnement annuel (IPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries	
et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	15,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec  
Distribution des documents parlementaires  
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85  
Québec, Qc  
G1A 1A3

Téléphone: (418) 643-2754  
Télécopieur: (418) 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:  
[www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

**Débats de l'Assemblée nationale**  
**Le lundi 12 juin 2006 — Vol. 39 N° 42**

**Table des matières**

<b>Affaires courantes</b>	2413
Dépôt de documents	2413
Rapport annuel de La Financière agricole du Québec	2413
Rapport annuel de la Société immobilière du Québec	2413
Rapport de vérification des états financiers du Vérificateur général	2413
Dépôt de rapports de commissions	2413
Étude détaillée du projet de loi n° 22 — Loi modifiant la Loi électorale pour favoriser l'exercice du droit de vote	2413
Consultations particulières sur le projet de loi n° 24 — Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Loi sur le ministère du Revenu, et étude détaillée	2413
Questions et réponses orales	2413
Recours à une loi spéciale fixant les conditions de travail des médecins spécialistes	
Mme Louise Harel	2413
M. Philippe Couillard	2413
M. Jean-Pierre Charbonneau	2414
M. Philippe Couillard	2414
M. Jean-Pierre Charbonneau	2414
M. Philippe Couillard	2414
M. Jean-Pierre Charbonneau	2414
M. Philippe Couillard	2414
Actionnaires de Mont-Orford inc.	
Mme Louise Harel	2415
M. Claude Béchard	2415
Mme Louise Harel	2415
M. Claude Béchard	2415
Mme Louise Harel	2416
M. Claude Béchard	2416
Mise en réserve foncière de terrains adjacents au parc national du Mont-Orford	
M. Stéphane Bergeron	2416
M. Claude Béchard	2416
M. Stéphane Bergeron	2416
M. Claude Béchard	2417
M. Stéphane Bergeron	2417
M. Claude Béchard	2417
M. Stéphane Bergeron	2417
M. Claude Béchard	2417
Services préhospitaliers d'urgence en région	
M. Mario Dumont	2418
M. Philippe Couillard	2418
M. Mario Dumont	2418
M. Philippe Couillard	2419
M. Mario Dumont	2419
M. Philippe Couillard	2419
M. Jean-Pierre Charbonneau	2419
M. Philippe Couillard	2419
M. Jean-Pierre Charbonneau	2420
M. Philippe Couillard	2420
Motifs de la suspension des règles de l'Assemblée	
Mme Diane Lemieux	2420
M. Jacques P. Dupuis	2420
Mme Diane Lemieux	2420
M. Claude Béchard	2420

## Table des matières (suite)

Urgence des projets de loi soustraits à l'application des règles de l'Assemblée	
Mme Diane Lemieux	2421
M. Philippe Couillard	2421
Mme Diane Lemieux	2421
M. Claude Béchar	2421
Motifs du recours à la suspension des règles de l'Assemblée	
Mme Diane Lemieux	2422
M. Claude Béchar	2423
Privatisation des hippodromes	
M. François Legault	2423
M. Michel Audet	2423
Document déposé	2423
M. François Legault	2424
M. Michel Audet	2424
Motions sans préavis	2424
Proposer la suspension de certaines règles de l'Assemblée afin de permettre la présentation et l'adoption du projet de loi n° 37 — Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins spécialistes, et l'adoption des projets de loi n° 31 — Loi modifiant la Loi concernant la Société nationale du cheval de course, n° 9 — Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route, et n° 23 — Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques	2424
Débat sur la recevabilité	2428
Mme Diane Lemieux	2428
M. Stéphane Bédard	2430
M. Jacques P. Dupuis	2432
Mme Diane Lemieux	2432
Décision de la présidence	2433
Débat sur la motion	2434
M. Philippe Couillard	2434
Mme Louise Harel	2437
M. Marc Picard	2440
M. Michel Audet	2440
M. Serge Deslières	2443
Mme Sylvie Roy	2444
Mme Julie Boulet	2445
M. Stéphane Bergeron	2447
M. Claude Béchar	2449
Mise aux voix	2452
<b>Affaires du jour</b>	2453
Dépôt du rapport de la commission qui a fait l'étude détaillée du projet de loi n° 23 — Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques	2453
Dépôt du rapport de la commission qui a fait l'étude détaillée du projet de loi n° 9 — Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route	2453

## Table des matières (suite)

Projet de loi n° 37 — Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins spécialistes	2453
Présentation	2453
M. Philippe Couillard	2453
Mise aux voix	2454
Adoption du principe	2454
M. Philippe Couillard	2456
M. Jean-Pierre Charbonneau	2458
Mme Sylvie Roy	2459
M. Philippe Couillard (réplique)	2460
Mise aux voix	2461
Renvoi à la commission plénière	2461
Projet de loi n° 31 — Loi modifiant la Loi concernant la Société nationale du cheval de course	2461
Adoption du principe	2461
M. Michel Audet	2464
M. François Legault	2466
M. Sylvain Légaré	2466
M. Michel Audet (réplique)	2467
Document déposé	2468
Mise aux voix	2468
Renvoi à la commission plénière	2468
Projet de loi n° 37 — Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins spécialistes (suite)	2468
Commission plénière	2468
Étude détaillée	2469
Mise aux voix du rapport de la commission	2478
Projet de loi n° 31 — Loi modifiant la Loi concernant la Société nationale du cheval de course (suite)	2478
Commission plénière	2479
Remarques préliminaires	2479
M. Michel Audet	2480
M. François Legault	2480
Étude détaillée	2480
Mise aux voix du rapport de la commission	2486
Projet de loi n° 9 — Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route	2487
Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée et des amendements de la ministre	2487
Mme Julie Boulet	2488
M. Guy Lelièvre	2489
M. Claude Pinard	2489
M. Luc Thériault	2490
M. Janvier Grondin	2491
Mme Julie Boulet	2491
Mise aux voix des amendements de la ministre	2492
Mise aux voix des articles amendés et des articles non adoptés par la commission	2492
Mise aux voix du titre et des intitulés	2492
Mise aux voix du rapport amendé	2492

## Table des matières (suite)

Projet de loi n° 23 — Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques	
Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée et des amendements du ministre	2492
M. Claude Béchar	2492
M. Stéphane Bergeron	2494
M. Claude Boucher	2495
M. Janvier Grondin	2495
M. Claude Béchar (réplique)	2496
Mise aux voix des amendements du ministre	2497
Mise aux voix des articles amendés et des articles non adoptés par la commission	2497
Mise aux voix du titre et des intitulés	2497
Mise aux voix du rapport amendé	2497
Projet de loi n° 37 — Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins spécialistes (suite)	
Adoption	2497
M. Philippe Couillard	2497
M. Jean-Pierre Charbonneau	2499
Mme Sylvie Roy	2501
M. Philippe Couillard (réplique)	2501
Mise aux voix	2502
Projet de loi n° 31 — Loi modifiant la Loi concernant la Société nationale du cheval de course (suite)	
Adoption	2503
M. Michel Audet	2503
M. François Legault	2505
M. Sylvain Légaré	2506
M. Michel Audet (réplique)	2507
Mise aux voix	2508
Projet de loi n° 9 — Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route (suite)	
Adoption	2509
Mme Julie Boulet	2509
M. Serge Deslières	2510
M. Janvier Grondin	2512
Mme Julie Boulet (réplique)	2512
Mise aux voix	2513

## Table des matières (suite)

Projet de loi n° 23 — Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques (suite)	
Adoption	2514
M. Claude Bécharde	2514
M. Luc Thériault	2516
M. Stéphan Tremblay	2516
M. Claude Pinard	2516
Mme Denise Beaudoin	2516
Mme Elsie Lefebvre	2516
M. Claude Boucher	2516
Mme Danielle Doyer	2516
Mme Rita Dionne-Marsolais	2516
Mme Solange Charest	2516
Mme Noëlla Champagne	2516
Mme Diane Lemieux	2516
M. Stéphane Bédard	2516
M. Alexandre Bourdeau	2517
M. Daniel Turp	2517
M. Stéphane Bergeron	2517
M. Mario Dumont	2517
Mme Louise Harel	2518
M. Claude Bécharde (réplique)	2519
Mise aux voix	2520
<b>Ajournement</b>	<b>2521</b>



Le lundi 12 juin 2006 — Vol. 39 N° 42

(Dix heures neuf minutes)

**Le Président:** Alors, bonne journée, Mmes, MM. les députés. Nous allons nous recueillir quelques instants.

Je vous remercie. Veuillez vous asseoir.

#### Affaires courantes

Aux affaires courantes, aujourd'hui, il n'y a pas de déclarations ministérielles ni présentation de projets de loi.

#### Dépôt de documents

Dépôt de documents. M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

#### Rapport annuel de La Financière agricole du Québec

**M. Vallières:** Oui. Alors, M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport annuel 2005-2006 de La Financière agricole du Québec.

**Le Président:** Ce document est déposé. Mme la ministre des Affaires municipales et des Régions.

#### Rapport annuel de la Société immobilière du Québec

**Mme Normandeau:** M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport annuel 2005 de la Société immobilière du Québec.

#### Rapport de vérification des états financiers du Vérificateur général

**Le Président:** Ce document est déposé. Pour ma part, je dépose le rapport des vérificateurs qui ont procédé à la vérification des états financiers du Vérificateur général du Québec pour l'exercice tenu le 31 mars 2006, conformément aux dispositions de l'article 70 de la Loi sur le vérificateur général.

#### Dépôt de rapports de commissions

Dépôt de rapports de commissions. M. le président de la Commission des institutions et député de Richelieu.

#### Étude détaillée du projet de loi n° 22

**M. Simard:** Bonjour, M. le Président. Je dépose le rapport de la Commission des institutions qui a siégé le 9 juin 2006 afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 22, Loi modifiant la Loi électorale pour favoriser l'exercice du droit de vote. La commission a adopté le texte du projet de loi avec des amendements.

● (10 h 10) ●

**Le Président:** Alors, ce rapport est déposé. Mme la présidente de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation et députée de La Pinière.

#### Consultations particulières sur le projet de loi n° 24, et étude détaillée

**Mme Houda-Pepin:** Merci, M. le Président. M. le Président, je dépose le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation qui a siégé les 26 mai et 9 juin 2006 afin de tenir des auditions publiques dans le cadre des consultations particulières, et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 24, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Loi sur le ministère du Revenu. La commission a adopté le texte du projet de loi avec des amendements.

**Le Président:** Alors, ce rapport est déposé. Il n'y a pas de dépôt de pétitions. Il n'y a pas d'interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel.

#### Questions et réponses orales

Nous en sommes maintenant à la période de questions et réponses orales. Et je cède... En question principale, Mme la chef de l'opposition officielle.

#### Recours à une loi spéciale fixant les conditions de travail des médecins spécialistes

##### Mme Louise Harel

**Mme Harel:** Alors, M. le Président, à notre dernière séance vendredi, le ministre de la Santé répétait — je le cite — «être dans la direction d'une entente négociée avec la Fédération des médecins spécialistes». Il ajoutait, M. le Président, et je le cite encore: «On négocie très activement [...] les discussions progressent bien avec les spécialistes.» C'était vendredi dernier; nous sommes lundi. Comment dorénavant croire le ministre, M. le Président, alors qu'on nous annonce un bâillon deux jours plus tard?

Le premier ministre peut-il confirmer qu'il est de l'intention de son gouvernement de recourir à une loi spéciale pour imposer, aujourd'hui même, des conditions salariales aux médecins spécialistes qui n'ont utilisé aucun moyen de pression illégal ou de nature, M. le Président, à menacer la santé publique?

**Le Président:** M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

##### M. Philippe Couillard

**M. Couillard:** M. le Président, ce que j'ai dit vendredi continue de s'appliquer. Nous avons mis une offre

intéressante sur la table, une main tendue à la Fédération des médecins spécialistes du Québec de façon à en venir à une entente négociée qui est la meilleure solution pour les deux parties et pour la population du Québec, M. le Président. Alors, cette proposition comporte des dispositions relatives à la lettre sur la parité signée par le gouvernement précédent avant l'élection d'avril 2003, également des dispositions sur les nouveaux services inclus dans l'entente. Il s'agit là d'une offre qui est faite dans un climat de construction d'un climat favorable dans le système de santé, au cours des prochaines années. Mais, compte tenu de l'état des finances publiques, des responsabilités autres à l'intérieur et à l'extérieur du système de santé, le gouvernement doit respecter ces contraintes.

**Le Président:** En question complémentaire, M. le député de Borduas.

**M. Jean-Pierre Charbonneau**

**M. Charbonneau:** M. le Président, est-ce qu'aller dans la direction d'une entente négociée ça veut dire de dire aux médecins, pour les amener à la table de discussion: Écoutez, on est prêts maintenant, contrairement à il y a quelques jours, de nommer un médiateur maintenant, mais il ne pourra pas faire de rapport avant septembre 2008? Comment vous pensez, là, que les médecins ont réagi? Et comment vous pensiez vraiment faire croire à l'Assemblée nationale et à la population qu'on se dirigeait vers une entente négociée, alors que vous étiez prêts à nommer un médiateur mais pour un rapport de médiation dans deux ans?

**Le Président:** M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

**M. Philippe Couillard**

**M. Couillard:** Ce serait bien sûr intéressant, M. le Président, de demander comment le Parti québécois comptait financer la lettre d'entente qu'ils ont signée juste avant l'élection d'avril 2003, mais ceci est un autre débat.

Ce que je répète, c'est que nous proposons effectivement de déplacer cette question de la médiation et de la parité dans un contexte qui permet de l'étudier de façon isolée, beaucoup plus propice à une solution concrète pour les deux parties. Et je rappelle, M. le Président, que la proposition qui est sur la table apporte, pour la population qui nous écoute, des nouveaux services, des nouveaux services dans tous les secteurs des soins médicaux spécialisés et également le financement des nouveaux médecins qui gradueront des facultés de médecine au cours des prochaines années. Il y a là de quoi rassurer la population, M. le Président, sur l'équilibre essentiel à maintenir entre la rémunération et les services offerts à la population.

**Le Président:** En question complémentaire, M. le député de Borduas.

**M. Jean-Pierre Charbonneau**

**M. Charbonneau:** Le premier ministre n'a pas répondu à la chef parlementaire de l'opposition officielle.

Est-ce qu'il pourrait donner la réponse? Est-ce que son gouvernement s'apprête à adopter et à déposer une loi spéciale? Les médecins spécialistes se réunissent demain. Mercredi, les médecins omnipraticiens se prononcent sur les propositions gouvernementales. Est-ce que vous entendez déposer une loi spéciale aujourd'hui? Qu'est-ce que vous avez discuté au Conseil des ministres réuni à 8 heures, lundi matin?

**Le Président:** M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

**M. Philippe Couillard**

**M. Couillard:** De nombreux sujets ont été discutés au Conseil des ministres, ce matin, bien sûr. Mais je répète encore une fois le cadre devant lequel nous nous trouvons. Nous sommes dans une situation où nous présentons aux médecins spécialistes une offre qui représente — et retenons bien ce chiffre, M. le Président — plus d'un demi-milliard de dollars de fonds, de fonds financiers, de fonds publics neufs, 30 % d'augmentation de la masse salariale des médecins, compte tenu de l'augmentation du nombre des médecins importante au cours des prochaines années. Il s'agit d'une offre qui bien sûr, de toute évidence, nous place aux limites de la capacité financière de l'État. Nous demandons aux médecins spécialistes de saisir la main qui leur est tendue, de faire une entente sur cette base-là et de déplacer dans le temps la discussion sur la parité, dans un contexte où elle a encore une fois beaucoup plus de chance d'arriver à une solution concrète et satisfaisante pour les deux parties.

**Le Président:** En question complémentaire, M. le député de Borduas.

**M. Jean-Pierre Charbonneau**

**M. Charbonneau:** Si vous êtes prêt à nommer un médiateur... à accepter un médiateur, pourquoi ne pas entreprendre la médiation maintenant, puisque vous avez signé une lettre d'entente, il y a déjà quelques années, qui visait justement à faire en sorte que ces discussions-là se fassent dans un contexte correct? Alors, le contexte correct a eu lieu, pourquoi, maintenant, s'il n'y a pas d'entente, le gouvernement ne nomme pas un médiateur? Et pourquoi, à ce moment-ci, vous n'acceptez pas de faire en sorte que la négociation se poursuive? Qu'est-ce qui presse? Est-ce que c'est uniquement l'agenda politique et électoral du gouvernement qui veut avoir tout ça derrière lui, là, en quittant la session parlementaire?

**Le Président:** M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

**M. Philippe Couillard**

**M. Couillard:** M. le Président, je demanderais au député de Borduas d'être prudent dans son allusion à l'échéance électorale, compte tenu du moment et du contexte où ils ont signé cette lettre d'entente avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec. On était quelques semaines avant l'élection. Pourquoi l'a-t-on fait, alors que de toute évidence il n'y avait pas l'argent pour remplir ces engagements-là?

Mais, pour revenir à la question centrale que pose le député de Borduas, le médiateur actuellement, de toute façon, son rapport ne lie aucune des parties. Il n'y a aucune chance, compte tenu des finances publiques, qu'on puisse donner suite de façon concrète à cette médiation en 2006 ou en 2007. L'année 2008 nous permet de dégager les autres éléments, de clarifier la question des finances publiques, compte tenu de l'évolution de la fédération canadienne en particulier, et d'aborder cette question de façon beaucoup plus constructive et isolée encore une fois par rapport à tous les autres enjeux des finances publiques qui sont là actuellement.

**Le Président:** En question principale, Mme la chef de l'opposition officielle.

#### **Actionnaires de Mont-Orford inc.**

##### **Mme Louise Harel**

**Mme Harel:** Alors, M. le Président, dans le journal *Le Devoir*, aujourd'hui, l'écologiste québécois de renommée internationale, M. Pierre Dansereau, est cinglant à l'égard du projet de privatisation d'une partie du parc national du Mont-Orford, je le cite: «Je suis opposé à cette privatisation», a-t-il dit. Pour être légitime, a-t-il ajouté, tout projet de développement sur le sort du parc national devrait «être au moins conforme à la Loi des parcs» et ne devrait pas résulter, comme dans le cas d'Orford, des pressions ou des besoins d'un promoteur privé.

M. le Président, le *Globe and Mail* nous apprenait, vendredi, que, dès avril 2003, M. Paul Gobeil, ancien ministre libéral, qui a d'ailleurs présidé la campagne de financement du premier ministre lorsqu'il est devenu chef du Parti libéral, a accru son nombre d'actions dans Mont-Orford inc. de 10 % à 77 %, et le journal *Le Devoir* ajoute qu'il en détiendrait actuellement 90 % dans une compagnie à numéro.

Alors, est-ce que le premier ministre est aveugle au point de nier qu'il y a de toute évidence apparence de conflit d'intérêts et qu'il doit déclencher une enquête dans ce dossier?

**Le Président:** M. le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

##### **M. Claude Béchar**

**M. Béchar:** Oui. M. le Président, je suis extrêmement déçu que la chef de l'opposition reprenne le même genre de propos tenus par la leader de l'opposition officielle et tenus par le député de Verchères, jouissant de l'immunité parlementaire en cette Chambre mais que ni l'un ni l'autre n'ont jamais eu le courage d'aller répéter à l'extérieur de cette Chambre. C'est pour le moins décevant d'entendre ces paroles de la part de la chef de l'opposition officielle.

Et, deuxièmement, je vous dirais, M. le Président, le dossier dont on parle, le dossier d'Orford, si nous adoptions la même démarche qui avait été adoptée par le gouvernement précédent, c'est-à-dire d'échanger des terrains, de s'asseoir uniquement avec un seul promoteur, derrière des portes closes, pour lui dire: Bien, achète tel

terrain, moi, je vais te le rééchanger, dans votre cas... en plus, avec un bail de 12 à 20 millions qu'il nous coûtera aujourd'hui de résilier, dans votre cas il y aurait évidemment apparence de conflit d'intérêts. Mais, nous...

● (10 h 20) ●

**Le Président:** S'il vous plaît, adressez-vous à la présidence.

**M. Béchar:** ...M. le Président, la raison pour laquelle il n'y a aucune apparence ni de près ni de loin, c'est que non seulement on va en appel d'offres public et ouvert, mais en plus c'est la région qui va décider du projet qui sera finalement autorisé et qui va aller de l'avant. Alors, on fait le ménage dans leurs affaires, on enlève tous les soupçons qu'ils peuvent avoir et on amène une solution durable pour la région de Magog-Orford.

**Le Président:** En question complémentaire, Mme la chef de l'opposition officielle.

##### **Mme Louise Harel**

**Mme Harel:** M. le Président, j'ai cité l'écologiste de réputation internationale Pierre Dansereau et je citerai maintenant M. Claude Ryan. M. Ryan publiait à titre posthume un texte pour le grand public et, dans ce texte, il disait ceci: «Le gouvernement [...] doit d'abord donner l'exemple des vertus [...] d'intégrité et d'engagement désintéressé au service du bien commun...»

Il écrivait aussi: «Des élus [...] enclins au favoritisme peuvent réussir à s'agripper au pouvoir pendant un certain temps. Mais ils sèment chez leurs concitoyens le doute et le mépris à [leur] endroit...»

M. le Président, je repose la question — elle s'adresse au premier ministre: Est-ce qu'il est aveugle au point de nier qu'il y a, dans le dossier du Mont-Orford inc., dont 90 % des actions seraient détenues par l'ancien ministre libéral Paul Gobeil, de toute évidence apparence de conflit d'intérêts et qu'il doit mener une enquête dans ce dossier?

**Le Président:** M. le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

##### **M. Claude Béchar**

**M. Béchar:** Oui. M. le Président, là, à l'évidence, les gens d'en face ont de la difficulté à comprendre le sens d'un appel d'offres public transparent et ouvert. Et, s'il y a quelqu'un, s'il y a des gens qui devraient lire M. Ryan, c'est bien les gens d'en face, dont le député de Richelieu, dans le temps d'Oxygène 9. Là, ils devraient lire M. Ryan et voir c'est quoi, la définition d'«intégrité», M. le Président, parce que, dans le projet qu'on a, dans le projet qu'on a, la région va avoir à travailler pour nous proposer le meilleur projet récréotouristique. Même ce matin, la Chambre de commerce de Magog invite aussi Tourisme Cantons-de-l'Est à se joindre au groupe. Et en plus, en réponse à M. Nicolet, samedi, qui disait: On veut choisir, on veut qu'il y ait des lendemains à ce comité-là, oui, il va y avoir des lendemains, c'est la région qui va décider du projet qui va aller de l'avant.

Alors, M. le Président, je pense que, de façon très claire, puisque les gens d'en face n'ont aucun courage de répéter à l'extérieur ce qu'ils disent en cette Chambre, ça prouve tout le sérieux de leur démarche qui est uniquement une tentative de beurrage, et je pense que c'est à la hauteur de l'opposition officielle. Mais, nous, on fait les choses de façon correcte, par appel d'offres public, et c'est la région qui va décider.

**Le Président:** En question complémentaire, Mme la chef de l'opposition officielle.

**Mme Louise Harel**

**Mme Harel:** M. le Président, on ne peut pas enterrer sur une logorrhée de paroles une réalité mise en public, démontrée par les médias, tels le *Globe and Mail* et le journal *Le Devoir*.

Et je repose ma question au premier ministre. M. le Président, le gouvernement s'apprête à rendre légal ce qui est actuellement illégal et à acheter de Mont-Orford inc., propriété à 90 % dans une compagnie à numéro, par un ancien ministre libéral qui a été responsable de la campagne de financement du premier ministre quand il est devenu chef du Parti libéral... Alors, la question se pose, elle est légitime: Est-ce qu'il va y avoir enquête dans ce dossier?

**Le Président:** M. le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

**M. Claude Béchar**

**M. Béchar:** M. le Président, là où il devrait y avoir une enquête, là, c'est sur le bail qui a été signé en 2000, qui a été signé par une Mme Blais de la FAPAQ, c'est sur le fait que, le 21 mars 2003, MM. Comtois et Langlois d'Intermont inc. ont rencontré Mme Blais et M. Chevette, à Québec, qui n'était plus ministre à l'époque. S'il devait y avoir une enquête, c'est là-dessus. Parce que, pour le reste, tant que vous n'aurez pas le courage d'aller répéter à l'extérieur ce que vous dites ici, dans cette Chambre, ça prouve tout le sérieux de votre démarche, ça prouve tout le fait qu'ils n'ont aucune preuve, ils tentent de faire un échafaudage de faits qui ne sont pas véridiques. Et, M. le Président, je pense que ça, là, c'est loin d'être acceptable ici. Qu'est-ce qu'ils ne comprennent pas dans les mots «appel d'offres public ouvert et transparent» et encore plus «choix de projet fait par la région»? On est à des années-lumière des deals que vous tentiez de faire dans ce dossier-là.

**Le Président:** En question principale, M. le député de Verchères.

#### Mise en réserve foncière de terrains adjacents au parc national du Mont-Orford

**M. Stéphane Bergeron**

**M. Bergeron:** M. le Président, dans son projet d'agrandissement du mont Orford, du parc du Mont-Orford dis-je, le ministre a mis sous réserve foncière un

certain nombre de terrains situés au nord du parc, dont certains, on l'a vu, ont une valeur écologique pour le moins douteuse. D'ailleurs, une partie de ces terrains font toujours l'objet d'une exploitation forestière intensive de la part de la compagnie Greif, tel que nous l'a d'ailleurs confirmé le ministre, il y a de cela quelques jours. Or, certains terrains appartenant à la compagnie Mont-Orford inc., situés plus au sud de l'actuel parc, ont une valeur écologique exceptionnelle, comme le reconnaît d'ailleurs le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Pour une raison inconnue, ces terrains n'ont pas été mis sous réserve foncière.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas mis sous réserve foncière ces terrains qui sont la propriété de Mont-Orford inc., dont Paul Gobeil, je le rappelle, l'ancien bailleur de fonds du premier ministre, est le principal actionnaire?

**Le Président:** M. le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

**M. Claude Béchar**

**M. Béchar:** Oui. M. le Président, on a eu un long débat sur la valeur des terrains qui ont été mis sous réserve. Et, suite à une conférence de presse, là, où le député de Verchères amenait des faits troublants, des photos où il y avait des coupes de bois, suite à toutes les interventions sur lesquelles il est intervenu pour dire que finalement on ne devrait pas doubler le parc, il a reconnu en bout de ligne que ces terrains-là avaient de la valeur et qu'on devrait doubler le parc, peut-être parce qu'on y a trouvé de la serpentine et que ça l'intéressait, mais il était intéressé à la valeur des terrains qu'on a mis en réserve. D'ailleurs, on a un beau problème là-dessus parce que toute la partie territoriale qu'on a mise en réserve, la compagnie Greif est prête à nous vendre plus de territoires que ce qu'on a demandé.

En ce qui a trait aux autres terrains qui n'ont pas été mis en réserve, les terrains que vous aviez proposés à Intermont d'acheter, pour les échanger par la suite, si on avait mis ces terrains-là en réserve ou si on faisait quoi que ce soit avec ces terrains-là aujourd'hui, M. le Président, il viendrait nous accuser de toutes sortes de choses. Alors, M. le Président, on y va de façon claire, on y va de façon transparente et précise. Les terrains qui ont été mis en réserve sont des terrains qui aujourd'hui sont menacés, qu'on doit mettre en réserve, qu'on doit protéger, c'est pour ça qu'on les a mis en réserve. Et, si d'aventure vous êtes intéressés à ce que le parc soit encore plus grand, bien on est ouverts à regarder cette option-là.

**Le Président:** En question complémentaire, M. le député de Verchères.

**M. Stéphane Bergeron**

**M. Bergeron:** Même question, M. le Président: Pourquoi le ministre n'a-t-il pas mis sous réserve foncière les terrains qui sont la propriété de Mont-Orford inc., dont le principal actionnaire est Paul Gobeil, l'ancien bailleur de fonds du premier ministre, terrains qui ont une valeur écologique exceptionnelle, selon les

dières même du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs?

**Le Président:** M. le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

**M. Claude Béchar**

**M. Béchar:** M. le Président, on a mis en réserve des terrains qui, pour nous, au moment où on les a mis en réserve, représentaient une grande valeur écologique. Je l'ai dit, s'il y a d'autres terrains autour que les gens de la région souhaitent qu'on mette en réserve, on est prêts à regarder ces options-là, on est prêts à faire en sorte qu'on ait le meilleur parc possible. Mais là il faudrait que les gens en face se décident: Êtes-vous pour ou contre le projet de loi n° 23? Êtes-vous pour ou contre le fait qu'on double la superficie du parc national du Mont-Orford? Parce que les gens d'en face ne veulent même pas...

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! S'il vous plaît! S'il vous plaît!

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! Seul le ministre a le droit de parole, à ce moment-ci. Et si vous voulez vous adresser toujours à la présidence.

**M. Béchar:** M. le Président, les gens d'en face, est-ce qu'ils sont pour ou contre le fait qu'on agrandisse le parc national du Mont-Orford? Parce qu'encore la semaine dernière ils venaient nous dire que, dans les terrains qu'on avait mis, là, il y en a qui n'avaient plus de valeur puis qu'on avait enlevés. On a fixé une priorité au niveau de trois grands terrains, trois grands propriétaires, qui nous permettent de doubler la superficie du parc national du Mont-Orford. Il y en a d'autres autour qu'on a écartés. Mais toutes les options sont sur la table pour faire de ce parc...

**Le Président:** En question complémentaire, M. le député de Verchères.

**M. Stéphane Bergeron**

**M. Bergeron:** Même question, M. le Président: Pourquoi, dès le départ, le ministre n'a-t-il pas mis sous réserve foncière les terrains qui sont la propriété de Mont-Orford inc., dont le principal actionnaire est l'ancien bailleur de fonds du premier ministre et dont la valeur écologique est avérée reconnue par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs? Pourquoi, M. le Président?

**Le Président:** M. le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

**M. Claude Béchar**

**M. Béchar:** M. le Président, le projet de doubler la superficie du parc national du Mont-Orford et

d'en faire un des plus beaux parcs au Québec, enfin je pense que les gens d'en face semblent être d'accord avec nous, c'est une bonne nouvelle.

En ce qui a trait aux autres terrains qui sont autour... Parce qu'il faut voir l'histoire. Ces terrains-là viennent d'où? Ils viennent d'un document, en 2002, dans lequel les gens d'en face ont dit derrière des portes closes, ont dit au propriétaire actuel: Achetez ces terrains-là, on va vous les échanger plus tard. C'est ça qu'ils ont dit, les gens d'en face: Allez acheter ces terrains-là autour, puis, sans aller en appel d'offres, sans en parler à personne, juste entre moi et vous, on va mettre ça dans le parc puis on va vous échanger ça avec d'autres terrains. M. le Président, il faudrait qu'ils soient cohérents, l'autre côté. Ils nous disent qu'on ne peut pas aller de l'avant...

**Le Président:** En conclusion.

**M. Béchar:** ...parce qu'il faut préserver l'intégrité du territoire mais eux-mêmes étaient prêts à tout changer...

● (10 h 30) ●

**Le Président:** En dernière question complémentaire, M. le député de Verchères.

**M. Stéphane Bergeron**

**M. Bergeron:** M. le Président, n'est-ce pas là la preuve que ce projet a été conçu sur mesure pour Mont-Orford inc.? Parce que le gouvernement se propose maintenant de donner la mise de fonds de 20 millions de dollars dont Mont-Orford inc. pourrait se servir pour acheter les terrains du parc. Et il pourra adjoindre les terrains du parc avec ceux qu'il a au sud pour avoir un mégacomplexe récréotouristique et ses fameux condos, M. le Président. Est-ce que le ministre ne se fait pas l'exécuteur des basses oeuvres du premier ministre?

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! S'il vous plaît! S'il vous plaît! M. le député de Verchères, je vous demande de retirer les derniers propos que vous avez utilisés.

**M. Bergeron:** Je les retire, M. le Président.

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! À l'ordre! À l'ordre, s'il vous plaît! M. le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

**M. Claude Béchar**

**M. Béchar:** M. le Président, il semble être accepté en cette Chambre que quelqu'un qui dit des propos aussi cheap puisse les répéter.

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! S'il vous plaît! J'ai demandé au député de retirer ses propos. Il les a retirés. S'il les utilise dorénavant, je lui donnerai un premier appel à l'ordre.

**Des voix: ...**

**Le Président:** S'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! Je voudrais demander de retirer votre propos que vous avez utilisé aussi. Vous le retirez?

**M. Béchar:** Je le retire, oui. Ça ne l'empêche pas, M. le Président, de s'asseoir et de rire, de rire de ce qu'il a fait. Alors, M. le Président, si...

**Des voix: ...**

**Le Président:** S'il vous plaît! M. le ministre.

**M. Béchar:** Oui, M. le Président, ce qu'il nous propose ce matin, c'est exactement la façon de faire qui était à la mode du Parti québécois dans le temps d'Oxygène 9, de Raymond Bréard, où on proposait d'échanger des terrains: Donne-moi un tel, je vais te redonner l'autre. On n'y va pas de cette façon-là. Aujourd'hui, on y va, M. le Président, d'une façon qui est beaucoup plus claire et limpide. On y va par appel d'offres public, on y va avec la région, qui est prête à nous proposer un projet récréo-touristique. Et en plus c'est la région qui va décider du projet, en termes d'intégrité et de transparence. On est à des lieues de ce qu'ils faisaient.

**Le Président:** En question principale, M. le député de Rivière-du-Loup.

#### Services préhospitaliers d'urgence en région

##### M. Mario Dumont

**M. Dumont:** Oui, M. le Président. Le ministre de la Santé nous a habitués à repousser les échéances sans régler les problèmes et à jeter la responsabilité toujours sur quelqu'un d'autre. Le 3 mai dernier, à l'Assemblée nationale, la députée de Lotbinière l'a interpellé sur la situation des services ambulanciers en région, en milieu rural, dans différentes régions du Québec, dont la région de La Tuque.

M. le Président, en fin de semaine... ce qui s'est produit en 2006, au Québec, est gênant pour nous tous. Une jeune fille de sept ans et demi, samedi midi, a été frappée par un véhicule: traumatisme crânien, traumatisme thoracique. Cette jeune fille là a été transportée en bric-à-brac, sur un banc de camion incendie, sur un banc de camion de pompier, parce que les services ambulanciers n'étaient pas disponibles.

Lorsque la députée de Lotbinière a questionné le ministre de la Santé, il a banalisé, il s'est moqué un peu de la question, puis il a dit finalement que, dans les municipalités, on devait mettre en place des services de premier répondant pour remplacer ce genre de services ambulanciers.

**Le Président:** Alors, votre question.

**M. Dumont:** Répète-t-il la même chose aujourd'hui?

**Le Président:** M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

##### M. Philippe Couillard

**M. Couillard:** M. le Président, jamais nous ne banalisons ces questions. Je mets au défi le député de Rivière-du-Loup de prouver qu'on a banalisé cette question-là. Maintenant, on la traite bien sûr avec beaucoup d'inquiétude et d'intérêt, puis on espère que cette jeune fille va récupérer à l'hôpital. Mais, la desserte ambulancière dans les régions à faible densité de population sera toujours un problème.

On est d'accord, on l'a dit, pour réviser les horaires de faction de façon méthodique, région par région et sous-région par sous-région, notamment en Mauricie, mais pas seulement en Mauricie, parce qu'il y a également la Côte-Nord, les Laurentides, pour lesquelles il faut aborder cette question-là. On va la dissocier — d'ailleurs, le député de Borduas lui-même disait que ce n'était pas une question de négociation; on va la dissocier — des questions de négociation collective actuellement en cours avec les techniciens ambulanciers et on va l'aborder sur l'angle de l'amélioration des services de santé à la population, en se souvenant toujours que ce qui fait la différence ultimement pour la survie des personnes soit traumatisées soit victimes d'accident cardiaque, beaucoup plus que le service ambulancier, c'est les premiers répondants et la prise en charge rapide sur la scène de l'accident. Par la suite, l'arrivée de l'ambulance doit conduire la personne au centre spécialisé le plus disponible, et le plus rapidement possible, comme ça a été le cas ici.

Je suis d'accord avec le député de Rivière-du-Loup qu'il faut améliorer cette question dans les régions éloignées, encore une fois, à faible densité de population. C'est une question qui date depuis plusieurs années, qui a été clarifiée par le rapport Dicaire, que nous endossons, et, dans cette direction, nous allons aborder cette question, encore une fois, de façon méthodique.

**Le Président:** En question complémentaire, M. le député de Rivière-du-Loup.

##### M. Mario Dumont

**M. Dumont:** Oui. Est-ce que le ministre de la Santé trouve normal que, par exemple, son collègue le ministre de la Sécurité publique a forcé toutes les municipalités à se donner un schéma de couverture de risques en matière d'incendie qui oblige les gens à être là dans la moitié du temps, hein? Ça prend la moitié moins de temps, au Québec, pour avoir un camion de pompier que d'avoir une ambulance.

Est-ce qu'il ne trouve pas que, selon les vies humaines, le genre de réponse qu'il a donnée à la députée de Lotbinière, que les municipalités s'occupent des premiers répondants, est une réponse inacceptable, gênante en fonction des événements de la fin de semaine, et qu'il a la responsabilité de rendre disponible le service ambulancier d'une façon raisonnable, comme tout le monde lui demande, dans la région de La Tuque, depuis longtemps?

**Une voix: ...**

**Le Président:** M. le député, s'il vous plaît. M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

**M. Philippe Couillard**

**M. Couillard:** M. le Président, je regrette que le député de Rivière-du-Loup s'approche de l'utilisation d'un événement tragique à des fins qui sont autres que des fins raisonnables, là. Il a lui-même contredit sa question dans ce qu'il a dit. Il a lui-même...

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! S'il vous plaît, je vous demande votre collaboration.

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! S'il vous plaît! M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

**M. Couillard:** Il a lui-même contredit sa question en faisant la différence entre les services de pompier et les services d'ambulance. C'est normal que les camions de pompier arrivent sur scène avant les ambulances. Ce sont eux les premiers répondants, dans la majorité des cas. C'est normal que ce sont eux qui se présentent sur les scènes de l'accident. Et on espère, encore une fois, que cette jeune fille va bien récupérer de son traumatisme.

Mais la solution, elle ne se dit pas en un mot et un clip, M. le Président. Elle est plus compliquée que ça et elle doit s'aborder également sur une question d'organisation du service.

Je terminerai rapidement, avec votre indulgence, en disant que la proposition présentée par le syndicat sur les horaires de faction a comme conséquence, dans la majorité des régions du Québec, de diminuer le nombre d'ambulances présentes sur la route, ce qui n'est pas non plus dans l'intérêt de la population.

**Le Président:** En dernière question complémentaire, M. le député de Rivière-du-Loup.

**M. Mario Dumont**

**M. Dumont:** Oui. Est-ce que je peux d'abord dire au ministre, champion de la politique-spectacle qui jette des cendriers dans le mauvais bac de l'Assemblée, qu'il ne nous fera pas la leçon, qu'il ne nous fera pas la leçon sur les questions qu'on pose à...

**Le Président:** Votre question, M. le député.

**M. Dumont:** ...qu'il ne nous fera pas la leçon sur les questions qu'on pose en fonction des événements? Et ma question est...

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! Je vous demande votre collaboration. Vous êtes en question complémentaire...

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! À l'ordre! Vous êtes en question complémentaire. Votre question, M. le député.

**M. Dumont:** Quelles actions, quelles actions concrètes, quelles actions précises le ministre de la Santé va prendre pour remédier à cette situation sur laquelle une question lui a été posée le 3 mai dernier, qu'il a banalisée? Et, juste pour lui dire, samedi midi, cet accident-là est arrivé; le soir même, durant une heure et demie, la même région a été laissée complètement à découvert. Quelles actions il va prendre pour régler le problème? C'est ça qu'on veut entendre ici.

**Le Président:** M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

**M. Philippe Couillard**

**M. Couillard:** M. le Président, j'ai expliqué à plusieurs reprises ce que nous faisons dans ce contexte de révision des horaires ambulanciers. On prend le rapport Dicaire, qui a des bonnes propositions, des balises qui sont correctes pour déterminer quand est-ce qu'on doit faire l'horaire de faction, quand est-ce qu'on doit faire l'horaire à l'heure, et on regarde les situations région par région, sous-région par sous-région, encore une fois, sous l'angle de la santé de la population et de la protection de la santé de la population. Et les premiers répondants ne peuvent pas être distingués ou dissociés de cette question, comme tente de le faire le député de Rivière-du-Loup. Ce sont eux qui sont, particulièrement dans les régions éloignées, la partie essentielle de la réponse rapide dans les cas de traumatisme ou d'accident cardiaque.

Alors, il faut avoir ça en tête, se baser sur les données probantes qui existent. Et on veut, M. le Président, continuer l'amélioration du système de santé également dans le domaine des services préhospitaliers, comme on le fait depuis 2003.

**Le Président:** En question complémentaire, M. le député de Borduas.

**M. Jean-Pierre Charbonneau**

**M. Charbonneau:** Oui. M. le Président, est-ce que le ministre peut préciser sa pensée? Il dit le contraire aujourd'hui de ce qu'il m'avait dit à l'étude des crédits, à l'effet que maintenant il est prêt à dissocier la négociation et l'organisation des services.

La CSN a proposé une façon de réorganiser les services dans plusieurs régions du Québec. Je me suis donné la peine de les rencontrer. J'avais dit au ministre: Pourquoi vous ne feriez pas la même chose? Prenez 45 minutes de votre temps, rencontrez-les. Est-ce que le ministre l'a fait? Et est-ce qu'il serait prêt à regarder ce dossier-là non pas en fonction du fait que la proposition vient d'une centrale syndicale, d'un syndicat, mais de gens qui connaissent ça puis qui veulent, sur le terrain, donner un meilleur service aux citoyens puis aux citoyennes du Québec?

**Le Président:** M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

**M. Philippe Couillard**

**M. Couillard:** Bien sûr, M. le Président, puis on reconnaît leur expertise et leur contribution essentielles

à ce dossier-là. Mais c'est tout à fait en ligne avec ce que j'ai dit lors des crédits. On doit dissocier cette question d'une négociation collective.

Et j'indique, en passant, au député de Borduas qu'il pourra avoir là-dessus des informations plus précises, s'il le désire, que la proposition de la CSN, dans la presque totalité des régions pour laquelle elle est faite, a comme conséquence de diminuer, de diminuer la couverture de services ambulanciers en pratique pour les citoyens.

Alors, il faut aborder cette question de façon équilibrée, dans une optique d'organisation de services et d'intérêt de la population plutôt que de négociation collective. Donc, on fait bien, je crois, de dissocier les deux questions.

● (10 h 40) ●

**Le Président:** En dernière question complémentaire, M. le député de Borduas.

#### **M. Jean-Pierre Charbonneau**

**M. Charbonneau:** ...le ministre, qui n'est pas un sous-ministre mais qui est un homme politique qui a une responsabilité à l'égard des citoyens, est-ce qu'il a rencontré les dirigeants du syndicat des ambulanciers du Québec qui lui demandent de le voir 45 minutes?

**Le Président:** M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

#### **M. Philippe Couillard**

**M. Couillard:** M. le Président, j'ai rencontré à de nombreuses reprises les représentants syndicaux des ambulanciers. C'est pour ça qu'on a mis sur pied, de collaboration avec mon collègue le ministre de l'Éducation, un diplôme d'études collégiales, pour professionnaliser le service hospitalier. C'est pour ça qu'on a donné suite au programme de soins avancés à Montréal. Tous ces éléments-là ont été faits de concert avec les intervenants, et notamment les techniciens ambulanciers.

Sur cette question également des horaires, nous sommes toujours disponibles à les rencontrer, mais de façon dissociée, encore une fois, de la négociation collective et avec comme objectif non pas l'amélioration uniquement des conditions de travail, mais, au-dessus de ça, l'amélioration des offres de services de santé à la population.

**Le Président:** En question principale, Mme la leader de l'opposition officielle.

#### **Motifs de la suspension des règles de l'Assemblée**

##### **Mme Diane Lemieux**

**Mme Lemieux:** Merci, M. le Président. M. le Président, on vient d'être informés que, dans les prochaines minutes, le gouvernement va imposer la levée des mesures habituelles, des règles habituelles de l'Assemblée en décrétant un bâillon. Par ce bâillon, le gouvernement va donc imposer l'adoption de quatre projets de loi. Le résultat net, M. le Président: eh bien, d'abord, le gouvernement aura permis la vente d'une montagne, cette vente au profit d'une société, la société du Mont-Orford,

dont le principal actionnaire est Paul Gobeil, le premier ministre aura renié encore une fois sa signature; le gouvernement aura suspendu les droits des citoyens qui sont aux prises avec des problèmes de nuisance abusive causés par la proximité de sentiers de motoneige; le gouvernement aura permis la vente des hippodromes à un sénateur libéral, alors qu'on n'a même pas discuté le début d'une seconde de ce projet de loi à l'Assemblée; et finalement il imposera sa volonté aux médecins spécialistes sans avoir négocié de bonne foi.

**Le Président:** Votre question.

**Mme Lemieux:** Alors, M. le Président, compte tenu qu'il reste deux semaines, 10 jours francs à la session parlementaire, quelle est l'urgence?

**Le Président:** M. le vice-premier ministre.

##### **M. Jacques P. Dupuis**

**M. Dupuis:** Par bonheur pour la leader de l'opposition officielle, M. le Président, nous aurons l'occasion de discuter de toutes ces questions-là à la fois sur la recevabilité d'une motion que je pourrais présenter après la période de questions, il y aura tout le temps de la discuter. Mais il est absolument inexact, pour ne pas employer un terme antiparlementaire, M. le Président, mais ma conviction n'en est pas d'autant plus importante qu'il n'est pas exact... Les seules raisons pour lesquelles nous présentons les projets de loi qu'elle a mentionnés, comme tous les projets de loi qui sont présentés à l'Assemblée nationale, le sont pour de strictes... de strictes questions d'intérêt public, non pas pour des intérêts privés, et au bénéfice de la majorité de la population du Québec ou de ses régions. Il n'y a pas d'autre raison qui justifie le dépôt des projets de loi.

**Des voix:** ...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! S'il vous plaît! En question complémentaire, Mme la leader de l'opposition officielle.

##### **Mme Diane Lemieux**

**Mme Lemieux:** M. le Président, est-ce que le fait que la société Mont-Orford, dirigée par André L'Espérance, dont le principal actionnaire est Paul Gobeil, fait de l'argent vite, vite, vite, est-ce que c'est d'intérêt public?

**Le Président:** M. le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

##### **M. Claude Béchard**

**M. Béchard:** M. le Président, encore une fois, qu'ils aient donc le courage d'aller répéter ça en dehors de la Chambre. On est-u tannés, M. le Président, d'entendre ça ici puis de voir des pleutres incapables d'aller répéter ça à l'extérieur. C'est facile d'accuser, c'est facile de dire plein de choses si on est protégé par l'immunité parlementaire.

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! S'il vous plaît! Je voudrais vous demander de retirer le mot «pleutres» que vous avez utilisé.

**M. Bécharde:** Oui, je le retire.

**Le Président:** ...le retirez.

**M. Bécharde:** M. le Président, qu'est-ce qu'ils ne comprennent pas dans «appel d'offres public transparent et ouvert»? Et, s'il y en a qui auraient pu faire de l'argent rapidement, c'est avec le deal que vous avez fait, c'est avec le bail que vous avez signé. 20 millions après cinq ans, ça, c'est faire de l'argent rapidement, mais ça, c'est votre deal. Échanger des terrains, comme l'a proposé le député de Blainville, pour faire de l'argent rapidement, ça, c'était votre deal. Nous, on y va avec la région, pour la région et pour l'avenir de la région.

**Le Président:** En question complémentaire, Mme la leader de l'opposition officielle.

#### **Urgence des projets de loi soustraits à l'application des règles de l'Assemblée**

**Mme Diane Lemieux**

**Mme Lemieux:** M. le Président, quelle est l'urgence de vendre une montagne à des intérêts privés? Quelle est l'urgence de vendre une société, notamment les hippodromes, à des intérêts privés? M. le Président, quelle est l'urgence de suspendre les droits des citoyens qui sont pris avec des vrais problèmes de nuisance par la proximité des sentiers de motoneige, sauf que de cacher l'incompétence du ministre de la Justice qui a laissé passer ça?

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! Question de règlement, monsieur...

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît, à l'ordre! S'il vous plaît, à l'ordre! Question de règlement, M. le leader du gouvernement.

**M. Dupuis:** ...l'occasion de discuter de cette question précise en vertu de l'article 35, les qualificatifs qu'elle donne au sujet du ministre de la Justice, a, sont faux, puis, deux, ils sont antiparlementaires.

**Le Président:** S'il vous plaît, Mme la leader, je vous demanderais de retirer les propos que vous avez utilisés auprès du ministre.

**Mme Lemieux:** ...

**Le Président:** Très bien. Alors, votre question.

**Mme Lemieux:** Alors, quelle est l'urgence, M. le Président, de sauver le médecin spécialiste en charge du

ministère de la Santé, incapable de négocier correctement avec l'ensemble des médecins spécialistes? M. le Président, quelle est l'urgence de faire passer des intérêts personnels, des intérêts privés au détriment des intérêts du bien commun et du débat public, M. le Président?

**Le Président:** Alors, c'était une question principale. M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

**Des voix:** ...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

**M. Philippe Couillard**

**M. Couillard:** Alors, M. le Président, je répète que nous avons négocié et que nous sommes prêts, aujourd'hui même encore, à négocier de bonne foi avec les médecins spécialistes sur la voie d'une solution négociée à cette entente-là. Je rappelle cependant qu'il est certainement dans l'intérêt public, dans l'intérêt de tous les Québécois que le gouvernement adopte une position responsable d'équilibre entre la rémunération et les services à la population. Toute cette question, pour nous, doit se résumer de la façon suivante: oui, plus d'équité envers les médecins spécialistes, mais, d'abord et avant tout, plus de services pour les citoyens qui nous écoutent.

**Le Président:** En question complémentaire. Mme la leader de l'opposition officielle.

**Mme Diane Lemieux**

**Mme Lemieux:** M. le Président, est-ce que j'ai besoin d'indiquer au leader que, par exemple, dans le cas du projet de loi qui concerne la vente d'Orford, 14 heures d'étude de ce projet de loi ont été réalisées jusqu'à maintenant? Ce n'est pas beaucoup, dans notre système parlementaire, M. le Président, c'est à peine une journée. Et, dans le cas de la Loi sur les véhicules hors route, c'est 12 heures, M. le Président. Quelle est l'urgence de soustraire ces dossiers controversés du débat public, si ce n'est que de cacher les intérêts qu'ils veulent faire favoriser?

**Le Président:** Mme la leader, je vous demanderais de retirer le mot «cacher», que vous avez utilisé.

**Mme Lemieux:** Alors, je les retire.

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! M. le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

**M. Claude Bécharde**

**M. Bécharde:** Voici encore, M. le Président, un bel exemple de question mesquine, hypocrite et sans courage...

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît!

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! Je vous demanderais, M. le leader... M. le leader adjoint du gouvernement, de retirer les propos et de ne pas être blessant. Alors, si vous voulez poursuivre.

**M. Bécharde:** Oui, je les retire.

**Le Président:** Vous les retirez?

**M. Bécharde:** Je les retire. Oui. M. le Président, l'urgence, là, est simple à comprendre: ça fait 20 ans que les gens de la région attendent après un projet, ça fait cinq ans qu'ils vivent sous un deal que vous avez signé en cachette avec eux autres, et enfin M. Nicolet, le préfet de la MRC, est venu nous dire qu'il a besoin de ce projet de loi, sinon la région va retomber dans l'incertitude. Il faut profiter de l'élan, qu'il nous a dit. La chambre de commerce est prête à travailler avec eux, Tourisme Cantons-de-l'Est, on l'espère, va travailler avec eux aussi, et d'autres groupes de la région. Et la région va enfin se sortir d'un marasme qui a déjà coûté trop cher et surtout, surtout des deals signés en cachette par le gouvernement d'en face.

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! Alors, M. le ministre, je vous demande de retirer et je vous donne un premier rappel à l'ordre.

En question principale...

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! S'il vous plaît! S'il vous plaît!

En question complémentaire...

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît, à l'ordre!

**Des voix:** ...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! S'il vous plaît! Je donne un avis à tous les membres de cette Assemblée que, lorsqu'on utilise des propos... après plusieurs, je vais demander des rappels à l'ordre.

En question complémentaire, Mme la...

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! S'il vous plaît! S'il vous plaît!

En question principale, Mme la leader de l'opposition officielle.

### Motifs du recours à la suspension des règles de l'Assemblée

**Mme Diane Lemieux**

**Mme Lemieux:** Ce qui est odieux de la part de ce gouvernement, si on veut faire des comparaisons, c'est d'aller à l'encontre des intentions et des volontés claires exprimées...

**Des voix:** ...

● (10 h 50) ●

**Mme Lemieux:** Je suis en principale, M. le Président.

**Des voix:** ...

**Le Président:** J'ai indiqué «en question principale». Je vous demande votre collaboration. Mme la leader de l'opposition officielle.

**Mme Lemieux:** M. le Président, ce qui est odieux de la part du gouvernement, c'est d'aller à l'encontre d'une volonté clairement exprimée par les intervenants. Ils l'ont dit, ils sont capables de développer un projet sans vendre le parc du Mont-Orford. C'est ça qui est odieux, M. le Président. Ce qui est odieux, c'est de faire passer les intérêts privés, l'argent avant la protection du bien commun, M. le Président. C'est ça qui est odieux. Ce qui est odieux, c'est de soustraire du débat public ce dossier-là, parce que visiblement, comme dans le dossier des véhicules hors route, ils veulent se faire oublier, M. le Président. On ne les oubliera pas, et les Québécois non plus, M. le Président.

Quels véritables intérêts veulent-ils promouvoir? Est-ce les intérêts du Québec ou des amis du premier ministre?

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! Mme la leader de l'opposition officielle, je vous demande de retirer les derniers propos et je vous en donne un premier rappel.

**Mme Lemieux:** Sur quoi?

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! «Les amis du premier ministre», je vous demande de retirer ces propos.

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît, à l'ordre!

**Mme Lemieux:** Je suis vraiment désolée que le premier ministre n'ait pas d'ami qui est Paul Gobeil.

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! S'il vous plaît! Question de règlement...

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! Je lui ai demandé de retirer ses propos, je vais faire la... Je vous demande de retirer vos propos et je vous donne un premier rappel à l'ordre. Un premier rappel.

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît, je vous demande de retirer vos propos. Je vous demande de retirer vos propos.

**Mme Lemieux:** Je les retire, M. le Président. Je demande qui...

**Le Président:** Sans commentaire, sans commentaire, sans commentaire. Je vous donne un premier rappel.

**Une voix:** ...

**Le Président:** J'ai donné le premier rappel.

**Une voix:** ...

**Le Président:** J'ai donné un premier rappel. En question...

**Des voix:** ...

**Le Président:** Il n'y a pas de commentaire.

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! M. le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

#### **M. Claude Béchar**

**M. Béchar:** M. le Président, les seuls intérêts que nous défendons sont ceux des gens de la région Magog-Orford, qui, depuis cinq ans, sont pris en otages par un bail odieux que vous avez signé, qui a été signé avec une personne sans que personne n'en entende parler.

Mais encore, ce qui est plus odieux, M. le Président, sur l'urgence, non seulement ça fait cinq ans que ces gens-là ont mis la région dans l'incertitude avec leur bail, écoutez, on a eu... tout le monde de l'autre côté a parlé, à l'adoption de principe: pas une nouvelle idée des gens d'en face. On a fait 12 heures, 14 heures en commission parlementaire: aucune nouvelle idée. Même, le député de Masson a demandé lui-même à s'autosuspendre, tellement qu'il n'avait plus rien à dire, M. le Président. Alors, je pense que ça prouve la mauvaise foi des gens d'en face. Il est temps qu'on passe à l'action pour les gens de la région, et c'est ce qu'on va faire.

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît!

**Des voix:** ...

**Le Président:** À l'ordre!

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! Je demanderais à M. le ministre de retirer les mots «mauvaise foi» que vous avez utilisés.

En question principale, M. le député de Rousseau.

#### **Privatisation des hippodromes**

##### **M. François Legault**

**M. Legault:** M. le Président, au mois de décembre dernier, le ministre des Finances a signé, après un appel d'offres, une entente de principe avec la SONACC, qui est propriétaire des quatre hippodromes au Québec, pour les vendre au sénateur libéral Paul Massicotte. Or, M. le Président, vendredi dernier — vendredi dernier — le gouvernement a déposé un projet de loi pour forcer la SONACC à signer une nouvelle entente avec le sénateur Massicotte. Or, M. le Président, vendredi dernier, les représentants de l'industrie des courses de chevaux se sont réunis pendant plus de sept heures, et la majorité, M. le Président, les représentants ont dit: On n'est pas d'accord avec la nouvelle entente.

Or, ma question, M. le Président: Pourquoi le ministre des Finances refuse-t-il d'entendre les représentants de l'industrie avant de leur imposer une nouvelle entente pour avantager le sénateur libéral Paul Massicotte?

**Le Président:** M. le ministre des Finances.

##### **M. Michel Audet**

**M. Audet:** M. le Président, d'abord, je suis déçu que le député de Rousseau, qui lève beaucoup de décibels, n'est-ce pas, il y a beaucoup de décibels lorsque le taux de chômage monte, et je pensais qu'il allait se lever pour nous féliciter d'avoir le taux de chômage le plus bas depuis 30 ans, chers collègues.

C'est le taux à 7,9 % et le tiers des emplois créés au Canada, M. le Président, donc c'est très important.

Dans son préambule... au début de son préambule et de sa question, il y a une contradiction fondamentale. Il a dit: Le gouvernement a procédé à un appel d'offres public, hein? Il a dit à la fin: Mais le gagnant, c'était quelqu'un qui était un sénateur libéral.

M. le Président, il n'y a aucun lien entre les deux, je l'ai démontré à plusieurs reprises. Ce plan-là, il existe depuis plusieurs années. D'ailleurs, je voudrais déposer ici le plan Marois, déposé en 2002, qui, imaginez donc, fermait trois des quatre hippodromes, M. le Président.

#### **Document déposé**

**Le Président:** Est-ce qu'il y a consentement pour le dépôt du document? Consentement. Le document est déposé.

En question complémentaire, M. le député de Rousseau.

**Des voix:** ...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! Question complémentaire, M. le député de Rousseau.

**M. François Legault**

**M. Legault:** M. le Président, est-ce que le ministre des Finances est en train de nous dire qu'il est fier que le Québec ait créé seulement 1 % des emplois au Canada depuis le début de l'année? Est-ce qu'il est en train de nous dire qu'il est fier que le Québec se dirige vers une croissance du PIB en bas de 2 %?

M. le Président, qu'il réponde donc à nos questions: Pourquoi refuse-t-il de... M. le Président, pourquoi refuse-t-il de consulter l'industrie des courses de chevaux? Pourquoi refuse-t-il en particulier d'entendre le président de la Société des propriétaires et éleveurs de chevaux, M. Vallières, qui est en désaccord avec la nouvelle entente? Pourquoi, M. le Président...

**Le Président:** Votre question, en terminant.

**M. Legault:** ...tripoter un appel d'offres pour faire plaisir au sénateur Massicotte?

**Le Président:** M. le député de Rousseau, je vous demanderais de retirer vos propos, de «tripoter», s'il vous plaît. Sans commentaire, sans commentaire. Les retirez-vous?

**M. Legault:** J'enlève le mot...

**Le Président:** Non. Retirez-vous vos propos?

**M. Legault:** Oui, mais lesquels?

**Le Président:** «Tripoter». Retirez-vous vos propos?

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît!

**M. Legault:** C'est une loi matraque, M. le Président!

**Le Président:** Voulez-vous retirer vos propos? Je vous demande de retirer vos propos, tout simplement.

**M. Legault:** Je retire.

**Le Président:** Très bien. M. le ministre des Finances.

**M. Michel Audet**

**M. Audet:** M. le Président, je ne voudrais pas utiliser un mot antiparlementaire, mais, quand je vois qu'en fin de semaine on a décidé, au Parti québécois, qu'on détournerait l'argent du Fonds des générations,

n'est-ce pas, pour bâtir un fonds pour faire la souveraineté, M. le Président, ça, c'est du tripotage.

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît, à l'ordre! S'il vous plaît! Question de règlement, Mme la leader.

**Mme Lemieux:** M. le Président, je vous demande de lui demander de retirer ses paroles. Utiliser des fonds publics pour l'éducation, c'est pas mal mieux que de détourner de l'argent...

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! Alors, je voudrais demander à M. le ministre des Finances de retirer ces propos que vous avez utilisés à la fin.

**M. Audet:** Je retire, M. le Président.

**Le Président:** Et Mme la leader aussi les retire. Alors, ceci met fin à la période de questions et réponses orales.

Comme il n'y a pas de votes reportés, nous...

**Des voix:** ...

**Motions sans préavis**

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! Comme il n'y a pas de votes reportés, nous allons passer à la rubrique des motions sans préavis. M. le leader du gouvernement.

**Proposer la suspension de certaines règles de l'Assemblée afin de permettre la présentation et l'adoption du projet de loi n° 37 et l'adoption des projets de loi n° 31, 9 et 23**

**M. Dupuis:** Alors, M. le Président, en vertu des articles 182 et 183 du règlement de l'Assemblée nationale, je présente donc la motion suivante:

«Qu'en raison de l'urgence de la situation et en vue de permettre la présentation...»

**Des voix:** ...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! S'il vous plaît! Je vous demande votre collaboration.

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! S'il vous plaît! S'il vous plaît!

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! Je cède la parole à M. le leader du gouvernement. Je vous demande votre...

**Mme Lemieux:** M. le Président...

**Le Président:** Oui.

**Mme Lemieux:** Pouvez-vous signaler au leader que l'utilisation du mot «urgence» est presque anti-parlementaire?

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! Alors, je vous demande votre collaboration. M. le leader du gouvernement.

● (11 heures) ●

**M. Dupuis:** «...et en vue de permettre la présentation et l'adoption du projet de loi n° 37, Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins spécialistes, et l'adoption des projets de loi suivants: projet de loi n° 31, Loi modifiant la Loi concernant la Société nationale du cheval de course; projet de loi n° 9, Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route; projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques;

«Que le 1er paragraphe de l'article 19, les articles 20 à 22, les mots "ou sur un fait personnel" au 4e paragraphe de l'article 53 et le 7e paragraphe dudit article, les 1er, 2e, 3e et 5e paragraphes de l'article 54, les mots "la signaler tout de suite après le fait." au 1er alinéa de l'article 69 ainsi que les mots "Il peut aussi" au 2e alinéa du même article, les mots "soit au moment où il signale la violation de droit ou de privilège, soit" à l'article 70, les articles 71 à 73, les 2e et 3e alinéas de l'article 84, les mots "ou à la demande d'un député" au 1er alinéa de l'article 86 ainsi que le 2e alinéa du même article, les 2e, 3e et 8e paragraphes de l'article 87...»

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! Je vous demande votre collaboration, là, c'est bruyant. Alors, M. leader.

**Des voix:** ...

**Le Président:** Des deux côtés.

**M. Dupuis:** «...les articles 88 à 95, les mots "Sous réserve des dispositions de l'article 97," à l'article 96, les articles 97 à 102, les mots ", à l'exception des motions de report ou de scission," au 1er alinéa de l'article 103, 105 à 108, les articles 110 à 114, les articles 157, 164 et 165, 175 et 176, les mots "et, le cas échéant, de ses observations, conclusions et recommandations" à l'article 177, le 2e alinéa de l'article 186, les articles 194 à 210, les articles 212, 213, 215 à 217, 220 à 222, les mots "ou pour signaler une violation de droit ou de privilège" à l'article 227, les articles 228, 230, 232, les mots "A l'étape prévue des affaires courantes," à l'article 233, 236 et 237, le 2e alinéa de l'article 239, les articles 240 et 241, 243, les mots "Les amendements doivent se rapporter à son objet et être conformes à son esprit et à la fin qu'il vise" au 1er alinéa de l'article 244 et le 2e alinéa de l'article 244, les articles 245 à 247, les mots "et l'adoption du projet de loi est fixée à une séance subséquente" au 2e alinéa de l'article 248, les articles 249 à 254, les 2e et 3e alinéas de l'article 256, l'article 257 et les articles [314] à 312 du règlement de l'Assemblée

nationale soient suspendus jusqu'à ce que l'Assemblée se soit prononcée sur l'adoption du projet de loi n° 37, Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins spécialistes, du projet de loi n° 31, Loi modifiant la Loi concernant la Société nationale du cheval de course, du projet de loi n° 9, Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route, et du projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques;

«Que, dès l'adoption de la présente motion, il soit mis fin à l'étape des motions sans préavis et procédé aux étapes subséquentes des affaires courantes;

«Que, dès le début des affaires du jour, la Commission permanente des transports et de l'environnement mette fin à ses travaux quant à l'étude détaillée du projet de loi n° 9, Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route, et du projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques, et dépose ses rapports à l'Assemblée par l'entremise de son président ou de l'un des membres de la commission, malgré l'article 53;

«Que tout député puisse, au plus tard une heure après le dépôt des rapports de la Commission des transports et de l'environnement concernant l'étude détaillée des projets de loi n° 9, Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route, et n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques, transmettre au bureau du secrétaire général copie des amendements qu'il entend proposer sans que les travaux de l'Assemblée ne soient suspendus;

«Que, dès après [les rapports des commissions] de la Commission des transports et de l'environnement, il soit permis à un ministre de procéder à la présentation du projet de loi n° 37, Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins spécialistes, à l'étape des affaires du jour, malgré l'article 53;

«Que l'Assemblée procède ensuite à l'adoption [de] principe du projet de loi n° 37, Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins spécialistes, et après du projet de loi n° 31, Loi modifiant la Loi concernant la Société nationale du cheval de course, que la durée du débat sur chacun des projets de loi précités soit fixée à un maximum de 40 minutes, dont 15 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 15 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cinq minutes aux députés indépendants et une réplique de cinq minutes au ministre qui présente le projet de loi; que le vote sur l'adoption du principe de ces projets de loi soit fait à main levée ou, si cinq députés l'exigent, par appel nominal;

«Que, dès après l'adoption de leur principe, [les projets] de loi n° 37, Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins spécialistes, et le projet de loi n° 31, Loi modifiant la Loi concernant la Société nationale du cheval de course, soient automatiquement déferés à la commission plénière pour étude détaillée;

«Que, par la suite, l'Assemblée se transforme automatiquement en commission plénière pour procéder

à l'étude détaillée du projet de loi n° 37, Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins spécialistes, que la durée de l'étude détaillée dudit projet de loi, en commission plénière, soit fixée à un maximum de 45 minutes après le début de ses travaux. [Qu'au] cours de l'étude détaillée, tout député puisse présenter des amendements au projet de loi. Qu'au cours de l'étude détaillée, les articles étudiés ainsi que les amendements proposés soient mis aux voix, sans que le président de la commission plénière en donne lecture et sans vote par [assis, levé];

«Qu'au terme du délai prévu pour l'étude détaillée du projet de loi n° 37, Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins spécialistes, le président de la commission mette aux voix immédiatement en bloc, sans débat, sans en faire la lecture et sans vote par [assis, levé] les amendements dont la commission n'aurait pas disposé y compris les amendements que le ministre qui présente le projet de loi n'aurait pas proposés en cours d'étude mais dont il saisira le président de la commission plénière à ce moment; que le président de la commission plénière mette aux voix par la suite en bloc, sans débat, sans en faire [la] lecture et sans vote par [assis, levé] les articles du projet de loi ainsi amendés; que dès après le président de la commission plénière mette aux voix en bloc, sans débat, sans en faire la lecture et sans vote par [assis, levé] les articles dont la commission n'aurait pas disposé; que par la suite le titre et les autres intitulés ainsi que les annexes, le cas échéant, du projet de loi n° 37, Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins spécialistes, amendés ou non, soient mis aux voix en bloc, sans en faire la lecture, sans débat et sans vote par [assis, levé]; qu'enfin le président de la commission plénière fasse rapport à l'Assemblée sans que soient consultées ni la commission ni l'Assemblée et que ce rapport soit mis aux voix sans appel nominal;

«Qu'immédiatement après l'Assemblée se transforme automatiquement en commission plénière afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 31, Loi modifiant la Loi concernant la Société nationale du cheval de course;

«Que la durée de l'étude détaillée du projet de loi n° 31, Loi modifiant la Loi concernant la Société nationale du cheval de course, en commission plénière, soit fixée à un maximum de 45 minutes après le début de ses travaux. [Qu'au] cours de l'étude détaillée, tout député puisse présenter des amendements au projet de loi. Qu'au cours de l'étude détaillée, les articles étudiés ainsi que les amendements proposés soient mis aux voix, sans que le président de la commission plénière en donne lecture et sans vote par [assis, levé];

«Qu'au terme du délai prévu pour l'étude détaillée du projet de loi n° 31, Loi modifiant la Loi concernant la Société nationale du cheval de course, le président de la commission mette aux voix [...] en bloc, sans débat, sans en faire [la] lecture et sans vote par [assis, levé] les amendements dont la commission n'aurait pas disposé y compris les amendements que le ministre qui présente le projet de loi n'aurait pas proposés en cours d'étude [et] dont il saisira le président de la commission plénière à ce moment; que le président de la commission plénière mette aux voix par la suite en bloc, sans débat, sans en faire [la] lecture et sans vote

par [assis, levé] les articles du projet de loi ainsi amendés; que dès après le président de la commission plénière mette aux voix en bloc, sans débat, sans en faire la lecture et sans vote par [assis, levé] les articles dont la commission n'aurait pas disposé; que par la suite le titre et les autres intitulés ainsi que les annexes, le cas échéant, du projet de loi n° 31, Loi modifiant la Loi concernant la Société nationale du cheval de course, amendés ou non, soient mis aux voix en bloc, sans en faire la lecture, sans débat et sans vote par [assis, levé]; qu'enfin le président de la commission plénière fasse rapport à l'Assemblée sans que soient consultées ni la commission ni l'Assemblée et que ce rapport soit mis aux voix sans appel nominal;

● (11 h 10) ●

«Que, par la suite, la durée de chacun des débats sur la prise en considération des rapports de la Commission des transports et de l'environnement concernant les projets de loi n° 9, Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route, et n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques, ainsi que sur leurs amendements transmis conformément à la présente motion, le cas échéant, soit fixée à un maximum de 30 minutes, dont 10 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et cinq minutes aux députés indépendants, le ministre qui présente le projet de loi puisse exercer un droit de réplique d'une durée maximale de cinq minutes;

«Qu'à la fin de chacun des débats sur la prise en considération des rapports précités les amendements transmis conformément à la présente motion, le cas échéant, soient, de la manière indiquée par le président, mis aux voix immédiatement, en bloc, sans que le président en donne lecture et sans vote par appel nominal; que, par la suite, les articles du projet de loi ainsi amendés et les articles du projet de loi dont la commission permanente et l'Assemblée n'auraient pas disposé, lors d'un vote précédent, soient mis aux voix en bloc, sans que le président en donne lecture et sans appel nominal; que le titre et autres intitulés ainsi que les annexes, le cas échéant, du projet de loi, amendés ou non, soient mis aux voix en bloc, sans en faire la lecture, sans débat et sans appel nominal; [enfin] le rapport de la commission amendé ou non soit ensuite mis aux voix sans appel nominal;

«Que, par la suite, la durée de chacun des débats sur l'adoption des projets de loi suivants: le projet de loi n° 37, Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins spécialistes; le projet de loi n° 31, Loi modifiant la Loi concernant la Société nationale du cheval de course; le projet de loi n° 9, Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route; et le projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques, soit fixée à un maximum de 30 minutes, dont 10 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cinq minutes aux députés indépendants et une réplique d'une durée maximale de cinq minutes au ministre qui présente le projet de loi; le

vote sur l'adoption d'un projet de loi soit fait à main levée ou, si cinq députés l'exigent, par appel nominal;

«Qu'au cours du débat sur l'adoption d'un projet de loi un ministre ou un leader adjoint du gouvernement puisse faire motion pour qu'il soit envoyé en commission plénière, en vue de l'étude des amendements qu'il indique; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattu et soit immédiatement mise aux voix sans appel nominal et que, le cas échéant, l'Assemblée se transforme automatiquement en commission plénière. En commission plénière, l'étude soit limitée aux amendements proposés; la durée du débat en commission plénière soit fixée à un maximum de 15 minutes, dont cinq minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, cinq minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, trois minutes aux députés indépendants et deux minutes de réplique au ministre qui présente le projet de loi, au terme de laquelle les amendements soient mis aux voix immédiatement en bloc, sans que le président en donne lecture et sans vote par assis et levé, y compris les amendements que le ministre qui présente ledit projet de loi n'aurait pas pu proposer en cours d'étude; après quoi le président de la commission plénière fasse rapport à l'Assemblée sans que soient consultées ni la commission ni l'Assemblée; ce rapport soit mis aux voix immédiatement sans débat et sans appel nominal;

«Qu'un ministre ou un leader adjoint du gouvernement puisse proposer à tout moment de la séance que l'Assemblée se constitue en commission plénière; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix sans appel nominal;

«Qu'un ministre ou un leader adjoint du gouvernement puisse, plus d'une fois au cours d'une même séance, proposer de faire rapport à l'Assemblée que la commission plénière n'a pas fini de délibérer et qu'elle demande la permission de siéger à nouveau; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix sans votre par assis et levé;

«Qu'il soit permis à un ministre de...»

**Des voix: ...**

**Le Président:** S'il vous plaît, à ma droite, je vous demanderais votre collaboration.

**M. Dupuis:** «Qu'il soit permis à un ministre de déposer des documents à tout moment de la séance;

«Que, sur réserve d'une disposition contraire contenue dans la présente motion, tous les votes à l'Assemblée et en commission plénière soient faits à main levée à moins qu'un ministre ou un leader adjoint du gouvernement n'exige un vote par appel nominal ou par assis et levé;

«Que le retrait d'une motion puisse être proposé à tout moment de la séance par un ministre ou un leader adjoint du gouvernement; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix sans appel nominal;

«Que la révocation d'un ordre ou d'une résolution de l'Assemblée puisse être proposée à tout

moment de la séance par un ministre ou un leader adjoint du gouvernement; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue...»

**Des voix: ...**

**Le Président:** S'il vous plaît, à ma droite! Est-ce que vous pouvez prendre vos places, s'il vous plaît? M. le leader du gouvernement.

**M. Dupuis:** Je vais seulement relire le paragraphe, M. le Président:

«Que la révocation d'un ordre ou d'une résolution de l'Assemblée puisse être proposée à tout moment de la séance par un ministre ou un leader adjoint du gouvernement; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix sans appel nominal;

«Que la suspension des travaux puisse être proposée à tout moment de la séance par un ministre ou un leader adjoint du gouvernement; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix sans appel nominal;

«Que l'ajournement du débat puisse être proposé à tout moment de la séance par un ministre ou un leader adjoint du gouvernement; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix sans appel nominal;

«Que l'ajournement de l'Assemblée puisse être proposé à tout moment de la séance par un ministre ou un leader adjoint du gouvernement; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix sans appel nominal;

«Que l'Assemblée puisse siéger tous les jours, à compter de 10 heures, jusqu'à ce qu'elle décide d'ajourner ses travaux;

«Que, sous réserve de ce qui précède, les dispositions du règlement de l'Assemblée nationale particulières à la période des travaux intensifs soient appliquées; [et]

«Que les règles ci-dessus mentionnées puissent s'appliquer jusqu'à ce que l'Assemblée se soit prononcée sur l'adoption du projet de loi n° 37, Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins spécialistes, du projet de loi n° 31, Loi modifiant la Loi concernant la Société nationale du cheval de course, du projet de loi n° 9, Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route, ainsi que du projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques.»

Je vous remercie, M. le Président.

**Le Président:** Alors, sur ce, je vais suspendre les travaux jusqu'à 12 h 20 pour que vous puissiez prendre connaissance de la motion présentée par le leader du gouvernement. Et je suspends les travaux pour une heure.

*(Suspension de la séance à 11 h 17)*

(Reprise à 12 h 26)

**Le Président:** Alors, si vous voulez prendre place.

#### Débat sur la recevabilité

Alors, sur la recevabilité de la motion de M. le leader du gouvernement, je suis prêt à reconnaître Mme la leader de l'opposition officielle.

**Mme Lemieux:** Merci, M. le Président. Je voudrais...

**Des voix: ...**

**Le Président:** S'il vous plaît! Si vous voulez prendre vos places, s'il vous plaît! Mme la leader de l'opposition officielle.

#### Mme Diane Lemieux

**Mme Lemieux:** Alors, M. le Président, nous avons pris connaissance de la motion de suspension des règles, et je voudrais, à ce moment-ci, évoquer quatre motifs pour lesquels vous devez juger irrecevable cette motion de suspension des règles.

Alors, tout d'abord, tout d'abord, M. le Président, nous avons noté que la motion de suspension des règles...

**Des voix: ...**

**Le Président:** S'il vous plaît! Je vous demanderais de prendre votre place et de garder le silence.

**Des voix: ...**

**Le Président:** S'il vous plaît! Mme la leader de l'opposition officielle.

**Mme Lemieux:** M. le Président, je note que la motion de suspension des règles est présentée... a été présentée au moment où nous en étions à la rubrique des motions sans préavis, M. le Président. Or, M. le Président, la motion de suspension des règles suspend l'article 53.7°, et je vous rappelle que l'article 53, paragraphe 7°, prévoit donc, dans l'ordre des affaires courantes, que les motions sans préavis apparaissent au septième rang des rubriques qui doivent être discutées au moment des affaires courantes. Alors, je vous soumets, M. le Président, qu'au moment où nous allons voter la motion de suspension des règles, à moins que le gouvernement réfléchisse mieux et plus d'ici ce moment, au moment donc où nous allons voter, nous serons dans les limbes, M. le Président, puisque nous serons toujours au moment de la rubrique des motions sans préavis, alors que cette rubrique n'aura pas été encore suspendue. Alors, M. le Président, je vous soumets qu'il y a là un problème technique majeur.

Et en ce sens le deuxième élément que je vous soumets concerne la rubrique Avis des travaux parlementaires. Je constate, M. le Président, que l'article 85 qui concerne donc... qui indique, et je vous le cite, qui indique que, à l'article 85, «le leader du gouvernement communique

à l'Assemblée les avis concernant les travaux des commissions siégeant en vertu d'un mandat de l'Assemblée. Le Président communique à l'Assemblée les avis concernant les travaux des commissions siégeant en vertu [du] mandat qu'elles se sont donné», Alors, M. le Président, je constate que l'article 85 n'a pas été suspendu à l'occasion de cette motion de suspension des règles et qu'il y a là également un problème, puisque cette motion de suspension des règles constitue en soi un avis qui porte sur la suite des choses, et cela... et c'est donc en contradiction. Alors, M. le Président, il y a donc une contradiction flagrante: d'un côté, on maintient l'article 85 et... l'article, pardon, 53... Pardon. Je reprends mon raisonnement. D'un côté, on suspend l'article 53...

**Des voix: ...**

**Le Président:** Je m'excuse. Je vous demande votre collaboration. Mme la leader.

● (12 h 30) ●

**Mme Lemieux:** Alors, M. le Président, ce que je dis, c'est que, d'un côté, on enlève la rubrique des motions sans préavis, à l'article 53, on maintient... on n'a pas enlevé, on maintient donc l'article 85 qui concerne l'avis des travaux. Et j'ajoute une contradiction, M. le Président: la motion enlève l'article 53.7°, qui parle de la rubrique des motions sans préavis, mais la motion maintient, conserve, ne suspend pas l'article 84, le premier alinéa, qui est à l'effet que «les motions touchant les travaux de l'Assemblée et ne requérant pas de préavis sont prévues par la loi et le présent règlement».

Alors là, vous savez, M. le Président, qu'une des règles fondamentales pour évaluer la recevabilité d'une motion sans préavis, c'est: lorsque des règles de fonctionnement habituelles et prévues à notre règlement sont suspendues, elles doivent être remplacées par d'autres. Alors, M. le Président, je vois dans certains cas que la motion du leader a prévu — et on le verra tout à l'heure; a prévu — des manières de remplacer les règles qu'il suspendait par d'autres, et, dans ce cas-ci, on a trois éléments de cette motion qui entrent en contradiction. Alors, une chatte n'y retrouve pas ses petits, M. le Président. Et la preuve, c'est que j'ai dû moi-même le présenter de manière un peu laborieuse, M. le Président. Donc, cette motion n'est pas limpide, et pour cette raison elle doit être jugée irrecevable. Et je le répète, M. le Président, on a trois éléments qui sont en contradiction: le sort de l'article 53, alinéa 7, le sort de l'article 85 et le sort de l'article 84, alinéa 1. Alors, M. le Président, je crois que vous devez évaluer très sérieusement les problèmes qui sont soulevés par ces trois articles, et qu'il y a là des motifs pour rejeter cette motion.

Par ailleurs, M. le Président, je voudrais vous signaler un autre élément qui remet en cause la recevabilité de cette motion, et cela concerne les articles 200. M. le Président, je note dans la motion que les articles 194 à 200 sont suspendus. Ces articles concernent donc la possibilité pour les parlementaires de présenter des amendements. Alors, ils sont suspendus.

Je note également à la motion que la suspension de cet article est palliée par la motion. Donc, la motion prévoit donc comment seront traitées les questions des amendements. C'est le cas notamment pour la loi spéciale

sur les médecins spécialistes. Alors, on note, à la page 4 de la motion, qu'«au cours de l'étude détaillée, tout député puisse présenter des amendements au projet de loi». Alors, on prévoit donc un autre moment, une autre méthode pour présenter des amendements.

C'est également le cas en ce qui concerne la loi n° 9 où, à la page 7 de la motion, on indique «à la fin de chacun des débats sur la prise en considération des rapports[...], les amendements transmis conformément à la présente motion». Alors, dans ces deux cas-là, il y a des mesures qui remplacent la procédure d'amendement qui est habituellement prévue.

Or, M. le Président, je note que l'article 200 qui concerne les sous-amendements est suspendu dans la présente motion. Mais il faut donc noter que la motion de suspension des règles ne prévoit aucune règle pour pallier à la suspension de l'article 200 concernant les sous-amendements.

Alors, je veux qu'on soit clairs. Les articles habituels en ce qui concerne les amendements sont suspendus, ils ont été remplacés par une autre manière de faire. Mais, dans le cas de la capacité de faire des sous-amendements prévue à l'article 200 alors que cet article est suspendu, il n'y a pas de règle qui pallie à la suspension, au retrait du droit de sous-amender.

Et, M. le Président, cette question-là n'est pas mineure, puisque notre règlement en général ne parle pas pour ne rien dire. Et, si notre règlement a prévu des dispositions spécifiques sur la question de sous-amendements, c'est parce qu'il y avait une raison. Alors, et je rappelle que le sens de l'article 200, il se lit de la manière suivante: «Tout amendement peut faire l'objet de sous-amendements, proposés et débattus un à la fois. Ils sont soumis aux mêmes règles que les amendements.»

M. le Président, si le règlement avait voulu dire: On n'a qu'une seule manière d'apporter des changements à un projet de loi, c'est par amendements, c'est ce qu'il aurait dit. Il a bien pris soin de préciser qu'il était possible également d'amender un amendement, ce qui s'appelle un sous-amendement.

Et la preuve que ces deux techniques pour pouvoir changer ce projet de loi ne sont pas identiques et qu'elles visent des objectifs différents, c'est qu'il est arrivé combien de fois, M. le Président, que, par exemple, l'opposition officielle, ou même un parti ministériel, ou, dans ce cas-ci, l'opposition officielle, qu'elle soit favorable, qu'elle vote pour un sous-amendement mais qu'elle vote contre l'amendement? Alors, c'est bien la preuve, M. le Président, qu'un amendement et le sous-amendement n'ont pas toujours la même destination et que les résultats ne sont pas toujours les mêmes. Et des situations inverses peuvent aussi se présenter: que, par exemple, un gouvernement, le parti... le côté ministériel soit contre un sous-amendement mais pour l'amendement, etc. Alors, c'est donc un droit qui est reconnu dans notre règlement, celui de pouvoir proposer des sous-amendements.

Je soumets donc, considérant cette règle indispensable qui doit être considérée pour juger de la recevabilité d'une motion de suspension des règles, cette règle indispensable à l'effet que, si des articles du règlement sont suspendus, ils doivent être remplacés par d'autres règles... Alors, la question des amendements... sont remplacés par d'autres règles, mais ce n'est pas le cas du sous-amendement. Et un sous-amendement a aussi des

objectifs bien précis, sinon notre règlement n'aurait pas pris le soin d'introduire cette technique pour pouvoir accomplir nos devoirs de législateurs.

Par ailleurs, M. le Président, et cet élément m'apparaît assez fondamental, je vous soumets que, M. le Président, la motion de suspension des règles prévoit la suspension de l'article 244, que je lis:

«La commission saisie étudie chaque article du projet de loi et les débats portent sur les détails du projet. Les amendements doivent se rapporter à son objet et être conformes à son esprit et à la fin qu'il vise.

«Avant d'entreprendre l'étude détaillée, la commission peut décider de tenir des consultations particulières dans le cadre de son mandat.»

Alors, M. le Président, je vous rappelle que la motion de suspension des règles prévoit la suspension de l'article 244. Or, M. le Président, je constate que, dans le cas des deux commissions parlementaires: d'abord, en ce qui a trait au projet de loi n° 9, il y avait, au moment où nous nous sommes quittés, vendredi soir, une motion débattue dans la commission au sujet du projet de loi n° 9, une motion présentée par le député de Masson qui était à l'effet d'entendre la ministre des Affaires municipales donc sur les effets de ce projet de loi; et il y avait également, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 23 qui concerne la privatisation d'Orford, une motion présentée par le député de Saint-Maurice pour entendre Phyllis Lambert.

● (12 h 40) ●

Alors, M. le Président, donc l'article 244 est suspendu, mais la motion, telle que proposée par le leader du gouvernement, ne suspend pas l'application de 244 au moment... pour pouvoir donner un signal quant au sort de ces motions qui sont déjà en route et qui n'ont pas été votées.

M. le Président, dans la motion, le leader prend bien soin de mettre fin à certaines étapes, mais il ne donne aucune indication sur le sort de ces motions. Or, M. le Président, des motions préliminaires, l'expression le dit bien, en utilisant le mot «préliminaires», les motions préliminaires précèdent l'étude détaillée d'un projet de loi. Comment peut-on, sans qu'on ne connaisse le sort de ces motions et sans que la motion de suspension des règles ne donne d'indication sur le sort des deux motions en vertu de 244, procéder à l'étape suivante, c'est-à-dire l'étude détaillée, en commission plénière, sans que cela ne pose un énorme problème, M. le Président? Alors, c'est... c'est d'autant plus grave, M. le Président, que... que je ne... je ne repère pas ce que j'ai écrit sur ma feuille tellement je l'ai écrit rapidement.

Ceci étant dit, M. le Président, il faut comprendre que ce problème, il est réel. Il est réel parce que vos décisions et un vote ont un effet immédiat à l'Assemblée. Par exemple, on pourrait se retrouver... ce n'est pas le cas présentement parce que les projets de loi qui sont soumis à cette technique du bâillon n'en étaient pas à une étude détaillée, même dans un cas on n'a même pas eu le temps de voir la page couverture, M. le Président. Mais il est clair que, dans le cas où un projet de loi est mis dans le bâillon et donc subit le traitement d'une motion de suspension des règles, on reprend l'étude de ce projet de loi là où il était. Si, par exemple, un projet de loi en était à l'étude détaillée et que la commission en était rendue à l'article 9, par exemple, on n'efface pas ce

qui a été fait par la commission, l'Assemblée serait saisie de ce projet de loi là où il est rendu.

Alors, je vous soumetts, M. le Président, que, dans le cas du projet de loi d'Orford et dans le cas du projet de loi sur les véhicules hors route, là où sont rendus les projets de loi, ils en sont à l'étape des motions préliminaires. Et, comme cet article-là est suspendu et qu'il n'y a pas une règle pour pallier au fait que ce soit suspendu, alors qu'on est en plein cours d'étude de motions préliminaires, il y a là un problème important.

Alors, M. le Président, si vous me permettez... Alors, comme je l'indiquais, à aucun moment dans la motion nous ne disposons pas de la réponse, à savoir: Que se passe-t-il avec les motions en vertu de 244? Et une motion de suspension des règles doit tout prévoir, M. le Président. Or, on ne sait pas comment on doit disposer des motions qui ont été déposées en vertu de 244 et qui sont en cours. En fait, M. le Président, il y a deux manières, il y a deux manières de disposer, actuellement, en vertu de notre règlement, des motions préliminaires: soit que l'auteur retire la motion qu'il a déposée ou soit qu'elle est mise aux voix.

Alors, M. le Président, vous devrez juger irrecevable cette motion, puisqu'on ne dispose pas de cette question-là et qu'il n'y a pas de règle qui remplace les règles habituelles pour mettre fin à une motion présentée en vertu de 244, qui, je le rappelle... il n'y a que deux moyens de mettre fin à une motion préliminaire, c'est le retrait par l'auteur ou alors la mise aux voix. Alors, M. le Président, c'est ce que j'avais à vous indiquer du point de vue technique.

Je vous rappelle tout de même, M. le Président, que, même si ces questions, pour les gens qui nous écoutent, semblent extrêmement pointues, il n'en demeure pas moins, M. le Président — et ça, la jurisprudence est claire; il n'en demeure pas moins — que la règle fondamentale pour évaluer la recevabilité d'une motion doit être observée également dans ce cas-ci. Et la règle fondamentale...

Et on le voit, M. le Président, quand on lit l'évolution des motions de suspension des règles, on voit bien que le fil conducteur... et c'est ça qui a donné lieu à toutes sortes d'ajustements au cours des dernières motions de suspension des règles, cette règle à l'effet que, si on enlève un... si on suspend un droit des parlementaires, il faut y pallier. Si on suspend des règles de fonctionnement en vertu de notre règlement, il faut que la motion de suspension des règles y pallie.

Alors, M. le Président, je considère donc cette motion irrecevable, et je considère aussi que vous devez... vous devriez... vous devrez y apporter un regard très incisif, parce que, M. le Président, vous avez une lourde responsabilité, une lourde responsabilité. Je sais bien, M. le Président, que vous ne pouvez pas discuter avec nous par exemple du caractère de l'urgence, dont je ne vous ai pas parlé ce matin, parce que le Président n'a pas à juger ces éléments d'urgence. Je prétends tout de même — et là n'est pas l'objet de la discussion que j'ai avec vous, M. le Président; je prétends tout de même — qu'il n'y a pas d'urgence, mais je conviens, je conçois que ce n'est pas le rôle du président de statuer sur des questions dites plus politiques.

Puis, ceci étant dit, sur le respect de notre règlement, sur les règles de base qui doivent soutenir les décisions quant à la recevabilité d'une motion de suspension

des règles, c'est, comme on dit, dans votre cour, complètement. Et je m'attends, M. le Président, à ce que vous soyez extrêmement vigilant. Vous le savez à quel point, M. le Président, cette question du bâillon est devenue une question qui soulève beaucoup de réactions, bien entendu, des parlementaires, tellement, M. le Président, que nous nous étions entendus, il n'y a pas si longtemps, à ce que le bâillon soit beaucoup mieux encadré, limité. Malheureusement, nos amis d'en face n'ont pas voulu respecter l'entente qu'ils avaient prise au moment où elle a été prise.

Alors, vous le savez qu'aussi dans le public la population porte un jugement aussi sur ce qui se passe ici, à l'Assemblée nationale, lorsqu'un lundi matin on leur apprend qu'on va vendre le mont Orford, qu'on va étudier des lois dont on n'a même pas eu le temps de voir la page couverture. Le public est sensible, et je comprends que vous n'avez pas à vous prononcer sur les enjeux de ces projets de loi mais certainement sur les enjeux réglementaires. Et j'espère, M. le Président, que vous serez, et je n'ai pas de doute que vous serez extrêmement rigoureux, mais j'ajouterais aussi extrêmement vigilant, parce qu'on le voit, au cours des dernières expériences de motions de suspension, les droits des parlementaires se rétrécissent. Il y en a de moins en moins. La technique se raffine.

Par exemple, M. le Président, vous savez qu'il y a de cela deux bâillons nous avions invoqué le droit aux députés d'exprimer leur dissidence, et nous l'avons utilisé. Le leader a bien pris soin, la motion suivante, de suspendre cet article-là. Donc, il n'y a plus de droit à la dissidence, M. le Président. Alors, ça se rétrécit. Et je pense que vous devez être le gardien d'un minimum de respect de notre règlement, donc des droits minimaux des parlementaires dans un contexte où l'Assemblée et où le gouvernement veut suspendre des droits des parlementaires et les procédures habituelles.

Alors, j'espère que vous serez... je sais que vous serez rigoureux, mais également que vous serez extrêmement vigilant, parce que je crois qu'il y a un passage qui est en train de se vivre dans les pratiques de l'Assemblée nationale.

Ceci étant dit, M. le Président, mon collègue leader adjoint de l'opposition aurait d'autres remarques.

**Le Président:** M. le leader adjoint de l'opposition officielle.

#### M. Stéphane Bédard

**M. Bédard:** Rapidement, M. le Président, je vais revenir sur une des prétentions, vous le savez... une des prétentions de ma collègue sur l'article 85. Vous le savez, les règles de suspension doivent être interprétées de façon restrictive, parce qu'il s'agit d'une exception au droit commun et à nos procédures régulières de l'Assemblée. Donc, vous devez, dans l'interprétation de la motion, être très vigilant, comme le disait ma collègue, pour éviter justement des contradictions entre le règlement et la motion.

Sur l'article 85, ce qui est assez étonnant et original, M. le Président, c'est que, dans ce cas-ci, nous plaçons qu'un article aurait dû être suspendu. Normalement, nous plaçons le contraire, nous plaçons que trop

d'articles ont été suspendus. Pas que, dans ce cas-ci, il n'y en a pas trop, Mme la Présidente, mais dans un cas précis... M. le Président, plutôt, dans un cas précis le gouvernement a oublié malheureusement de suspendre un des articles, soit l'article 85 sur les motions déposées, ce qui fait que nous vivons dans un régime très particulier. Souvent la règle, vous le savez, la règle première, c'est: suspendue, remplacée; évidemment, non suspendue, donc le règlement s'applique. Il peut arriver deux cas de rejet: lorsque la règle a été suspendue et non remplacée ou remplacée et non suspendue. Lorsqu'elle est remplacée et non suspendue, il peut se produire deux cas, M. le Président: soit que la nouvelle règle est compatible avec l'ancienne, soit elle est incompatible... avec la règle existante, plutôt.

● (12 h 50) ●

Dans notre cas, ce que nous plaçons finalement, c'est que la procédure d'avis que prévoit la motion remplace effectivement la motion qui... pas la motion, mais la procédure qui est prévue par le règlement en vertu de l'article 85. Le problème, c'est qu'elle est en contradiction avec l'article 85 et, ô malheur! M. le Président, le leader a oublié de suspendre l'article 85. Ce qui fait qu'il y a deux règles qui s'appliquent, qui sont contraire l'une et l'autre, qui arrivent en contradiction, ce qui fait en sorte que vous devez rejeter la motion et faire en sorte que le gouvernement et que le leader retourne à ses devoirs pour faire en sorte que le Parlement et surtout vous, M. le Président, n'avez pas à décider entre le règlement et la motion déposée par le leader.

Très rapidement, là, sur 244, assez fondamental, M. le Président, et la leader l'a très bien exprimé: il n'y a pas d'effet rétroactif à la motion du gouvernement, alors c'est d'application immédiate. D'application immédiate, ça veut dire quoi, M. le Président? Ça veut dire que les règles... ou les procédures dans les lesquelles se trouvaient la commission... plus particulièrement celles qui traitaient du projet de loi sur le Mont-Orford, le projet de loi n° 23, et celui sur les véhicules hors route, le projet de loi n° 9, étaient à une étape particulière. Dans les deux cas, nous étions aux motions préliminaires en vertu de l'article 244. Vous le savez, lorsqu'il y a des amendements qui sont prévus ou qui ont été soit adoptés, qui ont été adoptés par les commissions, nous passons à... la motion plutôt de suspension a pour effet de prévoir ce qui va se dérouler sur la suite des événements. Donc, les avis ou plutôt les amendements qui ont été adoptés continuent de vivre. Elle n'a pas d'effet rétroactif.

Dans ce cas-ci, il y avait deux motions préliminaires qui ont été déposées et non adjugées, donc non votées. Il y a deux façons de battre une motion préliminaire, M. le Président, pas de battre, mais de la voir disparaître: c'est évidemment par le fait que, un, la personne qui l'a retirée... qui l'a plutôt déposée la retire, et la deuxième, c'est le cas où elle est mise aux voix et battue. Dans le cas des projets de loi n°s 9 et 23, les deux motions préliminaires demeurent suspendues, M. le Président. Et je lis... Et normalement la motion doit pallier justement à cette absence, à ce vide. Et je lis dans les articles, à la page 7... 6, 7 et 8 de la motion du gouvernement, rien ne pallie au fait que les motions demeurent suspendues.

Il aurait dû, M. le Président, il aurait dû, dans sa motion préliminaire, prévoir qu'est-ce qu'il allait advenir des motions préliminaires, parce que nous sommes à l'étape, M. le Président, et je vous le rappelle, et c'est à la

page 7, dernier alinéa, où on place les projets de loi n°s 9 et 23 à l'étape de la prise en considération des rapports. Et là je n'ai qu'à citer la page 7: «Qu'à la fin de chacun des débats sur la prise en considération des rapports précités les amendements transmis conformément à la présente motion, le cas échéant, soient, de la manière indiquée par le président, mis aux voix immédiatement, en bloc, sans que le président en donne lecture et sans vote par appel nominal...» Et vous lisez... Et évidemment je ne veux pas lire les deux paragraphes. Vous constaterez, malheureusement pour le leader, qu'il n'existe rien, aucun mot, aucune référence aux motions qui étaient débattues, à ce moment-là, aux commissions.

Alors, si, M. le Président, on doit prévoir ce qui advient des amendements, de la même façon, avec la même logique, on doit prévoir ce qui advient des motions préliminaires. Les motions préliminaires sont prévues à notre règlement, elles ont une fonction. D'ailleurs, on les appelle préliminaires parce qu'elles interviennent avant même le passage de l'étude détaillée, article par article. Et ce qu'on constate de ce côté-ci, M. le Président, c'est que le leader a oublié de pallier à cette règle, ce qui fait que les deux motions se retrouvent... continuent à exister mais sans finalité. Est-ce qu'on va entendre Mme Phyllis Lambert? Est-ce qu'on va entendre la ministre? Il n'y a aucun vote, et la motion n'a pas été retirée. Donc, à aucune étape il n'est prévu la fin de ces motions.

Alors, ce que le gouvernement aurait dû faire, c'est simple: normalement, on n'est pas supposés faire son travail, mais, dans ce cas-ci, il aurait dû prévoir tout simplement des règles prévoyant le rejet ou l'adoption de ces motions. Alors... parce que souvent... Je vais vous dire pourquoi il est rare qu'on plaide ça, M. le Président, c'est qu'il est effectivement rare qu'on amène un projet de loi ici à une étape aussi peu avancée, et souvent on est à l'étude article... dans la plupart des cas, on est dans l'étude article par article. Dans ce cas-ci, nous étions aux étapes préliminaires. Et ce qui va arriver, M. le Président, moi, j'ai hâte de voir qu'est-ce qui va arriver avec nos deux motions. Même si on adoptait le projet de loi, avec les règles, il y aurait deux motions qui resteraient suspendues, mais on n'aurait pas d'autre endroit pour les voter. Comment peut-on les mettre aux voix? Et, à moins qu'on nous demande, et ça, ça peut se faire de consentement, si on nous le demande, on peut... le leader peut nous demander de retirer les motions, et là, à ce moment-là, il peut pallier au manque qui existe dans la motion présentée par le gouvernement.

Alors, pour ces raisons fondamentales... et je crois sincèrement... vous savez à quel point les motions préliminaires sont importantes, M. le Président. Elles jouent un rôle fondamental, pourquoi? Parce qu'elles permettent, entre autres, le fait pour l'opposition de demander des consultations sur un sujet précis, avec des groupes, de façon précise. Et il arrive parfois qu'elles sont adoptées. Vous me direz: Rarement; mais ça arrive, M. le Président. Alors, à partir de ce moment-là, ces règles qu'on prévoit par règlement, elles ont une finalité, elles ont été utilisées, mais elles n'ont plus de fin. Alors, comme elles n'ont plus de fin, M. le Président, ce que je vous demande, à cette étape-ci, c'est de rejeter, comme ma collègue l'a fait, de rejeter la motion présentée par le gouvernement et de faire en sorte qu'elle soit maintenant — sans le souhaiter — qu'elle soit conforme au règlement.

**M. Dupuis:** Alors, très rapidement.

**Le Président:** Sur la question, M. le leader du gouvernement.

**M. Jacques P. Dupuis**

**M. Dupuis:** Très rapidement, M. le Président, en trois minutes, je veux simplement rappeler, M. le Président, pour les gens qui souhaiteraient nous écouter, que l'Assemblée s'est donné le droit de faire des règles de procédure et d'adopter un règlement. Et ce règlement-là, c'est à l'unanimité qu'il a été adopté. Donc, le règlement de l'Assemblée nationale en vertu duquel nous présentons la motion de suspension des règles est un règlement que tous les parlementaires ont adopté, et ce sont donc des règles que, tous, nous avons adoptées à l'unanimité. Or, l'une de ces règles-là... deux de ces règles-là sont les articles 182 et 183 du règlement qui permettent au leader du gouvernement de déposer une motion de suspension des règles, ce que nous faisons aujourd'hui.

Au premier argument de la leader de l'opposition officielle, qu'il me soit simplement permis de dire, M. le Président, que la motion de suspension des règles peut être présentée à n'importe quel moment, par le leader du gouvernement. Donc, à l'étape des motions sans préavis, c'est tout à fait régulier. J'attire votre attention sur une décision de votre prédécesseur, Pierre Lorrain, le 19 décembre 1988, 183.2 comme référence.

Deuxièmement, pour ce qui concerne, M. le Président, l'article 85 du règlement, bien, évidemment, c'est la prérogative du leader du gouvernement de présenter des avis. Et évidemment la motion de suspension des règles, si elle est adoptée, règle le sort de cette question-là.

Deuxièmement, M. le Président, il est possible... troisièmement, il est possible, en vertu de nos règles, de suspendre toute espèce de règle, c'est prévu à l'article 182, et il n'est pas nécessaire — la jurisprudence le dit clairement; il n'est pas nécessaire — de remplacer chacune des règles par une autre, en autant que la motion de suspension des règles qui vous est présentée... et vous n'avez qu'à décider de la question de savoir si elle est conforme à la procédure prévue par notre règlement, il ne s'agit que du fait que la motion de suspension des règles permette à l'Assemblée nationale d'accomplir le devoir qui sera le sien une fois que la motion de suspension des règles est adoptée.

Finalement, M. le Président, je voudrais vous citer, sur les arguments du député de Chicoutimi, la décision de Jean-Pierre Charbonneau, 17 décembre 1996, rapportée à 182.7 de notre jurisprudence. Et je vous lis simplement le paragraphe, et je termine là-dessus: «Quant au renvoi d'un projet de loi en commission pour étude détaillée, il s'agit d'un ordre de l'Assemblée qui peut être révoqué par un autre ordre de l'Assemblée et en l'occurrence, c'est ce que vise la motion de suspension. De plus, l'Assemblée ignore le déroulement des travaux des commissions; elle n'apprend l'état de leurs travaux que lorsque les commissions lui font rapport. Ainsi, l'Assemblée ignore à quel stade de l'étude, le projet de loi est rendu en commission. Finalement, la motion de suspension ne contrevient pas au préambule de la Loi de l'Assemblée nationale», et je vous passe le reste de l'article.

Ceci pour vous dire que la motion de suspension des règles met fin aux travaux des commissions, et

évidemment, M. le Président, une fois adoptée, le déroulement des travaux se fait en fonction de la motion de suspension des règles. C'est ce que j'avais à vous soumettre.

● (13 heures) ●

**Le Président:** Il est 13 heures. Est-ce qu'il y a consentement?

**Mme Lemieux:** Quelques minutes?

**Le Président:** Est-ce qu'il y a consentement?

**M. Dupuis:** Quelques minutes.

**Le Président:** Quelques minutes. Mme la leader...

**M. Dupuis:** Consentement de trois minutes.

**Le Président:** Trois minutes? Consentement de trois minutes. Mme la leader de l'opposition officielle.

**Mme Diane Lemieux**

**Mme Lemieux:** Alors, M. le Président, quelques remarques sur ce que vient de dire le leader. D'abord, aucunement nous n'avons prétendu que le leader ne pouvait pas présenter la motion de suspension des règles au moment de la rubrique motions sans préavis, là n'est pas notre propos. Ce que nous disons, c'est que, puisqu'il a décidé de la présenter au moment de la rubrique des motions sans préavis, et que cet article-là sera suspendu mais pas encore en application au moment où on votera, il y aura un moment où on sera dans les limbes, M. le Président, et je vous demande d'examiner ce problème technique important.

Deuxièmement, le leader dit: La règle n'est pas à l'effet qu'il faille remplacer chacune des règles qui sont suspendues. M. le Président, vous allez comprendre qu'au cours des deux prochaines heures je vais vous faire l'illustration que cette affirmation du leader est un peu exagérée. M. le Président, quand on sait que notre règlement prévoit des articles spécifiques sur la capacité d'amendement, des articles spécifiques sur le sous-amendement, et que la seule... et qu'il n'y a rien de prévu en ce qui concerne... pour pallier en ce qui concerne la question du sous-amendement, et que la réponse du leader, c'est de dire: Vous savez, on n'est pas obligé de remplacer tout, bien je prétends que c'est important, ce que le leader a fait comme erreur dans sa motion de suspension des règles; il n'a pas prévu les règles pour pallier à l'article 200. Alors, ce n'est pas n'importe quoi, M. le Président, c'est des moyens à la disposition des parlementaires qui ont été clairement consacrés dans notre règlement. Alors, ce n'est pas vrai qu'on pourra s'en sortir en entendant comme simple argument: ce n'est pas nécessaire. Oui, c'est nécessaire de pallier à ce problème... sous-amendement.

Et finalement, sur le dernier élément et sur la jurisprudence que le leader vient de signifier, M. le Président, je vous soumets que ce que la motion prévoit, c'est que, dans ces deux cas, le projet de loi n° 23 et le projet de loi n° 9, ils ne reviennent pas en commission plénière, ils s'en vont directement... nous serons à l'étape de prise en considération du rapport de commission. Alors, la jurisprudence citée par le leader est pertinente, mais elle ne l'est pas dans le cas présent, puisque l'étape

que nous fait franchir la motion ne permet pas de résoudre l'existence des deux motions présentées en vertu de 244 qui existent toujours, M. le Président, qui existeront toujours, même si on adopte la motion de suspension des règles.

**Le Président:** Sur ce, les travaux sont suspendus jusqu'à 15 heures.

*(Suspension de la séance à 13 h 3)*

*(Reprise à 15 h 10)*

**Le Président:** Bon après-midi. Si vous voulez vous asseoir.

### Décision de la présidence

Alors, je vais rendre maintenant la décision sur... Je vais maintenant rendre ma décision sur la recevabilité de la motion de suspension des règles de procédure présentée par le leader du gouvernement.

D'abord, je tiens à remercier le leader et le leader adjoint de l'opposition officielle ainsi que le leader du gouvernement pour les arguments qu'ils m'ont soumis. Le leader et le leader adjoint de l'opposition officielle ont soumis quatre motifs d'irrecevabilité. Je vais y répondre un à un en me référant, au besoin, aux arguments du leader du gouvernement.

Premièrement, on me soumet que la motion est irrecevable, puisque le premier alinéa de l'article 84 concernant les motions sans préavis n'a pas été suspendu, alors que la motion prévoit la suspension du paragraphe 7° de l'article 53, soit à l'étape des affaires courantes prévue pour les motions sans préavis. Selon le leader, au moment où on va voter la motion de suspension des règles, nous serons à la rubrique des motions sans préavis, alors que la motion prévoit, d'une part, la suspension de l'étape des motions sans préavis et, d'autre part, que, dès son adoption, il soit mis fin à l'étape des motions sans préavis et procéder aux étapes subséquentes des affaires courantes.

Je considère qu'il n'y a pas de contradiction dans cette proposition. La motion de suspension des règles a été présentée à l'étape des motions sans préavis et sera donc votée à cette étape. Si la motion est adoptée, la rubrique des motions sans préavis sera suspendue. C'est pourquoi la motion prévoit que, dès l'adoption de la motion, il soit mis fin à l'étape des motions sans préavis.

Par ailleurs, toujours en ce qui a trait à l'article 84, la suspension de l'étape des motions sans préavis prévue au paragraphe 7° de l'article 53 n'entre pas en contradiction avec le maintien du premier alinéa de l'article 84 qui prévoit, et je cite: «Les motions — entre guillemets; les motions — touchant les travaux de l'Assemblée et ne requérant pas de préavis sont prévues par la loi et le présent règlement.» Fin de la citation. Le maintien du premier alinéa de l'article 84 et la suspension de ses deuxième et troisième alinéas ainsi que du paragraphe 7° de l'article 53 font en sorte qu'il n'existera plus de rubrique concernant des motions sans préavis. Il ne sera donc plus possible pour un député de demander le consentement de l'Assemblée pour présenter une motion sans préavis. Toutefois, même si la rubrique

des motions sans préavis n'existe plus, il existe toujours des motions sans préavis prévues au règlement et dans la loi qui concerne la procédure de l'Assemblée. À titre d'exemple, on prévoit dans la loi des motions sans préavis pour nommer une personne ou pour donner un mandat à une commission. Une fois la motion de suspension adoptée, il ne serait pas possible de présenter une telle motion à l'étape des motions sans préavis. Ces motions existeraient toujours néanmoins, et c'est ce que prévoit le premier alinéa de l'article 84.

Deuxièmement, on soumet à la présidence que la motion est irrecevable, puisque l'article 85, qui concerne les avis touchant les travaux des commissions, n'a pas été suspendu, alors que la motion constitue en soi un avis pour la suite des travaux pour les projets de loi prévus dans la motion. Je considère qu'il ne s'agit pas d'un motif d'irrecevabilité. Certes, la motion prévoit le cheminement pour l'étude des quatre projets de loi visés par la motion de suspension des règles de procédure. Toutefois, cela n'empêche pas le leader du gouvernement de donner des avis touchant les travaux de commissions siégeant sur d'autres mandats de l'Assemblée. D'ailleurs, le paragraphe 8° de l'article 53, qui prévoit l'existence de cette étape des avis touchant les travaux des commissions, n'a pas été suspendu.

Troisièmement, le leader et le leader adjoint de l'opposition officielle me soumettent que la motion de suspension est irrecevable, puisqu'elle prévoit la suspension de l'article 200, qui traite des sous-amendements, sans prévoir son remplacement par une autre règle de procédure. Selon la jurisprudence, l'article 182 du règlement ne fait pas obligation de substituer une règle à chaque article du règlement que la motion de suspension a pour but de suspendre. Je vous réfère à cet égard à une décision rendue le 18 juin 1996 par le vice-président Brouillet: «En d'autres mots, par le biais d'une motion de suspension des règles, on peut vouloir retirer une règle sans la remplacer. En l'occurrence, une fois adoptée, il n'y aura plus de sous-amendements qui pourront être présentés au même titre qu'il n'y aura plus d'étape des motions sans préavis.»

Quatrièmement et finalement, on me souligne que la motion est irrecevable, puisque la motion de suspension prévoit la suspension du deuxième alinéa de l'article 244 qui prévoit, et je cite: «Avant d'entreprendre l'étude détaillée, la commission peut décider de tenir des consultations particulières dans le cadre de son mandat.» Selon le leader et le leader adjoint, le fait que la motion de suspension prévoit que la Commission des transports et de l'environnement doit mettre fin à ses travaux sans disposer du sort des motions préliminaires dont la commission n'a pas disposé est un motif d'irrecevabilité. Je ne peux arriver à la même conclusion. Si la motion de suspension des règles est adoptée, elle deviendra un ordre de l'Assemblée qui prévoira notamment que la Commission des transports et de l'environnement doit mettre fin à ses travaux relativement aux projets de loi n<sup>os</sup> 9 et 23, et ce, peu importe leur stade d'étude.

Comme le rappelait le président Charbonneau le 17 décembre 1996, dans le cadre de la présentation d'une motion de suspension des règles de procédure — et je cite — «l'Assemblée ignore le déroulement des travaux des commissions; elle n'apprend l'état de leurs travaux que lorsque les commissions lui font rapport. Ainsi, l'Assemblée ignore à quel stade de l'étude, le projet de loi est rendu

en commission.» Fin de la citation. D'ailleurs, dans le cadre d'une motion pour mettre fin aux travaux d'une commission, que ce soit une motion de clôture ou une motion de suspension des règles, la commission doit mettre fin à ses travaux, peu importe le stade où elle est rendue. C'est donc dire que l'étude d'un article pourrait être en suspens de même que l'étude d'un amendement ou d'un sous-amendement. En bref, lorsqu'une motion prévoit qu'une commission doit mettre fin à ses travaux, la commission met fin à ses travaux sans autre considération.

Compte tenu de ce qui précède, je déclare recevable la motion de suspension des règles de procédure présentée par le leader du gouvernement. Toutefois, la leader de l'opposition officielle a rappelé à la présidence son rôle de gardien des droits de l'Assemblée et de ses membres; je partage entièrement ses préoccupations. Toutefois, comme il a été rappelé à plusieurs reprises, la présidence est le serviteur de l'Assemblée et elle doit composer avec ses règles de procédure. Le règlement contient la motion de suspension des règles de procédure, et la présidence doit composer avec, comme tous les autres députés. La seule façon d'éviter une telle situation est de modifier cette règle dans le cadre de la réforme parlementaire. Je vous remercie de votre attention.

Oui, M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

**Une voix:** ...débat restreint?

**Le Président:** Pardon?

**Une voix:** ...

**Le Président:** Alors, je vais suspendre les travaux pour conférence avec les leaders pour le débat restreint.

*(Suspension de la séance à 15 h 17)*

*(Reprise à 15 h 19)*

**La Vice-Présidente:** À l'ordre, Mmes, MM. les députés.

#### **Débat sur la motion**

Alors, à la suite de la réunion avec les leaders, je vous informe de la répartition du temps de parole établie pour le débat restreint sur le motif de la convocation en séance extraordinaire et pour la motion de suspension des règles.

● (15 h 20) ●

Je vous rappelle qu'il s'agit d'un débat restreint de 120 minutes. Conformément aux dispositions des articles 28 et 210 du règlement, 10 minutes sont allouées aux députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat. Dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes pourra être redistribué à l'autre groupe, et le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué aux groupes parlementaires, étant entendu que cette répartition ne pourra être effectuée avant que le temps dévolu aux deux groupes parlementaires ne

soit entièrement écoulé, et je vous rappelle que les interventions ne sont soumises à aucune limite de temps.

Alors, je serais prête à reconnaître un premier intervenant. M. le ministre de la Santé et des Services sociaux, à vous.

#### **M. Philippe Couillard**

**M. Couillard:** Merci, Mme la Présidente. Alors, dans le cadre de ce débat restreint sur la motion de suspension des règles, j'aimerais intervenir plus spécifiquement sur un des éléments de cette motion qui est la loi portant sur les médecins spécialistes du Québec, et ce n'est certes pas un jour heureux que celui où on se lève, comme on l'a fait déjà en décembre et comme on le fait aujourd'hui, pour déposer une loi visant à clarifier et statuer de façon définitive sur les relations salariales soit entre les employés du gouvernement et l'État, soit entre l'État et les professionnels que sont les médecins du Québec.

On sait qu'au cours des années les relations entre le gouvernement du Québec et les médecins sont passées par des hauts et des bas. Il y a eu des époques parfois très difficiles. Je me souviens, par exemple, de mon retour au pays, en 1996, où on a trouvé le système de santé durement frappé par les mises à la retraite, les coupes budgétaires, et par la suite également cette volonté de s'en sortir, de faire ressortir le système de santé des difficultés dans lesquelles il était, avec une mobilisation considérable qui se poursuit depuis ce temps-là. Nous nous trouvons également dans une situation où, il faut le reconnaître, les médecins du Québec — et ceci n'est pas un mystère mais quelque chose que nous ne nions pas; les médecins du Québec — ont une rémunération qui est inférieure à celle de leurs collègues des autres provinces canadiennes. Et si cela est vrai pour les médecins, c'est également vrai pour les infirmières et d'autres corps professionnels, notamment dans le système de santé.

La question que nous devons nous demander, nous poser, Mme la Présidente, est la suivante: Comment se fait-il que cet état de choses existe? Comment se fait-il que, si on prend le cas spécifique des médecins, le gouvernement du Québec rémunère moins ses médecins que d'autres provinces, et notamment les provinces qui ont une richesse collective même moins élevée que le Québec? La raison, Mme la Présidente, en est fort simple. Ce n'est pas par difficulté à reconnaître le caractère essentiel et la qualité exceptionnelle des soins donnés par les médecins spécialistes du Québec que nous reconnaissons, ce n'est pas non plus par hargne ou par désir d'affrontement avec un groupe professionnel — Dieu sait à quel point les relations pacifiques entre les médecins et le gouvernement sont essentielles pour la progression du système de santé — mais c'est dû au fait que les médecins du Québec font partie de cette société, la société québécoise, dont ils ne peuvent se dissocier des réalités, même lorsqu'ils discutent avec le gouvernement des conditions liées à leur rémunération.

Or, quelles sont ces réalités? Le Québec, on le sait, n'est pas la province qui a la richesse collective la plus grande au Canada, de loin. Nous avons un des produits intérieurs bruts les plus faibles par habitant, les plus faibles, au Québec, et également des contraintes

financières majeures, et c'est ce qui explique surtout, à mon avis, les difficultés que l'État rencontre, au cours des années qui ont passé et qui passent actuellement, pour donner suite de la façon la plus judicieuse possible aux demandes de rémunération accentuée ou plus élevée des médecins.

Cette réalité, elle est de deux ordres: d'abord, un fardeau de dette extrêmement élevé et par habitant et en termes de pourcentage des dépenses de programmes, et, d'autre part, des dépenses de programmes, notamment des programmes sociaux, des programmes de type protection collective comme l'assurance médicaments ou les garderies à frais réduits, qui n'existent tout simplement pas dans les autres provinces canadiennes, ce qui fait que les provinces comparables auraient, si elles appliquaient les mêmes programmes que nous avons au Québec, des dépenses supplémentaires de 5 à 6 milliards de dollars par année. Alors, on voit très bien que, de cette façon, Mme la Présidente, on explique le fait que les médecins, par exemple au Nouveau-Brunswick qui n'est pas une province plus riche que le Québec, et Terre-Neuve, quoiqu'encore, dans ce cas-là, ça pourrait changer avec les ressources naturelles et les développements importants qui s'y déroulent... mais, dans ces deux cas-là, malgré les richesses collectives inférieures ou égales à celles du Québec, les médecins sont beaucoup mieux rémunérés qu'au Québec, et parfois beaucoup mieux effectivement que ce que nous obtenons au Québec, mais encore une fois parce que les finances publiques du Québec sont littéralement captives de ces deux problèmes nécessairement que sont la dette et l'importance des programmes sociaux collectifs dont nous ne disputons pas le mérite: les Québécois ont voulu se doter de ces programmes-là, notamment les garderies à prix réduit et l'assurance-médicaments. Ces deux programmes ont donné des niveaux de services publics plus importants à la population qui n'en disposait pas auparavant, mais ils ont comme conséquence incontournable et indubitable de limiter la marge de manœuvre du gouvernement sur le plan financier.

On sait également qu'au début de l'année 2003, littéralement quelques semaines avant l'échéance électorale, le gouvernement précédé a signé une lettre d'entente, dans le cadre d'une entente plus large, avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec, qui donnait lieu à un processus de conversation technique puis éventuellement de médiation sur le calcul des écarts entre les médecins du Québec et ceux du reste du Canada et les moyens éventuels d'y remédier. Dans ces circonstances, le gouvernement étant arrivé aux affaires, il a entrepris, dès le début, des relations les plus cordiales possible avec les fédérations médicales et avec les omnipraticiens, il a été considéré logique et normal de leur faire bénéficier également d'une lettre d'entente symétrique ou semblable à celle qui avait été signée par leurs collègues spécialistes littéralement quelques semaines avant l'élection d'avril 2003.

Nous avons également, depuis plusieurs mois, commencé à aborder cette question des négociations dans le but de renouveler l'entente-cadre qui lie le gouvernement aux deux fédérations médicales et qui les lierait jusqu'en 2010, et, dans les deux cas, la structure des offres, Mme la Présidente, était exactement la même. Nous commençons par un premier bloc, un premier bloc

d'augmentation de tarifs de 2 % sur quatre ans, ce qui donne un total de 8 %. Ceci a été offert aux deux fédérations médicales. Par la suite, un bloc de nouveaux services, plusieurs millions de dollars, dizaines de millions de dollars, autant pour les omnipraticiens que pour les spécialistes. Je vous donne quelques exemples: Pour les omnipraticiens, c'est le fameux déplaçonnement, par exemple, des médecins en cabinet. C'est également des mesures pour le suivi des clientèles vulnérables, ce genre de mesure de tarification, de paiement qui vise à accentuer ou encourager la prise en charge des malades plutôt que la consultation ponctuelle.

Du côté des spécialistes — c'est un dossier particulièrement majeur — était incluse dans ce bloc des nouveaux services, c'est la question du plan de pratique des hôpitaux universitaires où on sait que parfois il est difficile, pour les activités d'enseignement et de recherche, d'entrer en compétition avec les activités cliniques. Nous avons donc l'intention, quelle que soit l'issue d'ailleurs de ces démarches, que ce soit par entente négociée — ce qui est encore possible — ou par législation, nous avons donc l'intention de doter les médecins québécois oeuvrant en centre hospitalier universitaire d'un plan de pratique qui vise à accorder une importance égale et une rémunération compétitive à tous les médecins oeuvrant dans le domaine de la médecine universitaire, de façon à reconnaître les activités de pratique clinique, d'enseignement et de recherche. Et également d'autres mesures pour les médecins spécialistes, telle que la rémunération des psychiatres répondants, dans le cadre de l'application du plan d'action sur la santé mentale, également des tables régionales de médecine spécialisée, qui vont être le pendant, pour la médecine spécialisée, des directions générales de médecine générale, etc.; il y a une longue liste de mesures.

Troisième bloc, c'est ce qu'on appelle l'évolution de pratique. L'évolution de pratique, qu'est-ce que c'est? L'évolution de pratique, c'est l'argent qu'on ajoute à la masse salariale ou la masse de rémunération des médecins à chaque année, pour tenir compte de deux facteurs: d'abord, la demande accrue en soins notamment due à la démographie, et, d'autre part, le nombre de nouveaux médecins qui arrivent sur le marché du travail. Dans les deux cas, nous avons donc proposé aux fédérations de nous acquitter du paiement des sommes nécessaires à suivre l'évolution de pratique de façon à ce que tous ces nouveaux médecins... Et il y en aura des centaines au cours des prochaines années; on estime, par exemple, qu'en 2015 le Québec comptera 3 000 médecins de plus au net qu'actuellement. Tous ces nouveaux médecins bénéficieront d'un niveau de revenu comparable à ceux de leurs collègues. Donc, cette évolution de pratique est incluse dans les deux cas, autant la Fédération des médecins omnipraticiens que la Fédération des médecins spécialistes.

Et, pour ce qui est de l'application de la lettre d'entente... ou des lettres d'entente, nous avons indiqué très clairement à nos interlocuteurs, dès le début, qu'il n'était pas réaliste de penser donner suite à la question des conversations sur la parité, compte tenu de l'état des finances publiques et compte tenu des fardeaux nouveaux que les deux ententes, telles qu'elles sont actuellement, vont faire reposer sur les épaules des contribuables du Québec.

Ainsi, l'entente proposée à la Fédération des médecins spécialistes du Québec représente des déboursés à terme de 592 millions de dollars, ce qui est une somme énorme d'argent public, Mme la Présidente, et une somme largement consacrée à des nouveaux services, nouveaux services parmi ceux que j'ai énumérés tantôt et nouveaux services en raison du paiement des nouveaux médecins qui seront en pratique au Québec. 592 millions de dollars: plus d'un demi-milliard de dollars de plus dans la masse de rémunération des médecins spécialistes, 30 % d'augmentation de cette masse de rémunération. On constatera donc, je crois, Mme la Présidente, qu'il s'agit d'un effort maximal du gouvernement, compte tenu de l'état des finances publiques du Québec, et un effort qui doit être apprécié également à sa juste valeur.

Nous avons offert également aux deux fédérations médicales, sans déchirer ou sans tourner le dos à ces lettres d'entente sur la parité, de remettre les conversations concrètes, incluant la médiation, à l'année 2008, de façon à ce qu'à ce moment nous soyons dégagés des contraintes que vont apporter de façon nouvelle les deux ententes, dégagés également sur le plan des finances publiques et éloignés par rapport aux négociations avec le secteur public qui viennent de se compléter.

● (15 h 30) ●

Je dois dire, Mme la Présidente, que la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec a fait preuve d'un pragmatisme qui honore sa direction, puisqu'ayant considéré toutes les options, ayant constaté avec nous l'état des finances publiques, ayant constaté l'intérêt de ses membres pour les offres qui étaient sur la table, a convenu avec nous qu'il s'agissait d'une offre intéressante, l'a soumise au vote de ses membres. Et, sans présumer du résultat, Mme la Présidente, puisqu'il ne sera connu que dans quelques heures, sans présumer du résultat, eh bien, on peut espérer, on peut fortement espérer une ratification très nette de cette entente au cours des prochaines semaines.

Cela n'a pas été le cas et ce n'est de toute évidence pas le cas avec les médecins spécialistes, quoique le gouvernement a fait une dernière tentative de main tendue la semaine dernière, où nous avons recherché avec les médecins spécialistes des terrains d'entente, comme par exemple celui de débiter la médiation dès la signature de l'entente mais avec un rapport de médiateur qui serait produit en 2008 — il s'agit de questions extrêmement techniques et complexes sur le plan de la comparaison des rémunérations; comme par exemple de mettre sur pied une table de négociation permanente pour l'attribution du fonds de 169 millions de dollars pour les nouveaux services, avec comme compréhension cependant qu'il ne s'agit que de nouveaux services. Parce que, disons-le clairement, Mme la Présidente, payer les médecins plus, ça ne donne pas de nouveaux services à la population. Ça leur donne des nouveaux services, à nos concitoyens et concitoyennes, si on les engage dans des modes de pratique qui les amènent à voir plus de patients, à prendre en charge plus de Québécois et de Québécoises et à pratiquer plus d'interventions.

Malgré cette avancée qui, dans les premières heures, a été jugée intéressante, il n'a pas été possible d'en arriver à une entente, ce qui nous amène à présenter

aujourd'hui le projet de loi qui est devant nous et qui sera discuté plus en détail au cours des heures qui viendront. Et nous reviendrons bien sûr sur le détail de ces dispositions législatives que nous proposons à l'Assemblée nationale, mais il faut savoir, et ça avait été dit de façon très claire, qu'elles sont, en quantité, inférieures à ce qui était sur la table en termes de dernière offre du gouvernement, et c'est bon qu'il en soit ainsi et c'est normal qu'il en soit ainsi puisque la signature avec le gouvernement doit avoir en tant que telle et en soi une valeur ajoutée pour les deux parties.

Les différences se trouvent surtout au niveau de l'enveloppe de nouveaux services, où nous dégageons 50 millions de dollars pour faire fonctionner les blocs opératoires plus longtemps, surtout au Québec, ce qui va nous permettre d'opérer des milliers et des milliers de Québécois et de Québécoises de plus l'an prochain et de continuer à améliorer, à partir des progrès déjà accomplis, de continuer à améliorer l'accès.

Il faut donc espérer, Mme la Présidente — il y a quelques heures devant nous encore — que la Fédération des médecins spécialistes, qui, je crois, réunira ses instances au cours des prochaines heures, verra l'intérêt pour ses membres de se lier avec nous par l'entente que nous proposons et nous engager ensemble, de façon résolue et beaucoup plus concrète, sur la voie des négociations, sur la parité ou l'amélioration de la différence de rémunération entre les médecins québécois et les autres, en 2008, comme l'ont fait leurs confrères de la Fédération des médecins spécialistes du Québec.

Alors, Mme la Présidente, j'ai eu l'occasion de le mentionner dans ma communication aux médias, il y a quelques minutes, j'ai moi-même pratiqué la médecine spécialisée pendant 20 ans, au Québec, j'ai été membre de la Fédération des médecins spécialistes du Québec, j'ai participé à beaucoup de discussions entre le gouvernement et cette fédération au fil des années, mais je remplis aujourd'hui des responsabilités qui m'amènent à prendre en considération l'intérêt du plus grand nombre et non pas seulement d'un groupe, fut-il aussi respectable et exceptionnel que celui des médecins québécois; c'est l'intérêt général de la population du Québec. Pourquoi l'intérêt général de la population du Québec doit-il s'appliquer ici et commande-t-il que nous procédions à l'adoption de ce projet de loi? C'est que, Mme la Présidente, il est essentiel pour l'État de maintenir un équilibre sain entre l'argent consacré à la rémunération puis l'argent consacré aux nouveaux services. On ne peut pas faire les deux. On peut faire le mieux possible pour la rémunération et garder des fonds pour améliorer les services à la population. C'est ce que nous proposons aux Québécois.

Il faut donc espérer, Mme la Présidente, que cet équilibre entre la rémunération et les services sera maintenu à l'intérieur du système de santé et à l'extérieur du système de santé, puisqu'on le sait, chaque année, les systèmes de santé et de services sociaux drainent une grande partie de fonds publics, aux dépens d'autres missions parfois du gouvernement qui sont aussi essentielles pour la population et qui ont également un impact sur la santé des Québécois et des Québécoises. Mentionnons, par exemple, l'éducation, la protection de l'environnement, la lutte contre la pauvreté. Il s'agit donc de faire ces équilibres à l'intérieur et à l'extérieur du système de santé.

Donc, Mme la Présidente, après avoir tendu la main à la Fédération des médecins spécialistes du Québec au cours des derniers jours, nous maintenons cette main tendue. Le projet de loi sera adopté. Par la suite, il devra être sanctionné. Il y a donc devant nous des heures très précieuses pour en arriver à une compréhension commune, une entente de principe qui nous permet de repartir sur un pied beaucoup plus solide, de maintenir des finances publiques saines, de façon à respecter les besoins de tous les Québécois, de toutes les composantes du système de santé et de toutes les décisions si essentielles pour tous les Québécois. Merci, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente:** Merci, M. le ministre. Alors, comme prochaine intervenante, je reconnais la chef de l'opposition officielle. À vous, madame.

### Mme Louise Harel

**Mme Harel:** Mme la Présidente, nous en sommes sur le débat parlementaire portant sur l'urgence. Est-ce qu'il y a urgence pour qu'un bill omnibus bâillon en fait... parce que c'est un bâillon omnibus, là, qui a été déposé par le leader du gouvernement aujourd'hui. Y a-t-il urgence, Mme la Présidente? Tel est le débat. Et manifestement je n'ai pas entendu un seul argument du ministre de la Santé et des Services sociaux qui semblait plaider ou même justifier l'urgence. Parce qu'ils n'ont pas besoin d'urgence, Mme la Présidente.

Il n'y a pas de fin de session depuis que nous sommes ici, à l'Assemblée nationale, avec ce nouveau gouvernement, il n'y a pas de fin de session où ça ne s'est pas terminé par une confrontation. C'est d'ailleurs ce qui a été retenu par les chercheurs de McGill et de l'Université Laval, réunis avec leurs collègues universitaires à l'occasion du colloque sur l'ACFAS, qui se sont interrogés sur les raisons de l'impopolarité de l'actuel gouvernement libéral et qui s'en étonnaient après... après quelques mois d'un premier mandat.

J'ai eu l'occasion de le dire et je le répète, le désenchantement, en général, depuis 50 ans, se produit à l'occasion d'un deuxième mandat, mais pas après quelques mois seulement, comme ça s'est produit avec l'actuel gouvernement libéral en décembre 2003. Cela ne faisait pas six mois, Mme la Présidente, que le gouvernement intervenait avec un bâillon incluant neuf législations dont quatre étaient parrainées par l'actuel ministre de la Santé. Bien, c'en est une de plus, cet après-midi, c'est la signature, la façon de gouverner de l'actuel ministre de la Santé et des Services sociaux et de son gouvernement.

Et ce que ces chercheurs universitaires réunis en colloque à l'occasion du congrès de l'ACFAS, à l'Université McGill, il y a quelques jours de cela, ce qu'ils concluaient devant cette espèce d'énigme qu'ils cherchaient à résoudre: Comment expliquer autant d'insatisfaction de la population du Québec à l'égard de son gouvernement? Comment expliquer une insatisfaction qui se maintient depuis le début du présent mandat de ce gouvernement? Et comment expliquer un niveau d'impopolarité qui atteint des sommets... comme on sait, deux Québécoises et Québécois sur trois qui sont insatisfaits et mécontents de l'actuel gouvernement. Et, savez-vous quelle était la conclusion à laquelle... ces chercheurs ont été amenés à

présenter? Cette conclusion, elle est simple, elle est la suivante: c'est dans l'absence de délibérations publiques que réside, disent ces chercheurs, la principale source de déficit démocratique du gouvernement Charest et la principale cause de l'insatisfaction des Québécois à l'égard des réalisations du gouvernement. Absence de délibérations publiques. Et ils ajoutaient, ces chercheurs: Les élus doivent s'assurer que leurs décisions reposent sur un dialogue avec les citoyens de même qu'avec les groupes de la société civile.

Alors, Mme la Présidente, si des chercheurs universitaires ont pu se pencher avec sérieux sur le consternant bilan de ce gouvernement, c'est parce qu'il y a quelque chose de choquant dans la manière de faire, et ce n'est pas l'opposition officielle ou l'Action démocratique, les députés de l'Action démocratique, qui le disent dans cette Assemblée, c'était également la position d'Alain Dubuc, qui n'est pas connu pour ses complaisances souverainistes ou péquistes, à l'occasion du bilan qu'il traçait des trois années de mandat de l'actuel gouvernement.

● (15 h 40) ●

Dans le journal *La Presse* du 19 avril dernier, M. Dubuc écrivait... alors, il écrivait que la manière de faire du gouvernement, c'est un mandat «où l'on trébuche de dossiers en dossiers dans un climat de crise permanente. [...] Ces crises récurrentes, et la paralysie qu'elles provoquent, s'expliquent — ajoutait-il — en bonne partie par une façon de diriger en vase clos, que l'on pourrait appeler la méthode [du nom du premier ministre] — n'est-ce pas; que l'on pourrait donc appeler, cette méthode — où le gouvernement n'écoute pas et ne parle pas. Des prises de décisions sans consultation et sans lecture fine — ajoutait-il — de [l'âme] des Québécois. Une absence de maîtrise de la parole pour bien expliquer et bien vendre les projets. Et en prime, dans certains dossiers, on a [...] l'impression que le gouvernement ne pense pas non plus, tant l'improvisation et la maladresse sont palpables.» Mme la Présidente, j'arrête ici même, parce que ce bilan était totalement consternant, sous la plume de M. Alfred Dubuc... d'Alain Dubuc, excusez-moi.

C'est donc dire que nous assistons une fois de plus à une manifestation d'intransigeance et d'arrogance, et en particulier j'en trouve le signe dans le fait que les médecins spécialistes et les médecins omnipraticiens, qui sont toujours en négociation, à la table de négociation, doivent certainement recevoir comme un mépris d'être inclus dans cet omnibus, ce bâillon omnibus qu'a présenté le gouvernement aujourd'hui.

Dans le cas particulier des médecins omnipraticiens et des médecins spécialistes, à ce que nous sachions, Mme la Présidente, où est l'urgence? Il n'y a pas, d'aucune façon, de gestes répréhensibles qui ont été commis. Il n'y a pas de menace à l'horizon à l'égard de la santé publique. Nous ne sommes pas confrontés à une grève illégale comme celle de 1999, où l'opposition libérale avait choisi de voter contre une loi de retour au travail des infirmières dans un contexte de grève illégale. Nous ne sommes pas devant une grève illégale. Nous ne sommes pas devant le non-respect des ordonnances du conseil sur le maintien des services essentiels.

Comme le disait le ministre de la Santé et des Services sociaux, une nouvelle ère — il le disait dans sa conférence de presse aujourd'hui; une nouvelle ère — a débuté. Une nouvelle ère, Mme la Présidente, l'ère de

lois spéciales en matière de travail, préventives. Ça, c'est comme la politique de George W. Bush, politique d'intervention préventive en matière de relations internationales. Le gouvernement introduit maintenant cette nouvelle ère de lois spéciales préventives en matière de relations de travail. Il l'a fait en décembre dernier. D'ailleurs, le ministre de la Santé, dans sa conférence de presse, aujourd'hui, s'en est vanté. D'ailleurs, le premier ministre lui-même s'en était vanté en décembre dernier. Il avait l'air très réjoui quand il a affirmé qu'il n'avait jamais négocié les conditions salariales. Du début des mois précédents jusqu'à la fin, en décembre dernier, il n'avait jamais modifié sa position de départ, se réjouissait-il. Est-ce qu'il sait, le premier ministre, que, dans le Code du travail, on fait obligation aux employeurs comme aux travailleurs de négocier de bonne foi et que c'était un très mauvais exemple qu'il donnait lorsqu'il se réjouissait d'avoir imposé des conditions salariales qui dès le départ avaient été décrétées?

Alors, Mme la Présidente, le gouvernement et le ministre de la Santé s'imaginent, parce qu'en décembre dernier ils ont eu l'impression de mettre ça derrière eux pour s'en aller passer les fêtes tranquillement, ils ont l'impression que tout cela est sans conséquence. Pourtant, Mme la Présidente, on le sait, la démoralisation qui s'en est suivie sur le terrain, des soins... Je ne dis pas que les travailleurs et travailleuses, entre autres dans le secteur de la santé, n'ont pas fait leur travail courageusement malgré le matraquage du gouvernement, mais tout le monde connaît l'état de démoralisation qui sévit sur le terrain, dans les diverses institutions.

Mais, cette fois-ci, Mme la Présidente, le gouvernement réitère, il répète, le précédent n'était pas suffisant. Le ministre de la Santé s'est vanté, en conférence de presse, d'utiliser le même cynisme en cette fin de session qu'en décembre dernier. Je dis «le même cynisme» parce que, des lois spéciales en matière de négociations de relations de travail, il s'en est adopté plusieurs, Mme la Présidente. Je suis membre de cette Assemblée depuis 25 ans et je peux donc en témoigner. Mais ce qui est nouveau, c'est d'abord leur caractère préventif, alors qu'il n'y a mais strictement, en cette matière, à l'égard des médecins spécialistes et des médecins omnipraticiens, aucun geste répréhensible posé. Premier précédent. Mais, deuxième précédent, commis en décembre dernier et répété maintenant, Mme la Présidente, c'est de se servir du Parlement comme un moyen de pression à la table de négociation. À la table de négociation, c'est de dire aux représentants, comme ça a été le cas en décembre dernier et que c'est le cas maintenant, aux omnipraticiens et aux spécialistes... de leur brandir le Parlement comme une menace, comme une sorte d'intimidation: Vous signez ce que l'on va décréter ou on vous en donnera moins dans la loi spéciale.

Mme la Présidente, dans la loi n° 142, qui est maintenant appliquée à l'égard des 500 000 employés de l'État, cela provoque évidemment, comme on peut imaginer, des effets très pervers dans les milieux de travail. Il y a comme une sorte d'attitude revancharde, il y a comme une sorte de hargne, il y a comme une sorte de comportement odieux qui finalement consiste à dire: Voilà, on vous fait la menace: si vous ne l'autoappliquez pas, eh bien le Parlement va vous punir. On vous punit de ne pas accepter ce qu'on vous impose. Ça se résume

à ça, là, les lois spéciales du gouvernement, celle-ci à l'égard des médecins spécialistes et omnipraticiens et la loi n° 142, de décembre dernier, à l'égard des 500 000 employés de l'État.

En décembre dernier, Mme la Présidente, l'aspect punitif et répressif a fait en sorte que les syndiqués qui n'ont pas acquiescé et ne se sont pas autopusés de ce que leur imposait le gouvernement ont des mesures administratives qui les pénalisent en matière de formation, en matière de rétention du personnel, en matière également d'arbitrage des différends, en matière d'assurance salaire. Ce qui amenait la présidente des infirmières de l'Hôpital Sainte-Justine à écrire au premier ministre. D'ailleurs, toutes ses consœurs ont envoyé des centaines de lettres au premier ministre pour dire ceci: Nous avons de la difficulté à recruter, à retenir, à former la relève, et voilà que le décret en fait issu de la loi spéciale vient tout faire basculer. C'est tout à fait odieux de nous mettre en danger de perdre du personnel que nous avons formé et de nuire à l'embauche des personnes qualifiées pour s'occuper des enfants malades du Québec, pour une négociation non complétée pour toutes les raisons maintes fois dénoncées. Mme la Présidente, vous comprenez à quel point le gouvernement est prêt à aller loin, y compris le ministre de la Santé, est prêt à pénaliser les soins dans des institutions, comme celle de Sainte-Justine pour les enfants, pour punir les infirmières, notamment, qui ne se seront pas elles-mêmes autopusées en acceptant le décret que le gouvernement voulait leur imposer par loi spéciale.

Alors, dans le cas de la Fédération des médecins spécialistes, Mme la Présidente, le ministre de la Santé et son gouvernement reprennent, n'est-ce pas, la même façon odieuse de procéder en mettant sur la table un cadre qui, dans le projet de loi, est inférieur à ce qui est sur la table et en disant: C'est à prendre ou à laisser. C'est à prendre ou à laisser, vous vous autodécidez ce que nous voulons vous imposer ou vous êtes punis. Et on le voit, Mme la Présidente, que finalement ce n'est pas tant la recherche de qualité de soins ou qualité des services à dispenser qui est recherchée dans la loi spéciale, c'est finalement de punir, parce que, sur un montant de 130 millions, 130 millions, inférieur dans la loi spéciale à ce qui est sur la table présentement pour les médecins spécialistes, on ne retrouve dans le projet de loi que 50 millions. Alors, le ministre va avoir à s'expliquer sur les 80 millions manquants, là, qui étaient pourtant dans l'offre que le gouvernement a faite aux médecins spécialistes.

● (15 h 50) ●

Mme la Présidente, que dire, dans ce bâillon, du projet de loi n° 23 sur la privatisation d'une partie du parc national du Mont-Orford? Le ministre responsable, le ministre de l'Environnement, a laissé entendre dans sa conférence de presse, ce matin, que le préfet de la MRC, M. Roger Nicolet, souhaitait, et je cite les paroles du ministre, «que le projet de loi aille de l'avant». Mme la Présidente, c'est honteux. C'est honteux d'interpréter une volonté contraire, pourtant très claire, de la part de la MRC, et je voudrais simplement relire la résolution adoptée à l'unanimité par l'ensemble des municipalités membres de la MRC de Memphrémagog et qui dit ceci: «Réitérer au gouvernement l'opinion régionale très largement opposée à la vente du domaine skiable et des

espaces requis pour la construction du centre récréotouristique préconisé. La MRC rappelle que la location par bail emphytéotique [...] demeure l'option privilégiée.» Et la MRC ajoute: «Demander au gouvernement de modifier le projet de loi n° 23 de manière à ce qu'il ne statue sur la vente ou la location du domaine skiable et des terrains nécessaires au développement du projet qu'après la réception des soumissions reçues dans le cadre du processus d'appel de projets.»

Le ministre parle du 1er septembre. Qu'est-ce que demande le milieu régional? Ce qu'il demande au ministre, c'est contraire à la prétention d'urgence qui normalement justifie un bâillon omnibus. C'est contraire, Mme la Présidente. Ce que la MRC Memphrémagog demande au ministre, c'est: Ne vendez pas, ne statuez pas, dans votre projet de loi, sur la vente. Ne statuez pas, dans votre projet de loi, sur ce que vous voulez faire imposer par bâillon. Alors, où est l'urgence, Mme la Présidente? Le ministre n'a que le mot «régional», prétend-il, là: pour donner satisfaction à la région, qui semblerait, dans ses expressions, lui réclamer le projet de loi, alors qu'au contraire, au contraire, Mme la Présidente, ce que la région lui dit, c'est de ne pas statuer, de ne pas décider, de ne pas hypothéquer l'avenir.

Et c'est bien évident, Mme la Présidente, que la question inévitable que l'on se pose après les déclarations, les révélations du *Globe and Mail* et du journal *Le Devoir*, c'est: Qu'est-ce qui peut autant faire pression pour que le premier ministre ait choisi de liquider un de ses ministres, le prédécesseur de l'actuel ministre de l'Environnement, qui a choisi de laisser tomber le député de Chomedey qui était un ministre influent? Mais qu'est-ce qui peut bien justifier, Mme la Présidente, que le premier ministre accepte de renier sa parole, sa signature, celle qu'il a apposée à la lettre envoyée aux Amis du parc du Mont-Orford quatre jours avant l'élection du 13 avril 2003? Comment se fait-il que le premier ministre soit prêt à renier sa signature, qu'il soit prêt à écarter un ministre influent dans son gouvernement? Comment se fait-il?

Il est bien évident que les gens se posent des questions, la population se pose des questions. Surtout que la région dit au ministre: Ne procédez pas avec précipitation, attendez. Alors, pourquoi un bâillon, Mme la Présidente? Il n'y a pas d'urgence en la matière, à l'évidence.

D'autant que des voix s'élèvent. Je pense à Phyllis Lambert, notamment connue dans tout le domaine du patrimoine, qui mettait en garde le gouvernement, la semaine passée, de procéder avec la privatisation d'une partie du parc national d'Orford. Je pense à l'écologiste de réputation internationale Pierre Dansereau, qui disait: «Un tel choix ne peut pas résulter, comme dans le cas d'Orford, des pressions ou des besoins d'un promoteur privé.» M. Dansereau est un homme connu pour sa capacité d'être inspirant pour toute notre société. Et M. Dansereau ajoutait: Ce ne doit pas être... «La vocation des parcs se planifie avec une vision qui doit transcender les générations.»

C'est de ça dont il s'agit aujourd'hui, Mme la Présidente, aussi, c'est de ce patrimoine qui fait que des Québécois et des Québécoises ou des résidents de la région de l'Estrie, qui peut-être n'ont pas eu jusqu'à maintenant l'occasion de circuler à pied, comme le dit le ministre, sur le territoire du parc du Mont-Orford, ont

quand même la conviction qu'on leur enlève quelque chose. Parce qu'il est évident que ce qu'on est, l'identité, c'est profondément à la fois l'histoire, la langue et le territoire. Mme la Présidente, imaginez-vous, si on faisait de même pour privatiser une partie du mont Royal, imaginez-vous la réaction que cela susciterait. Et, sur le mont Royal, il y a, comme vous le savez, il y a des restaurants, il y a aussi des activités récréatives et autres.

Alors, le gouvernement n'a aucune justification en matière d'urgence, aucune justification. Il doit d'abord nettoyer les soupçons, Mme la Présidente, qui... j'appellerai ça les révélations, hein — parlons de révélations; les révélations — que le *Globe and Mail* a faites, à savoir que l'actionnaire majoritaire, l'actionnaire principal — *Le Devoir* dit même: à 90 % — de Mont-Orford inc. est l'ancien ministre libéral Paul Gobeil, responsable de la campagne de financement de l'actuel premier ministre quand il est devenu chef libéral, à Québec. Mme la Présidente, lors de la cessation de bail, ce que la loi dit, ce projet de loi n° 23, c'est qu'il va y avoir cessation de bail, et, lorsqu'il y aura cessation de bail, qui en sera le principal bénéficiaire? Mme la Présidente, à moins de démonstration contraire, ce sera Paul Gobeil qui sera le principal bénéficiaire de la cessation de bail.

Alors, pour des raisons patrimoniales, environnementales, pour des raisons historiques, pour des raisons d'identité, il est bien évident, Mme la Présidente, qu'il y a... et, pour des raisons régionales, de concertation régionale, d'implication régionale, il n'y a aucune raison de procéder avec un bâillon à l'adoption du projet de loi n° 23.

Et que dire, que dire du projet de loi n° 9, Mme la Présidente? Que dire du projet de loi n° 31, projet de loi n° 31 sur la privatisation des hippodromes, n'est-ce pas: Qui va bénéficier... qui va être le principal bénéficiaire? C'est bien évidemment le sénateur Massicotte. Mais, encore une fois, le projet de loi n° 31, voyez la manière de faire: Déposé vendredi. Nous sommes lundi. Un projet de loi... l'urgence, Mme la Présidente, comment peut-on, peut-on justifier l'urgence? Projet de loi déposé vendredi, nous sommes lundi après-midi, et lequel projet de loi permet au ministre des Finances de prendre le contrôle de la Société nationale du cheval de course et puis de bénéficier... Pourquoi est-ce que vous pensez que la société, la SONACC, là, tient tête au ministre des Finances? Pour le plaisir de le faire? Elle tient tête au ministre des Finances parce qu'elle considère que les termes de l'entente ont été modifiés et que tout cela va résulter en un montant de 125 millions de dollars dont va bénéficier le sénateur Massicotte, 125 millions de dollars de montant en moins, aux dépens en fait de l'industrie du cheval. Alors, projet de loi déposé vendredi, nous sommes lundi.

● (16 heures) ●

Et, quant au projet de loi n° 9, celui sur la suspension des droits des citoyens dans le bâillon, alors là on peut dire que c'est un programme double. Là, on suspend les droits des parlementaires à l'Assemblée pour être capables de suspendre les droits de recours des citoyens. Là, il y a vraiment un programme double dans ce projet de loi n° 9, quand on sait, Mme la Présidente, que le Protecteur du citoyen, le Barreau du Québec, le Centre québécois du droit à l'environnement, la Coalition pour la protection de l'environnement du parc linéaire du P'tit-Train-du-Nord sont en total désaccord

avec cette mesure; quand on sait que le Protecteur du citoyen, en commission parlementaire, déclarait: Le droit de chacun à la jouissance paisible de ses biens et le droit à une audition publique et impartiale par un tribunal indépendant sont, faut-il le rappeler, reconnus par les articles 6 et 23 de la Charte des droits et libertés de la personne. On ne peut pas supprimer ces garanties sans avoir démontré la nécessité d'une telle mesure pour assurer la protection de l'intérêt public.

Alors, Mme la Présidente, il est certain que le gouvernement a encore 10 jours ouvrables. 10 jours ouvrables, Mme la Présidente, ce n'est pas peu, là. Il y a encore 10 jours, selon le règlement, pour procéder à l'examen puis à l'étude des projets de loi que le gouvernement veut de manière cynique faire adopter dans la journée.

Alors, Mme la Présidente, pour toutes ces raisons, vous comprenez bien qu'il n'y a pas d'urgence, et il n'y a aucune urgence qui peut justifier l'arrogance de l'actuel gouvernement. Je vous remercie.

**La Vice-Présidente:** Alors, merci. Comme prochain intervenant, je reconnais le député des Chutes-de-la-Chaudière. À vous.

#### M. Marc Picard

**M. Picard:** Merci, Mme la Présidente. Nous sommes appelés à intervenir aujourd'hui sur la motion du leader du gouvernement, qui a pour but de suspendre les règles de procédure qui régissent nos débats. Ce qui retient notre attention lors de la lecture de cette motion, c'est que, dès les premiers mots, le leader relate l'urgence de la situation. Mais quelle urgence, Mme la Présidente? Avez-vous entendu parler que des citoyens du Québec étaient en danger de mort ou d'intégrité physique aujourd'hui si les quatre projets de loi qui nous sont soumis dans ce bâillon ne sont pas adoptés cette nuit? À vrai dire, Mme la Présidente, les quatre projets de loi qui seront adoptés au cours des prochaines heures viennent répondre à des besoins internes plus qu'à une urgence nationale. Prenons-les un à un.

D'abord, le projet de loi n° 37, Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins spécialistes. Où est l'urgence, Mme la Présidente? Le ministre de la Santé disait lui-même qu'il se donnait jusqu'au 23 juin pour obtenir une entente négociée. À ce que je sache, nous sommes encore à 10 jours de cette échéance. Encore pire, Mme la Présidente, mis à part la publicité utilisée par les médecins... n'ait pas plu au ministre, il n'en demeure pas moins qu'ils ont utilisé des moyens de pression tout à fait légaux et qu'ils n'ont jamais mis en danger un seul patient. Si quelqu'un met l'intégrité des patients en danger, Mme la Présidente, c'est bien celui qui fait de la gestion par quota de la santé au Québec.

Quant au projet de loi n° 31, Loi modifiant la Loi concernant la Société nationale du cheval de course, il y a urgence, Mme la Présidente. Effectivement, il y a urgence dans ce dossier: il y a urgence d'accéder à la demande du député de Vanier qui souhaite que la Commission des finances publiques enquête sur les allégations très graves qui concernent le ministre des Finances dans ce dossier. En effet, Mme la Présidente,

des allégations fusent de toutes parts au sujet du ministre dans ce dossier, et, si cela s'avérait être la réalité, ce serait extrêmement grave. On parle d'un processus de négociation bondé d'irrégularités, de menaces, de représailles répétitives à l'endroit des membres de la Société nationale du cheval de course, d'une apparence de conflit d'intérêts avec des avocats près du Parti libéral du Québec, et bien d'autres allégations, Mme la Présidente. Alors, Mme la Présidente, la seule urgence qu'il y a dans le dossier de la SONACC, c'est de faire la lumière sur les agissements du ministre des Finances, qui est en train de nous faire vivre une seconde version du scandale de la SAQ aux citoyens du Québec.

Quant au projet de loi n° 9 concernant les véhicules hors route, il y a de bonnes raisons de croire que le gouvernement libéral aurait pu adopter ce projet de loi d'ici le 23 juin. Il n'y a donc aucune urgence d'agir cette nuit, dans ce dossier, Mme la Présidente.

En ce qui a trait au projet de loi n° 23, celui du mont Orford, le gouvernement libéral n'est aucunement justifié de procéder ainsi aujourd'hui. Est-ce que quelqu'un, au Québec, est en danger ce soir si le gouvernement libéral ne vend pas sa montagne à ses amis? Poser la question, c'est y répondre, Mme la Présidente. Depuis le tout début, l'Action démocratique du Québec demande de remettre ce dossier dans les mains de la Conférence régionale des élus de l'Estrie pour développer un consensus régional. Le ministre tente de s'approprier cette procédure, mais, comble d'ironie, il le fait après avoir déposé son projet de loi. Ça enlève tout le bon sens à sa démarche.

En terminant, Mme la Présidente, je tiens à porter à votre attention que le Parti libéral nous a tellement habitués à la confrontation et à l'utilisation du bâillon que, lorsque débute la session parlementaire, on sait déjà que le Parti libéral se servira de cet outil qui suspend les règles démocratiques de l'Assemblée nationale.

La suspension des règles de procédure est maintenant un geste habituel pour les députés libéraux, si bien que, ce matin, lors de la lecture de la motion par le leader, vous avez dû demander à quelques reprises aux députés libéraux de garder le silence. C'est devenu une habitude chez eux, tellement qu'on ne se demande plus s'ils vont utiliser le bâillon mais à quel moment, Mme la Présidente. Merci.

**La Vice-Présidente:** Je vous remercie. Alors, comme prochain intervenant, je reconnais le ministre des Finances.

#### M. Michel Audet

**M. Audet:** Merci, Mme la Présidente. Je viens d'entendre, n'est-ce pas, des propos qui m'ont fait sursauter, particulièrement de la part de la leader du Parti québécois et du représentant de l'ADQ, sur lesquels je reviendrai tout à l'heure, parce que je ne laisserai pas ces allégations, n'est-ce pas, sans réponse. C'est des mensonges grossiers, Mme la Présidente, auxquels je veux répondre.

Mme la Présidente, pourquoi sommes-nous réunis aujourd'hui? Effectivement, nous avons déposé des projets de loi, que le gouvernement entend faire adopter, il est vrai. Pourquoi? Parce que c'est évident que le gouvernement a jugé qu'il était de l'intérêt public de faire approuver un

certain nombre de projets de loi pour lesquels de toute évidence il n'était pas de l'intention des partis de l'opposition de donner suite avant la fin de la session.

Puis j'entendais, tout à l'heure, la chef de l'opposition, n'est-ce pas, évoquer l'excès de cette procédure que le gouvernement utilise de façon autoritaire. C'est important de rappeler un certain nombre de faits: ceux du gouvernement précédent, Mme la Présidente. Je rappelle que, de 1995 donc à 2002, le gouvernement du Parti québécois a procédé, tenez-vous bien, à 58... l'adoption de 58 projets de loi et de — j'ai de la difficulté à compter — 15, 17, pardon, 17 bâillons, 17 lois imposant le bâillon à l'Assemblée nationale.

Donc, Mme la Présidente, je pense que, pour les précédents, je pense que la chef de l'opposition, n'est-ce pas, pourra avoir un... on pourrait lui déposer une liste de ces motions et du nombre de tous ces projets de loi qui ont été adoptés par le gouvernement du Parti québécois à l'époque pour démontrer que c'est une procédure qui est loin d'être exceptionnelle.

Mme la Présidente, je voudrais revenir également sur certaines déclarations, tout à l'heure, qui ont été faites par le député, n'est-ce pas, de l'ADQ et qui faisaient allusion aux interventions du député de Vanier. Je pense qu'il devrait être très prudent, n'est-ce pas, parce qu'il y a un effet miroir dans cette déclaration.

J'ai entendu le député de Vanier sur les ondes, d'ailleurs. Il a lancé toutes sortes d'allégations, qu'on est en train d'étudier, Mme la Présidente. Mais une chose qui m'a frappée, c'est que j'avais en main un bulletin — ça s'appelle *Activités de l'ADQ* — daté de mai 2005, qui... avec en photo le cheval dont le député de Vanier était propriétaire. Et il avait invité tous ses amis à participer à un financement populaire autour de son cheval, qui, tenez-vous bien, avait pris la tête de la course au début, hein? À la mi-course, il était rendu à mi-chemin, et à la fin il était le dernier. Je pense que ça ressemble beaucoup à ce qui se passe à l'ADQ, n'est-ce pas, entre les campagnes électorales. Alors...

Mais je voudrais surtout, je souhaite surtout, n'est-ce pas, dire qu'il devrait être extrêmement prudent avant de lancer des accusations, parce que j'entendais le député de Vanier tenir des propos, qui, compte tenu de son statut qu'il avait, en tout cas à ce moment-là — je ne sais pas s'il l'a encore, son cheval... Mais, Mme la Présidente, ça ressemble beaucoup à une situation, n'est-ce pas, qui s'apparente de très près à une accusation de conflit d'intérêts pour laquelle il faut être extrêmement prudent.

Deuxièmement, je l'entendais également parler du fait qu'il y avait des doutes quant au projet de loi. Au lieu de, n'est-ce pas, faire des affirmations semblables, il devrait suivre les faits et écouter, écouter les gens qui sont dans cette industrie-là. Qu'est-ce qu'ils nous disent, ces gens qui sont dans cette industrie-là? Ils nous la racontent, l'histoire qui s'est passée.

● (16 h 10) ●

De 1995 à 2000... pardon, oui, de 1995 à 1999, le gouvernement précédent avait mis déjà 100 millions dans l'industrie pour augmenter les bourses. En 1999, là, ils ont dit: Ça n'a pas de bon sens, on va faire une société, puis la SONACC, n'est-ce pas, Société national du cheval de course, qu'on va responsabiliser pour qu'elle puisse faire cet exercice-là sans que le gouvernement ait

à faire des déboursés. De 1999 à 2002, combien d'argent on a investi là-dedans? Tenez-vous bien: 200 millions, pour financer des bourses pour les chevaux de course.

Alors, j'entendais tantôt la chef de l'opposition parler évidemment de ce secteur-là en disant qu'on prenait des moyens très forts à l'égard de cette industrie. Elle devrait interroger son ex-collègue la députée de Taillon, Pauline Marois — puisqu'on peut l'appeler ainsi, maintenant — qui était ministre des Finances à l'époque et qui avait soumis, elle, un plan justement, un plan de réorganisation à la société, imaginez bien, en 2002. Et ce plan, il disait quoi? Elle a dit: Je veux mettre fin à cette hémorragie de fonds publics. Elle avait raison. Après... 300 millions plus tard, il était temps d'y mettre fin.

Alors, qu'est-ce qu'elle a proposé? Elle a proposé donc de concentrer les activités à l'Hippodrome de Montréal, de fermer les trois autres hippodromes, qui auraient été remplacés par des hippo clubs. Elle aurait permis évidemment... elle demandait la permission de nommer un mandataire pour assurer la mise en place du plan d'organisation — ça ressemble beaucoup à une mise en tutelle, ça, n'est-ce pas? — et que la SONACC accepte de modifier les règles de nomination des membres du conseil de la SONACC pour permettre au gouvernement de pouvoir en désigner lui-même la majorité. Pourquoi? Parce qu'en vertu de la loi adoptée en 1999 on a donné à la SONACC le pouvoir de nommer elle-même la majorité des membres, les membres de l'industrie qui contrôlent cette industrie-là. Ça va à l'encontre de toutes les règles de gouvernance des sociétés d'État. Ça, c'est ériger le système de conflit d'intérêts de façon systématique dans la loi elle-même. Donc, Mme la Présidente, la députée de Taillon avait reconnu ça, elle avait demandé la modification des règles. En contrepartie, le gouvernement était disposé à porter de 430 à 1 500 le nombre d'appareils de loterie vidéo mis à la disposition de la SONACC pour être en mesure de financer ses opérations et augmenter donc les bourses, particulièrement à l'Hippodrome de Montréal. Alors, voilà la proposition de 2002.

La réponse? Quelle ne fut pas la réponse de la SONACC: la même qu'aujourd'hui, elle a dit non. Elle a dit non. Elle a dit non. Alors, conclusion, la ministre a fait ce qu'il fallait faire: à compter du 1er janvier 2003, elle a dit: Moi, je ne mets plus d'argent là-dedans. Bon. Alors là, vous pouvez retrouver les coupures de presse de toute l'époque. Depuis ce temps-là, les hippodromes se sont retrouvés dans une situation difficile. Les hippodromes, les gestionnaires ont décidé de couper de moitié les bourses, carrément.

Conclusion: évidemment, pendant un certain temps, ça a continué de fonctionner de façon réduite, et il se passe... il s'est passé ce qui se passe dans ces situations-là, c'est que l'industrie est devenue de plus en plus en difficulté. Les bourses n'étaient plus à la mesure... n'étaient pas suffisantes, n'étaient pas à la hauteur suffisante pour attirer des investisseurs, et également l'industrie elle-même de l'élevage, et les gens, les gestionnaires étaient dans une situation financière difficile. D'où l'appel au secours qu'il y a eu depuis plusieurs années, que mon prédécesseur aux Finances avait lui-même reconnu en faisant adopter par le Conseil des ministres, en novembre 2004, le plan de réduction

des appareils de loterie vidéo et leur concentration dans les quatre hippodromes qui devaient être, à ce moment-là, maintenus en opération. Mais il avait demandé aussi à la SONACC de modifier les règles de nomination pour permettre de nommer des nouveaux membres au conseil, et ça aussi, ça a été refusé.

Alors, lorsque — et là je raconte l'histoire de la façon la plus limpide et la plus transparente que je peux le faire, aujourd'hui... J'ai demandé, à mon arrivée, à la SONACC de participer elle-même à l'exercice pour faire lancer un appel d'offres public, un appel d'offres public transparent pour obtenir des soumissionnaires capables et intéressés à prendre en charge les quatre hippodromes, de les faire fonctionner, d'y réinvestir et d'établir des bourses à la hauteur qui permettait justement à cette industrie-là d'être revitalisée.

On a fait des consultations, et cette consultation nous a amenés à un devis, n'est-ce pas, qu'on a mis en place. Et on y a fait participer des groupes de différents aspects, dont je signale Loto-Québec, qui était représenté par M. Jean Royer, qui n'est pas, comme on le sait, un libéral bien connu, là; on y a fait participer M. Gilles Dubreuil, qui est président lui-même de la SONACC; on y a fait participer deux observateurs indépendants, dont M. Luc Chabot, qui est un ancien président d'une division du Mouvement Desjardins, et M. Leblanc, donc Jean-Yves Leblanc, qui avait démissionné de Bombardier Transport et qui avait une expérience dans le domaine, accompagnés de quelques... du personnel technique venant à la fois de la SONACC et du ministère. Ces gens-là ont établi un devis qui a été accepté par tout le monde.

Alors, sur cette base-là, il y a eu une procédure d'appel d'offres. Cette procédure d'appel d'offres, elle a donné lieu, en décembre dernier, à une décision, une recommandation unanime des membres, dont la SONACC, dont la Société nationale du cheval de course. Elle proposait donc... On a accepté la proposition de l'acquéreur de comporter donc... de prendre des engagements totalisant 280 millions sur cinq ans, donc 280 millions, dont 100 millions dans la modernisation et l'installation des hippodromes et donc 75 millions pour la relocalisation de l'Hippodrome de Montréal sur la couronne nord, parce que justement il fallait sortir cet hippodrome-là du secteur où elle est.

Et, à ce sujet-là, on me permettra... J'ai entendu, imaginez, le député de Vanier, avec un animateur de radio, à Québec, dire: Oui, mais ça, ils ont fait ça pour donner les terrains à l'acquéreur. Mais c'est complètement faux. Les terrains sont restés la propriété de la SONACC, et la ville de Montréal a même une option sur ces terrains-là. Je me permets de le dire, c'est un mensonge tellement sérieux que je suis en train de faire regarder par le ministère la possibilité d'intenter une action contre les propos qui ont été tenus à l'occasion de cette entrevue entre le député de Vanier et un journaliste de la radio de Québec. Parce que c'est très sérieux de lancer des allégations semblables, c'est contre les faits, les faits mêmes qu'il ne connaissait même pas ou encore qu'il feignait d'ignorer.

L'autre élément qu'on a ajouté dans l'engagement — mais ça, ça faisait partie des engagements que devaient prendre les soumissionnaires, tous les soumissionnaires, puis le meilleur a été retenu: 153 millions de plus en

bourses, pour les faire passer, dès la première année, de 17 millions à 25 millions, et puis les faire progresser à 35 millions d'ici cinq ans, et puis en croissance par la suite, sur la période suivante donc, jusqu'à 45 millions sur 15 ans, et 25 millions pour la promotion et le marketing des hippodromes. Puis, en contrepartie, évidemment, il y avait un déplacement d'appareils, de 1 900 appareils donc, d'appareils de loterie vidéo dans les hippodromes. Soit dit en passant, ça entraînait quand même une baisse totale du nombre d'appareils, de 750 appareils. Donc, il n'y a pas... ce n'est pas tous les appareils, il y a une baisse du nombre d'appareils. Voilà le plan qui a été approuvé en décembre dernier.

L'entente actuelle, l'entente finale qui a été négociée reprend mot pour mot les éléments de cette entente-là. Ce à quoi faisait allusion la députée tout à... la chef de l'opposition tantôt, une centaine de millions, 100, 125 millions, imaginez, c'est l'évaluation qui est faite, sur les bourses, sur une période de 25 ans. J'ai mentionné tantôt que, dans 15 ans, il y aurait 45 millions, ça atteindrait même 50 millions éventuellement. Ils font l'estimé que, sur 25 ans, il y avait une variation d'une centaine de millions. Imaginez ce que ça veut dire comme écart alors sur 1,2 milliard de bourses.

Donc, M. le Président... Mme la Présidente, pardon, c'est évident que cette situation-là ne pouvait être tolérée. La société elle-même, la société SONACC, voulait garder véritablement ses pouvoirs, elle voulait continuer d'être gestionnaire des hippodromes, et le gouvernement, lui, a décidé qu'il vendait la gestion des hippodromes. Pourquoi? Parce que, dans notre choix à nous, qu'on a fait, ça n'a pas été de mettre 300 millions dans des pistes de course, c'est de mettre 300 millions dans la santé, dans l'éducation, hein, dans les services publics, Mme la Présidente. Donc, c'est pour ça qu'on a été élus.

Alors, c'est évident qu'on ne veut pas réinjecter de l'argent dans la société pour créer de... pour faire augmenter les bourses. C'est le secteur privé qui doit s'en occuper. Pour ça, il y a un plan qui a été déposé par les différents soumissionnaires, les quatre soumissionnaires. Le meilleur a été retenu. Les négociations se sont poursuivies. On en est venus à une entente finale. Et d'ailleurs le président lui-même, M. Dubreuil, a même félicité le gouvernement, au début de l'année, sur ce sujet, à propos de cette entente-là. Tout à coup, il s'est créé une distorsion, imputable principalement au fait que le gouvernement veut revoir la mission de la SONACC et la confier à un conseil de l'industrie, et nous le ferons, et nous le ferons en concertation avec l'industrie.

● (16 h 20) ●

À ce sujet, Mme la Présidente, je pourrais citer plusieurs communiqués, plusieurs appuis que nous avons reçus. Mais j'en ai un que j'ai cité ce matin, mais il y en a un que je viens de recevoir il y a quelques minutes, qui est très important, une résolution adoptée à l'unanimité, à 15 heures, cet après-midi donc, par l'ATAQ, et je vais lire le contenu: «Donc, après avoir pris connaissance de l'entente de principe du 28 octobre 2005 et de la convention datée du 15 mai 2006 — donc, c'est clair, l'entente de principe et l'entente finale — après avoir pris connaissance du projet de loi n° 31 qui modifie la loi de la SONACC, considérant la situation plus que

précaire de notre industrie et qu'une solution durable est primordiale, constatant l'impasse des négociations pour la conclusion d'une transaction avec Attractions hippiques et qu'aucun rapprochement n'est prévisible dans un avenir rapproché, les membres du conseil d'administration — donc de l'ATAQ — demandent au ministre des Finances de procéder à l'adoption du projet de loi n° 31 dans les plus brefs délais», et tout en demandant au ministre des engagements concernant la création d'un conseil de l'industrie avec évidemment une composition des fonctions et des pouvoirs qui vont refléter la situation de l'industrie, ce que j'ai déjà dit, Mme la Présidente, que nous étions prêts à faire. C'était précisément le plan de match que nous avons déposé. Merci, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente:** Alors, comme prochain intervenant, je reconnais le député de Beauharnois et porte-parole de l'opposition officielle en matière de transports. À vous la parole.

#### M. Serge Deslières

**M. Deslières:** Merci, Mme la Présidente. Alors, ce matin, le leader a déposé sa motion de suspension des règles, Mme la Présidente, suspension des règles qui évoquait le caractère d'urgence, le caractère urgent concernant quatre projets de loi. Mme la Présidente, je m'en tiendrai, dans mon intervention, au projet de loi n° 9, loi qui vient modifier la Loi sur les véhicules hors route.

Mme la Présidente, un petit rappel. Rappelons-nous qu'en décembre 2004, lorsque la ministre déléguée aux Transports nous a présenté son projet de loi n° 90 concernant cette modification à la Loi des véhicules hors route, celle-ci évoquait le caractère d'urgence et bien sûr le caractère temporaire de la suspension des droits fondamentaux de citoyens et citoyennes, ce droit de recours, ce droit de justice, ce droit de poursuite judiciaire.

À ce moment-là, Mme la Présidente, l'opposition officielle en toute responsabilité a agi avec beaucoup de responsabilités et avait souscrit à ce caractère d'urgence et à ce caractère temporaire de la loi n° 90. Pourquoi, Mme la Présidente? Bien sûr, on s'en rappellera tous, on était en décembre 2004, nous étions en pleine saison hivernale, et le jugement Langlois avait tombé quelques jours plus tôt, donc en pleine saison hivernale, ça voulait dire en pleine saison pour la motoneige. Alors, en termes de responsabilités, l'opposition officielle avait souscrit.

Et je dois vous dire, Mme la Présidente, que c'est après d'importants et nombreux débats, à l'intérieur de notre formation, que nous avons souscrit à ce projet de loi, pas parce que ça nous plaisait, Mme la Présidente, mais effectivement il y avait, à cette occasion, ce caractère d'urgence. Et ajoutons-le, il y avait inscrit, dans ce projet de loi n° 90, ce caractère temporaire de suspension des droits. On nous avait dit: Nous allons suspendre les droits pendant 18 mois. Rappelez-vous, Mme la Présidente, que, même à ce moment-là, l'opposition avait dit, avait fait une proposition, un amendement au projet de loi et avait demandé à ce qu'on puisse raccourcir ce 18 mois à six mois.

Or, le gouvernement avait choisi 18 mois, avait choisi 18 mois. Déjà là, ce qui était temporaire était critiquable, et d'ailleurs notre position, Mme la Présidente, a été critiquée. Ça allait de soi, parce qu'on touchait aux droits fondamentaux, aux droits fondamentaux de citoyens et de citoyennes, ces droits reconnus, Mme la Présidente, par nos lois, par notre Code civil, et, bien plus, par notre Charte des droits et libertés, loi qui domine l'ensemble de nos lois, qui doit conduire l'ensemble de nos lois, articles 6 et 23, nonobstant ceci, parce que nous étions conscients, nous sommes conscients de l'importance de cette industrie.

Mme la Présidente, doit-on le rappeler, c'est pratiquement 2 milliards de retombées économiques, c'est 1 million d'adeptes, c'est 500 000 véhicules immatriculés au Québec, c'est 14 000 emplois, c'est 50 000 km de sentier, 33 000 pour la motoneige et 17 000 pour les VTT, et des retombées économiques pour chacune de nos régions.

Nous avons reconnu, nous avons reconnu cet élément-là. Et, encore une fois, encore une fois, et j'insiste, Mme la Présidente, en décembre 2004, l'opposition officielle, de façon responsable, malgré de nombreux débats au sein de notre formation — et d'importants débats — avait voté pour la suspension des droits à ce moment-là. Mais, Mme la Présidente, ce caractère urgent, évoqué par la ministre déléguée aux Transports... mais, également, à ce moment-là, elle était accompagnée de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, nous avait répété, au cours des heures qui s'en sont suivies, par communiqué, par conférence de presse, à l'étude article par article: Nous allons agir rapidement, nous allons le faire de façon urgente.

Qu'est-il arrivé, Mme la Présidente? 18 mois plus tard, juin 2006, on se retrouve avec un projet de loi n° 9 qui vient modifier la loi, et là, tenez-vous bien, tout ce temps-là, tout ce temps-là, Mme la Présidente, la ministre s'est littéralement traîné les pieds, s'est littéralement traîné les pieds, Mme la Présidente. Elle nous arrive avec l'idée merveilleuse, un éclair de génie: elle suspend de façon permanente des droits des citoyens et des citoyennes. Il n'y a rien de plus dangereux, en politique, que le temporaire; de ce côté-là, ça devient du permanent. C'était ça, 18 mois plus tard. Qu'a-t-elle attendu, la ministre, pour mettre en place ses tables de concertation? Est-ce que ça prenait 18 mois pour mandater chacune des CRE, chacune des régions concernées à voir à établir, à commencer ce travail de concertation? 18 mois, Mme la Présidente, 18 mois que ça a pris. Et là on nous arrive, aujourd'hui, suspension des... on va suspendre les droits des parlementaires pour suspendre des droits fondamentaux des citoyens et citoyennes. Je pensais d'avoir tout vu, mais on va en apprendre encore, aujourd'hui, dans cette session, dans cette session du printemps 2006.

● (16 h 30) ●

Mme la Présidente, qu'est-ce qui est en jeu ici? Qu'est-ce qui est en jeu ici, Mme la Présidente? On nous dit: Les municipalités, les MRC sont incapables de s'assurer. C'est la prétention et l'affirmation de la ministre déléguée aux Transports. Nous avons demandé à la ministre si elle avait discuté, rencontré, échangé de la documentation avec les compagnies d'assurance, s'il y avait eu des négociations avec les compagnies d'assurance,

avec le Bureau d'assurance du Canada. À notre grande surprise, Mme la Présidente, la ministre nous dit: Il n'y a eu aucune négociation avec les... Est-ce qu'il y a des difficultés quand on s'assure? Bien sûr. Bien sûr, il faut négocier les prix, ce qu'on veut assurer, dans quelles conditions. Et là la ministre nous dit, nous répète depuis 18 mois: Les municipalités et les MRC sont incapables de s'assurer. Mais, dans un même mouvement, elle nous dit... Avez-vous eu des contacts, on lui demande, avez-vous eu des contacts avec les compagnies d'assurance? Est-ce que les municipalités... Elle n'en sait rien, elle n'en sait... Elle a décidé, un jour, qu'on était devant une impossibilité, que les municipalités et les MRC étaient devant une impossibilité de s'assurer, et c'est son prétexte, c'est son prétexte qui nous mène, qui la mène, qui la conduit, dans ce projet de loi n° 9, à nous dire: Je n'ai pas le choix, je n'ai pas le choix, je dois suspendre les droits des citoyens et citoyennes. Du jamais vu, du jamais vu, Mme la Présidente.

Le Barreau nous rappelait, le Barreau nous rappelait, lors de son audition, que jamais aucun gouvernement n'a suspendu des droits fondamentaux pour une activité récréotouristique. Jamais, jamais un gouvernement, quel qu'il soit, dans l'histoire du Québec, n'a suspendu des droits pour permettre à une activité de se développer, d'avoir lieu, et sous le prétexte, M. le Président, que les MRC, les municipalités ne peuvent pas s'assurer. Mais elle n'en sait rien, elle n'a pas discuté avec les compagnies d'assurance, elle n'a pas accepté qu'on entende le Bureau d'assurance du Canada. Quelle logique! Quelle logique, M. le Président!

La vraie raison, la vraie raison de cette suspension des règles, de cette suspension des droits pour des citoyens et des citoyennes, qui fait en sorte, là, de créer... La ministre déléguée aux Transports doit être consciente qu'aujourd'hui... Bien sûr, ça va être dans la nuit parce qu'on va passer ça dans le bâillon, par la force du nombre. Elle doit être consciente, elle crée, au Québec, deux classes de citoyens, deux classes de citoyens, M. le Président. Mais la vraie raison, la vraie raison de cette suspension, c'est que la ministre n'a pu obtenir, n'a pu obtenir l'aval du Conseil des ministres pour débloquer, pour véritablement débloquer les montants d'argent nécessaires pour faire ce fameux réseau interrégional, cette fameuse route blanche.

Elle nous dit — elle a sorti ça de son chapeau, une journée: Nous allons mettre 4 millions de dollars, 4 millions. On lui a demandé: Est-ce qu'elle est capable de nous dire si elle a fait les évaluations, sur l'ensemble des régions ou sur l'ensemble du réseau, combien va coûter cette route blanche? Réponse: Pas d'évaluation globale. Alors, est-ce que ça coûte 10, 20, 30, 40 millions? On peut penser, M. le Président, on peut penser que ce projet, à travers une quinzaine de régions, va coûter beaucoup plus que 4 millions, d'autant plus que les gens des Laurentides sont venus nous dire... Je crois que c'est M. Provost, préfet de la MRC des Laurentides. Il est venu nous dire: Nous, chez nous, là, pour déplacer le tronçon du train, c'est 4 millions. Hop! 4,2 millions. Alors, juste là, c'est 4 millions, et là elle nous dit: Je vais mettre à la disposition, je vais mettre à la disposition des régions, des CRE, 4 millions d'argent. D'argent neuf? Non, M. le Président, d'argent recyclé dans deux autres programmes du ministère des Affaires municipales. On

n'a jamais su lesquels. Ça, ça s'appelle déshabiller Paul pour habiller Pierre. Vous faites l'inverse si ça vous va. C'est ça que ça veut dire. Alors, je suppose que les gens vont être contents d'apprendre que, dans les budgets qui leur étaient décernés, il n'auront plus rien ou qu'ils auront peut-être la moitié de leurs budgets.

Alors, M. le Président, c'est ça, la vraie raison. Et de suspendre — du jamais vu — de suspendre des droits des parlementaires pour suspendre des droits fondamentaux, qu'on procède par bâillon, par suspension des règles, c'est le bout du bout, M. le Président. Jamais nous ne laisserons passer ça. Merci.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, merci, M. le député de Soulanges. Je suis en mesure de reconnaître la prochaine intervenante et je reconnais Mme la députée des Chutes-de-la-Chaudière... Ce n'est pas vrai pantoute, de Lotbinière.

#### Mme Sylvie Roy

**Mme Roy:** Merci, M. le Président. Pour ma part, je dois aussi m'étonner qu'il y ait eu urgence au sujet du projet de loi n° 37, le projet de loi qui sera débattu aujourd'hui, sous le couvert du bâillon. Il est surprenant, M. le Président, de voir qu'il y a urgence lorsque la partie qui est la Fédération des médecins spécialistes du Québec était prête à débattre. Elle était prête. En date du 25 mai encore, par la voix de M. Dugré, on disait: «Les médecins spécialistes du Québec demandent toutefois que le gouvernement reconnaisse leur contribution à leur juste valeur et que l'on fasse preuve de respect en respectant l'entente signée en 2003. À ce stade des négociations, il serait préférable d'éviter les gestes impulsifs, les déclarations intempestives, voire les décisions susceptibles d'entraver l'avenir.»

Je mets en garde, M. le Président, le gouvernement. Cette façon de faire, de renier une entente signée, qui s'appelle la lettre d'entente n° 146, qui a été signée en 2003, la révoquer d'une simple disposition législative, sans avoir au préalable négocié avec les médecins spécialistes, va provoquer l'émotivité dont la Fédération des médecins spécialistes voulait éviter...

Ils ont demandé et redemandé, comme l'entente le permettait, de pouvoir négocier par voie de médiation, d'avoir un arbitre. C'est assez curieux, M. le Président, qu'on leur impose, par le couvert du bâillon, leurs conditions de travail lorsqu'on leur avait promis qu'ils pourraient avoir recours à la médiation. Et, dès la même semaine, la même semaine, le gouvernement nous envoie une cassette, *La médiation, ça vaut le coup!*, DVD, *Le médiateur, un expert accessible pour les relations de travail*. Je pense que peut-être que M. Couillard aurait eu... M. le ministre de la Santé, je m'excuse, oui, M. le ministre de la Santé, ça aurait porté fruit qu'il écoute ce disque-là.

Mais c'est plus que ça. Par ce bâillon-là, on impose le projet de loi n° 37, et ce projet de loi là renverse les principes de justice fondamentale. Les médecins, sur un simple appel, sur une simple délation, les médecins spécialistes, qu'on va soupçonner d'avoir ralenti la cadence de travail, vont se voir punir par une journée de... ils vont perdre une journée de rémunération, et par la suite, sans avoir eu la chance d'être entendus,

ils subiront une sanction, et ils devront par la suite prouver qu'ils ne sont pas coupables. On a un double déni de justice, en plus d'un déni démocratique, que d'imposer une loi sous un bâillon, et, en plus, en plus, M. le Président, cette loi-là trahit une entente que le gouvernement avait avec cette fédération-là. C'est à se demander si on est encore dans un État de droit. C'est à se demander si on ne cherche pas à ébranler la confiance du public envers notre institution ici, le Parlement, et envers nos institutions plus généralement, la démocratie. On n'aurait pas agi autrement.

Renier les droits des médecins alors qu'on s'est engagé par lettre à leur égard, renier leur droit d'être entendus avant de leur imposer une sanction, les obliger à prouver qu'ils n'avaient pas d'intention coupable alors qu'on leur a imposé unilatéralement une sanction, obliger la Fédération des médecins spécialistes du Québec à faire en sorte que cette loi-là soit respectée alors que ce n'est pas son travail, c'est le travail du ministère de la Santé que de faire respecter leur loi, par tous ces moyens, M. le Président, je crois que le gouvernement libéral tente bien malheureusement d'en venir à ses fins, mais il ne prend pas le bon moyen. Ça va être dévastateur pour ses relations avec les médecins spécialistes, ce sera dévastateur pour l'opinion du public envers la démocratie. C'est aussi renier les fondements de notre droit. Qui prend parole, qui s'engage doit respecter son engagement.

La médiation, M. le Président, elle était prévue par lettre d'entente. Ils l'ont demandée. Ça fait un mois qu'ils la demandent. Ça fait un mois qu'ils exhortent le ministre de la Santé à respecter sa parole, à aller en médiation, à négocier de bonne foi. Puis on arrive ici avec un projet de loi qui est extrêmement sévère, qui fixe, de façon unilatérale, les conditions pour les médecins spécialistes. C'est à se demander si on n'est pas en train de leur montrer la porte, la porte du Québec, pour s'en aller pratiquer ailleurs ou pour se désengager. On a eu tellement de médecins spécialistes dans le cadre de la consultation sur l'affaire Chaoulli, qui sont venus nous dire qu'ils avaient tellement d'incitatifs à partir! Je pense que le ministre vient d'en rajouter une autre. Merci, M. le Président.

● (16 h 40) ●

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, je vous remercie, Mme la députée de Lotbinière, et je suis prêt à entendre le prochain intervenant ou la prochaine intervenante, et je vois Mme la ministre déléguée aux Transports. À vous la parole pour votre intervention.

#### Mme Julie Boulet

**Mme Boulet:** Alors, merci beaucoup, M. le Président. Alors, ça me fait plaisir d'intervenir pour donner des détails sur le projet de loi n° 9 parce que tantôt j'ai écouté la critique du parti de l'opposition, et c'est désolant des fois de voir combien on est capable de déformer les choses, la réalité et les éléments cruciaux et déterminants d'un projet de loi.

Alors, moi, je vais faire un bref portrait de l'industrie, M. le Président, je vais faire un bref portrait de l'industrie des véhicules hors route au Québec parce qu'il faut bien se situer puis qu'il faut comprendre l'historique de ce dossier-là pour comprendre pourquoi on est arrivés, aujourd'hui, avec un projet de loi qui est déposé à l'intérieur d'une suspension des droits.

Alors, le portrait de l'industrie des véhicules hors route, c'est 470 000 véhicules hors route immatriculés au Québec. On parle de 1 million d'utilisateurs. C'est 14 400 emplois et des retombées économiques à la hauteur de 2 milliards de dollars pour les revenus du Québec. Alors, quand on parle d'une simple activité récréotouristique, comme le disait le collègue tantôt, bien, une activité récréotouristique qui génère des retombées de 2 milliards de dollars, bien je pense qu'il y a de l'économie également à l'intérieur des revenus de cette activité-là.

Alors, pour ce qui est de l'historique, je vais rappeler qu'en 1995 le précédent gouvernement a autorisé par règlement que les véhicules hors route puissent circuler à l'intérieur de 30 mètres près d'une résidence. Alors, c'est de là que part l'origine du problème, de la problématique qu'on vit aujourd'hui: on a autorisé qu'on circule à moins de 30 mètres, M. le Président. Alors, moins de 30 mètres, là, ça veut dire: à 10, 12 mètres d'une résidence, on peut avoir des sentiers de motoneige qui circulent alors qu'on sait pertinemment que, dans des régions comme les Laurentides, une région qui est en forte croissance démographique, bien les maisons, les riverains sont situés très près des sentiers, et c'est ce que le précédent gouvernement a permis à l'époque, en 1995.

En 1996, il y a des citoyens qui se sont regroupés et qui ont formé un recours collectif. En 1998, M. le Président, la Protectrice du citoyen, ou Protecteur du citoyen à l'époque, a même demandé au gouvernement de diminuer la vitesse pour les sentiers situés près des riverains, près des gens qui résidaient à proximité des sentiers, et le précédent gouvernement n'a strictement rien fait.

En 2002, on a reconnu le recours collectif et, en 2003, on sait qu'on a eu le jugement. Alors, c'est, de 1995, où on a permis à moins de 30 mètres, jusqu'en 2003, M. le Président, sept années d'inertie où le gouvernement a créé lui-même le problème. Il l'a laissé se dégénérer, il a laissé les gens former un recours collectif, il a laissé la loi et toute la procédure législative s'imposer, et on n'a jamais trouvé de solution, on n'a jamais rien mis en place, rien, on n'a rien fait, absolument rien. Alors, le problème, ce sont eux, le précédent gouvernement, qui l'ont créé de toutes pièces.

Alors, nous, quand on a reçu, en 2004, le mandat, par la population, par les gens même de la région des Laurentides, d'essayer de les aider à trouver une solution, alors on s'est mis en place et on a dit: Écoutez, ce qui est important, c'est de comprendre qu'est-ce qui se passe dans les régions du Québec. Alors, on a dit: On va faire une consultation publique, on fera une commission parlementaire, on va aller écouter les gens chez eux, dans les régions du Québec, pour comprendre ce qu'ils vivent. Alors, on a vu plus de 1 000 personnes, M. le Président, 370 mémoires, on a visité 16 régions, on a fait, totalement, là, si on fait le total de toute l'écoute qu'on a eue en commission parlementaire, en consultations publiques, 177 heures d'écoute auprès de la population pour bien comprendre la problématique et qu'est-ce qui se passe dans chacune des régions du Québec par rapport au dossier des véhicules hors route. Alors, mesdames et messieurs, 177 heures d'écoute, et on n'est même pas parvenus à l'étude article par article, même pas l'article n° 1, avec l'opposition. Alors, on s'est opposé, de façon systématique, à l'étude article par article et on nous...

**Une voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Oui. Un instant, s'il vous plaît. Un instant. Moi, je veux vous entendre. C'est quoi, le problème, là?

**Des voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Oui, bien, un instant, par exemple. Là, pour l'instant, le règlement n'est pas suspendu, donc les mêmes règles s'appliquent. Il y a une différence entre ne pas imputer de motifs indignes et ne pas imputer de motifs tout court. Je ne connais personne à peu près ici, quand il cause, qui n'impute pas de motifs, parce que chacun raconte des faits d'un bord ou de l'autre. L'important pour la présidence, c'est d'en rester dans la limite du raisonnable, et jusqu'à date, moi, je trouve que ça correspondait à un point de vue, c'est le point de vue de celle qui parle. J'ai entendu le point de vue de celui qui a parlé tantôt. Et, à ce compte-là, ça va être très difficile de s'exprimer ici si on ne peut pas permettre aux gens de décrire de la manière, eux, qu'ils ont vu les choses. Alors, à ma connaissance, là, il n'y a pas matière à règlement.

**M. Bédard:** Alors, je vais simplement vous rappeler, M. le Président, que de proposer que des parlementaires aient, de façon systématique, bloqué un projet de loi est effectivement des motifs indignes. Vous savez très bien que, lorsqu'on fait l'étude article par article en commission ou à l'étape ici, à aucun moment, personne ne peut prétendre, par le fait que quelqu'un utilise son droit de parole, un député, peu importe de quel côté de la Chambre, on ne peut pas présumer, du fait qu'il prenne la parole, qu'on veut, de façon systématique, bloquer un projet de loi, ce qui fait que ce qui a été jugé indigne, c'est le fait d'utiliser, de prétendre que, un député qui utilise son droit de parole, on tire cette conclusion qu'il l'utilise à des fins autres que le droit qui lui a été concédé, soit celui de pouvoir s'exprimer sur un projet de loi. Alors, en ce qui me concerne, ces propos ont toujours été considérés comme indignes.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Bien, moi, en ce qui me concerne, très respectueusement, je pense qu'effectivement il faut faire attention de ne pas imputer de motifs quant à l'usage de ce que le règlement permet en commission parlementaire, et, à ce que je sache, et ce n'est pas la première fois que je vois ça, il y a des projets de loi en commission parlementaire qui s'étudient beaucoup plus lentement que d'autres, et en conséquence ça ne permet pas d'arriver à conclure qu'il y a là effectivement un motif répréhensible. Alors, attention aux propos utilisés pour décrire davantage les faits que de prêter des intentions. Et pour le moment je ne voyais pas de problème. Poursuivez.

**Mme Boulet:** Merci beaucoup, M. le Président. Je faisais juste relater, là, la réalité. On a fait 177 heures d'écoute auprès des groupes, soit en commission parlementaire soit en consultation publique, et malheureusement on n'a pas procédé à l'étude article par article, on n'a même pas commencé l'article n° 1 du projet de loi, ce qui est déplorable, parce que finalement l'étude article

par article, M. le Président, ça nous permet parfois de bonifier un projet de loi en y apportant des amendements, et on était tout à l'écoute des propositions du parti de l'opposition. Malheureusement, on n'a jamais procédé à l'étude d'aucun article. Alors, on n'a pas pu travailler, dans ce sens-là, à bonifier et à améliorer le projet de loi.

Alors, ce qu'on propose ici, M. le Président, c'est un projet de loi qui est accompagné de 34 mesures. Je l'ai toujours dit, il ne faut pas prendre une seule des mesures mais bien l'encadrement global de toute la pratique des véhicules hors route. Ce qu'on veut, l'objectif qu'on s'est fixé, c'est l'encadrement plus rigoureux et plus sécuritaire de la pratique des véhicules hors route au Québec parce qu'on sait que deux tiers des gens qui décèdent en motoneige, dans une saison, les deux tiers des décès se produisent quand les gens circulent hors sentier, et la totalité des décès en VTT se produisent également quand les gens circulent hors sentier. Alors, ce qu'on dit, c'est: il faut encadrer cette pratique-là de façon plus rigoureuse, plus sécuritaire, quand on sait pertinemment que les VTT augmentent, à chaque année, à un rythme de 20 000 de plus VTT immatriculés à chaque année. Alors, si on ne les encadre pas, si on ne leur fournit pas des sentiers qui soient sécurisés, qui soient balisés, qui soient surveillés, bien je pense qu'au niveau de la sécurité des usagers ce ne sera pas l'idéal si on ne procède pas, M. le Président, avec le projet de loi n° 9.

On comprend bien que ce n'est pas la situation idéale, c'est une solution de compromis qu'on propose, c'est une mesure d'exception, mais c'est également une protection qui est limitée dans le temps, rappelons-le, limitée dans le temps, alors qu'on dit: Après trois ans, dans un processus de transparence, l'Assemblée nationale va revoir la pertinence de maintenir cette protection-là. Et on dit également: Elle est limitée dans les sentiers. Alors, on ne parle pas de protéger les sentiers locaux et régionaux mais seulement que les sentiers interrégionaux qui vont être un peu un squelette de base, une colonne vertébrale, qui vont relier les régions les unes entre les autres.

Si, M. le Président, on n'a pas cette protection-là, les MRC nous ont écrit. Alors, on ne l'a pas inventé, on a même des lettres des compagnies d'assurance, des lettres de plusieurs MRC qui nous disent: Sans cette protection, les risques sont importants. On parle ici d'un risque de 10 millions de dollars pour la MRC des Laurentides. Alors, si les MRC ne peuvent pas avoir de garanties, s'ils ne peuvent pas user de cette protection-là, ils nous disent carrément qu'ils devront probablement fermer les sentiers par faute de pouvoir s'assurer convenablement. Alors, si on assiste à cette fermeture des sentiers là, M. le Président, c'est qu'on aura de la circulation anarchique partout sur le territoire du Québec. La circulation anarchique, ce que ça veut dire, ça veut dire qu'il y aura plus d'irritants, plus de plaintes aux usagers, plus de conflits d'usage avec les riverains et plus de dommages à l'environnement. Alors, c'est ça. Si on a une circulation anarchique, c'est les dangers qui nous surveillent.

● (16 h 50) ●

Alors, nous, ce qu'on veut, ce sont des sentiers plus sécuritaires. On est même prêts, pendant cette période de trois ans, à travailler en étroite collaboration avec les gens des régions en mettant en place des tables de

concertation pour que ces gens-là nous identifient, pour qu'ils développent des sentiers interrégionaux et qu'ils déplacent les sentiers qui sont problématiques ou conflictuels, et on va les assister à la hauteur de 40 000 \$ pour une personne-ressource et avec un fonds d'aide pour déplacer les sentiers problématiques ou conflictuels. On parle d'un fonds de 8 millions de dollars.

Alors, tantôt, mon collègue de l'opposition disait: 8 millions de dollars, c'est de l'argent recyclé. Bien, c'est encore mieux, M. le Président, de l'argent recyclé que pas d'argent du tout, et le gouvernement précédent n'a jamais mis une cenne, n'a jamais mis d'argent dédié pour développer les sentiers récréatifs au Québec.

Alors, on pense qu'ici, M. le Président, c'est important de trouver le juste équilibre entre les utilisateurs de véhicules hors route mais les besoins également des gens riverains, le droit à la quiétude, le droit à un environnement sain. Mais j'aimerais rappeler que c'est une industrie importante au Québec: on parle de 14 400 emplois, 2 milliards de retombées économiques. Et ce qui m'étonne, c'est que je n'entends pas beaucoup les députés des Laurentides, entre autres, de Lanaudière et du Saguenay, parce que ce sont des régions qui ont des retombées économiques importantes, M. le Président — on parle de 103 millions de dollars pour les Laurentides, on parle de 85 millions de dollars pour Lanaudière et de 75 millions de dollars pour la région du Saguenay — alors trois régions qui sont les trois régions avec les principales retombées économiques. C'est en grande majorité des députés péquistes dans ces régions-là, M. le Président, et malheureusement on ne les entend pas. Alors, je pense qu'ils ne sont peut-être pas à l'écoute de leur population, à l'écoute de leurs intervenants économiques, parce que tous les gens qui sont venus plaider... On parle de l'UMQ qui est venue dire que c'était important de trouver le juste équilibre et de permettre à chacune des régions de trouver les meilleures pistes de solution à mettre en place pendant les trois prochaines années.

Alors, ce qu'on demande, là, c'est une période où on va pouvoir travailler en étroite collaboration avec les régions pour améliorer la situation, permettre des sentiers où on va trouver le juste équilibre et ainsi assurer la pérennité de ce loisir-là au Québec, M. le Président, et garantir les retombées économiques et les emplois qui sont générés et créés dans les nombreuses régions. Alors, nous pensons que...

La saison des VTT, c'est 12 mois par année. Alors, ce n'est pas juste une question de motoneige. Les VTT, c'est 12 mois par année. Alors, oui, c'est important de procéder avec ce projet de loi là, et je pense qu'au cours du long processus des 177 heures d'écoute nous avons entendu des pistes de solution, nous avons attendu que l'opposition nous formule des solutions, ou des avenues, ou des choses intéressantes à mettre sur la table, M. le Président. Malheureusement, on n'en a pas eu.

Alors, nous avons essayé de travailler très, très fort avec l'équipe du ministère des Transports du Québec et tous les gens qui m'ont accompagnée tout le long de ce processus-là, et c'est la raison pour laquelle on a mis 34 mesures en place, et nous souhaitons, nous pensons que ces 34 mesures là nous permettront d'atteindre l'objectif qu'on s'est fixé, d'encadrer de façon plus rigoureuse et sécuritaire cette pratique-là au Québec.

Alors, merci beaucoup, M. le Président, et ça fait le tour du dossier du projet de loi n° 9.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, merci, Mme la ministre déléguée aux Transports, pour votre intervention. Je suis prêt à céder maintenant la parole au prochain intervenant et je reconnais M. le député de Verchères. M. le député de Verchères, à vous la parole.

#### M. Stéphane Bergeron

**M. Bergeron:** Alors, merci, M. le Président. D'entrée de jeu, n'était-il pas ironique d'entendre la ministre nous dire: On n'entend pas les députés de l'opposition sur cette question-là? Il faudrait toujours bien que la ministre se branche, là, hein? Elle se plaignait tout à l'heure que les députés de l'opposition avaient trop parlé, hein, à tel point, d'après elle, qu'on avait bloqué le processus menant à l'adoption de ce projet de loi, et là, tout à coup, elle se plaint de ne pas avoir entendu des députés de l'opposition parler sur la question, notamment ceux du Saguenay—Lac-Saint-Jean, ceux des Laurentides et de Lanaudière. Or, mon collègue de Chicoutimi me disait: Bien, ça fait au moins 15 questions que je pose là-dessus. Mais encore faudrait-il que la ministre se donne la peine d'écouter, hein? Le député de Mille-Îles nous disait: Consulter, c'est bien, mais écouter, c'est encore mieux. Alors, peut-être la ministre devrait-elle prendre exemple sur ces paroles empreintes de sagesse de la part du député de Mille-Îles et se donner la peine d'écouter.

Mais, qui plus est, M. le Président, comment peut-on prétendre qu'on veut écouter les députés alors qu'on les bâillonne? Quelle ironie, M. le Président, d'entendre la ministre nous dire ici: Je n'entends pas les députés de Lanaudière, des Laurentides, du Saguenay—Lac-Saint-Jean! Mais vous ne les entendrez pas, Mme la ministre, vous venez de les bâillonner. Vous n'aurez pas l'occasion de les entendre, et ça, c'est votre décision, c'est la décision du gouvernement que de bâillonner les députés en cette Chambre, M. le Président. Alors, comment peut-on prétendre d'une voix qu'on veut entendre les députés et du même souffle les priver de leur droit de parole? Il y a comme quelque chose qui ne fonctionne pas là-dedans. Alors, j'inviterais la ministre à être conséquente dans ses paroles, à ne pas accuser les députés de l'opposition d'une part de ne pas s'exprimer, puis de les accuser du même souffle de s'exprimer trop, à tel point de bloquer l'adoption du projet de loi, puis de se plaindre qu'elle ne les entend pas alors qu'elle les bâillonne. Alors, il y a quelque chose qui ne marche pas ici, M. le Président. On s'attendrait, de la part du gouvernement, à un peu plus de cohérence dans le discours.

Alors, ayant fait cette introduction, j'en viens au noeud du problème. Et je n'oserais pas parler d'un noeud «gorgien», comme le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, je n'en viendrais pas à parler de cela, M. le Président, mais je vous dirais cependant qu'on assiste à une bien triste journée aujourd'hui, bien triste journée parce que nous bâillonons des députés démocratiquement élus, démocratiquement élus pour débattre, pour débattre avant l'adoption de projets de loi. Or, on décide qu'il y a urgence, il faut se dépêcher, il faut procéder

rapidement, il faut qu'on aille au plus coupant, donc on impose le bâillon.

Premier commentaire, M. le Président, c'est que, si je regarde le calendrier parlementaire, techniquement nous aurions pu siéger jusqu'à vendredi prochain. Pas vendredi cette semaine, là, vendredi de l'autre semaine. Donc, il y a, à toutes fins utiles, encore 10 jours francs de session parlementaire, et voilà qu'on décide d'imposer le bâillon, puis tout doit se terminer dans les 12 heures, 24 heures qui viennent parce qu'il y a urgence. Ciel! on s'imaginait, M. le Président, que la vie de certains individus est en cause pour qu'on veuille procéder avec une telle urgence alors qu'il reste encore 10 jours francs de session.

Alors, regardons attentivement qu'est-ce qui peut justifier une telle urgence. Alors, qu'est-ce qu'on a dans ce bâillon? Examinons un peu, là, qu'est-ce qu'il y a dans la liste d'épicerie du gouvernement, hein? Voyons voir s'il y a possibilité de mettre la vie de quiconque en danger là-dedans, là, M. le Président. Donc, qu'est-ce qu'on a? On a un projet de loi qui vise à suspendre les droits des citoyens, qui vise à les empêcher d'intenter quelque recours que ce soit par rapport à une industrie récréative fort importante, au demeurant, M. le Président, on le reconnaît. Jamais nous n'avons nié l'importance de cette industrie pour le Québec. Nous appelions de tous nos vœux, l'automne dernier, le gouvernement à régler la question de la fiscalité dans le monde agricole justement pour éviter que l'industrie de la motoneige ait à souffrir, durant la saison hivernale, d'une interruption en raison du boycott des agriculteurs. Nous reconnaissons l'importance de cette industrie. Mais est-ce que nous devons aller jusqu'à suspendre les droits démocratiques de citoyennes et de citoyens, suspendre leur droit légitime de recourir aux tribunaux lorsqu'ils voient leurs droits violés, M. le Président, simplement pour permettre à l'industrie de pouvoir poursuivre allégrement, sans être inquiétée par ces quelques grincheux citoyens ici et là qui trouveraient que c'est un peu trop bruyant, un peu trop malodorant, un peu trop je ne sais quoi, mais qui ont des recours?

Alors, on les prive de ces recours, il y a urgence. Il y a urgence, il y a péril en la demeure, il faut bâillonner les parlementaires pour permettre de suspendre les droits démocratiques des citoyens. Il faut suspendre les règles démocratiques, les règles parlementaires de cette Chambre pour nous permettre de suspendre les droits des citoyens. M. le Président, ce n'est pas très édifiant comme spectacle.

Qu'est-ce qu'on a d'autre? Regardons de nouveau la liste d'épicerie du gouvernement. Qu'y a-t-il d'autre dans cette liste d'épicerie? Alors là, on a un autre projet de loi qui vise à mettre les médecins spécialistes au pas, hein? Ils étaient, semble-t-il, au dire même du ministre de la Santé, ils étaient en bonne voie de conclure une négociation. Tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes, hein? Il y avait même une rencontre de prévue demain. Alors là, ouf! on suspend encore une fois le droit à la négociation. On suspend le droit à la négociation puis on impose une solution.

Tout n'allait pas pour le mieux dans le meilleur des mondes, M. le Président. Ça, ça me rappelle la chanson *Tout va très bien, Madame la Marquise* où finalement on réalise que la bâtisse est passée au feu, l'écurie, les chevaux sont partis. Tout va très mal, M. le Président. Tout va très mal. Alors, quelle est la valeur, quelle est la

valeur de la parole d'un ministre qui nous dit en cette Chambre que tout va pour le mieux, qu'on va négocier de bonne foi puis qu'on nous arrive, avant même l'échéance de la négociation, avec un projet de loi pour leur enfoncer dans la gorge une solution dont ils ne veulent pas?

● (17 heures) ●

C'est pour ça qu'on suspend les règles démocratiques et parlementaires en cette Chambre, M. le Président, pour enfoncer dans la gorge des médecins spécialistes, toujours dans l'esprit du noeud «gorgien», il va sans dire, pour enfoncer dans la gorge des médecins spécialistes une entente dont ils ne veulent pas? Alors, je ne crois pas encore une fois que les citoyennes et citoyens du Québec trouveront qu'il s'agit là d'un spectacle très édifiant.

Alors, qu'est-ce qu'on a encore dans la liste d'épicerie du gouvernement, là, qu'il nous faille absolument adopter dans les 24 heures qui viennent, qu'on ne puisse pas se permettre d'utiliser les cinq jours, les 15 jours, les 10 jours, dis-je, ouvrables qu'il nous reste, les 10 jours de session? Qu'est-ce qu'il y a de si urgent, hein? Qu'est-ce qu'il y a de si urgent, M. le Président? Il y a l'autre projet de loi qui vise à faire en sorte de vendre les hippodromes, de les vendre. Encore une fois, une partie du patrimoine des Québécoises et Québécois, des installations qui appartiennent à l'ensemble des Québécois et Québécoises, ça, on va vendre ça à des intérêts privés, mais pas n'importe quels intérêts privés, M. le Président, d'un sénateur libéral, hein? Alors, M. le Président, c'est quand même quelque chose de suspendre les règles démocratiques, de suspendre les règles parlementaires pour permettre la vente d'hippodromes à un sénateur libéral. Il n'y a pas à dire, il n'y a pas à dire, M. le Président, là ce n'est pas très édifiant, ce n'est pas très édifiant.

Et le dernier en lice, le dernier en lice, celui qui vise à vendre une partie du parc national du Mont-Orford. Celui-là, je le connais tout particulièrement, M. le Président. Je le connais tout particulièrement parce que ça fait déjà 16 semaines cette semaine que nous travaillons dans ce dossier, que nous sommes plongés, à toutes fins utiles, que cette Assemblée est plongée dans le psychodrame national auquel le gouvernement a décidé de livrer le Québec tout entier avec le dossier de la vente d'une partie du parc national du Mont-Orford. Alors, qu'est-ce qui justifie encore une fois l'urgence? Qu'est-ce qui justifie l'urgence dans ce dossier-là, M. le Président, sachant que la région a demandé jusqu'au 15 septembre? Ils n'ont pas demandé, là, jusqu'à la semaine des quatre jeudis en l'année 2037, là, ils ont demandé jusqu'au 15 septembre prochain. Alors, le ministre dit: Non; non, non, non, le 15 septembre, c'est beaucoup trop loin, on veut faire ça pour le début septembre, puis, pour ce faire, on va suspendre les règles démocratiques, les règles parlementaires puis on va passer ça vite, monsieur, hein? Il reste 10 jours ouvrables de session parlementaire. Pas grave, on impose ça, hein, la méthode forte, la méthode forte, puis on impose quelque chose dont la région ne veut absolument pas.

Il n'y a aucune volonté. La ministre, tout à l'heure, nous accusait de bloquer l'adoption du projet de loi, de bloquer l'adoption du projet de loi sur les véhicules hors route. Bien, je suis obligé de dire que, dans le cas du dossier du parc du Mont-Orford, M. le Président, c'est le gouvernement qui a bloqué l'adoption du projet de loi. On n'a pas traîné les motions préliminaires pendant

trois semaines de temps, M. le Président. Dès la deuxième journée, dès la deuxième journée de séance de la commission parlementaire, on a proposé d'entreprendre l'étude du projet de loi, on a proposé d'entreprendre l'étude du projet de loi par les articles non contentieux, les articles sur lesquels nous aurions pu nous entendre, les articles 8 et 9, ceux portant sur l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, parce qu'évidemment, de notre côté, il n'y a pas d'objection de principe à l'idée d'agrandir le parc national du Mont-Orford. On aurait même souhaité que le gouvernement mette, dans sa réserve foncière, les terrains de Mont-Orford inc., que pour une curieuse raison le gouvernement a choisi de ne pas mettre dans la réserve foncière, alors que pourtant ce sont des terrains avec une valeur écologique avérée, incontestable, tandis que, dans le nord, notamment au niveau des terrains de Greif, ce ne sont pas tous des terrains ayant une valeur écologique exceptionnelle, pour reprendre les termes du ministre.

Ils ont certainement une valeur écologique appréciable, qui mérite d'être protégée, mais ils n'ont pas tous cette valeur écologique exceptionnelle. Certains l'ont. Certains ont cette valeur écologique exceptionnelle, M. le Président, mais ils ne l'ont pas tous. Donc, on a préféré exclure certains terrains pour les raisons sur lesquelles je vous invite à réfléchir, M. le Président. Je ne voudrais pas voir le député de Kamouraska-Témiscouata encore perdre son sang-froid et m'inviter à répéter les choses dehors pour que le premier ministre puisse demander à son avocat, qui est également l'avocat de Mont-Orford inc., de m'expédier, séance tenante, une mise en demeure. Alors, M. le Président, je ne lui ferai pas ce plaisir. Je vous invite à réfléchir vous-mêmes sur les motifs qui peuvent justifier le gouvernement dans cette affaire-là, mais, mais, mais il ne faut quand même pas perdre de vue le fait qu'un des principaux actionnaires de Mont-Orford inc., c'est Paul Gobeil, ancien ministre libéral qui a été bailleur de fonds du premier ministre lorsqu'il a choisi de faire le saut de la politique fédérale, lorsqu'il était chef du Parti conservateur fédéral, à celui du Parti libéral du Québec. Mais bon.

Alors, on a proposé à ce gouvernement la possibilité de commencer l'étude du projet de loi par les articles 8 et 9. Le gouvernement a dit: Non, il n'en est pas question, il n'en est pas question, ce n'est pas logique, ça, hein? Logiquement, il faut commencer par l'article 1. Comme si c'était la première fois, M. le Président, qu'on suspendait l'étude d'un article puis qu'on passait à un autre, quitte à revenir ultérieurement sur les articles sur lesquels on est passé plus rapidement. Mais là ça ne marchait pas. Ça ne marchait pas parce qu'il ne fallait surtout pas qu'on ait l'air de vouloir travailler sur ce projet de loi, il ne fallait surtout pas qu'on ait l'air d'avancer. Il fallait qu'on puisse accuser l'opposition d'empêcher l'étude du projet de loi. Il fallait que la ministre déléguée aux Transports puisse se lever puis dire: Il y avait de l'obstruction de la part des députés de l'opposition, hein? Puis, on veut pouvoir invoquer la même obstruction du côté de l'adoption du projet de loi n° 23, donc on a dit: Non, il n'en est pas question, on ne commencera pas l'étude par les articles 8 et 9, le gouvernement insistant opiniâtement pour commencer l'étude à l'article 1, sachant pertinemment, M. le Président, qu'à l'article 1 il y avait un désaccord fondamental entre l'opposition et le gouvernement.

Et là évidemment on s'est retrouvés dans une espèce de cul-de-sac. Nous n'avons pu entreprendre... En raison, je dirais, d'un débat de procédurite, là, amorcé, avec grand plaisir, par le député de Marguerite-D'Youville, on n'a pas été en mesure de même entreprendre l'étude de l'article 1. Et là le gouvernement débarque ce matin, en disant: Là, là, ça presse trop, ça presse trop, là, ça fait qu'on va y aller avec une motion d'attribution de temps, un bâillon pour faire en sorte qu'on procède à l'adoption rapide de ce projet de loi là. M. le Président, qu'il me suffise simplement de rappeler, de rappeler que la MRC de Memphrémagog, que le ministre se plaît à citer abondamment mais de façon très partielle et très partielle, que la MRC de Memphrémagog est opposée à la vente du domaine skiable, que la MRC de Memphrémagog préfère procéder par bail emphytéotique et que la MRC de Memphrémagog souhaite que nous suspendions l'adoption ou du moins que nous suspendions l'application des dispositions portant sur la vente du domaine skiable et sur la vente des terrains au bas des pistes, de telle sorte de permettre véritablement à la région de développer un projet récréotouristique qui puisse faire consensus.

Avec le projet de loi que le gouvernement a mis de l'avant et avec la façon dont le gouvernement entend nous imposer ce projet de loi là, ce sera tout, tout sauf un consensus régional, M. le Président, et il y a tout lieu de le déplorer.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, merci, M. le député de Verchères, merci pour votre intervention. Et ceci met fin au temps qui était prévu pour l'opposition officielle.

J'indique au ministériel qu'il reste 13 minutes pour votre intervention. Alors, à vous, M. le ministre.

#### M. Claude Béchar

**M. Béchar:** Oui. Merci beaucoup, M. le Président. M. le Président, c'est avec beaucoup de joie que j'interviens sur cette motion aujourd'hui et surtout en ce qui concerne le projet de loi n° 23.

D'abord, M. le Président, juste pour faire un petit rappel de certains des éléments soulevés par nos amis d'en face, je vous dirais que ça nous laisse tous un drôle de goût quand on entend la chef de l'opposition officielle arriver ici et dénoncer les règles de suspension des règles qu'on a aujourd'hui, la motion qu'on a aujourd'hui quand on sait que ce gouvernement-là — on peut remonter bien loin, montrer bien des exemples — mais, juste en 1982, ils ont réduit de 20 % le salaire des gens de la fonction publique et que surtout c'est elle, la chef de l'opposition officielle, qui a sans doute fait adopter par bâillon, ici, en cette Chambre, l'une des lois les plus controversées de l'histoire du Québec, celle sur les fusions municipales, une loi qui n'était pas dans leur programme électoral, sans aucune étude, qu'ils n'ont jamais parlé à personne là-dessus, que tous les maires au Québec concernés étaient contre. Elle était venue ici. On n'a même pas eu le temps de rien faire qu'elle a passé le projet de loi comme ça, en une session, de façon unilatérale, M. le Président, et aujourd'hui elle vient nous donner des leçons. Il y avait ça d'épais d'amendements dans sa loi, puis aujourd'hui elle vient nous donner des leçons sur le fait que c'est donc épouvantable. Bien, je

vous dirais, M. le Président, si la mémoire est une faculté qui oublie, dans son cas je pense que c'est, je le souhaite, l'oubli volontaire parce que c'est elle-même qui était au coeur de ça.

● (17 h 10) ●

Et on s'en souvient tous ici. Notre collègue le député de Hull avait fait des débats époustouflants pendant toute une session. Elle avait, toute la session, dit: Ah, bien oui, on défend ça, on y va de façon forcée, on passe le bulldozer sur les villes, on passe par-dessus la volonté des citoyens. Il y avait ça d'épais d'amendements. On n'a même pas eu le temps de rien regarder. Ça s'est fini dans le tumulte. Il a fallu qu'elle revienne après ça avec une loi pour réussir à réajuster tout ça tellement c'était tout croche, et aujourd'hui elle vient nous donner des leçons de démocratie, des leçons de démocratie.

M. le Président, je vous dirais qu'en ce qui nous concerne, aujourd'hui, là... Et en plus elle vient nous dire, la chef de l'opposition officielle, tantôt que la MRC, que M. Nicolet ne voulaient pas travailler. Ce n'est pas le cas. On a eu une résolution, puis c'est clair. La résolution confirme au gouvernement que «la MRC est prête à piloter un groupe de travail dont le mandat général, qui devra être précisé par le gouvernement, sera de définir les paramètres d'un projet récréotouristique répondant aux attentes du milieu pour peu qu'elle trouvera, à l'intérieur du projet de loi n° 23, la légitimité et les compétences requises pour agir dans ce mandat». Donc, je pense que là-dessus c'est assez clair.

Mais ce qui est le plus — c'est absolument clair — et, je vous dirais, ce qui est le plus dommage, parce que je veux prendre des mots parlementaires, M. le Président, cet après-midi on a encore entendu, là, le courageux député de Verchères encore y aller avec quelques allusions à ci puis à ça. C'est drôle, hein, ça fait au-delà de trois semaines, un mois que les journalistes l'attendent à côté pour le questionner là-dessus. Non, non, non, il trouve toujours une place pour passer, là, il se déguise en serpentine puis il passe entre les murs, puis là on ne le voit pas. Puis, non, il n'ose pas aller le dire dehors, ça. C'est drôle. Parce que c'est facile de dire des choses ici, mais ne pas avoir le courage d'aller le répéter à l'extérieur, c'est une autre chose. Ce n'est pas une question de perdre son calme, je suis absolument calme là-dessus, M. le Président, mais juste pour vous dire que c'est très dommage de voir ça. Et surtout ce qui est dommage, c'est quand les gens d'en face viennent nous dire: Ah, bien là on aurait peut-être été prêts à collaborer, puis là: Ah, bien oui.

M. le Président, ça fait cinq ans qu'ils ont signé un bail, qu'ils n'ont jamais respecté les conditions. Ils ont signé un bail sur des promesses. Ils ont dit: On va construire des condos, on va construire un autre terrain de golf, on va permettre un centre d'achats, on va permettre un restaurant sur la montagne. Ça, là, à quelques jours des élections, là, le 14 février 2003, le député de Johnson, là, il disait: Moi, j'ai tout entendu ce que j'avais à entendre, je suis prêt à aller de l'avant avec ça. Puis là, là, il est arrivé l'élection tout à coup. Woups, le 11 mars, là, le député de Blainville, ministre à l'époque — 2003 — décide de reculer: Bien là, on va attendre un peu, là, on va attendre un petit peu, on va laisser passer l'élection. Vous rendez-vous compte, M. le Président, que, si on n'avait pas été élus le 14 avril 2003 puis que le

gouvernement d'en face... si jamais le Parti québécois avait été reporté au pouvoir, bien aujourd'hui fort probablement qu'il y aurait un restaurant sur la montagne, qu'il y aurait un centre d'achats, qu'il y aurait un autre terrain de golf, qu'il y aurait des condos dans le bas de la montagne? Dans le fond, c'est exactement le projet qui était là.

Et en plus ce qu'ils avaient dit au promoteur à l'époque, les gens d'en face, c'est: Regarde, allez acheter des terrains un peu là-bas, là, en bas, achetez ces terrains-là, on va vous les échanger après. Ça, c'est modifier les limites d'un parc, puis ils viennent nous dire, là, ils viennent nous dire ici, aujourd'hui, en cette Chambre, puis depuis deux, trois semaines, M. le Président, qu'il ne faut pas toucher à l'intégrité d'un parc, c'est sacré, il ne faut pas toucher à ça. Mais c'est exactement ce que vous étiez en train de faire. Et, je le répète, là, l'intégrité d'un parc, c'est l'intégrité écologique — pas territoriale, écologique — c'est ça qui est dans la Loi sur les parcs. Et d'ailleurs, à au moins 25 reprises, dans les 10 dernières années, il y a eu des modifications aux limites des parcs au Québec pour toutes sortes de raisons, pour les agrandir, diminuer certaines parties, sortir certains territoires. Donc, c'est loin d'être une première aujourd'hui, ce qui se passe.

L'autre élément, il nous dit: Là, pourquoi tels terrains, là, vous n'avez pas mis ça sous réserve... Le grand écologiste d'en face, là, M. le Président, le député de Verchères, là, bien là, je m'excuse, je vais être obligé de revenir sur un élément. Je le sais, que ça lui fait mal, mais je reprends cet exemple-là parce que c'est le plus probant, c'est le plus probant qui démontre ses grandes qualités écologiques. Je veux juste vous relire une commission parlementaire qu'on a eue quand on a entendu les groupes. Et j'espère que mon collègue de Rouyn est là. Oui, il est là. C'était le jeudi 25 mai 2006, à 17 heures. Écoutez bien ça, M. le Président, le député de Verchères qui dit: «De la même façon, M. le Président, je postule qu'il y a, dans le domaine skiable, des territoires qui ont été lourdement endommagés, mais il y a également, dans le domaine skiable, des espèces fauniques [...] des espèces florales qui mériteraient tout autant d'être protégées. Dans les basses-terres, on parle de la serpentine et d'autres espèces.» L'expert qu'on entendait. «Pardon.» «M. le Président, la serpentine est une roche, ce n'est pas une espèce végétale.» Le député de Verchères qui reprend: «La serpentine et d'autres espèces d'arbres...» Il reprend puis il dit ça. Puis, M. le Président, notre collègue d'en face, là, pensait que la serpentine, lui, c'était soit un serpent ou soit un arbre. C'est ni un ni l'autre. c'est une roche. Ça ne bouge pas, c'est une roche.

Donc, M. le Président, quand on doit entendre le député de Verchères venir nous dire: Ah, bien là tel territoire, ça a une grande qualité écologique, puis tel autre, bien ça, ça en a moins, je pense que j'aime mieux me fier sur des écologistes, sur des environmentalistes que sur quelqu'un qui, dépendamment de la semaine, dépendamment, là, de comment il file, dit que, oui, les territoires ont ou n'ont pas une valeur écologique.

On les entend aussi, M. le Président, venir nous dire, là, que, écoutez, eux autres étaient prêts à collaborer. Bien oui, tout le monde en face a parlé sur l'adoption de principe. Ensuite de ça, on est allé en commission parlementaire. Après 14 heures de commission

parlementaire, M. le Président, on n'était même pas rendus à l'article 1, on était encore dans les motions préliminaires, dans les motions préliminaires, M. le Président. Mais la meilleure de toutes les motions préliminaires — écoutez bien ça, là: le député de Masson, pendant un discours sur les motions préliminaires — puis c'est vrai ce que je vous dis là, là, vous irez aux galées — le député de Masson se trouvait tellement intéressant qu'il voulait lui-même se suspendre, il voulait suspendre son intervention. Imaginez, là. Il se trouvait tellement intéressant puis à propos. Ce n'est pas moi qui ai demandé de suspendre son intervention, lui-même voulait arrêter. Alors, ça vous donne une idée d'à quel point ça pouvait être pertinent, son intervention. Quand, toi-même, tu ne te trouves plus pertinent, c'est que tu ne l'es vraiment pas.

Mais mieux que ça, l'autre trouvaille d'après, ils arrivent, ils disent: Là, ah, on va commencer par l'article 8. Bien, c'est quoi, le problème de commencer par l'article 8 ou 9? Allons-y là-dessus, puis ce n'est pas grave, ce n'est pas un précédent, on n'est pas obligés de commencer par l'article 1. Pourquoi vous pensez qu'il y a un article 1 dans un projet de loi, puis qu'il y a un article 2, puis qu'il y a un article 3? Parce qu'il y a une logique, parce qu'il y a une suite. Ce n'est pas une partie de bingo, ça, une adoption d'un projet de loi. Ce n'est pas un boulier qu'on prend, puis là, oups, on sort une balle, puis, tiens, on va commencer par le 8. Tout le monde est d'accord, allons-y. Alors, je pense, M. le Président... Mais la cerise sur le sundae — parce qu'évidemment, pendant la commission parlementaire, vous savez, après plusieurs heures, parfois les interventions sont un petit peu moins pertinentes, et notre collègue de Saint-Maurice nous a laissé entendre à plusieurs reprises ses penchants pour la gastronomie, mais c'est pour ça que je dis «la cerise sur le sundae» — c'est quand lui-même, à 23 h 45, vendredi soir, a pété une crise épouvantable, disant que c'était épouvantable, ce qui se passait, puis que, oui, c'était un filibuster, puis, oui, qu'il nous retardait, puis que, non, il ne serait jamais d'accord avec ça.

Ils ont même dit: Ne commencez pas par l'article 1, on n'est pas d'accord, puis on ne sera jamais d'accord, puis on a ça d'épais d'amendements... les amendements que la chef de l'opposition officielle avait dans le temps qu'elle a présenté son projet de loi sur les fusions forcées.

Alors, M. le Président, il est clair, là, il est clair que les gens d'en face là-dedans n'ont pas montré la meilleure foi et pas juste depuis les derniers jours, les dernières semaines, depuis 2000-2001 qu'ils tergiversent dans ce dossier-là, depuis 2000-2001 qu'à chaque six mois la région ne sait pas ce qui va se passer, qu'on ne sait pas comment ça va avancer, qu'on ne sait pas quelle est la nouvelle promesse que le député de Johnson va faire. La dernière fois, il a demandé un restaurant. Il ne peut pas avoir son gros restaurant sur la montagne, il a demandé le Croco Délices. C'est ça qu'il voulait avoir comme restaurant. C'est plus petit, mais là ce n'était pas assez pour lui. Alors, chaque automne, chaque printemps, il y a toujours quelque chose qui était dans l'incertitude. Mais là, M. le Président, on est à une période avec le projet de loi n° 23. Oui, on a décidé de réparer les erreurs. Oui, on a décidé qu'enfin il était temps que la région trouve un projet qui lui convienne.

Et, sur toutes les allégations qui sont amenées, là, par le député de Verchères, sur toutes les allégations, il faut faire bien attention à une chose, M. le Président: la meilleure façon de se rendre vulnérable au type d'allégations que le député de Verchères laisse entendre depuis deux, trois semaines, ce serait d'aller s'asseoir, comme ils l'ont fait, avec quelqu'un puis dire: Comment on peut s'entendre? Je vais vous échanger tel terrain, donnez-moi tel autre terrain; je vous donne ça, je vous promets que vous allez pouvoir faire ci, puis, moi, je vais pouvoir faire ça en retour. Ça, ce n'est pas très transparent. Ça, c'est la façon de faire du Parti québécois. C'est ça qui était sur la table depuis 2000-2001. La grande différence aujourd'hui, M. le Président, avec le projet de loi n° 23, c'est qu'on y va avec un appel d'offres public, transparent, ouvert. C'est quoi que vous ne comprenez pas dans les mots «appel d'offres public»? Je ne comprends pas ce qu'il y a là-dedans que les gens d'en face ne comprennent pas. Si c'est un appel d'offres qui est ouvert, qui est public, tout le monde peut miser dessus, tout le monde voit c'est quoi, les conditions, et tout le monde peut miser dessus. Mais ça ne semblait pas être assez. On est allés encore plus loin. On a demandé à la région: Est-ce que vous êtes prêts à nous proposer un projet qui va répondre à vos besoins, un projet qui va répondre à vos attentes? Ils nous ont dit: Oui, la MRC travaille déjà dessus.

● (17 h 20) ●

Et justement, au niveau de la MRC, je vais revenir encore une fois parce que j'entendais la chef de l'opposition nous dire que finalement la région ne l'avait pas demandé. Le préfet de la MRC est venu le dire de façon très claire, ici, à l'Assemblée nationale. Il a dit: On ne veut pas que ce projet de loi soit retardé, on ne veut pas que la région perde l'élan, perde son dynamisme; on veut que ce projet de loi soit adopté pour qu'on puisse commencer à travailler. Et il a même ajouté: On veut que la situation nous permette, nous, de prendre le leadership là-dedans. Ce à quoi on a dit oui. Et même on est prêts à aller encore plus loin, parce que non seulement on dit à la région: Dites-nous quel genre de projet vous voulez — et on n'oblige rien; la région pourrait très bien nous proposer un projet dans lequel il n'y en a pas, de condominium, dans lequel c'est un village de montagne ou peu importe, ils pourraient nous le proposer — mais on va encore plus loin. Ce sont eux qui vont décider, en bout de ligne, du meilleur projet pour leur avenir, qui vont décider du projet qu'ils veulent voir aller de l'avant.

Et là, M. le Président, je pense que c'est simple à comprendre: la région va décider de son avenir. Mais, en plus de ça, M. le Président, ce qu'on fait, là, c'est: on vend un centre de ski et un club de golf, on ne vend pas un parc. Et ça, c'est même le maître à penser du député de Chicoutimi, Jacques Brassard, qui l'a dit clairement. Écoutez: «C'est quoi, un centre de ski? C'est des pistes de ski. Vous avez scrapé la montagne, alors c'est pour ça que ce n'est pas compatible avec un parc. Ou vous renaturalisez la montagne, c'est une option. Alors, si vous maintenez le centre de ski, bien, moi, je trouve tout à fait raisonnable qu'on l'exclue du parc, comme c'est le projet du gouvernement.»

C'est ce que le maître à penser du député de Chicoutimi a mentionné, c'est ce que nous faisons. Si

Jacques Brassard est d'accord avec nous, si la région est d'accord avec nous, je pense que c'est le temps qu'on aille de l'avant.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, cette dernière intervention met fin au débat restreint de deux heures sur la motion de suspension des règles, et je suis prêt à mettre aux voix cette motion. Est-ce que cette motion est adoptée?

**Des voix:** Adopté.

**M. Bédard:** Un vote par appel nominal, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, le vote par appel nominal étant demandé, nous le ferons. Alors, que l'on appelle les députés. Je suspends cette séance pour quelques minutes.

*(Suspension de la séance à 17 h 22)*

*(Reprise à 17 h 32)*

#### Mise aux voix

**Le Vice-Président (M. Gendron):** S'il vous plaît! Alors, nous allons mettre aux voix, nous allons mettre aux voix la motion de suspension des règles.

Quels sont ceux qui sont favorables?

**Le Secrétaire adjoint:** M. Charest (Sherbrooke), M. Dupuis (Saint-Laurent), M. Audet (Laporte), M. Després (Jean-Lesage), Mme Courchesne (Fabre), M. Couillard (Mont-Royal), M. Vallières (Richmond), Mme Thériault (Anjou), Mme Delisle (Jean-Talon), M. Kelley (Jacques-Cartier), Mme Boulet (Lavolette), M. Pelletier (Chapleau), M. Ouimet (Marquette), M. Marsan (Robert-Baldwin), Mme Gauthier (Jonquière), M. Corbeil (Abitibi-Est), Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé), M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata), M. MacMillan (Papineau), Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), M. Marcoux (Vaudreuil), M. Lessard (Frontenac), M. Gautrin (Verdun), Mme Loïselle (Saint-Henri—Sainte-Anne), M. Lafrenière (Gatineau), M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis), M. Whissell (Argenteuil), Mme Lamquin-Éthier (Crémazie), Mme Thériault (Lévis), M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Houda-Pepin (La Pinière), M. Brodeur (Shefford), M. Cholette (Hull), M. Reid (Orford), M. Bachand (Arthabaska), M. Bernard (Rouyn-Noranda—Témiscamingue), M. Bernier (Montmorency), M. Blackburn (Roberval), Mme Charlebois (Soulanges), Mme Hamel (La Peltrie), Mme Gaudet (Maskinongé), M. Dubuc (La Prairie), M. Descoteaux (Groulx), M. Clermont (Mille-Îles), Mme Charest (Matane), M. Gabias (Trois-Rivières), Mme L'Écuyer (Pontiac), Mme Legault (Chambly), M. Mercier (Charlesbourg), M. Moreau (Marguerite-D'Youville), M. Morin (Montmagny-L'Islet), M. Paquin (Saint-Jean), Mme Perreault (Chauveau), Mme Vien (Bellechasse), M. Tomassi (LaFontaine), M. Soucy (Portneuf), M. Rioux (Iberville), Mme James (Nelligan).

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Quels sont ceux qui sont contre?

**Le Secrétaire adjoint:** Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Lemieux (Bourget), Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), M. Charbonneau (Borduas), M. Pinard (Saint-Maurice), M. Legault (Rousseau), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Létourneau (Ungava), M. Boucher (Johnson), Mme Papineau (Prévost), M. Jutras (Drummond), Mme Vermette (Marie-Victorin), M. Dion (Saint-Hyacinthe), M. Bouchard (Vachon), M. Girard (Gouin), M. Bédard (Chicoutimi), M. Morin (Nicolet-Yamaska), M. Simard (Richelieu), M. Legendre (Blainville), M. Deslières (Beauharnois), Mme Charest (Rimouski), Mme Richard (Duplessis), M. Dufour (René-Lévesque), Mme Beaudoin (Mirabel), Mme Lefebvre (Laurier-Dorion), M. Turp (Mercier), Mme Maltais (Taschereau), Mme Doyer (Matapédia), M. Lelièvre (Gaspé), M. Thériault (Masson), M. Tremblay (Lac-Saint-Jean), Mme Champagne (Champlain), M. Bergeron (Verchères), M. Lemay (Sainte-Marie—Saint-Jacques).

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Grondin (Beauce-Nord), Mme Roy (Lotbinière).

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Y a-t-il des abstentions? Il n'y a pas d'abstentions. M. le secrétaire général, pour le résultat du vote.

<b>Le Secrétaire:</b> Pour:	58
Contre:	37
Abstentions:	0

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, la motion est adoptée. Donnez-moi donc la suite.

Oui. Alors, un instant. Nous poursuivons nos travaux. Avis touchant les travaux des commissions, M. le leader.

**M. Dupuis:** Pas d'avis, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Il n'y a pas d'avis.

**Des voix:** ...

**Le Vice-Président (M. Gendron):** S'il vous plaît!

**Une voix:** ...

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Non, il n'y a pas d'avis.

Alors, renseignements sur les travaux de l'Assemblée, est-ce qu'il y a...

**Une voix:** ...

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Bien, oui, mais il faut que je le demande quand même. Alors, il n'y a pas de demandes de renseignements sur les travaux de l'Assemblée.

### Affaires du jour

Et nous en sommes rendus aux affaires du jour. Alors, aux affaires du jour, conformément à la motion de suspension des règles qu'on vient d'adopter, nous allons maintenant procéder au dépôt des rapports de la Commission des transports et de l'environnement, et je cède la parole à M. le président de la Commission des transports et de l'environnement et député de Saint-Maurice. M. le député de Saint-Maurice, à vous pour votre dépôt.

#### Dépôt du rapport de la commission qui a fait l'étude détaillée du projet de loi n° 23

**M. Pinard:** Alors, merci beaucoup, M. le Président. M. le Président, je dépose le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui a siégé les 8 et 9 juin 2006 afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques. La commission n'a pas complété l'étude détaillée de ce projet de loi, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, vous faites la même chose pour le second, numéro de loi 9.

#### Dépôt du rapport de la commission qui a fait l'étude détaillée du projet de loi n° 9

**M. Pinard:** Alors, M. le Président, je dépose le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui a siégé les 5 et 7 juin 2006 afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 9, Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route. La commission n'a pas complété l'étude détaillée de ce projet de loi, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, merci, M. le député de Saint-Maurice. Je vous rappelle, à l'ensemble des membres de cette Assemblée, que tout député dispose...

**Des voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, s'il vous plaît, je vous rappelle que tout député dispose de 60 minutes à compter de maintenant pour transmettre au bureau du secrétaire général copie des amendements qu'il entend proposer au rapport de la Commission des transports — qui vient d'être déposé — et de l'environnement, qui a étudié le projet n° 9, Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route, et le projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques.

### Projet de loi n° 37

#### Présentation

Conformément à la motion qui vient d'être adoptée, je cède maintenant la parole à M. le ministre de

la Santé et des Services sociaux, ou à un autre ministre, pour la présentation du projet de loi n° 37, Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins spécialistes. Et je vois M. le ministre qui a envie de se lever. Alors, à vous la parole.

#### M. Philippe Couillard

**M. Couillard:** Alors, M. le Président, je présente le projet de loi n° 37, Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins spécialistes, dont je lis les notes explicatives.

Ce projet de loi a pour objet de pourvoir aux conditions de la participation des médecins spécialistes au régime d'assurance maladie et autres programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec, dans le cadre des limites qu'impose la situation...

**Des voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** S'il vous plaît, un instant. Effectivement, on n'entend rien, mais on n'entend rien par le mouvement qui ne se fait pas dans le silence. Et on n'a pas terminé. Alors...

**Des voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Un instant. Alors, que ceux qui ont à quitter, qu'ils le fassent dans le silence. M. le ministre, veuillez poursuivre.

● (17 h 40) ●

**M. Couillard:** Je reprends, M. le Président. Ce projet de loi a pour objet de pourvoir aux conditions de la participation des médecins spécialistes au régime d'assurance maladie et autres programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec, dans le cadre des limites qu'impose la situation des finances publiques, d'assurer la continuité de la prestation des services professionnels des médecins spécialistes et d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services de santé.

À cette fin, le projet de loi procède au renouvellement de l'accord-cadre conclu entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et la Fédération des médecins spécialistes du Québec jusqu'au 31 mars 2010. Il prévoit toutefois de nouvelles dispositions relatives à la rémunération des médecins pour la période du 1er avril 2004 au 31 mars 2010.

Le projet de loi prévoit de plus l'affectation de ressources financières en vue principalement de diminuer les listes d'attente et d'augmenter les heures de fonctionnement des blocs opératoires.

Enfin, le projet de loi contient des dispositions relatives à la continuité des services de santé et prévoit diverses mesures de nature administrative, civile, disciplinaire et pénale.

#### Mise aux voix

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Est-ce que l'Assemblée accepte d'être saisie de ce projet de loi?

**Des voix:** Oui. Adopté.

### Adoption du principe

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, adopté à la majorité des voix. Alors, nous allons maintenant procéder, conformément à la motion que nous venons d'accepter, au débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 37, Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins spécialistes. Je rappelle que la durée du débat a été fixée à un maximum de 40 minutes, dont 15 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 15 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cinq minutes aux députés indépendants et une réplique de cinq minutes du ministre qui présente le projet de loi. Je cède maintenant la parole à M. le ministre de la Santé et des Services sociaux pour sa présentation.

### M. Philippe Couillard

**M. Couillard:** Alors, M. le Président, je rappelle que ce projet de loi ne s'applique qu'aux médecins spécialistes. Un peu plus tôt, on a parlé des médecins omnipraticiens et spécialistes. Le projet de loi présenté ne vise que les médecins spécialistes, étant donné que nous avons très bon espoir que l'entente proposée aux médecins omnipraticiens sera ratifiée au cours des prochaines heures.

Pour ce qui est des médecins spécialistes, nous savons, M. le Président, que le gouvernement a présenté une offre similaire à celle qui a été présentée aux omnipraticiens, bâtie en trois segments: d'abord une augmentation de tarif de 2 % par année pour quatre ans consécutifs, soit 8 %; par la suite, un bloc d'investissement de 169 millions de nouveaux services à la population, par exemple le plan de pratique en milieu universitaire, le psychiatre répondant, le fonctionnement de diverses tables de concertation, également la question du déplafonnement de certains services professionnels. Et, en dernier lieu, le troisième bloc du projet de loi est constitué de ce que nous appelons l'évolution de pratique, qui est le pourcentage d'augmentation de la masse salariale des médecins spécialistes consécutive à deux phénomènes, d'abord l'augmentation du nombre d'actes médicaux posés en raison de la demande accrue de soins et également du vieillissement de la population et d'autre part, également, le nombre accru de médecins; et on sait que ce nombre de médecins va augmenter rapidement au cours des prochaines années.

L'autre sujet bien sûr de débat est la lettre d'entente signée par le gouvernement précédent quelques jours littéralement avant l'élection du 14 avril 2003, lettre d'entente qui donnait lieu à une disposition permettant l'installation d'un mécanisme de médiation pour d'abord établir techniquement les écarts de rémunération entre les médecins du Québec et ceux du reste du Canada, d'autre part prévoir un mécanisme de médiation et un règlement éventuel de cette question. Il faut se souvenir qu'un premier élément de 5 % de correction avait été accordé en 2003-2004, ce qui explique qu'à ce moment les tarifs des médecins spécialistes avaient augmenté de plus de 8 % de même que leur revenu moyen, alors que les revenus de l'ensemble des citoyens du Québec, pour cette même année, augmentaient de 2 % à 2,5 %.

Pour ce qui est de cette lettre d'entente, nous n'avons jamais, et contrairement à ce qui a été mentionné, voulu la déchirer ou lui tourner le dos. Nous avons cependant manifesté aux médecins spécialistes la réalité. Nous leur avons présenté la réalité des finances publiques qui fait qu'il n'y a que très peu d'espoir, et en fait aucun espoir, que cette lettre d'entente, pour l'année 2006-2007, soit suivie de suites concrètes, compte tenu de l'énorme quantité de fonds publics que nous mettons à la disposition des médecins spécialistes. Il faut se souvenir, M. le Président, que c'est plus d'un demi milliard de dollars, 592 millions de dollars, que le gouvernement du Québec met à la disposition des médecins spécialistes, ce qui représente une augmentation de 30 % de la masse salariale des médecins spécialistes sur la même période. Alors, à ceux qui voudraient nous dire: Le gouvernement devrait faire plus, le gouvernement devrait donner plus, nous leur demanderons d'indiquer au même moment où ils prendraient l'argent, et combien de plus ils donneraient, et aux dépens de quelles missions du service de santé et des services sociaux, aux dépens de quelles missions du gouvernement ils le feraient.

Nous avons plutôt suggéré à la Fédération des médecins spécialistes du Québec de reporter la discussion en isolation de cette question de la parité, que nous reconnaissons être un problème qui doit être corrigé de façon progressive, mais en 2008, alors que nous aurons dépassé la période des négociations du secteur public. Cette somme de 592 millions, encore une fois, une quantité énorme de fonds publics qui va être ajoutée à la masse salariale des médecins spécialistes, sera intégrée dans le cadre financier de l'État. Et il sera possible de reprendre les discussions, incluant la médiation, sur des bases beaucoup plus productives et beaucoup plus susceptibles, M. le Président, d'apporter aux deux parties une solution concrète pour le problème de la parité.

Nous avons donc répété cette offre au cours des derniers jours aux médecins spécialistes en invitant même et en déclarant même, ce qui était une avancée de notre part, que nous étions prêts à débiter la médiation dans les semaines littéralement qui suivraient la signature d'une entente de principe, avec un rapport de médiation en 2008 qui sera étudié alors et qui pourra donner lieu à une entente sur la correction éventuelle de la parité. Rappelons, M. le Président, que le rapport de médiation ne lie aucune des deux parties.

Maintenant, cette offre de déplacer le processus en 2008 a été également assortie d'autres éléments qui ont été présentés aux médecins spécialistes au cours des derniers jours, notamment la possibilité de constituer une table de discussion pour discuter plus longuement, après la signature de l'entente, de l'allocation des 169 millions de dollars des nouveaux services, avec cependant comme base incontournable que ceci doit être consacré à l'amélioration des services à la population et l'amélioration de l'accessibilité aux services médicaux spécialisés pour les Québécois et non pas à de simples augmentations tarifaires qui, en soi, M. le Président, il faut le rappeler régulièrement... en soi, les augmentations tarifaires n'ont aucun impact sur l'accès aux services, les listes d'attente pour les différents services et bien sûr l'accessibilité plus générale aux soins.

Cette offre a été jugée initialement assez satisfaisante, puisque la Fédération des médecins

spécialistes a d'abord annulé un point de presse, qu'elle devait tenir vendredi matin, pour avoir des conversations avec nos représentants, et par la suite, malheureusement, cette offre a été déclinée, de sorte que nous nous trouvons dans l'obligation aujourd'hui d'indiquer par voie législative quelle est la capacité maximale de l'État et donc de mettre fin au processus de négociation qui durait déjà depuis plusieurs mois.

Comme je l'indiquais ce matin à plusieurs reprises, ce n'est pas de gaieté de coeur, M. le Président, que le gouvernement entreprend cette action législative. Il aurait été de loin, et j'insiste encore, de loin préférable pour les deux parties d'en arriver à une entente signée, négociée plutôt qu'une entente imposée par voie législative. Mais l'État, dans une situation semblable, ne peut faire autrement qu'assumer ses pleines responsabilités et son devoir d'équité, d'équité non pas avec les médecins spécialistes uniquement, mais avec l'ensemble du système de santé, les autres personnes qui attendent des services sociaux, des services de santé, les autres catégories de professionnels du système de santé et également les autres missions du gouvernement, qui, elles aussi, M. le Président, ont un rapport direct avec l'amélioration de l'état de santé de la population. Mentionnons, à titre d'exemples, l'éducation, la protection de l'environnement et également la lutte contre la pauvreté, qui sont des déterminants très importants de l'état de santé de la population.

Alors, la loi qui est présentée devant nous et dont nous débattons actuellement le principe vise d'abord à entériner sur le plan financier quel est le cadre de l'accord qui est présenté aux médecins spécialistes, et ce cadre est indiqué en annexe du projet de loi. Il comprend effectivement des ajustements tarifaires de 2 % pour chaque année, quatre années consécutives jusqu'en 2010. Ceci n'est pas modifié. Les deux autres éléments cependant sont modifiés, et je vais expliquer de quelle façon.

Le premier élément, qui est le bloc de nouveaux services de 169 millions, on y soustrait 50 millions de dollars annuellement: 40 millions pour le fonctionnement hospitalier, 10 millions pour les actes médicaux, qui vont servir à améliorer et prolonger le fonctionnement des blocs opératoires au moyen, il faut le dire, de temps supplémentaire, puisque la pénurie d'effectifs à laquelle nous faisons face n'est toujours pas résorbée, et on en connaît les causes. Alors, cette somme de 50 millions devrait nous permettre d'augmenter le nombre d'heures de temps opératoire de une à trois heures selon les endroits et d'opérer environ 30 000 malades de plus par année, dans le système de santé, ce qui aura certainement un effet important ajouté aux quelques améliorations qu'on commence à voir dans plusieurs secteurs, ainsi qu'on en témoignait au cours des derniers jours.

Il est important, M. le Président, de réaliser que ce qui nous permet de dégager cette somme-là, c'est justement de la puiser à même le cadre financier présenté aux médecins spécialistes, puisqu'en effet, n'eût été de ce cadre-là, on ne peut dépouiller d'autres parties du système de santé de ressources financières supplémentaires auxquelles elles ont droit et auxquelles également elles sont en droit de s'attendre, que l'on parle, par exemple, des services sociaux ou des autres secteurs du service de santé. Donc, ce 50 millions de

dollars est là parce qu'il est disponible dans le cadre financier des médecins spécialistes. Et nous avons d'ailleurs été tous et toutes frappés par l'insistance mise dans la publicité des médecins spécialistes au cours des derniers jours, dont j'ai discuté plusieurs éléments d'ailleurs, à améliorer l'accès aux services.

Alors, considérant qu'il s'agit d'un problème reconnu auquel nous voulons également apporter une correction, nous sommes convaincus que cette façon de procéder remplit les objectifs d'augmentation de l'accessibilité et aura un impact direct donc sur la production d'activités chirurgicales, les listes d'attente et le nombre de Québécois qui se feront opérer dans des délais raisonnables ou médicalement requis, selon les endroits où ces délais sont définis.

● (17 h 50) ●

Les autres 119 millions de dollars, M. le Président, seront utilisés, et c'est selon la loi, seront utilisés, selon les priorités du ministère de la Santé et des Services sociaux, dans le même domaine que j'ai mentionné tantôt. Je pourrais d'ailleurs vous citer quelques-uns de ces domaines afin d'en donner l'exemple pour les concitoyens qui nous écoutent. Par exemple, la rémunération de la garde en disponibilité, ce qui nous permet de payer des médecins spécialistes, ce qui n'est pas le cas actuellement, lorsqu'ils ou elles sont de garde, particulièrement dans les spécialités de base comme la chirurgie, l'anesthésie ou la psychiatrie, et en particulier dans les régions où on a encore, comme vous le savez, de cruelles pénuries d'effectifs; la rémunération des activités dans les centres hospitaliers universitaires, ce qui correspond, M. le Président, à un plan de pratique universitaire, qui est un élément attendu depuis très longtemps dans le milieu médical ou dans le milieu hospitalier, qui permet de valoriser les tâches des médecins spécialistes oeuvrant en centre hospitalier universitaire et de ne pas pénaliser ceux ou celles qui se livrent davantage à la recherche, à l'enseignement ou aux soins cliniques aux malades, de façon à ce qu'ils ou elles aient une rémunération compétitive; la rémunération, également, des psychiatres, en lien avec le développement de services de deuxième et troisième ligne en santé mentale, notamment la disposition qui prévoit la création d'un poste de psychiatre répondant afin d'apporter un soutien aux médecins omnipraticiens, ceci est dans le plan d'action de santé mentale; la Table régionale des chefs de département de médecine spécialisée, qui nous donne un interlocuteur régional de médecine spécialisée pendant de celui qui existe déjà avec le département régional de médecine générale; la Table de concertation des réseaux universitaires intégrés de santé; la rémunération de la télésanté — il n'y a pas actuellement de rémunération prévue pour la télésanté, nous allons la donner; la modification des modalités du calcul de la rémunération majorée en région; et l'instauration, également, d'un processus de contrôle des infections par les établissements; l'amélioration de la performance du Programme québécois de dépistage du cancer du sein — il en a d'ailleurs été question à cette Assemblée il y a quelques jours — ainsi que la quote-part du gouvernement à la prime d'assurance responsabilité des médecins spécialistes. Ceci donc pour les dispositions concernant les nouveaux services.

Pour la disposition de l'évolution de pratique, il faut savoir, M. le Président, que l'offre initiale du

gouvernement était de 1,5 %, et ceci pouvant être augmenté à 2 % selon les dépenses réelles étudiées rétrospectivement. Finalement, la décision dans la loi est de maintenir l'évolution de pratique à 1,5 %. Il faut savoir qu'en cours de discussion la fédération nous a demandé de réduire ce montant à 1 %, ce que nous pensons imprudent. Nous allons plutôt le maintenir à 1,5 %.

Pour ce qui est de la lettre d'entente, la fameuse lettre d'entente pour la parité de rémunération, son action est suspendue jusqu'au 31 mars 2010, à moins que les parties en conviennent autrement. Alors, il est important de réaliser — et la chef de l'opposition officielle y faisait allusion tantôt, et c'est un principe que je réaffirme encore une fois — c'est qu'il doit y avoir une valeur ajoutée à la signature d'une entente négociée avec le gouvernement, par rapport et de façon comparée à une entente ou un règlement imposé par législation. En effet, c'est le même gouvernement, le même ministre, le même ministère de la Santé et des Services sociaux qui a négocié avec les médecins omnipraticiens, qui, eux et elles, ont accepté le cadre proposé par le gouvernement, et notamment le déplacement de la discussion sur la parité en 2008, incluant la médiation. C'est également de cette façon que nous avons entrepris les conversations sur les nouveaux services.

Alors, il est clair qu'en termes de gains pour les médecins spécialistes, non pas de services, parce qu'on voit qu'on ajoute beaucoup de nouveaux services à la population avec l'investissement dans les blocs opératoires et le financement des nouveaux médecins, en termes de gains pour les médecins spécialistes, la solution qui est sur la table actuellement est de loin supérieure à la situation législative que nous présentons actuellement mais que nous n'aurons pas le choix d'adopter et de faire sanctionner advenant le cas où les quelques discussions qui pourraient avoir lieu entre maintenant et les heures qui viennent n'auraient pas d'effet positif sur les conversations.

Je répète ce que j'ai dit ce matin, M. le Président, en conférence de presse, la semaine dernière, le gouvernement a tendu la main à la Fédération des médecins spécialistes du Québec, leur a donné la possibilité d'avoir une entente immédiate, d'éviter cette solution législative. Il n'y a pas eu de suite à cette offre-là. Je réitère actuellement cette offre de collaboration et de conversation réelle et constructive et un appel également au réalisme et au pragmatisme des médecins spécialistes. En effet, M. le Président, ils ne peuvent se dissocier de la réalité des finances publiques et faire comme si cette réalité n'existait pas. Ils ne peuvent se dissocier des réalités de la société du Québec qui a fait des choix collectifs, entre autres ses programmes sociaux, qui sont très onéreux, on le sait, par rapport à ce qui existe dans le reste du Canada, et qui en a fait un choix concerté dont l'ensemble des citoyens bénéficient.

Alors, considérons ces éléments: l'état des finances publiques, la charge qu'imposent sur celles-ci la dette et les programmes sociaux, il est important que les médecins spécialistes, M. le Président, fassent preuve encore une fois de réalisme, de pragmatisme, utilisent les heures qui viennent dans leurs discussions, à la fédération, qui ont lieu au cours des prochaines minutes pour bien réfléchir à la situation. Nous demeurons disponibles, je suis disponible, les négociateurs du gouvernement sont disponibles, jusqu'à la sanction du projet de loi

pour remettre sur la table — elle est d'ailleurs toujours sur la table — cette offre de vendredi dernier, que je répète: déplacement du règlement de la question de la parité en 2008, incluant la médiation, et discussion prolongée sur le cadre financier de 169 millions de dollars de nouveaux services. Je suis confiant, M. le Président, que la Fédération des médecins spécialistes voudra apporter un second regard à cette possibilité d'avoir des conversations avec le gouvernement et de repartir sur de nouvelles bases.

Il est certain, M. le Président, et nous en sommes conscients, que l'adoption de cette loi n'est pas la solution idéale que tous et toutes auraient souhaitée. Cependant, quelle est l'alternative si nous ne mettons pas fin à la négociation de cette façon-là? Je demanderais aux personnes de l'Assemblée qui s'y opposeraient de nous dire combien d'argent de plus ils ou elles mettraient à l'enveloppe salariale des médecins spécialistes. Où il la prendraient? Je rappelle que le gouvernement a déjà mis sur la table 592 millions de dollars, plus d'un demi-milliard de dollars, 30 % d'augmentation de la masse salariale, ce qui est très important. Et en fait ça fait longtemps qu'il n'y a pas eu d'entente qui apporte autant d'argent neuf aux médecins spécialistes du Québec. Il y a une question d'équilibre essentiel, ici, à respecter, équilibre à l'intérieur et à l'extérieur du système de santé. Je crois, M. le Président, que tous et toutes en sont conscients et agiront en conséquence.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, tel que prévu, je cède la parole au porte-parole de l'opposition officielle, en lui rappelant qu'il a également 15 minutes pour s'exprimer sur ce projet de loi là. M. le député de Borduas.

#### M. Jean-Pierre Charbonneau

**M. Charbonneau:** Bien, merci, M. le Président. Alors, M. le Président, nous allons voter contre cette loi. Nous allons voter contre cette loi essentiellement parce que cette loi-là est la consécration d'un processus tordu au départ. Cette loi est, selon le gouvernement, selon le ministre de la Santé qui vient de parler, la conséquence d'un problème de finances publiques. Et là où ça ne colle pas avec les événements puis les faits, c'est que, si c'était vraiment un problème de finances publiques, la question que j'ai posée à quelques reprises au ministre et ce que je dis aujourd'hui, c'est que: pourquoi avoir lui-même signé une deuxième lettre d'entente avec l'autre fédération des médecins, les médecins omnipraticiens, après que le gouvernement précédent ait eu signé cette lettre d'entente là?

Parce que, rappelez-vous les discours qu'on nous a fait quand le gouvernement est arrivé en fonction, en utilisant l'ancien Vérificateur général pour nous dire qu'on était dans le trou, puis c'était effrayant, puis tout ça, donc pour nous présenter un portrait de la situation des finances publiques terrible. À peine quelques jours après leur entrée en fonction et leur assermentation comme ministres, ça n'a pas empêché le ministre de la Santé de faire son autre lettre d'entente et ça n'a pas empêché le ministre de la Santé, donc, depuis plus de trois ans maintenant de laisser entendre aux médecins spécialistes et aux autres — mais parlons des médecins

spécialistes puisque la loi s'adresse à eux — que dans le fond il y avait un espace de discussion puis de négociation.

Et qu'est-ce qu'elle disait, l'entente qui avait été signée? C'est qu'on reconnaissait qu'il y avait un problème de rattrapage. Et ce n'est pas un dogme, tu sais, c'est clair qu'il n'y a pas juste les médecins au Québec qui pourraient invoquer le fait qu'ils ne sont pas aussi bien payés que leurs homologues dans les autres provinces canadiennes ou même aux États-Unis. Et en soi il n'y a rien qui dit que le Québec, les citoyens du Québec, dans chaque catégorie d'emploi, y compris pour les médecins, doivent être payés comme les autres les mieux payés ailleurs au Canada ou aux États-Unis. Mais néanmoins, à partir du moment où on peut reconnaître qu'il y a un écart, on peut dire: Bien, écoutez, regardons quel est l'espace d'écart qui pourrait être acceptablement comblé. D'abord, déterminons l'écart puis, après ça, regardons. C'était ça, l'esprit de la lettre d'entente et des travaux qui ont été faits avec... par le Conseil du trésor, par la fédération des médecins et par d'autres qui ont regardé tout ça.

● (18 heures) ●

Il y a eu des conclusions de ces ententes-là. Alors, le gouvernement... les médecins disaient au départ, c'était, je pense, 44 % d'écart. Les études qui ont été faites, c'était 33 % ou 34 %, puis par la suite le Conseil du trésor ramenait ça à 10 %. Bon. Mais, dans le 10 %, là, il y avait comme une discussion possible, et on a laissé entendre aux médecins spécialistes et à leurs représentants qu'on discuterait. Et on se retrouve aujourd'hui finalement à mettre fin à une non-discussion, parce que depuis des semaines c'est l'impasse, parce que dès le départ, quand il y a eu vraiment une amorce de négociation, là le gouvernement est arrivé en disant: On oublie ça, la lettre d'entente, puis on oublie ça, l'approche sur laquelle on s'était entendus. Et maintenant voici les paramètres financiers, puis vous avez... c'est à prendre ou à laisser. Et on a un espace d'argent avec lequel on peut faire des aménagements, mais le cadre financier, lui, il reste là, il n'y a pas de discussion, pas de négociation possible. Et c'est ce qui a mis le feu aux poudres dans les rapports entre le gouvernement et la Fédération des médecins spécialistes. Et, pour essayer de régler ça, à un moment donné, la Fédération des médecins spécialistes a dit: Écoutez, dans la lettre d'entente qu'on avait signée, on prévoyait un mécanisme de médiation, puis la loi en plus de la Régie d'assurance maladie prévoit aussi un mécanisme de médiation. Alors, utilisons la médiation. Parce qu'un médiateur, c'est quoi? C'est pour faire, dans le fond, le trait d'union entre deux parties pour essayer que deux parties s'approchent. On ne parle pas d'un arbitre qui aurait décidé à la place du gouvernement de l'usage des fonds publics, on parle d'un médiateur qui aurait eu la responsabilité de rapprocher les parties.

Et le problème, c'est que bon, pendant un bon moment, le gouvernement ne voulait pas entendre parler d'un médiateur. Puis, tout à coup, la semaine dernière, au moment où, vendredi, la Fédération des médecins spécialistes s'appretait à faire une conférence de presse pour à nouveau dénoncer la position gouvernementale, là ils ont eu des appels des négociateurs du ministre de la Santé puis du gouvernement en leur disant: Bien, écoutez, peut-être que, l'idée d'un médiateur, on pourrait aborder ça maintenant, on pourrait en nommer un

maintenant. Alors là, ils ont suspendu leur conférence de presse. En fait, ils ont annulé leur conférence de presse puis ils sont allés voir. Et qu'est-ce qu'on leur a proposé? Finalement, un médiateur maintenant qui ferait un rapport en 2008. Donc, vraiment, c'est dénaturer le sens de la médiation. C'est-à-dire que, là, il n'y aurait plus de médiation, il y aurait quelqu'un qui regarderait ça, cette question du rattrapage, puis qui ferait un rapport dans deux ans. On est loin de l'esprit de la négociation.

Et là on se retrouve aujourd'hui parce qu'il y a une impasse. On aurait pu, selon les règles de l'Assemblée nationale, on pourrait siéger jusqu'au 23 juin. On décide, aujourd'hui, 12 juin, que c'est fini. On utilise le bâillon parlementaire. Incidemment, le gouvernement avait promis de ne plus utiliser ce mécanisme-là, avait accepté, quand ils étaient dans l'opposition, de faire en sorte que le projet pilote que j'avais mis en place comme président de l'Assemblée nationale soit prolongé et rendu permanent. Et la première chose que le gouvernement actuel a faite quand il est arrivé en fonction de pouvoir et qu'il a fallu imposer ses choix politiques... Il a renié finalement l'engagement qu'il avait pris de maintenir la réforme parlementaire à l'égard de l'abolition du système de bâillon et, depuis son entrée en fonction, il utilise allégrement, à chaque fin de session parlementaire, le bâillon, et on le refait à nouveau aujourd'hui, alors qu'on avait dit qu'on ne le ferait pas.

Et là, pour être sûr que les médecins spécialistes rentrent dans le rang, bien là on leur dit en plus: Si vous ne signez pas avec nous, si vous n'acceptez pas notre proposition, vous allez avoir moins que ce qu'on était prêts à vous offrir à la table de négociation. Alors, si les calculs sont exacts, c'est à peu près 130 millions de moins que ce qu'ils auraient eu s'ils avaient accepté de se plier aux exigences du gouvernement puis du ministre de la Santé.

Alors, pourquoi on voterait avec le gouvernement alors qu'il n'y a pas de moyens de pression? La seule chose qu'il y a eu, c'est une campagne publicitaire de la Fédération des médecins spécialistes, des publicités dans certains cas qui pouvaient être questionnées à l'égard de leur à-propos, de leur sens de l'éthique ou de l'exagération de certaines affirmations, mais pas d'autre chose. Il n'y a pas un citoyen, une citoyenne qui nous écoute puis il n'y a pas une personne au Québec qui a été pénalisée. Il n'y a pas une opération qui a été reportée, il n'y a pas un acte chirurgical qui a été annulé à cause de l'action des médecins spécialistes. Et là on fait une loi spéciale et on les oblige à accepter ça puis à rentrer dans le rang avec une série de menaces, parce que la loi comprend une série de bâtons, là — ce n'est pas la carotte, c'est le bâton — en disant: Si vous ne respectez pas la loi qu'on impose, bien là, gare à vous, voici ce qui va vous arriver, puis on a une série de... Tu sais, on va empêcher toute action concertée, on va annuler tout avis de désengagement des médecins. Il y a un pouvoir d'enquête au Conseil des services essentiels, on va retenir des cotisations syndicales de la fédération au cas d'actions concertées, on va réduire la rémunération des médecins spécialistes au cas de ralentissement de travail, etc. On va faire toute une série d'actions qui vont punir les médecins alors qu'ils n'ont rien fait d'illégal.

Et c'est le gouvernement. Le parti qui nous propose ça, le parti gouvernemental, qui nous propose ça aujourd'hui puis qui nous demande de voter avec lui,

c'est ce même parti qui avait refusé de voter avec le gouvernement précédent, en 1999, quand les infirmières faisaient une grève illégale, qu'il y avait des moyens de pression, qu'il y avait des actes médicaux annulés, qu'il y avait des chirurgies de reportées. Et l'opposition libérale à l'époque avait voté contre le gouvernement. Pourtant, à l'époque, il s'agissait de mettre fin à une grève illégale. Est-ce que le gouvernement à l'époque avait raison ou tort sur sa proposition? Ça, c'est une autre question. Le fait est qu'il y avait une grève illégale et que l'opposition libérale à l'époque avait voté contre le gouvernement. Il n'y a pas de grève illégale aujourd'hui et le gouvernement voudrait que l'opposition actuelle vote avec lui?

En 2002, quand des médecins de la région de la Mauricie ont fait des moyens de pression et perturbaient le fonctionnement des urgences et qu'on pouvait craindre que d'autres régions soient affectées, que d'autres urgences hospitalières soient affectées, on a fait une loi, là aussi, à l'été 2002. Et quelle a été l'attitude du Parti libéral, qui était alors encore dans l'opposition? Ils ont voté contre. Ils ont voté contre quelque chose qui était pourtant important, c'était de faire en sorte que les urgences fonctionnent. Ils ont voté contre! Puis, aujourd'hui, ils vont faire les vierges offensées parce que l'opposition officielle va voter contre un projet de loi alors qu'il n'y a pas de moyens de pression, alors que les médecins ont respecté la loi, alors que dans le fond ils se sont fait bernés, et qu'ils ont cru un gouvernement qui avait signé une lettre d'entente qui s'ajoutait à celle que le gouvernement précédent avait signée, et qu'ils ont cru de bonne foi qu'il y avait une négociation possible?

Et, dans le fond, les médecins, on leur a en plus envoyé un message erroné, tordu, au mois de décembre dernier. Quand on a, comme on dit en bon québécois, clenché les employés du secteur public, on a mis, dans la loi spéciale du mois de décembre dernier, les médecins résidents. Eux autres, ils ne l'avaient pas vu venir, on ne leur avait pas dit qu'on ferait ça. Il n'y avait quasiment pas eu de discussions. Bang! on les a mis dans le train de la loi spéciale pour les raisons qu'on donne aujourd'hui. Pourquoi on ne l'a pas fait pour les médecins spécialistes puis les médecins omnipraticiens si dans le fond c'était ça qu'on s'apprêtait à faire puis qu'on voulait faire puis si c'était ça, notre plan de match? Pourquoi ne pas avoir dit franchement à toutes les catégories de médecins à l'époque: Vous êtes pareils comme les employés du secteur public, vous êtes pareils comme les infirmières, vous êtes pareils comme les autres, puis on vous met tous dans le même paquet, puis, voici, on va régler, une fois pour toutes, l'ensemble du dossier? Non, on a clenché les médecins résidents, mais on a laissé croire aux spécialistes puis aux omnipraticiens, qui ont des fédérations plus fortes, qui ont un poids de pression plus fort dans l'opinion publique, qui ont probablement une ancienneté puis une crédibilité plus grandes que des médecins qui sont encore des étudiants, là on leur a laissé croire, eux, qu'il y aurait quelque chose de possible, eux puis les gars de la Sûreté du Québec, les filles de la Sûreté du Québec, les policiers.

C'est les seuls qu'on n'a pas mis dans la loi du mois de décembre dernier, puis, aujourd'hui, on nous propose une loi spéciale alors qu'il n'y a pas de problème actuellement au Québec, qu'il y a une négociation qui est encore possible, qu'il y a une médiation qui pourrait

encore, dans les prochains jours, faire avancer les parties et qui pourrait faire en sorte que le débat public se poursuive également. On fait ça au début de cette semaine alors qu'il reste toute la semaine puis la semaine prochaine, selon les règles de l'Assemblée nationale, où on peut siéger. Tu sais, il y a quelque chose dans ça, là, qui est un peu irréal. Et dans le fond pourquoi? Pour un agenda partisan, parce que ce que veut le gouvernement, c'est, quand on quitte la session parlementaire ici, qu'il ait le champ libre, que tous ses gros problèmes de négociation avec les gens qui émargent au budget de l'État soient réglés pour que maintenant le paysage et la voie électorale soient sans problème, qu'il n'y ait pas finalement des accros puis des roches qui se retrouvent sur l'autoroute électorale du Parti libéral et qu'on puisse voguer librement ou circuler librement sur l'autoroute sans se demander quelle catégorie d'employés peut encore retrousser. On va les avoir tous clenchés avant, on va avoir mis ça derrière nous au mois de juin 2006, puis par la suite, bien, si on veut faire des élections à l'automne, à l'hiver ou au printemps 2007, on sera libre de le faire, on aura réussi peut-être à faire oublier aux gens...

● (18 h 10) ●

Et, moi, je dis à nos concitoyens et concitoyennes, là, qui ne sont pas toujours favorables aux médecins, parce qu'ils gagnent cher, pas mal plus que la moyenne des citoyens du Québec, et qu'ils peuvent avoir l'air des bébés gâtés dans un système comme le nôtre: Faites attention avant de vous solidariser trop rapidement du gouvernement. Si vous étiez à la place de ces gens-là, si on vous avait fait des promesses, si on vous avait laissé croire que les choses étaient possibles, comment vous réagiriez aujourd'hui si vous vous retrouviez dans leur situation et si vous vous retrouviez dans la situation de vous rendre compte que vous avez été bernés, qu'on a abusé de votre bonne foi, qu'on a finalement créé toute une espèce de système pour amener vers un cul-de-sac?

Encore une fois, on peut très bien comprendre que le gouvernement ne peut pas tout donner. On peut comprendre ça puis on peut comprendre, je l'ai dit au début, que l'idée du rattrapage complet n'est pas nécessairement une vache sacrée, ça, à laquelle il faut adhérer. Mais, entre ça puis de se retrouver dans une dynamique où il n'y a pas de négociation, on est aussi bien d'abolir le droit à la négociation, tu sais. Dans le fond, au Québec, on en est rendus là. Le gouvernement décrète, dit: Voici le cadre financier, c'est à prendre ou à laisser. Alors, c'est quoi, le sens de la négociation? Il n'y en a pas, de sens de la négociation, M. le Président.

Alors, pour ces raisons-là, nous allons voter contre ce projet de loi avec beaucoup de plaisir et de cohérence que le Parti libéral, quand ils étaient dans l'opposition, en ont eu quand ils ont voté contre deux lois importantes qui visaient, elles, à rétablir les services essentiels. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Merci, M. le député de Borduas. Je reconnais maintenant Mme la députée de Lotbinière.

**Mme Sylvie Roy**

**Mme Roy:** Merci, M. le Président. Je tiens, d'entrée de jeu, à exprimer mes regrets et ceux de ma

formation politique face au fait de se retrouver ici, au salon bleu, et d'avoir à exposer des remarques sous le bâillon pour un tel projet de loi.

Il n'y a pas longtemps, une semaine à peine, nous étions confiants que le gouvernement négociait, qu'il aurait le leadership nécessaire pour arriver à une entente, tout comme le croyaient les médecins spécialistes, qui exhortaient le ministre de la Santé à éviter l'affrontement, à trouver une entente négociée ou, pire, à avoir une vraie médiation. Parce qu'une médiation, ce n'est pas une procédure de report de temps, puis une négociation, ce n'est pas non plus que d'écouter et de répéter toujours la même chose, il faut s'impliquer. Il faut s'impliquer, et donner, et négocier.

Qu'est-ce qu'on voit? On a eu un gouvernement libéral qui a fait des promesses en santé, qui a fait de la santé son principal enjeu et qui, au lendemain des élections, devait livrer la marchandise. Les promesses n'ont pas été tenues. On a eu ici tout un scénario disant qu'on ne connaissait pas l'état des finances publiques, et c'est la raison pour laquelle on reniait la plupart de nos engagements. Mais là il ne s'agit pas d'une promesse électorale, puis ce prétexte-là ici ne peut permettre au gouvernement de se défilier de son engagement. C'est un engagement qu'il a signé.

M. le Président, tous les citoyens du Québec s'attendent, en 2003, à ce que le gouvernement, lorsqu'il signe une entente, la respecte. Tous les citoyens et les citoyennes, ça fait partie de nos institutions, c'est la base du droit que de reconnaître notre signature. Nous sommes un État de droit. On ne peut, encore plus par un bâillon, par une loi spéciale, renier, renier sa parole comme ça. Le gouvernement perd toute crédibilité. Mais ce n'est quand même peut-être pas si surprenant, parce que ça va dans la lignée de la plupart des dossiers que nous avons vus ici. C'est des dossiers de la sourde oreille et des oeillères, M. le Président.

Qu'est-ce qu'on a eu? On a eu des médecins qui ont fait des revendications, mais jamais, jamais le public n'a été pris en otage. Rien ne justifie l'urgence. On a eu des invitations à négocier, mais ce qu'on leur a lancé en plein visage, c'est le projet de loi dont on parle aujourd'hui, un projet de loi spéciale qualifié d'odieuse par les médecins spécialistes. Ils étaient prêts à continuer les négociations.

M. le Président, les médecins, c'est vrai qu'ils sont bien payés. Mais c'est quand même une rareté. Il nous manque 1 000 spécialistes, 1 000 spécialistes au Québec. Et puis ils ont de la valeur. Tous les Québécois sont attachés à leurs médecins. Les citoyens et les citoyennes savent très bien que nous ne pouvons nous permettre de nouvel exode de médecins. Nous en avons entendu des exemples, en commission parlementaire, de spécialistes, étant donné les conditions, étant donné la gestion par quotas des salles d'opération, la gestion par quotas des prothèses qui fait qu'ils ne peuvent exercer dans leur pleine mesure... La pression qu'ils subissent pour aller à l'extérieur ou pour se désengager, elle va devenir encore plus forte, pas nécessairement par la baisse des revenus espérés, par la façon dont ils sont traités par le ministre de la Santé. Lorsqu'on a des partenaires aussi importants, M. le Président, on doit les respecter, et malheureusement je ne crois pas que ce fut le cas.

Bien sûr que l'écart est gigantesque, l'écart de salaire qu'ils ont versus les autres provinces. Mais

d'autant plus, si cet écart-là est si grand, ça veut dire que l'attraction pour aller à l'extérieur est aussi grande, M. le Président. Donc, tous s'entendent pour dire que le gouvernement, sans négociation sérieuse et respectueuse, n'aurait pas dû imposer, aujourd'hui, un maigre 2 % d'augmentation jusqu'en 2010. Les citoyens et les citoyennes ne veulent pas que leurs spécialistes formés dans leurs universités, avec leurs sous quittent le Québec, M. le Président, pour avoir comme conséquence bien probable encore plus d'attente, encore plus de rareté de spécialistes.

Nous avons ici une preuve de manque de vision à long terme. Écoutez, M. le Président, tenir des consultations publiques puis écouter le monde, c'est quelque chose, mais prendre sérieusement en compte ce que les autres nous disent, c'est autre chose, et c'est là que le gouvernement libéral manque le pas. Dans le cas qui nous intéresse, le gouvernement n'a écouté personne. La plus grande preuve, c'est la façon dont les médecins spécialistes ont dû s'y prendre pour attirer son attention avec la campagne de publicité dont on a fait état. Il a fallu des coups d'éclat, une campagne de publicité choc pour forcer ne serait-ce qu'à les entendre. Quand on voit à quoi le gouvernement en est venu, soit une loi spéciale, alors qu'il n'y a pas urgence, alors que la session n'est pas terminée, alors qu'il nous reste du temps...

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Je m'excuse, Mme la députée, votre temps étant écoulé, alors ceci met fin au débat sur l'adoption. Merci. Alors, M. le ministre, vous voulez exercer votre droit de réplique, je présume?

**Une voix:** ...

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Allez-y.

**M. Philippe Couillard (réplique)**

**M. Couillard:** Je voudrais juste faire quelques remarques, notamment pour les remarques qu'a faites mon collègue de Borduas. Je dirais que c'est toujours un peu ironique d'entendre le Parti québécois voler à la rescousse de la profession médicale quand on se souvient de quelques actions qui ont été posées pendant les années où ils étaient au gouvernement. Je donne deux exemples dont un a été cité par le député de Borduas: les fameuses mises à la retraite, on le sait, ont été faites sous la menace d'une baisse de tarifs de 6 %. J'y étais, je peux vous le dire, là. C'est ça, on avait le choix entre baisser les tarifs de 6 % ou accepter les mises à la retraite. C'est comme ça que ça s'est passé.

La deuxième loi dont il est question, la loi n° 114, qui a permis d'envoyer des huissiers chercher des médecins pour les amener dans les salles d'urgence, non seulement n'a pas amélioré les services, a même détérioré la situation, puisqu'en Mauricie, par exemple, un grand nombre de médecins ont quitté la Mauricie dès la promulgation de cette loi, qui d'ailleurs n'a jamais été appliquée. Alors, je pense que ce n'est pas les meilleurs exemples qui ont été cités.

Deuxièmement, on demande: Peut-être devriez-vous donner plus? Le député de Borduas est ouvert à donner plus d'argent. Il n'a pas répondu à ma question: Combien? Aux dépens de qui? Aux dépens de quoi? Où

est-ce qu'on va prendre l'argent alors qu'on met déjà énormément d'argent sur la table?

Les omnipraticiens, soyons prudents, les omnipraticiens, ce n'est pas la même dynamique actuellement. Les omnipraticiens sont en bonne direction, je crois, d'aller dans une issue positive dans cette question-là. Et, lorsque le député de Borduas me parle de la lettre d'entente d'avril 2003, quelques jours avant l'élection, c'est un peu gênant qu'il fasse lui-même appel à un calendrier électoraliste, parce que je lui demanderais quelle était la motivation derrière cette liste d'entente, deux semaines avant une élection, sinon de balayer ça de l'autre côté de l'élection sans se demander du tout comment on allait financer ça, où était l'argent, où on irait le chercher. Et surtout, même l'entente-cadre, je peux vous dire qu'à notre arrivée, la première année, il n'y avait pas d'argent pour l'entente-cadre qu'ils avaient signée, même pas la question de la médiation, là. Mais, l'entente-cadre elle-même, il n'y avait même pas un sou dans les tiroirs, et il a fallu aller le chercher.

Alors, je pense qu'il faut garder les choses en perspective et reconnaître ici que la question des finances publiques comporte des enjeux de gouvernance qui sont incontournable. Nous faisons le choix de nouveaux services, et ça, je pense que c'est un choix que le député de Borduas devrait faire également. Le député de Borduas demande: Donnez plus d'argent aux médecins pour la parité. C'est ce qu'il a dit en résumé. Mais je lui fais la remarque suivante, c'est que de faire ça — et on n'est pas contre de le faire éventuellement — mais de faire ça ne donnera pas un iota de plus de services à la population, pas un iota. À plus long terme, cependant, la question de la parité pourrait avoir des effets de rétention et d'attraction des médecins au Québec, quoique le nombre de médecins augmente considérablement au Québec, on le sait, au cours des prochaines années. Alors, il faut bien se garder de tomber dans le panneau facile qui dit que payer plus les médecins augmente les services. Non, ça n'augmente pas les services. Ça rend certainement les médecins plus satisfaits, plus heureux au Québec — et on veut qu'ils le soient et qu'elles le soient — mais ce qui augmente les services, notamment en salle d'opération, c'est de payer du temps supplémentaire d'infirmières, de payer des inhalothérapeutes, plus de préposés pour nettoyer les salles d'opération entre les cas — c'est ça qui augmente les services — les anesthésistes bien sûr qui sont également des médecins spécialistes.

● (18 h 20) ●

La médiation, nous avons dit: Pas maintenant, en 2008. Pourquoi? Parce que la faire maintenant, ce serait un simulacre, un simulacre parce qu'il n'y a aucune chance concrètement qu'elle donne lieu à une issue favorable, que ce soit pour le gouvernement ou les médecins spécialistes, en 2006 ou en 2007. S'il y a une fenêtre d'occasion qui s'ouvre, c'est en 2008. Et, M. le Président, nous l'avons répété à plusieurs reprises, je le répète encore une fois, l'offre demeure sur la table. Cette médiation peut débiter après l'entente mais avoir son application en 2008 pour de véritables discussions, plus productives, sur la question de la parité.

Attention également dans les mentions des moyens de pression. Est-ce qu'il le sait vraiment, s'il y a eu des moyens de pression ou pas? Est-ce qu'il le sait

vraiment, s'il y a eu des rendez-vous annulés ou des chirurgies reportées? Il faut traiter ces questions avec énormément de prudence. Et je crois qu'ici, M. le Président, le caractère préventif se justifie, parce que, le jour qu'il y aura des moyens de pression, ces moyens de pression mettent en danger immédiatement la sécurité et la santé des patients, et nous ne tolérons pas et nous n'acceptons pas — et je crois que c'est un principe que nous partageons tous ici — nous n'acceptons pas que les malades ou patients soient pris comme outil de négociation ou comme arme dans un rapport de force entre le gouvernement et les groupes syndicaux, les médecins ou les autres, d'ailleurs. Les médecins ne sont pas différents des autres groupes syndicaux dans cette situation-là.

Pourquoi ne pas l'avoir inclus dans la loi spéciale? Bien, je vais lui donner un exemple très clair, une réponse très claire également à cette question. J'ai expliqué tantôt que les médecins spécialistes voyaient, selon l'offre sur la table, leur masse salariale augmenter de 30 %. Est-ce qu'il y a un groupe dans la société québécoise, au cours des dernières années, qui a vu sa masse salariale augmenter de 30 %? Je n'en connais pas un seul. Alors, ce qu'il y a sur la table, ici, n'est pas du tout du même acabit et du même domaine que ce qui était le cas dans la question des négociations du secteur public. Je ne me souviens pas d'ailleurs que les médecins spécialistes aient bénéficié d'une aussi importante augmentation de leur masse salariale en l'espace de quelques semaines. Donc, M. le Président, nous reprenons encore une fois le même principe: plus d'argent, oui, mais d'abord plus de services pour la population. Merci.

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Merci, M. le ministre de la Santé et des Services sociaux. Et cela met fin au débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 37, Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins spécialistes.

Est-ce que le principe du projet de loi n° 37, Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins spécialistes, est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Une voix:** Vote nominal.

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Alors, il y a une demande pour un vote nominal. Qu'on appelle les députés.

● (18 h 22 — 18 h 29) ●

#### Mise aux voix

**Le Vice-Président (M. Cusano):** À l'ordre, s'il vous plaît! Je mets donc aux voix la motion de M. le ministre de la Santé et des Services sociaux proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 37, Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins spécialistes.

Que les députés en faveur de cette motion veuillent bien se lever.

● (18 h 30) ●

**Le Secrétaire adjoint:** M. Charest (Sherbrooke), M. Dupuis (Saint-Laurent), M. Audet (Laporte), M. Després (Jean-Lesage), Mme Courchesne (Fabre),

M. Couillard (Mont-Royal), M. Vallières (Richmond), Mme Thériault (Anjou), Mme Delisle (Jean-Talon), M. Kelley (Jacques-Cartier), Mme Boulet (Laviolette), M. Pelletier (Chapleau), M. Ouimet (Marquette), M. Marsan (Robert-Baldwin), Mme Gauthier (Jonquière), M. Corbeil (Abitibi-Est), Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé), M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata), M. MacMillan (Papineau), Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), M. Marcoux (Vaudreuil), M. Lessard (Frontenac), M. Gautrin (Verdun), Mme Loïselle (Saint-Henri—Sainte-Anne), M. Lafrenière (Gatineau), M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis), M. Whissell (Argenteuil), Mme Lamquin-Éthier (Crémazie), Mme Théberge (Lévis), M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Houda-Pepin (La Pinière), M. Brodeur (Shefford), M. Cholette (Hull), M. Reid (Orford), M. Bachand (Arthabaska), M. Bernard (Rouyn-Noranda—Témiscamingue), M. Bernier (Montmorency), M. Blackburn (Roberval), Mme Charlebois (Soulanges), Mme Hamel (La Peltre), Mme Gaudet (Maskinongé), M. Dubuc (La Prairie), M. Descoteaux (Groulx), M. Clermont (Mille-Îles), Mme Charest (Matane), M. Gabias (Trois-Rivières), Mme L'Écuyer (Pontiac), Mme Legault (Chambly), M. Mercier (Charlesbourg), M. Moreau (Marguerite-D'Youville), M. Morin (Montmagny-L'Islet), M. Paquin (Saint-Jean), Mme Perreault (Chauveau), Mme Vien (Bellechasse), M. Tomassi (LaFontaine), M. Soucy (Portneuf), M. Rioux (Iberville), Mme James (Nelligan).

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Que les députés qui sont contre cette motion veuillent bien se lever.

**Le Secrétaire adjoint:** Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Lemieux (Bourget), Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), M. Charbonneau (Borduas), M. Pinard (Saint-Maurice), M. Legault (Rousseau), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Létourneau (Ungava), M. Boucher (Johnson), Mme Robert (Deux-Montagnes), Mme Papineau (Prévost), M. Jutras (Drummond), Mme Vermette (Marie-Victorin), M. Dion (Saint-Hyacinthe), M. Bouchard (Vachon), M. Girard (Gouin), M. Bédard (Chicoutimi), M. Simard (Richelieu), M. Legendre (Blainville), M. Deslières (Beauharnois), Mme Charest (Rimouski), Mme Richard (Duplessis), M. Dufour (René-Lévesque), Mme Beaudoin (Mirabel), Mme Lefebvre (Laurier-Dorion), M. Turp (Mercier), Mme Maltais (Taschereau), Mme Doyer (Matapédia), M. Lelièvre (Gaspé), M. Thériault (Masson), M. Tremblay (Lac-Saint-Jean), Mme Champagne (Champlain), M. Bergeron (Verchères), M. Lemay (Sainte-Marie—Saint-Jacques).

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Grondin (Beauce-Nord), Mme Roy (Lotbinière), M. Légaré (Vanier).

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Y a-t-il des absentions? Alors, M. le secrétaire général, le résultat du vote, s'il vous plaît.

<b>Le Secrétaire:</b> Pour:	58
Contre:	38
Abstentions:	0

**Le Vice-Président (M. Cusano):** La motion est donc adoptée. Le principe du projet de loi n° 37, Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins spécialistes, est adopté.

#### Renvoi à la commission plénière

Conformément à la motion de suspension des règles adoptée précédemment, le projet de loi n° 37 est automatiquement déferé à la commission plénière pour étude détaillée.

#### Projet de loi n° 31

##### Adoption du principe

Alors, conformément de nouveau à la motion de suspension des règles adoptée précédemment, nous allons maintenant procéder au débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 31, Loi modifiant la Loi concernant la Société nationale du cheval de course. Je vous rappelle que la durée du débat a été fixée à un maximum de 40 minutes, dont 15 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement...

**Des voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Cusano):** S'il vous plaît.

**Des voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Je continue: 15 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cinq minutes aux députés indépendants et une réplique de cinq minutes au ministre qui présente le projet de loi. Alors, je cède maintenant la parole à M. le ministre des Finances.

#### M. Michel Audet

**M. Audet:** Alors, M. le Président, j'ai tout à l'heure décrit le contexte dans lequel le gouvernement avait pris la décision de déposer ce projet de loi. Je vais faire porter mon intervention davantage donc sur le contenu de ce projet de loi.

J'entendais, n'est-ce pas, tantôt des bruits, pour ne pas dire des hennissements, de l'autre côté de la Chambre, M. le Président. Je crois que c'est peut-être par encouragement ou peut-être se croyait-on à une soirée de courses. Mais non, nous sommes à une séance de l'Assemblée nationale pour modifier la Loi sur la Société des chevaux de course, donc, la SONACC, pour permettre justement de relancer l'industrie des courses au Québec.

Ce projet de loi, il est très court, il comporte seulement huit articles. En réalité, il y en a quatre principalement qui comportent des dispositions importantes, et je reviendrai justement sur ces dispositions. Mais je voudrais un petit peu auparavant faire un préambule, décrire un peu pourquoi on en a été réduit à déposer ce projet de loi.

Parce que, comme l'a mentionné tantôt mon collègue à la Santé — lui aussi aurait bien aimé, n'est-ce pas, éviter de déposer un projet de loi — j'aurais aimé le

faire, et c'est pourquoi j'ai attendu d'ailleurs à la dernière minute pour déposer, comme on va me le reprocher, ce projet de loi. Pourquoi? Parce que j'ai tenté par tous les moyens d'obtenir l'appui de la SONACC sur un projet d'entente qu'ils ont déjà approuvé, qu'ils avaient même louangé, n'est-ce pas, puis là finalement sur lequel ils ont changé leur décision.

Pourquoi? Parce que, au cours des 10 dernières années, le projet qui est devant nous, évidemment... On a eu droit à beaucoup de plans de redressement, de relance de l'industrie, mais qui n'ont jamais réussi à améliorer la situation de l'industrie, qui emploie 3 000 personnes, en dépit de l'injection de fonds très importants. Je rappelle que, de 1995 à 2003, cette industrie a reçu 285 millions de fonds publics de la part du gouvernement précédent, du gouvernement du Parti québécois, sans jamais devenir rentable. Non seulement ça, mais il y a eu, en plus de ça, des prêts qui ont été consentis à la société même pour passer à travers des situations difficiles.

Et j'ai mentionné tantôt, et je pense que c'est important de le rappeler, que la députée de Taillon, au moment où elle était ministre des Finances, avait pris acte et avait déposé un plan de redressement elle-même, qu'elle n'a pas pu mettre, n'est-ce pas, en application. Et je signale que ce plan avait été précédé du dépôt d'un rapport de la firme KPMG sur le plan de redressement et qui concluait que le plan... le modèle d'affaires de la SONACC n'était pas et ne pouvait pas être rentable puis ne permettait pas d'espérer une amélioration de la situation. C'était la situation en 2002, lorsque le gouvernement précédent a décidé justement de déposer un projet, qui n'a pas reçu l'aval de la SONACC à ce moment-là. Et je rappelle que, dans ce projet-là, il y avait justement, d'abord, la fermeture de trois hippodromes, notamment Québec, Aylmer et Trois-Rivières — c'est important de le dire — et concentrant les activités à Montréal. Ce n'est pas ce que nous faisons dans le plan que nous avons, n'est-ce pas, aujourd'hui et pour lequel nous avons une offre d'acquisition des hippodromes. Il y aura, au contraire, des investissements dans les quatre hippodromes, qui seront non seulement maintenus ouverts, mais pour lesquels il y aura des investissements, une augmentation substantielle des bourses qui vont être données. Parce que c'est ça, la clé pour attirer, n'est-ce pas, de nouveaux... attirer des chevaux de qualité, c'est d'avoir des bourses.

● (18 h 40) ●

Je vois le député de Vanier, d'ailleurs, qui a l'air bien au courant, puisque effectivement il y a un cheval, qui s'appelait Electronic Image, qui lui appartient et qui, semble-t-il, a eu un succès boeuf sur la course. Et je mentionnais tantôt — il n'était pas là — mais que effectivement il semble qu'il avait invité beaucoup de ses collègues à une soirée de financement, et, ce soir-là, son cheval a été intimidé. Mais il a fait un peu comme l'ADQ: il est parti très vite, il était en tête pour une partie de la course; à mi-chemin, tout à coup, il a manqué de souffle, évidemment, et puis il a terminé bon dernier, M. le Président. Donc, ça donne... Et ça, c'était décrit dans la brochure, n'est-ce pas, de l'ADQ décrivant ses activités politiques, en mai 2005. Et je me permets de le dire, je l'ai noté tantôt, le député de Vanier devrait être prudent dans ses accusations, parce que j'ai entendu tantôt le député des Chutes-de-la-Chaudière porter en

son nom un certain nombre d'accusations ou de... pas d'accusations, mais je dois dire... soulever un certain nombre de questions qui m'inquiètent beaucoup, puisqu'il manifestait une incompréhension du processus qui a été mis en place depuis un an.

Qu'est-ce qu'on a fait depuis un an? On est allés en appel d'offres public, on est allés... et, avant d'aller en appel d'offres public, on a fait un devis, n'est-ce pas, on a produit un devis conjointement avec la SONACC, conjointement avec Loto-Québec. D'ailleurs, le représentant de Loto-Québec, il s'appelait M. Jean Royer, donc il connaissait bien le secteur; il y avait un représentant également du ministère des Finances, il y avait un représentant... deux observateurs indépendants, deux négociateurs indépendants qui étaient M. Luc Chabot et M. Jean-Yves Leblanc, des gens d'affaires qui connaissent bien le secteur, qui ont été les négociateurs tout au long du processus.

Alors, qu'est-ce qui est arrivé, c'est qu'on a eu des appels d'offres, il y a eu quatre appels d'offres publics qui ont été faits. Jamais le gouvernement, d'aucune façon, n'est intervenu. Le résultat a été connu en fin novembre dernier, il a donné lieu à une conférence de presse au début décembre, et, à la suite de cette conférence de presse, le président de la SONACC, à ce moment-là, a salué l'entente en disant... dont les éléments figurent, n'est-ce pas, maintenant dans le plan proposé par l'acquéreur, des investissements de 280 millions, 100 millions dans la modernisation des installations des hippodromes, 75 millions pour la relocalisation de l'Hippodrome de Montréal, des investissements à Québec, Trois-Rivières et Aylmer, une augmentation des bourses de 17 millions à 25 millions dès la première année, progressant jusqu'à 35 millions par la suite, d'ici cinq ans. Tout ça, c'était dans l'entente de principe. Et, vendredi dernier, il y avait un point de presse qui était fait avec le représentant, n'est-ce pas, de la négociation au gouvernement, M. Luc Chabot, qui a repris tout ces chiffres, il a confirmé tous les mêmes chiffres.

Alors, lorsqu'on dit que l'entente a été changée, M. le Président, il faut, je pense, il faut immédiatement dire que c'est complètement faux; l'entente n'a pas été changée, elle a été, dans certains égards... comme quand il y a une négociation finale, il y a eu des ajustements, mais, comme l'a dit M. Chabot, ces ajustements ont eu toujours pour effet d'améliorer la situation de l'industrie des chevaux de course.

Et cette industrie, elle nous dit quoi? Parce que j'entendais le député de Rousseau dire qu'il faudrait écouter les groupes. Bien, les groupes, là, cette fois-ci, ils se sont exprimés clairement dans une résolution que j'ai reçue cet après-midi même. Donc, suite à une résolution, à 15 heures cet après-midi, 12 juin, procès-verbal d'une réunion spéciale des membres du conseil d'administration de l'Association du trot et amble du Québec, donc... Et je la lis parce que c'est très important, parce que ça résume bien toute la situation actuelle. «Après avoir participé à la séance d'information, tenue le 9 juin 2006, réunissant les membres des conseils d'administration des associations représentant notre industrie et les trois parties impliquées dans la négociation pour la vente des hippodromes, soit la SONACC, Attractions hippiques du Québec et le comité indépendant de négociation, après avoir pris connaissance

de l'entente de principe signée le 28 novembre 2005 et la convention de vente datée du 15 mai 2006 — donc, ça répond à ceux qui disent qu'il y a une différence; après avoir pris connaissance de l'ensemble de toute l'information des deux, l'entente de principe et l'entente finale — après avoir pris connaissance du projet de loi n° 31, qui modifie les règles constituant la SONACC, constatant la situation plus que précaire de notre industrie et qu'une solution durable est primordiale, constatant l'impasse des négociations pour la conclusion de la transaction avec Attractions hippiques du Québec et qu'aucun rapprochement est prévisible dans un avenir rapproché, nous, membres du conseil d'administration de l'association — donc de l'ATAQ — représentant 2 000 membres propriétaires, professionnels et éleveurs présents dans toutes les régions du Québec, demandons au ministre des Finances de procéder à l'adoption du projet de loi n° 31 dans les plus brefs délais, et en exigeant effectivement des engagements précis concernant la création du conseil de l'industrie — qui va être mis en place; donc concernant sa composition, ses fonctions, ses pouvoirs exécutifs et transferts des droits de vente de SONACC — tel que stipulé à l'article 20.8 de la convention de vente avec Attractions hippiques.

«De plus, tel que convenu avec le comité de négociation, nous voulons une rencontre avec ces derniers avant la signature de l'entente finale — bien sûr — et avec le nouveau conseil d'administration afin de s'assurer que les droits de négociation des hommes de chevaux sont protégés.»

Donc, cette résolution, qui vient d'être remise cet après-midi, reflète bien la situation, M. le Président. C'est l'ensemble de l'industrie qui nous... donc de l'association, de l'ATAQ, qui nous demande la mise en oeuvre de l'entente justement en question et de donner suite au projet de loi.

Pourquoi on donne suite à ce projet de loi là? Parce que j'ai tenté par tous les moyens... on a même dit qu'on avait fait des pressions, ce qui est faux. Nous avons expliqué à la SONACC effectivement que nous devions... elle avait approuvé une entente de principe, que c'était la même entente que nous avions maintenant. Nous aurions préféré procéder sans avoir à légiférer. Malheureusement, comme l'avait connu le sort... comme l'avait connu la situation... on a revécu la même situation qu'a connue la députée de Taillon à l'époque, ils ont refusé, parce qu'on exigeait évidemment qu'ils changent, bien sûr, les fonctions, ça va de soi, parce qu'en vendant... On ne peut pas vendre les hippodromes, vendre la gestion des hippodromes, et que la SONACC garde les mêmes pouvoirs que maintenant. Donc, nous avons dû procéder au changement... à un changement législatif qui va faire en sorte que le nouveau... il y a un nouveau conseil d'administration qui va être formé, de cinq membres, qui vont être des administrateurs publics chevronnés et qui vont devoir... qui vont suivre justement attentivement toutes les étapes de l'opération pour s'assurer que ça se fasse dans la transparence, dans le respect intégral des lois et dispositions de la fonction publique. Donc, c'est très important, il n'y aura aucun doute là-dessus.

Et ce qu'on dit là-dedans, on permet évidemment en plus — ça, c'est l'article 1 — ...on nomme donc cinq personnes, qui vont être des administrateurs publics. L'article

suisant, 3, dit que la société assume la défense de son administrateur qui est poursuivi par un tiers, donc pour les dommages encourus. Ça, ça vise à protéger même les administrateurs de la SONACC actuels, qui ne sont pas, semble-t-il, protégés; en fait, ça découle d'un changement à la loi pour leur permettre de se protéger contre éventuellement des poursuites qu'ils pourraient avoir. Le troisième élément, le troisième changement important, c'est que le gouvernement pourra donc, à la date et aux conditions... selon les modalités qu'il détermine, dissoudre la société, évidemment la SONACC, sauf qu'auparavant il devra avoir bâti et mis en place un conseil de l'industrie représentatif de l'ensemble de l'industrie, ce qu'on a déjà convenu d'ailleurs. Et puis on dit ensuite que le mandat, donc le mandat du conseil, prend fin à la date de la nomination des membres visés, bien sûr, à l'article 2, le mandat du conseil actuel. Et bien sûr que les décisions qu'ils vont prendre maintenant... que prend le nouveau conseil actuel ne peuvent être considérées comme étant... ayant force légale, puisqu'on nomme un nouveau conseil. Donc, on le dit clairement, c'est le nouveau conseil qui va avoir à prendre les décisions finales.

Et également on valide — et ça, c'est un point important parce que ça explique bien le contexte dans lequel s'est faite l'ancienne loi... Imaginez que l'article 6 dit que les décisions prises par le conseil d'administration de la SONACC depuis le 1er septembre 2001 ne peuvent être invalidées du seul fait du non-respect des articles 4 à 10 et 14 et 16 de la Loi de la SONACC actuellement. Pourquoi ces dispositions? Parce qu'en vertu de la Loi de la SONACC il devait y avoir un nouveau conseil d'administration de formé, le gouvernement devait nommer des gens, et le conseil lui-même qui avait été formé au départ devait être transformé en un conseil permanent, ce qui n'a jamais été fait. Ce sont toujours les cinq membres qui étaient là à l'origine qui sont encore là maintenant et donc qui sont... et qui vont devoir maintenant être remplacés par les cinq personnes que nous allons nommer.

Donc, voilà le contenu du projet de loi. C'est un projet de loi qui est très clair, transparent, limpide et qui découle encore une fois non pas d'un choix que, nous, on a fait depuis longtemps. Si on a attendu aussi tard, c'est qu'on a voulu, jusqu'à la dernière minute, permettre à la SONACC de donner suite à une entente, de remplir son mandat qui est d'appuyer et de supporter l'industrie des chevaux de course au Québec, et nous n'avons pas pu avoir ce support. Ils ont décidé de changer d'idée... plutôt de maintenir, n'est-ce pas, avec... se battre bec et ongles contre ce projet de loi. Parce que ça affectait des pouvoirs de la SONACC, on ne pouvait pas acquiescer à cette disposition, étant donné que nous voulons justement changer les choses. Nous ne pouvons maintenir la société à l'état actuel, alors que l'on veut justement donner des nouvelles règles de gouvernance. Et ça, c'est un point important que je tiens à dire en conclusion. Les règles de gouvernance que nous allons... que nous voulons implanter désormais dans les sociétés d'État, ce sont des règles de gouvernance qui vont assurer que les membres sont indépendants et non pas liés à une industrie, comme c'est le cas maintenant dans ce cas-ci.

Donc, c'est très clair que nous avons dû procéder pour justement respecter notre façon de voir, notre façon de faire à l'égard de la gestion publique et de la

gestion du secteur des chevaux de course, que nous voulons relancer, et que nous voulons protéger parce ce fait même les 3 000 emplois qui sont directement liés à cette décision d'aujourd'hui. Merci, M. le Président.

● (18 h 50) ●

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Je vous remercie, M. le ministre des Finances. Je cède maintenant la parole au député de Rousseau, porte-parole en cette matière.

#### M. François Legault

**M. Legault:** Merci, M. le Président. M. le Président, je pense que c'est important que les gens comprennent ce que le gouvernement libéral est en train de faire. M. le Président, l'automne dernier, le ministre des Finances a procédé à un appel d'offres pour vendre les quatre hippodromes du Québec. Or, dans cet appel d'offres, M. le Président, il y avait des conditions. En gros, là, ce qu'on peut dire, c'est que d'un côté le gouvernement offrait à l'éventuel acquéreur de lui donner 1 900 machines de loterie vidéo, qui vont lui rapporter à peu près 40 millions de dollars par année, M. le Président, et, en échange, le futur propriétaire donc s'engageait à donner des bourses, avec un calcul compliqué, sur un certain nombre d'années.

Or, M. le Président, lorsque les soumissions ont été analysées, il y a cinq groupes, cinq groupes, M. le Président, et ça, c'est important, là, pour la suite des choses, de comprendre, il y a cinq groupes qui ont déposé une offre sur la base des conditions qu'il y avait dans l'appel d'offres. Et, M. le Président, il y avait un groupe qui avait été formé pour analyser les différentes offres, et, dans ce groupe qui avait été composé, il y avait le président de la SONACC. Parce que, M. le Président, ce n'est pas banal, là, la SONACC est propriétaire des quatre hippodromes. Donc, c'est normal qu'ils soient impliqués dans la vente des hippodromes. Or, M. le Président, à ce moment-là, le président de la SONACC avait choisi un des groupes avec le ministre des Finances, il avait choisi le groupe dirigé par le sénateur libéral Paul Massicotte sur la base des conditions qui étaient là à ce moment-là, M. le Président.

Mais là, ce qu'on apprend, M. le Président, et c'est là, là, que ça devient comme pas mal plus litigieux, c'est que ça a été signé, approuvé par le Conseil des ministres au mois de décembre dernier, donc il y a six mois. Or, M. le Président, tout à coup, à quelques jours de la fin de la session, vendredi dernier, le ministre des Finances dépose un projet de loi pour forcer la SONACC à signer une nouvelle entente, et en gros ce qu'on dit, c'est: On va remplacer les administrateurs puis, s'il le faut, on va abolir la SONACC. Comme ça, on va pouvoir passer la nouvelle entente, M. le Président. Or, M. le Président, toute l'industrie a été choquée. Les représentants se sont réunis vendredi dernier; ça a duré plus de sept heures, M. le Président. Et quand le ministre des Finances nous dit: Ah! Les groupes ont été consultés, ils sont tous d'accord, je m'excuse, M. le Président, avec tout le respect que j'ai pour le ministre des Finances, il y a cinq groupes, cinq groupes qui représentent les intervenants de l'industrie, il y en a quatre qui ne sont pas d'accord puis un qui est d'accord. Il y a juste l'ATAQ, celui qu'a nommé le ministre, qui est d'accord.

Parce qu'il faut comprendre, là, qu'il y a aussi la Société des propriétaires et éleveurs de chevaux,

M. le Président, et là il faut comprendre aussi: le ministre des Finances et son sous-ministre leur avait promis qu'il y aurait une loi pour protéger les programmes de courses, ce qu'eux autres appellent les «stakes». Pourquoi, M. le Président? Parce qu'actuellement c'est la SONACC qui s'assure, par exemple, que les chevaux qui ont le droit de courir, bien c'est des chevaux qui ont été élevés au Québec. Or ça, ça n'existera plus, ils vont abolir la SONACC. Or, le ministre des Finances avait promis qu'il y aurait une entente de faite. Or, ces gens-là qui ont investi des millions de dollars, M. le Président, dans certains cas, sont complètement découragés de voir que le ministre des Finances arrive avec une nouvelle entente, une nouvelle entente, M. le Président, selon ces différents représentants, qui va réduire les bourses payées — puis il faut comprendre, c'est avec ça qu'ils vivent, les éleveurs puis les propriétaires de chevaux, M. le Président — va réduire les bourses de 125 millions sur la durée du contrat.

Donc, tout de suite, M. le Président, on a un problème. Il y a un appel d'offres qui est fait, il y a cinq groupes qui soumissionnent sur la base de bourses qu'ils doivent donner. Tout le monde choisit le sénateur Massicotte, et, une fois que le sénateur Massicotte est choisi, on négocie en privé avec le sénateur Massicotte, sans les représentants de la SONACC, une entente où on diminue les bourses de 125 millions. M. le Président, ça pose un problème. Il y a un des quatre autres soumissionnaires qui nous a appelés puis qui a dit: Ça prend un nouvel appel d'offres. C'est normal, M. le Président. Si les soumissionnaires avaient su qu'ils pouvaient diminuer les bourses de 125 millions, ils n'auraient pas soumissionné de la même façon pour obtenir le contrôle des quatre hippodromes puis pour obtenir surtout, M. le Président, les 1 900 appareils de loterie vidéo, qui rapportent 40 millions de dollars par année — par année — M. le Président.

Or, comment se fait-il que le gouvernement du Québec, le ministre des Finances, est capable de dire: J'ai choisi un groupe sur la base des meilleures offres qui ont été déposées, sur la base du respect de certaines conditions, puis, en plein milieu de la partie, il change les règles du jeu puis il dit: Je vais m'entendre sur d'autres conditions avec le joueur que j'ai choisi?

Ça, là, c'est inquiétant, M. le Président, très inquiétant. Et savez-vous, en plus, M. le Président, il y a un litige. C'est que le ministre des Finances a imposé — par hasard! — un bureau d'avocats qui s'appelle McCarthy Tétrault. C'est probablement un hasard. Le président du Parti libéral est là. Mais, M. le Président, les dirigeants de la SONACC nous disent qu'ils veulent faire appel au Barreau du Québec parce qu'ils considèrent que, lorsqu'on a modifié l'entente, on n'a pas défendu les intérêts de l'industrie, M. le Président. C'est quand même inquiétant, là. Et, quand le ministre nous dit: Oui, oui. Il y a un groupe qui est d'accord, bien, moi, j'aimerais ça qu'on l'entende en commission parlementaire. Le leader a refusé, le leader du gouvernement. J'aimerais ça qu'on entende la SPEC, la Société des propriétaires éleveurs de chevaux, j'aimerais ça qu'on entende les représentants de la coop des encans, j'aimerais ça qu'on reçoive les gens qui représentent le circuit régional. M. le Président, j'aimerais ça qu'on entende les gens de la SONACC, j'aimerais ça qu'on reçoive tous les groupes, M. le Président.

Et, M. le Président, c'est quand même incroyable. J'ai entendu les mots choisis par le ministre des Finances tantôt. Le ministre des Finances nous dit: L'entente n'a pas été changée, mais il y a eu des ajustements. Quand même, aïe! c'est grave, M. le Président. On a fait un ajustement de 125 millions, mais on n'a pas changé l'entente. Écoutez, là, M. le Président, je pense que ça mérite d'être éclairci. Comment se fait-il que le ministre, qui a signé l'entente de principe au mois de décembre, qui est en train de négocier l'entente finale en janvier, en février, en mars, en avril, en mai, puis là il arrive au mois de juin, vendredi passé, dépose un projet de loi, puis, le lundi suivant, deux jours plus tard, il nous dit: Ça va être dans le bâillon, M. le Président? Il y a quand même quelque chose d'intrigant, d'inquiétant dans cette façon de procéder, M. le Président.

Or, M. le Président, ce qu'il faut retenir de tout ça, c'est: pourquoi le ministre des Finances veut-il procéder à toute vitesse, dans la plus grande opacité, en démantèlement de la SONACC alors qu'il y a un litige important? Il y a un litige important. Et, M. le Président, on me dit que, lors de la réunion... Je n'étais pas présent, mais la réunion de l'industrie qui regroupait tous les principaux intervenants, vendredi dernier — ça a duré sept heures — on me rapporte de différentes sources qu'à peu près les deux tiers de la salle est contre l'entente modifiée par le ministre. Les gens étaient d'accord avec l'entente qui a été signée, approuvée par la SONACC, approuvée par le Conseil des ministres au mois de décembre dernier. Là, on vient dire: On permet au sénateur libéral Paul Massicotte de donner 125 millions de moins de bourses. Le deux tiers de l'industrie dit: Wo! On n'est plus d'accord. Et le ministre dit: Bien, il n'y a pas de problème, on va mettre ça dans le bâillon, ils n'auront pas le choix.

C'est quand même inquiétant, M. le Président. Et, si le ministre des Finances n'a rien à se reprocher, si son gouvernement n'est pas en train encore une fois de favoriser un intérêt particulier aux dépens de l'intérêt général, bien pourquoi qu'il refuse que les parlementaires se penchent sur la question? Pourquoi il refuse, M. le Président, qu'on convoque à l'assemblée générale toutes les personnes pour faire la lumière?

● (19 heures) ●

M. le Président, avez-vous déjà vu ça, un projet de loi comme ça où on dit: On va tout mettre dehors les administrateurs, on va les remplacer par des personnes qu'on va... qui vont être nommées par le ministre? Et on n'arrête pas là, M. le Président. Juste pour être bien certain qu'on a la grosse masse et la matraque au complet, M. le Président, on ajoute une loi où on dit: En plus, le gouvernement peut, par décret, à la date et aux conditions, selon les modalités qu'il détermine, dissoudre la société. Ça ne fait pas notre affaire, ce qu'ils décident, les représentants de l'industrie, on va la dissoudre. Et on n'arrête pas là, M. le Président, on dit: Le mandat des membres du conseil d'administration va prendre fin à la date de nomination des nouveaux membres, et on dit: Toute décision qui va être prise par le conseil d'administration à partir du dépôt de cette loi-là va être considéré sans effet.

Donc, M. le Président, comme bâillon puis comme loi matraque, on ne peut pas avoir mieux. Or, M. le Président, ce qu'il est important, là, de bien comprendre,

c'est que les représentants de l'industrie disent qu'ils perdent 125 millions par rapport à l'entente qu'ils avaient approuvée au mois de décembre dernier. Donc, 125 millions de moins en bourses, ça veut dire 125 millions de plus dans les poches du sénateur libéral Paul Massicotte. C'est comme mathématique, M. le Président. Et, M. le Président, l'industrie s'était fait promettre d'avoir un mécanisme pour être inclus à l'entente, parce qu'actuellement le ministre s'est réservé le droit de dire... il y a juste lui qui va pouvoir s'assurer que le sénateur Massicotte respecte les promesses qu'il a faites dans l'appel d'offres. Il ne veut plus que l'industrie regarde ça. Or, M. le Président...

Et, il avait promis, le ministre, aussi d'avoir une entente concernant les programmes de courses parce que, M. le Président, les éleveurs, là, qui élèvent des chevaux au Québec, s'ils ne sont plus assurés que les chevaux vont être privilégiés dans les courses, dans les quatre hippodromes, bien c'est toute la différence du monde sur leur rentabilité. Or, M. le Président, l'industrie n'est pas d'accord. Le ministre ne veut pas les consulter. Il y a juste un groupe qui est d'accord, c'est l'ATAQ, puis évidemment il mentionne celui-là, mais il ne veut pas qu'on reçoive les autres groupes, M. le Président. Les quatre soumissionnaires qui ont soumissionné contre Paul Massicotte, bien ils veulent que l'appel d'offres soit refait étant donné que les conditions ont été changées, M. le Président, et savez-vous combien de minutes on a eues, M. le Président, en commission parlementaire? Zéro. On n'a pas pu analyser le projet de loi, le ministre refuse qu'on amène ce projet de loi en commission parlementaire. Et, M. le Président, tout ça, là, est financé par 1 900 appareils de loterie vidéo, au moment où se posent, au Québec, plus de questions que jamais sur les impacts négatifs de ces appareils, M. le Président.

M. le Président, même l'Agence de santé et de services sociaux, la Division de la santé publique, ici, à Québec, vient d'émettre un rapport disant: On ne devrait pas envoyer tous ces appareils dans les hippodromes, et ils vont faire une consultation dans toutes les régions du Québec. Or, qu'est-ce qu'il fait, M. le Président, le gouvernement libéral plutôt que d'attendre les résultats de cette consultation sur les effets sur la santé publique de ces 1 900 appareils de loterie vidéo? Il dit: On va mettre ça dans le bâillon, M. le Président, parce que nous, le consensus, là, ce n'est pas notre objectif. Nous, ce qui nous intéresse, c'est des intérêts privés, le plus vite possible. Mettons ça dans un bâillon, M. le Président.

Donc, je répète ma question, M. le Président. Il y a des emplois qui sont concernés, il y a 3 000 emplois qui sont concernés. Pourquoi la priorité du ministre des Finances, plutôt que d'être ces emplois-là, plutôt que d'écouter les gens de l'industrie, plutôt que de s'assurer qu'on a un processus qui est transparent, pourquoi veut-il absolument rentrer ça rapidement, être capable de sortir le bulldozer, M. le Président, pour être capable de passer ça en quelques heures, M. le Président, alors que le projet de loi a été déposé vendredi dernier, alors qu'il aurait pu le déposer il y a deux semaines, il y a un mois, il y a deux mois. M. le Président, cette entente de principe là date de décembre dernier.

M. le Président, je termine en disant que ça n'a pas de bon sens qu'on modifie une entente puis qu'on appelle ça des ajustements, 125 millions de dollars, M. le Président.

Il y a eu des menaces de faites par le sous-ministre, il y a un avocat qui a été imposé, il y a des questions qui sont sans réponses. M. le Président, dans ce dossier-là, le ministre des Finances a raté le départ de la course et, maintenant, il veut prendre un raccourci pour arriver en même temps que les autres à la fin de la course.

M. le Président, il faut s'opposer à ce projet de loi. J'espère que le ministre va y repenser et être capable de consulter l'industrie et, enfin, faire consensus. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Je vous remercie, M. le député de Rousseau. Je reconnais maintenant M. le député de Vanier.

### M. Sylvain Légaré

**M. Légaré:** Merci, M. le Président. Alors, dans un premier temps, vous allez me permettre de répliquer au ministre, tantôt, qui a tenu, je dirais, un vaudeville odieux à mon égard en me menaçant même de poursuites et puis en essayant même de faire tasser le débat. Malheureusement, M. le Président, ça n'a pas fonctionné. Ça fait deux fois en six mois que le ministre fait des menaces comme ça de poursuites, et puis tout ça. Alors, malheureusement, j'ai un rôle d'opposition à faire, et puis, n'en déplaise au ministre, on va continuer à le faire avec plaisir dans ce dossier-là.

Ceci étant dit, M. le Président, c'est avec regret que je prends la parole aujourd'hui sur le projet de loi n° 31, la Loi modifiant la Loi concernant la Société nationale de cheval de course. Le dossier de privatisation des hippodromes en est un qui dure depuis très longtemps, des mois et des années. C'est un cheminement qui a été extrêmement long qui nous amène aujourd'hui, malheureusement, à un bâillon. De notre côté, évidemment, l'ADQ, nous sommes en faveur de la privatisation des hippodromes, c'est bien clair, ça a toujours été même très clair sur ce dossier-là. Cependant, nous sommes aussi des partisans de la transparence, et je peux vous dire que c'est une notion qui est à peu près très rare dans le dossier du Parti libéral, surtout dans ce dossier-là.

M. le Président, vendredi passé, le ministre déposait le projet de loi n° 31. Ce qu'il faut savoir dans ce dossier-là, c'est que ça fait des années qu'on en parle, et puis, même au début des années 2000, on en parlait déjà. On a amené un processus d'appel d'offres qui a été extrêmement long, on a des négociations qui traînent depuis novembre, décembre, on est rendu en janvier, et, soudainement, bien là il faut aller plus vite, là il faut accélérer ça. On a eu un projet de loi la semaine passée, vendredi passé, et là il faut se dépêcher, il faut l'amener lundi. Ma question, moi aussi, c'est la même chose: Qu'est-ce qui fait qu'il faut aller si vite dans ce dossier-là? Ça fait des années et des mois que ça traîne.

Alors là, soudainement, on parle d'allégations, on parle de gens qui nous appellent, qui nous donnent de l'information, on parle même de plaintes au syndicat du Barreau. Il y a des allégations qui pourraient être très graves dans ce dossier-là, M. le Président, et là, soudainement, il faut aller vite, il faut se dépêcher, ça presse. Alors, moi, ma question, j'en ai une, moi aussi: Pourquoi il faut aller si vite? Pourquoi, avec des... Bon, oui, c'est des allégations, c'est sûr, mais on a un travail d'opposition

à faire qui est important, et la semaine passée j'ai envoyé une lettre à la Commission des finances publiques pour demander une commission parlementaire là-dessus. Malheureusement, je n'ai jamais eu de réponse, puis aujourd'hui je comprends pourquoi je n'ai pas eu de réponse. Alors, c'est des allégations, c'est des allégations qui pourraient être très graves, et on se doit d'entendre ces gens-là, c'est très clair.

M. le Président, évidemment, j'ai aussi énormément d'inquiétudes sur, bon, le conseil de l'industrie qui va être créé: Quel sera son rôle, quel sera son mandat? Est-ce que c'est un organisme qui va être décisionnel, consultatif? Est-ce que le ministre laissera Attractions hippiques décider des règles qui vont encadrer l'industrie? On ne le sait pas. C'est toutes des questions qui demeurent sans réponse. Et je me répète encore, mais, la semaine passée, j'ai envoyé une lettre. C'est des allégations, c'est bien clair, mais le ministre se doit d'écouter ces gens-là et d'écouter ces gens-là en commission parlementaire pour venir... Oui, c'est des allégations, mais, moi, je n'en reviens pas de la procédure, qu'on soit, là, rendu quelques heures après vendredi, du dépôt, et là, vite, il faut se dépêcher, ça n'a pas de sens.

Dernier petit point, M. le Président. On avait une entente de principe en décembre passé, et soudainement cette entente de principe là est devenue un contrat, et là les problèmes ont commencé, M. le Président. Deuxième question: Qu'est-ce qui a créé ça? Je veux que le ministre en parle, de ça, c'est important. Qu'est-ce qui a fait qu'à un moment donné la SONACC était d'accord avec le principe et que soudainement ça ne fonctionne plus? Est-ce que le ministre a changé les règles du jeu de cet appel d'offres là? Mais là on ne disait pas les «règles du jeu», on disait des «ajustements», «on a fait quelques petits ajustements». C'est incroyable! Qu'est-ce qui va arriver avec les quatre autres groupes, M. le Président? Est-ce qu'on va avoir encore une fois des plaintes qu'ils vont avoir faites? Il faut écouter ces gens-là. On ne peut pas commencer à changer des appels d'offres comme... je m'excuse, faire des «ajustements» comme ça, ça n'a pas de sens.

Alors, M. le Président, j'ai deux questions que je veux que le ministre me réponde. Malheureusement, il ne me reste plus de temps. Je suis très déçu que la Commission des finances n'ait pas accepté la demande, évidemment, de commission parlementaire pour entendre ce monde-là, je suis extrêmement déçu. Et, encore une fois, on parle de transparence ici. Je suis un grand fervent de transparence, mais, dans ce dossier-là, je m'excuse, mais il y a un manque de transparence total. Merci, M. le Président.

● (19 h 10) ●

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Je vous remercie, M. le député de Vanier. Je reconnais maintenant M. le ministre des Finances pour son droit de réplique de cinq minutes.

### M. Michel Audet (réplique)

**M. Audet:** M. le Président, évidemment, j'ai relevé des affirmations que je veux dénoncer et auxquelles je veux répondre immédiatement parce qu'il y a des choses totalement fausses qui ont été exprimées dans les propos précédents.

D'abord, juste un petit mot pour savoir d'où on est parti. J'entendais: Qu'est-ce qui presse? Je rappelle brièvement que le gouvernement du Parti québécois avait mis 300 millions dans cette industrie-là. Ils ont arrêté eux-mêmes d'en mettre quand Pauline Marois a décidé, le 1er janvier 2003, de mettre fin à ça parce que la SONACC refusait son plan qu'elle avait mis de l'avant. Donc, nous sommes... depuis ce temps-là, nous, nous avons décidé d'aller en appel d'offres public et de vendre les hippodromes parce que ce n'est pas une priorité nationale de remettre de l'argent pour faire des bourses, n'est-ce pas, pour les hippodromes. Ça, c'est fondamental, c'est notre choix, et on y a partagé... Et j'entends le député d'ailleurs de Vanier qui dit qu'il est d'accord avec ça.

Donc, on est allé en appel d'offres. Le processus a été des plus transparents tout au long de ce processus-là. Les conditions de l'appel d'offres ont été établies par une équipe et par des négociateurs qui, eux-mêmes, par la suite, ont continué les négociations. Jamais je n'ai été impliqué d'aucune façon dans ces négociations-là. Ça a été fait par cette équipe-là à partir des processus qui avaient été mis en place. Et les changements dont parle le député de Rousseau, c'est, lui-même, le négociateur en chef, Luc Chabot, qui a dit, la semaine passée, à une question des journalistes: «Il n'y a pas eu de changement dans les conditions. Il y a eu certaines précisions qui ont été apportées à l'entente à l'avantage de l'industrie. Chaque fois qu'il y en a eu, ça a été toujours fait pour être à l'avantage de l'industrie.» Et c'est sa parole, lui-même. C'est ce qu'il a dit, et c'est ce que j'ai cité tout à l'heure. C'est très important de le dire.

Pourquoi la différence dont on parle dans l'évaluation des bourses? L'entente de base parlait de cinq ans fermes pour une augmentation importante, c'était l'engagement de maintenir les hippodromes ouverts avec une augmentation des bourses. Il y avait un estimé sur 15 ans pour atteindre un objectif. Ce qui a été demandé, c'est de dire: Il faut projeter ça sur... pardon sur 15 ans — il faut le projeter sur 25 ans. Et là le débat a été amorcé quand on fait une évaluation sur 25 ans. Pourquoi? Parce que c'est une formule complexe, c'est 60 % de l'excédent de ces revenus-là qui sont mis dans les bourses. Donc, selon l'investissement que vous avez fait, vous devez amortir votre capital à un rythme plus ou moins rapide. C'est sur ce débat-là, imaginez, comptable que l'écart de 100 millions... 125 millions dont on parle sur 25 ans sur le niveau des bourses. Donc, sur à peu près un estimé de 1,1 milliard à 1,2 milliard de bourses, selon que vous avez... évidemment l'estimé que vous faites des revenus, de l'amortissement, vous avez des variations, et c'est les écarts. Et les comptables... les chiffres qui ont été fournis sont ceux de Raymond, Chabot... Lui-même a suivi le processus d'un bout à l'autre. Il m'a envoyé une lettre pour me dire que tout était conforme à l'entente de base qui avait été convenue selon donc l'entente qui avait été établie, préliminaire.

Donc, c'est très important de lever cette ambiguïté et de répondre, n'est-ce pas, à ces allégations qui ont été données tout à l'heure et qui sont complètement dénuées de fondement. Jamais le gouvernement n'a changé les ententes, jamais le gouvernement n'a changé les conditions. Tout s'est fait selon les règles de l'art. Et le fait est que... j'ai lu tout à l'heure... l'ATAQ... on minimise l'ATAQ qui représente quand même 2 000 personnes,

2 000 représentants de l'industrie et qui dit qu'ils ont eux-mêmes pris connaissance de l'entente finale justement intervenue. La convention de vente datée du 15 mai, ils l'ont comparée à l'entente initiale, et eux autres concluent... puis il y a des gens de toutes les parties de l'industrie, ils concluent que justement ça correspond exactement à l'évaluation qui avait été faite. Donc, M. le Président, je pense que c'est important de le dire, il y a là-dedans des affirmations qui sont carrément dénuées de fondement.

Les valideurs... on me disait tantôt. Il y a seulement que l'association... disait le député de Rousseau, je reçois une série de lettres, y compris de la CSN. Imagine, la CSN qui me dit que «notre intervention nous apparaît nécessaire. Nous croyons qu'il en va de la survie de l'industrie.» Ça, c'est urgent, qu'ils nous disent, là. Je pourrais... je veux citer le maire de Trois-Rivières pour son hippodrome. Je peux citer également le Centre équestre Bromont, qui nous dit justement de faire l'entente rapidement parce que tout...

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Un instant...

**M. Audet:** Alors, M. le Président, je pourrais citer...

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Sur une question?

**M. Bédard:** M. le Président, le ministre a cité un document qu'il avait entre ses mains, la lettre de la CSN. Nous souhaiterions avoir une copie de la lettre. Il l'a citée, alors nous souhaiterions le dépôt.

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Alors, oui, M. le ministre des Finances.

**M. Audet:** Voilà.

#### Document déposé

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Vous êtes d'accord de le déposer.

**M. Audet:** Voilà. Je m'excuse, il y a certaines ratures, mais je vais le déposer. Alors, voilà, M. le Président.

La question, c'est le suivi. On a posé la question sur le suivi. Bien, le Conseil de l'industrie va prendre charge de toutes les fonctions qui n'auront pas été transférées, et nous allons nous assurer que cette entente-là va être respectée. Et l'industrie va avoir à suivre justement elle-même, par le biais du conseil, faire le suivi de cette entente, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Je vous remercie, M. le ministre des Finances. Cela met fin au débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 31.

Est-ce que le principe du projet de loi n° 31, Loi modifiant la Loi concernant la Société nationale du cheval de course, est adopté?

**Des voix:** Par appel nominal.

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Alors, on demande un vote par appel nominal. Alors, qu'on appelle les députés.

● (19 h 16 — 19 h 22) ●

**Le Vice-Président (M. Cusano):** À l'ordre, s'il vous plaît!

#### Mise aux voix

Alors, je mets donc aux voix la motion de M. le ministre des Finances proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 31, Loi modifiant la Loi concernant la Société nationale du cheval de course.

Que les députés qui sont en faveur de cette motion veuillent bien se lever.

**Le Secrétaire adjoint:** M. Charest (Sherbrooke), M. Dupuis (Saint-Laurent), M. Audet (Laporte), M. Després (Jean-Lesage), Mme Courchesne (Fabre), M. Couillard (Mont-Royal), M. Vallières (Richmond), Mme Thériault (Anjou), Mme Delisle (Jean-Talon), M. Kelley (Jacques-Cartier), Mme Boulet (Laviolette), M. Pelletier (Chapleau), M. Ouimet (Marquette), M. Marsan (Robert-Baldwin), Mme Gauthier (Jonquière), M. Corbeil (Abitibi-Est), Mme Normandeau (Bonaventure), Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé), M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata), M. MacMillan (Papineau), Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), M. Marcoux (Vaudreuil), M. Lessard (Frontenac), M. Gautrin (Verdun), Mme Loiselle (Saint-Henri—Sainte-Anne), M. Lafrenière (Gatineau), M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis), M. Whissell (Argenteuil), Mme Lamquin-Éthier (Crémazie), Mme Théberge (Lévis), M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Houda-Pepin (La Pinière), M. Brodeur (Shefford), M. Cholette (Hull), M. Reid (Orford), M. Bachand (Arthabaska), M. Bernard (Rouyn-Noranda—Témiscamingue), M. Bernier (Montmorency), M. Blackburn (Roberval), Mme Charlebois (Soulanges), Mme Hamel (La Peltrie), Mme Gaudet (Maskinongé), M. Dubuc (La Prairie), M. Descoteaux (Groulx), M. Clermont (Mille-Îles), Mme Charest (Matane), M. Gabias (Trois-Rivières), Mme L'Écuyer (Pontiac), Mme Legault (Chambly), M. Mercier (Charlesbourg), M. Moreau (Marguerite-D'Youville), M. Morin (Montmagny-L'Islet), M. Paquin (Saint-Jean), Mme Perreault (Chauveau), Mme Vien (Bellechasse), M. Tomassi (LaFontaine), M. Soucy (Portneuf), M. Rioux (Iberville), Mme James (Nelligan).

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Que les députés qui sont contre cette motion veuillent bien se lever.

**Le Secrétaire adjoint:** Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Lemieux (Bourget), Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), M. Charbonneau (Borduas), Mme Caron (Terrebonne), M. Pinard (Saint-Maurice), M. Legault (Rousseau), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Létourneau (Ungava), M. Boucher (Johnson), Mme Robert (Deux-Montagnes), Mme Papineau (Prévost), M. Jutras (Drummond), Mme Vermette (Marie-Victorin), M. Dion (Saint-Hyacinthe), M. Girard (Gouin), M. Bédard (Chicoutimi), M. Simard (Richelieu), M. Legendre (Blainville), M. Deslières (Beauharnois), Mme Charest (Rimouski), Mme Richard (Duplessis), M. Dufour (René-Lévesque), Mme Beaudoin (Mirabel), Mme Lefebvre (Laurier-Dorion), Mme Maltais (Taschereau), Mme Doyer (Matapédia), M. Lelièvre (Gaspé), M. Thériault (Masson), M. Tremblay (Lac-Saint-Jean),

Mme Champagne (Champlain), M. Bergeron (Verchères), M. Lemay (Sainte-Marie—Saint-Jacques).

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Grondin (Beauce-Nord), Mme Roy (Lotbinière), M. Légaré (Vanier).

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Y a-t-il des abstentions?

M. le secrétaire général, le résultat du vote, s'il vous plaît!

**Le Secrétaire:** Pour: 59  
Contre: 37  
Abstentions: 0

**Le Vice-Président (M. Cusano):** La motion est donc adoptée, et le principe du projet de loi n° 31, Loi modifiant la Loi concernant la Société nationale du cheval de course, est adopté.

#### Renvoi à la commission plénière

Conformément à la motion de suspension des règles adoptée précédemment, le projet de loi n° 31 est automatiquement déferé à la commission plénière pour étude détaillée.

M. le leader du gouvernement.

**M. Dupuis:** Conformément à la possibilité qui est prévue à la motion de suspension des règles, M. le Président, j'apprécierais que vous suspendiez nos travaux jusqu'à 21 heures.

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Alors, nos travaux sont suspendus jusqu'à 21 heures.

*(Suspension de la séance à 19 h 27)*

*(Reprise à 21 h 3)*

#### Projet de loi n° 37 (suite)

**La Vice-Présidente:** À l'ordre! Mesdames, MM. les députés, veuillez vous asseoir. Alors, tel que l'ordre que nous avons, nous allons suspendre nos travaux durant quelques instants avant de se constituer en commission plénière afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 37, Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins spécialistes. Alors, je suspends quelques instants.

*(Suspension de la séance à 21 h 4)*

*(Reprise à 21 h 5)*

#### Commission plénière

**Mme Leblanc (présidente de la commission plénière):** Alors, conformément à la motion de suspension adoptée précédemment, je vous rappelle que la durée de l'étude détaillée en commission plénière du projet de loi n° 37, Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins spécialistes, a été fixée à un maximum de 45 minutes après le début de ses travaux.

Au cours de l'étude détaillée, tout député peut présenter des amendements au projet de loi, et, au cours de l'étude détaillée, les articles étudiés ainsi que les amendements proposés en cours d'étude seront mis aux voix sans que le président de la commission plénière en donne lecture et sans vote par assis et levé.

Alors, je ne sais pas si vous voulez débiter par des remarques préliminaires, M. le ministre de la Santé, M. le... Non?

### Étude détaillée

Alors, s'il n'y a pas de remarques préliminaires, nous pouvons débiter l'étude du projet de loi article par article. M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

**M. Couillard:** Alors, merci, Mme la Présidente. Nous allons commencer donc par l'article 1, dont je vais faire lecture.

«La présente loi a pour objet de pourvoir aux conditions de la participation des médecins spécialistes au régime d'assurance maladie et autres programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec, dans le cadre des limites qu'impose la situation des finances publiques, d'assurer la continuité de la prestation des services professionnels des médecins spécialistes et d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services de santé.»

**La Présidente (Mme Leblanc):** Alors, M. le député de Borduas, vous avez des remarques ou des questions?

**M. Charbonneau:** Bien, finalement, la seule remarque que je pourrais faire, c'est «dans le cadre des limites qu'impose la situation des finances publiques», on en a parlé à l'étude du principe, alors c'est clair que, pour nous, ce projet de loi utilise cet élément-là comme prétexte, mais que dire de plus?

Alors, le gouvernement a décidé, a fait son lit et invoque cette situation-là, et toute la logique du projet de loi puis de la législation spéciale aujourd'hui, c'est en fonction de cette lecture de la situation des finances publiques. Nous, la seule chose qu'on peut redire, Mme la Présidente, c'est qu'on déplore qu'on n'ait pas donné l'heure juste aux médecins dès le départ puis qu'on les a laissés dans l'impression que la situation des finances publiques n'était pas... leur permettait néanmoins d'espérer quelque chose, alors que, dans le fond, dès le début, il n'y avait rien à espérer. On aurait été mieux de leur dire franchement au départ.

Ceci étant, ça ne change rien à l'article. L'article, tel qu'il est libellé, il ne présente pas de problème au plan du libellé, il présente des problèmes sur le fond des choses. Mais on va s'objecter, alors adopté sur division.

**La Présidente (Mme Leblanc):** Adopté sur division. Article 2 du projet de loi. M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

**M. Couillard:** Merci, Mme la Présidente. «Pour l'application de la présente loi, un médecin spécialiste est un médecin membre de l'Ordre des médecins du Québec, titulaire d'un certificat de spécialiste ou d'un permis restrictif dans une spécialité médicale et soumis,

le — on indiquera ici la date de la présentation — à l'application de l'Accord cadre ou qui le devient par la suite.»

Et, par la suite, on définit «Accord cadre», «association» et «fédération» de la façon habituelle.

J'indique juste comme remarque, Mme la Présidente, que le fait d'ajouter les titulaires de permis restrictifs couvre l'ensemble des médecins spécialistes en pratique au Québec, et non pas seulement ceux qui ont un permis régulier du Collège des médecins.

**La Présidente (Mme Leblanc):** Je vous remercie. M. le député de Borduas et porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé et services sociaux.

**M. Charbonneau:** On se comprend que, quand on parle d'association, on parle des différentes catégories de médecins spécialistes qui sont regroupés en association, lesquels sont tous regroupés au sein de la Fédération des médecins spécialistes.

**M. Couillard:** Deux associations constitutives de la fédération.

**M. Charbonneau:** C'est ça. Ça va sur ça, Mme la Présidente.

**La Présidente (Mme Leblanc):** Donc, l'article 2 est adopté? Adopté?

**M. Charbonneau:** Sur division, même si, dans ce cas-ci...

**La Présidente (Mme Leblanc):** Je comprends qu'on les adopte sur division. Alors, l'article 3. M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

**M. Couillard:** Alors: «L'Accord cadre est renouvelé et, compte tenu des adaptations nécessaires, lie les parties jusqu'au 31 mars 2010.

«Toutefois, les dispositions relatives à la rémunération des médecins spécialistes prévues à l'annexe lient également les parties jusqu'au 31 mars 2010.»

Donc, il y a des parties de l'accord-cadre autres que les rémunérations qui sont renouvelées. Mais, pour ce qui est de la rémunération, on en trouvera les détails à l'annexe.

**La Présidente (Mme Leblanc):** Merci. M. le député de Borduas.

**M. Charbonneau:** Bien, Mme la Présidente, si le ministre leur proposait que le rapport d'un médiateur soit au plus tard... ou pas avant, plutôt, septembre 2008, pourquoi ne pas mettre le 31 décembre 2008 et pourquoi mettre le 31 mars 2010 si, au départ, le gouvernement était prêt, dans deux ans, à se fixer à ce moment-là? Pourquoi 2010?

**M. Couillard:** Mme la Présidente, ceci illustre la valeur ajoutée qu'apporte la signature d'une entente.

**La Présidente (Mme Leblanc):** M. le député.

● (21 h 10) ●

**M. Charbonneau:** Autrement dit, il y a une pénalité. Ne pas vouloir signer et ne pas répondre au

voeu du gouvernement font en sorte que le gouvernement nous punit et, à ce moment-là, nous impose son cadre financier ou sa façon de voir les choses plus longtemps. On va souffrir plus longtemps parce qu'on n'entre pas dans les desiderata du ministre et du gouvernement. C'est ça?

**La Présidente (Mme Leblanc):** M. le ministre.

**M. Couillard:** Bien, je n'emploierais pas ces termes-là, je laisserais les termes au député de Borduas. Je dirais cependant que les gens, comme probablement... et je ne peux l'assurer encore, mais probablement la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, qui a fait l'effort de converser de façon constructive avec le gouvernement sur la question des finances publiques, des réalités et de la nécessité de déplacer la médiation et qui en a convenu, je ne dirais pas avec enthousiasme, mais qui en a convenu et qui a choisi la voie d'une entente négociée, doit y retrouver là une valeur ajoutée par rapport à l'autre solution.

**M. Charbonneau:** Qu'est-ce qui arrive si finalement, en quelques heures, la Fédération des médecins spécialistes accepte, sous la menace, mais accepte finalement d'aller dans la direction que propose le gouvernement? Est-ce qu'à ce moment-là 2008 serait plus... serait reconsidéré?

**M. Couillard:** J'ai, Mme la Présidente, expliqué à plusieurs reprises que ce que nous avons présenté comme offre la semaine dernière demeurait valable jusqu'à la sanction de la loi, et la sanction de la loi suit son adoption. Donc, il y a encore devant nous quelques heures pour revenir à des, je dirais... à la possibilité d'une entente négociée, qui comprendrait effectivement la question de la médiation en 2008 et également certaines parties financières, qu'on va voir un peu plus loin, qui reviendraient dans le cadre de l'offre initiale.

**M. Charbonneau:** ...peut juste comprendre l'espace de manoeuvre, là, de la discussion, de la négociation. On adopte le projet de loi ce soir, dans le contexte dans lequel on sait; il y a une entente dans la soirée; le projet de loi n'est pas sanctionné; vous allez retenir... Vous avez l'intention de procéder à la sanction dans quel délai? Vous avez, quoi, une semaine, deux semaines, ou si...

**M. Couillard:** Moins, beaucoup moins, Mme la Présidente, on avisera de ça après l'adoption, mais on ne parle pas de semaines, mais d'heures et de jours.

**La Présidente (Mme Leblanc):** M. le député.

**M. Charbonneau:** Oui, c'est juste que c'est un peu embêtant. Dans le fond, on légifère et, d'une certaine façon, on nous demande d'être... je ne dirais pas complices, là, mais je dirais dans le rouage de la stratégie de négociation, ou de choix, ou d'imposition des choix gouvernementaux. Alors, nous autres, au Parlement, on est là pour essayer dans le fond de faire la... de donner au gouvernement son rapport de force additionnel ou sa matraque additionnelle pour qu'éventuellement, une fois que l'Assemblée aura adopté la loi, les gens comprennent

que, s'ils ne veulent pas qu'elle soit sanctionnée, ils sont mieux de casser puis de plier. C'est ça, là.

**M. Couillard:** Je laisse encore une fois le choix des mots au député de Borduas, là, mais on est prêt à faire la sanction dans des limites de temps raisonnables, et ça ne doit pas dépasser encore une fois les heures et les jours. Il y a encore devant nous la possibilité de revenir à cette entente, uniquement à cette entente cependant, comme celle qu'on a présentée vendredi, et qui est symétrique à celle des omnipraticiens. Et ça, pour nous... Vous vous souvenez que, Mme la Présidente, dans une déclaration publique il y a quelques jours, j'ai indiqué que, dans le cadre d'une entente négociée, les lettres d'entente seraient signées de façon... seraient considérées de façon rigoureusement équitable entre les deux fédérations.

**M. Charbonneau:** Bien, s'il y avait... si c'était dans cette direction-là, à ce moment-là, la date serait quoi, là? Est-ce que le ministre peut nous le préciser?

**M. Couillard:** Ça ne change pas l'accord-cadre, là, l'accord-cadre... S'ajouterait à l'accord-cadre une entente sur la parité, qui surviendrait après la médiation de 2008. On n'a pas à l'indiquer ici.

**M. Charbonneau:** Puis il n'y aurait pas 130 millions d'enlevés, là?

**M. Couillard:** Pardon?

**M. Charbonneau:** Puis il n'y aurait pas 130 millions d'enlevés?

**M. Couillard:** Effectivement, il y aurait une parité financière par rapport à ce qui était sur la table.

**M. Charbonneau:** ...change pas le 31 mars 2010?

**M. Couillard:** Non, parce que c'est la durée de l'entente-cadre de toute façon.

**La Présidente (Mme Leblanc):** Alors, est-ce que l'article 3 est adopté?

**M. Charbonneau:** Sur division.

**La Présidente (Mme Leblanc):** Sur division. Article 4. M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

**M. Couillard:** Article 4: «Outre l'enveloppe particulière dédiée à l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services médicaux qui est ajoutée en application du sous-paragraphe 3° du paragraphe 2 de l'annexe, le ministre de la Santé et des Services sociaux affecte, selon les modalités qu'il détermine, un montant de 50 000 000 \$ principalement à la diminution des listes d'attente et à l'augmentation des heures de fonctionnement des blocs opératoires.

«Les ressources financières qu'affecte le ministre et les mesures qu'il prend en application du présent article ne font pas partie de l'Accord cadre.»

Ce que ça signifie, Mme la Présidente, pour clarifier pour notre collègue, c'est que c'est retiré de la

masse. C'est une masse d'argent, une somme qui est gérée par le gouvernement dans le but de prolonger le fonctionnement des heures de salles d'opération, dont la presque totalité ne va pas en rémunération aux médecins spécialistes. On estime en gros, là, que, sur le 50 millions, 40 millions de dollars iraient en fonctionnement de dépenses hospitalières, et 10 millions pour les actes médicaux supplémentaires qui seraient posés suite à l'augmentation de volume de production chirurgicale, alors... Mais ce 50 millions là est retiré de la masse pour être géré de façon autonome par le gouvernement.

**M. Charbonneau:** ...médecins, encore une fois, se plient devant le gouvernement. Alors là, le 50 millions, vous allez leur laisser mais vous allez avoir 50 millions de moins pour diminuer les listes d'attente puis augmenter les heures de fonctionnement des blocs opératoires?

**M. Couillard:** Par contre, le 119 millions pour les nouveaux services redevient 169 millions de dollars, et là il y a beaucoup, dans la liste, beaucoup de nouveaux services qui vont avoir un impact sur l'accessibilité aux services.

**M. Charbonneau:** O.K., mais ce n'est pas le même type, là.

**M. Couillard:** Ce n'est pas le même type de service, parce que, dans ce qu'on proposait aux... on est dans le cadre d'une négociation avec les médecins. Alors, le 169 était de nouveaux services, qui avait comme conséquence d'aller dans la rémunération des médecins.

Alors, à partir du moment où ils acceptent cette offre-là, le 50 millions doit retourner dans l'enveloppe de rémunération des médecins. Souvenons-nous que j'ai indiqué à de nombreuses reprises que la rémunération des médecins en elle-même n'augmente pas le temps de fonctionnement des blocs opératoires, là. C'est d'autres circonstances qui le permettent. Mais cependant on a une liste, une longue liste de services supplémentaires qui sont également très valables pour la population et qui pourront être développés à l'aide du 50 millions lorsqu'il retournera — s'il devait retourner — dans le 169 millions de nouveaux services.

**La Présidente (Mme Leblanc):** M. le député.

**M. Charbonneau:** Est-ce que je vous comprends bien? Vous dites que dans le fond vous aviez un cadre financier de 592 millions? Vous restez dans le cadre financier. Vous enlevez 130 millions aux médecins s'ils ne se rangent pas derrière votre point de vue, mais le 130 millions, vous le gardez... vous en gardez 50 affectés pour les diminutions de listes d'attente puis l'augmentation des heures de blocs opératoires. Puis qu'est-ce que vous allez faire des 80 autres millions? Est-ce qu'il vont aller dans le fonds consolidé?

**M. Couillard:** ...le reste, la différence, outre le 50 millions qui était pris dans l'enveloppe de nouveaux services, le reste est consécutif à une modification du calcul de l'évolution de pratique. On le verra dans l'annexe. Ou je peux en parler maintenant parce qu'on n'aura peut-être pas le temps de se rendre à l'annexe, compte tenu des limites...

**M. Charbonneau:** Si la tendance se maintient, là...

**M. Couillard:** ...des limites de temps. C'est que l'offre initiale d'évolution de pratique — je pense qu'on est familiers maintenant tous les deux avec le concept d'évolution de pratique — était de la part du gouvernement de 1,5 %, avec possibilité d'ajustement, suite au calcul des dépenses réelles, à un maximum de 2 %.

En cours de discussion et de négociation, la Fédération des médecins spécialistes du Québec a dit qu'à son avis 1 %, c'était suffisant. À notre avis, 1 %, c'est imprudent parce qu'on pourrait se retrouver avec des dépassements de pratique par rapport à la masse calculée, de sorte que 1,5 % nous semble plus propice, là, à refléter la réalité.

**La Présidente (Mme Leblanc):** M. le député.

**M. Charbonneau:** O.K., mais il y avait le 2 %, là.

**M. Couillard:** En fait, on a calculé un maximum de 2 %, mais l'offre était de 1,5 % de base qui pouvait aller jusqu'à 2 % selon le calcul des dépenses réelles. Maintenant, s'il y a des dépassements de masse salariale, bien là on avisera année après année, mais c'est de la façon dont c'est conçu actuellement.

**M. Charbonneau:** O.K., mais, quand on parle du 130 millions que vous leur enlevez, il y en a 50 fermes qui vont pour la diminution des listes d'attente puis l'augmentation des heures de fonctionnement des blocs opératoires, et l'autre 80 millions, est-ce qu'on doit comprendre que c'est fluctuant, ça?

**M. Couillard:** ...donner les chiffres exacts. Je vais donner les chiffres exacts. Si on regarde, par exemple, l'ajout de services, dans l'offre initiale, ils étaient à 169 millions; dans la nouvelle formulation, il y a 119 millions. Évolution de pratique passe de 252 à 184 millions; c'est là qu'est la grosse différence. La rémunération diminue légèrement — parce que la masse, étant moins élevée, suite à l'impact de l'évolution de pratique, la valeur du 2 % diminue légèrement — passe de 170 à 164. Donc, la différence globale est entre 468 et 593, donc 130 millions. On ajoute cependant le fonctionnement des blocs opératoires, 50 millions, qui est hors masse. Ça nous amène à un investissement total de 518,5 par rapport à 592 point quelque chose initialement.

**La Présidente (Mme Leblanc):** M. le député.

**M. Charbonneau:** Est-ce que le ministre a un... Le document qu'il vient de lire, est-ce qu'il est accessible?

**Une voix:** ...

**M. Charbonneau:** Ses notes de travail, bon. Est-ce qu'on... pour comprendre clairement, là, en moyenne, là, un médecin... Les médecins spécialistes, s'ils ne se rangent pas derrière, disons, la volonté du gouvernement, là, ils perdent combien chacun à peu près, là?

**M. Couillard:** Je m'excuse?

● (21 h 20) ●

**M. Charbonneau:** Les médecins spécialistes...

**M. Couillard:** Oui.

**M. Charbonneau:** ...si, collectivement, ils n'acceptent pas votre façon de voir et qu'ils restent sur leur position, ça veut dire que vous les pénalisez de combien, individuellement, à peu près, là?

**M. Couillard:** En termes de revenus, il n'y aura pas énormément de différence, c'est qu'ils perdent la capacité d'augmenter plus leurs revenus avec le 50 millions. Il y a les chirurgiens, cependant, ou les anesthésistes et ceux qui gravitent autour du bloc opératoire qui, dans le nouveau scénario, vont augmenter probablement de façon considérable leurs revenus. Mais ça, ce n'est pas l'ensemble des médecins spécialistes. Alors, c'est difficile de répondre de façon précise à cette question parce que ça dépend de la variété de médecins spécialistes. Le 169 millions était réparti diffusément dans l'ensemble des associations chirurgicales ou non chirurgicales. Maintenant, on connaît la préoccupation de la population, et des médecins, d'ailleurs, qui l'ont exprimée dans leur campagne de publicité sur l'accès aux services, de sorte que, si on dirige 50 millions pour le fonctionnement des blocs opératoires, clairement, ça va se ramasser ultimement, en termes d'honoraires, dans ceux qui posent les actes chirurgicaux, donc essentiellement d'abord les chirurgiens et les anesthésistes, un peu accessoirement les radiologues et ceux qui font des consultations préopératoires pour préparer les malades à la chirurgie, mais, le gros de l'impact, en termes d'augmentation, va être segmenté sur les spécialités chirurgicales.

**M. Charbonneau:** Donc, les autres médecins spécialistes, c'est eux qui vont écoper.

**M. Couillard:** Ils auront accès à l'enveloppe de 119 millions qui sera répartie généralement. Là-dedans, nous, on a des priorités particulières comme, par exemple, le plan de pratique en milieu universitaire. Je pense que le député de Borduas connaît cette question-là qui est attendue depuis très longtemps. Et là l'ensemble des spécialistes en milieu universitaire vont en profiter. La garde en disponibilité pour les spécialités en pénurie, particulièrement en région. Ce n'est pas des spécialités nécessairement toutes chirurgicales qui vont en profiter également.

Mais il est certain que, sur le plan, je dirais, de la diffusion la plus large possible parmi les 32 associations, l'offre de 169 millions, de ce côté, est supérieure. Sur le plan cependant... Je dois dire que, sur le plan de l'amélioration de l'accès aux services pour la population, le scénario du 50 millions va avoir un impact beaucoup plus visible et beaucoup plus significatif.

**M. Charbonneau:** C'est ça que je trouve un peu incroyable. C'est qu'à la limite vous placez les médecins dans une espèce de drôle de situation. C'est-à-dire que, s'ils refusent votre offre, les services à la population vont être meilleurs; si, finalement, ils acceptent votre offre, les services à la population vont être moins bons,

qu'il va y avoir moins de temps opératoire... moins d'heures de fonctionnement des blocs opératoires puis plus d'attente sur les listes. Alors, il y a quelque chose d'un peu tordu, vous ne trouvez pas, là?

**M. Couillard:** Je ne dirais pas nécessairement ça parce que les autres priorités du 119 à 169 millions, si on rétablissait le 169 millions, ont un impact général sur l'accessibilité aux soins, donc, ultimement, sur les listes d'attente également. Si c'est plus facile de voir un gastro-entérologue pour faire évaluer son problème de douleur abdominale, bien, si on a besoin d'être opéré, ça va être plus facile également et plus rapide. Mais c'est moins direct comme impact que d'affecter spécifiquement le 50 millions aux blocs opératoires.

C'est un peu à l'image de ce qui a été fait en éducation, à l'automne et à l'hiver, sur la question des enfants en difficulté d'apprentissage, où un montant a été identifié, et clairement identifié comme étant consacré à l'investissement. C'était 120 millions, je crois, que mon collègue de l'Éducation a consacré à cette chose-là. C'est un peu la même philosophie, c'est qu'on isole, dans la masse — parce que, le 50 millions, il était là, là — mais on l'isole de façon très visible pour qu'il corresponde à des services accrus.

Et je rappelle, en passant, que ça nous permet d'opérer... de faire opérer, par année, 30 000 malades de plus au Québec. C'est absolument considérable.

**M. Charbonneau:** Vous n'auriez pas été mieux avisés, et plus clairs, puis plus transparents si vous aviez dit, dès le départ: Écoutez, là, on met 50 millions de plus pour régler l'attente puis augmenter les heures de fonctionnement des blocs opératoires, puis notre masse n'est pas de 592 millions mais de 542 millions?

**M. Couillard:** On aurait pu faire ça, effectivement. Cependant, on était dans une ambiance de négociation et d'une entente négociée avec les fédérations... avec la Fédération des spécialistes, dans le but de leur faire une entente qui les satisfasse le plus possible. Si vous regardez la fédération dans son ensemble, elle aurait probablement préféré l'offre diffuse dont je parlais initialement.

Cependant, je répète que, pour la population et les citoyens qui nous écoutent, l'alternative qui est là effectivement va amener des services accrus et de façon beaucoup plus visible.

**M. Charbonneau:** Bien.

**La Présidente (Mme Leblanc):** Est-ce que l'article 4 est adopté?

**M. Charbonneau:** Sur division.

**La Présidente (Mme Leblanc):** Sur division. Alors, nous allons maintenant passer à l'article 5. M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

**M. Couillard:** Merci, Mme la Présidente. Article 5: «Il est interdit à tout médecin spécialiste de participer à une action concertée par laquelle il cesserait, diminuerait, ralentirait ou modifierait son activité

professionnelle ou deviendrait un professionnel désengagé ou un professionnel non participant au sens de la Loi de l'assurance maladie.

«L'activité professionnelle du médecin spécialiste comprend la prestation de services assurés au sens de la Loi sur l'assurance maladie et la prestation de tout autre service professionnel dont le coût est assumé par l'État ou un organisme de l'État.

«Tout avis de désengagement ou de non-participation concernant un tel médecin et transmis à la RAMQ après le [date de la présentation] est nul à moins que le médecin ne démontre que cet avis n'a pas été transmis dans le cadre d'une action concertée.

«De même, tout préavis de cessation d'exercice transmis après le [etc.] par un médecin spécialiste conformément à l'article 254 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux est nul à moins que le médecin ne démontre que ce préavis n'a pas été transmis dans le cadre d'une action concertée.»

**M. Charbonneau:** En fait, Mme la Présidente, toute cette section IV et, si je ne me trompe pas, la section qui suit, la section V, Mesures administratives et civiles, et puis même VI et VII, là, ce sont toutes les matraques que le gouvernement utilise et brandit, là. Tu sais, c'est la liste de votre arsenal, là, que vous...

**La Présidente (Mme Leblanc):** Je vous demanderais, M. le député de Borduas, de faire attention aux mots que vous utilisez.

**M. Charbonneau:** Oui, mais c'est un arsenal parlementaire et un arsenal du gouvernement.

**M. Couillard:** Le même arsenal dont d'ailleurs le Parti québécois s'est servi à de nombreuses reprises dans le passé.

**M. Charbonneau:** Quand il fallait le faire, quand il y avait des grèves illégales, quand il y avait un bris de services, mais il n'y en a pas, de bris de services, là. J'ai compris, après-midi, que c'était curieusement, peut-être parce qu'on est dans le domaine de la santé puis qu'on n'en fait pas autant qu'on devrait en faire en prévention, mais là un acte préventif et une mesure dissuasive avant que les choses qu'on craindrait se produisent. Est-ce que c'est nécessaire? Est-ce que dans le fond...

**M. Couillard:** Là-dessus, là-dessus, moi...

**M. Charbonneau:** ...ça n'envenime pas toute la situation actuellement?

**M. Couillard:** Je me suis exprimé à plusieurs reprises, et avant et après être entré au gouvernement: Pour moi, tout moyen de pression, même léger, qui implique des malades est inacceptable, que ce soient les médecins ou une autre profession. Je n'ai jamais fait de mystère de cette opinion-là, et elle est profondément enracinée en mon esprit. Alors, il faut savoir que, si des moyens de pression se déclenchaient en termes de retard d'accessibilité aux services... On a déjà parfois des problèmes d'accès, vous l'avez vous-même souligné en

Chambre, des interventions annulées à l'occasion, par exemple, ou des gens qui attendent malheureusement trop longtemps des procédures. Ce n'est pas une raison, quand cette situation existe, pour en ajouter avec des moyens de pression délibérés et nuire délibérément comme ça à la santé et à la sécurité des citoyens.

Alors, on ne se met pas dans une situation où on assiste de façon passive au déploiement de moyens de pression qui ont un impact négatif sur la sécurité des gens et qu'on dit après: Bien, regardez donc, il est en train de se passer quelque chose; on devrait peut-être agir. Alors, c'est la raison pour laquelle, dans ce domaine particulier, l'aspect préventif à mon avis est amplement justifié.

**M. Charbonneau:** En tout cas, une chose est claire, c'est que, d'une certaine façon, avec la philosophie que vous venez d'énoncer, vous seriez aussi bien de dire franchement que, dans un certain nombre de domaines, le droit à la négociation, ça n'existe plus, parce que vient avec le droit à la négociation le droit aussi d'utiliser des moyens de pression pour amener l'autre partie à une meilleure attitude ou à une meilleure compréhension du point de vue adverse. Mais, à partir du moment où finalement il y en a un qui décrète puis qui indique d'entrée de jeu la direction, il n'y a plus bien, bien de négociation. Il y a...

**M. Couillard:** Je préciserais au député de Borduas que, dans les... Il y a eu, depuis avril, 20 rencontres de négociation avec la FMSQ. Il y en a eu quatre dans la dernière semaine, dans les 10 derniers jours, et il n'y a eu aucune ouverture de la FMSQ, pourtant pour quelque chose de raisonnable, une ouverture qui était très raisonnable de la part du gouvernement, qui d'ailleurs a souri à la... je ne dirais pas avec enthousiasme, mais que la Fédération des médecins omnipraticiens a trouvé raisonnable dans le contexte actuel.

Alors, on est arrivé à la conclusion que, malgré... et ce n'est pas exact de dire qu'il n'y a pas eu de négociations, il y a eu des négociations, malgré cela, il n'y a pas eu... il n'y avait pas possibilité d'en arriver avec une entente négociée. D'ailleurs, à l'époque, à l'automne, on se souviendra qu'on avait signé, je crois, 32 ententes normatives, dont une avec les infirmières, par exemple, la FIIQ. Alors, ça ne nous a pas empêchés de signer des ententes, d'avoir une attitude très ferme, oui, quant au cadre financier.

Le cadre financier, ce n'est pas notre argent, ce n'est pas le vôtre, ce n'est pas le... c'est celui des citoyens qui nous écoutent et le nôtre également comme citoyens, et là-dessus, je pense qu'il n'y a pas beaucoup de marge de manoeuvre. Il ne doit pas y en avoir. C'est une erreur historique qu'on a commise, au Québec, que l'État se comporte comme un employeur comme les autres, comme une industrie ou comme une entreprise. L'État n'est pas un employeur comme les autres. L'État gère des fonds publics. Il doit les traiter avec le plus grand respect et être conscient des limites et de l'équilibre à maintenir entre les différentes missions du gouvernement, de même qu'à l'intérieur de chacune de ces missions. C'est également une autre des considérations qui sont fermement ancrées en mon esprit.

Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de négociations possibles, mais, une fois que le cadre financier est fixé,

qu'il correspond à la capacité de payer des contribuables, on doit négocier à l'intérieur du cadre financier. Et, à l'intérieur de ce cadre financier là, on peut faire beaucoup de choses, beaucoup de choses. On l'a d'ailleurs démontré avec les ententes qui ont été signées avant décembre dernier.

**M. Charbonneau:** Le problème, c'est que le cadre financier, le gouvernement l'a édicté, décrété, il ne l'a jamais débattu même à l'Assemblée nationale. Autrement dit, ce n'est pas le Parlement qui a décrété le cadre financier, c'est le gouvernement qui, de son autorité...

● (21 h 30) ●

**M. Couillard:** C'est le rôle du gouvernement de faire ça. Mais je rappelle au député de Borduas que, malgré la cruauté apparente de la situation — je répète, malgré la cruauté apparente de la situation — il faut quand même mettre les choses en perspective, là. On a mis sur la table plus d'un demi-milliard de dollars puis 30 % d'augmentation de masse salariale; ce n'est quand même pas rien. Les gens qui nous écoutent, il n'y a pas personne qui a eu ça, là.

**M. Charbonneau:** Oui, mais, quand vous avez dit, après-midi, puis quand vous venez de le dire, là, soyez conscient que ce que le monde souvent, les gens comprennent, c'est que les médecins ont une augmentation de 30 %. Ce n'est pas...

**M. Couillard:** ...masse salariale.

**M. Charbonneau:** Oui, mais masse salariale, tu sais...

**M. Couillard:** Oui, mais c'est de l'argent...

**M. Charbonneau:** Il y a des gens qui ne sont pas des spécialistes — je ne parle pas des médecins spécialistes, là — de ces questions-là, ils ont l'impression, l'augmentation de la masse salariale, que ça veut dire 30 % de plus de salaire. Ce n'est pas ça, là...

**M. Couillard:** C'est de l'argent qu'il faut trouver pareil, M. le député de Borduas.

**M. Charbonneau:** Je comprends, mais, je veux dire, ce n'est pas... Mais, tu sais, chaque médecin spécialiste ne se trouvera pas, à la fin de l'exercice, avec 30 % dans ses poches de plus, là. Ce n'est pas vrai.

**M. Couillard:** Non, mais il y aura plus d'actes médicaux, puis ils vont augmenter leur revenu. D'ailleurs, leur revenu moyen a augmenté, depuis 2002, de 24 000 \$ ou 27 000 \$. Alors, il y a des augmentations d'efficacité et des augmentations du volume d'actes médicaux qui sont là et qui également doivent être pris en considération.

Mais je rappelle que, même si effectivement la distinction que le député de Borduas fait est valable et très nécessaire entre la masse salariale et le revenu des gens, ce n'est pas de l'argent de Monopoly, c'est de l'argent qu'il faut trouver dans les coffres de l'État. Puis il n'y a pas deux types de contribuables, là. C'est un peu la même chose que pour l'équité salariale, à l'autonomie. Il n'y a pas plus deux types de contribuables maintenant qu'il y en avait à l'époque. Il n'y a pas un type de

contribuables pour donner 592 millions de plus aux médecins spécialistes puis un autre paquet de contribuables pour payer 10 %, 15 %, 20 %, 25 % de rattrapage salarial. Ce n'est pas de même que ça fonctionne.

**M. Charbonneau:** Mais reconnaissez que... Et on en a parlé à plusieurs reprises, dans toutes sortes de circonstances, encore récemment. Tu sais, vous ne pouvez pas avoir promis, pendant la campagne électorale, de réinvestir en santé, pendant votre mandat, 8,9 milliards, c'est presque 9 milliards de dollars, et 7,3 qui auraient dû être réinvestis pendant les quatre premières années, puis en avoir fait seulement 4,2; il en manque 3,1.

Ça, c'est clair que, tu sais, si vous aviez simplement réussi à réinvestir puis à aller chercher à Ottawa ce que vous aviez dû puis vous aviez promis de faire, on ne se retrouverait pas aujourd'hui à faire ce genre de discussion là, parce qu'à ce moment-là, sans que les citoyens aient payé une cenne de plus de taxes et d'impôts, il y aurait une réutilisation de leurs taxes et des impôts qui serait différente. Les médecins spécialistes du Québec comme les autres auraient peut-être eu, sans nécessairement avoir la parité, là — moi, comme j'ai dit, ce n'est pas un dogme, ça, la parité avec les plus riches ou les mieux payés dans un même secteur d'emploi ailleurs au Canada — mais ils auraient pu avoir le rattrapage que tout le monde considérerait légitime d'envisager, là.

**M. Couillard:** Le rattrapage, là... Je voudrais quand même mentionner...

**Une voix:** ...

**M. Couillard:** C'est intéressant, on a des échanges valables. Je ne pense pas que le député compte faire tous les articles nécessairement dans les 45 minutes, mais au moins...

**M. Charbonneau:** ...de même nature, là.

**M. Couillard:** ...le temps qu'on a, on a le temps pour faire les échanges de fond. Il faut quand même noter que l'offre qu'on mettait sur la table pouvait aller jusqu'à 17 % d'augmentation de tarifs pour les médecins. On parle de tarifs, là. Il n'y a personne qui a eu 17 % dans le secteur public. Alors, moi, je trouve ça... Je dois vous dire que j'ai exprimé à plusieurs reprises ma grande tristesse — je la ressens véritablement — d'avoir à poser ce geste, ce soir, mais c'est quand même indicateur d'un certain malaise dans notre société qu'il faut avoir recours à une législation spéciale pour augmenter un groupe de plus de un demi-milliard de dollars, de 30 % de masse salariale et de plus de 15 % de tarifs, là. Il y a quelque chose là qui se passe qui montre une déconnexion par rapport à la réalité. On n'a pas à se sentir coupable, comme gouvernement, d'avoir mis un demi-milliard de dollars sur la table pour les médecins. Je ne pense pas que c'est arrivé souvent dans le passé.

**M. Charbonneau:** La question n'est pas de savoir si le gouvernement doit se sentir coupable parce qu'il a mis un demi-milliard sur la table, la question est: depuis le début, dans cette affaire-là, vous avez laissé croire aux médecins spécialistes qu'il y aurait une possibilité

d'aller chercher le rattrapage sur lequel... bon, l'ancien gouvernement s'était engagé dans un processus et que vous avez avalisé puis vous en avez signé une lettre d'entente, vous aussi. Alors, les médecins, là, de bonne foi, eux, ont pensé qu'il y avait une possibilité. Encore une fois, la question, c'est: Pourquoi ne pas le leur avoir dit franchement, dès le départ? Ça aurait évité tout ça, là, puis vous auriez pu faire votre cadre financier, dire: Écoutez — aux médecins — là, c'est ça.

**M. Couillard:** Ça fait très longtemps qu'on leur a dit qu'on ne pourrait pas donner suite de façon concrète à la parité pour 2006 et 2007 et qu'on leur a suggéré de façon très constructive et ouverte de déplacer et d'isoler ce problème-là à distance du cadre de l'accord-cadre, en 2008, ce que les omnipraticiens ont compris et ce que malheureusement les médecins spécialistes ne semblent pas comprendre.

**M. Charbonneau:** ...parler des omnis, là...

**M. Couillard:** Alors, on n'a... Bien, vous verrez, là.

**M. Charbonneau:** Bien, c'est parce que, c'est ça, ils n'ont pas encore accepté, là, hein?

**M. Couillard:** Vous verrez, là. Vous verrez, là. Mais, bon, on verra. Vous avez raison, elle n'est pas encore acceptée. Mais on verra.

**M. Charbonneau:** C'est comme présumer qu'une loi est adoptée avant que le Parlement l'ait votée.

**M. Couillard:** Et voilà, voilà. Mais il n'en reste pas moins que ce n'est pas exact de dire qu'on dit aux médecins d'oublier la parité. Ce qu'on leur demande, c'est de faire le sacrifice — oui, c'est un sacrifice, puis tout le monde fait des sacrifices dans la société, à un moment donné — on leur demande de faire le sacrifice de reporter cette discussion-là en 2008, avec beaucoup plus de chances de succès.

Maintenant, la lettre d'entente de 2003, si on avait voulu d'ailleurs le dire, on aurait pu tout simplement dire aux médecins dès le début qu'on ne voulait pas l'honorer, parce qu'on pense effectivement, comme d'ailleurs le gouvernement précédent... Je ne pense pas que c'est uniquement par calcul électoral qu'ils ont signé cette lettre-là...

**M. Charbonneau:** ...

**M. Couillard:** ...mais largement cependant, compte tenu de la chronologie des événements. Mais il y avait probablement la réalisation qu'il y avait un problème de parité, qui était reconnu d'ailleurs en termes de calcul. On reconnaît ça aussi, on reconnaît qu'il y a un problème de parité qu'il faut éventuellement régler. Ce qu'on dit aux médecins, c'est que, 2006-2007, ce n'est tout simplement pas possible de le régler: S'il vous plaît, aidez-nous, aidez les finances publiques, aidez les contribuables, déplaçons ce problème-là, cette discussion-là en 2008. Ça m'apparaît extrêmement raisonnable comme offre de compromis, et je suis très peiné que les médecins spécialistes ne l'acceptent pas.

**M. Charbonneau:** Qu'est-ce que vous leur répondez, à ceux qui, aujourd'hui, en colère, disent: Bien, finalement, vous créez une dynamique qui va faire en sorte que les médecins ne sont pas incités à rester au Québec, on risque d'avoir une fuite de nos ressources de médecins spécialistes vers d'autres lieux, ou encore qu'on va envoyer un message pernicieux, y compris aux étudiants en médecine, qui ne vont pas nécessairement avoir le goût de pratiquer dans un environnement ou un climat comme celui-là, là, avec un État qui...

**M. Couillard:** Bien, je dirai qu'il faut quand même être prudent. Moi, je suis quand même conscient du fait que la majorité des médecins du Québec veulent rester au Québec. Tu sais, ce n'est quand même pas le goulag, là, pratiquer la médecine spécialisée à 250 000 \$ par année, au Québec, tu sais, quand même, là. Il y a des sondages publiés dans *L'Actualité médicale*, notamment en 2005, là, qui montrent que peu de médecins au Québec par rapport à ceux des autres provinces sont intéressés concrètement à s'exiler. L'an dernier, il y a plus de médecins québécois qui sont revenus qu'il y en a qui sont partis. Ça ne veut pas dire qu'il n'y en a pas qui partent, malheureusement. Malheureusement, il y en a qui nous quittent chaque année. Certains reviennent. Moi, je suis revenu. Alors, si, moi, je suis revenu, il y en a d'autres qui reviennent également.

Je dirais que la catégorie de médecins pour laquelle on a un effort de rétention particulier — et qu'on va maintenir, en passant, on va maintenir cet effort de rétention dans le 119 millions — ce sont les médecins en milieu universitaire. Ceux qui pratiquent la médecine de pointe en milieu universitaire, on veut vraiment rendre leur rémunération beaucoup plus compétitive, avec le plan de pratique. Ce n'est pas rien, là, on a un plan qui monte jusqu'à 50 millions récurrents uniquement pour la pratique en milieu universitaire, pour ces hommes et ces femmes qui ont la pratique médicale de pointe, que véritablement on veut, comme tous les autres médecins, mais que particulièrement on veut garder parmi nous.

Maintenant, je constate également que les facultés de médecine sont remplies à pleine capacité. Il n'y a pas moins de demandes en médecine qu'il y en avait. Il y a plus de médecins chaque année qui vont graduer, au Québec. Il y a effectivement des occasions de travailler ailleurs, mais ailleurs aussi on forme plus de médecins. Alors, le même phénomène se produit dans les autres provinces. Partout au Canada on a augmenté de façon très importante le nombre d'étudiants en médecine. Alors, il va y avoir un équilibrage, un rééquilibrage, au cours des prochaines années, de l'offre et la demande, c'est assez clair, au Québec et ailleurs au Canada également.

Et la question de la compétition interprovinciale ne se joue pas seulement pour le Québec. Dans l'Ouest, par exemple, vous avez l'Alberta puis à côté vous avez la Saskatchewan puis le Manitoba qui sont en grande difficulté d'effectifs parce que l'Alberta, compte tenu de sa richesse collective qui est énorme, on le sait, avec les ressources naturelles, réussit à offrir des revenus aux médecins qui sont hors de proportion avec ce qui s'offre dans le reste du Canada. Alors, de toute façon, ça, on ne sera jamais capables de le combler.

**M. Charbonneau:** C'est la raison pour laquelle tantôt je vous disais, puis je l'ai dit après-midi aussi: Tu sais, il s'agit de faire attention, là, la parité absolue avec les mieux payés, ce n'est pas nécessairement le standard qu'il faut viser. Mais, entre ça puis de reconnaître qu'il y a un écart peut-être trop grand et qu'il faudrait faire un rattrapage pour faire en sorte que l'écart soit plus raisonnable en regard peut-être moins des plus payés mais d'une certaine moyenne, ça, je pense que... C'est ça qui faisait qu'on a accepté de signer une lettre d'entente et que, vous aussi, vous en avez signé une...

**M. Couillard:** ...par équité, parce qu'une fois que les omnipraticiens ont vu que les spécialistes en avaient une il aurait été bien mal venu de ne pas leur en faire une.

**M. Charbonneau:** Bien oui, mais vous aviez juste à leur dire: Écoutez... Dans le fond, on ne signe pas l'autre puis on dénonce celle qui a été faite. Ça aurait été peut-être plus franc.

● (21 h 40) ●

**M. Couillard:** C'est parce qu'on croit qu'il faut régler ce problème de parité. On pourrait le faire maintenant, tu sais, on pourrait dire: Écoutez, il n'y en a pas, de problème de parité, puis il n'y en aura jamais. Mais on croit qu'il y a effectivement quelque chose qui doit être réglé. Puis, dans la comparaison, moi, même quand j'étais en pratique, je disais à mes collègues: Arrêtez de vous comparer avec l'Ontario puis l'Alberta, parce que ça, ce sont des économies qui sont plus puissantes que la nôtre et plus riches collectivement.

La vraie comparaison qui est intéressante, c'est entre les médecins du Québec et ceux et celles des provinces moins riches collectivement que le Québec, où on constate effectivement que les médecins, par exemple, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve, sont mieux payés que les médecins québécois. Pourquoi? Ce n'est pas parce que les gouvernements du Québec, année après année et tous partis confondus, n'ont pas accordé la grande valeur, la grande valeur qu'il mérite au travail des médecins, ce n'est pas parce qu'on aime moins les médecins au Québec qu'ailleurs, c'est parce que la réalité des finances publiques québécoises est distincte, comme notre société, je suppose, avec une dette très importante et des programmes sociaux généreux, solidaires, dont tout le monde est satisfait mais qui grugent une grande partie des dépenses publiques.

Si on ajustait, par exemple, les autres provinces par rapport aux programmes qu'on avait ici au Québec, si on baissait — ce qu'on ne veut pas faire, là — si on baissait nos programmes sociaux avec ce qui existe ailleurs, c'est 6 à 7 milliards de dollars par année de dépenses récurrentes qui se libéreraient. C'est quand même énorme.

**M. Charbonneau:** On a fait des choix politiques et sociaux, là, collectifs.

**M. Couillard:** Alors, c'est des choix collectifs qui se sont faits aux dépens de la rémunération. C'est ça qu'il faut réaliser. Et ce que je dis au groupe des médecins spécialistes, c'est: Vous ne pouvez pas vous extraire de la société dans laquelle vous êtes et ne pas tenir compte de ces facteurs-là, qui sont des facteurs qui

sont liés aux choix collectifs de votre société, de la société québécoise.

Alors, comme dit le député de Borduas, je crois qu'effectivement il faut s'attaquer à ce problème de parité. Puis, moi, je crois qu'il faut le faire de façon isolée — c'est pour ça qu'on a suggéré 2008 — et qu'on ne pourra jamais faire la parité avec l'Ontario ou l'Alberta, mais une parité ajustée compte tenu du coût de la vie, compte tenu de la taille de l'économie du Québec et de la marge de manoeuvre qui existe dans les finances publiques. Ça, c'est très clair.

**La Présidente (Mme Leblanc):** M. le député.

**M. Charbonneau:** Encore une fois, moi, ma conviction, c'est que les médecins auraient pu acheter le propos que le ministre vient de tenir, sauf qu'au départ ce n'est pas le propos qu'on leur a tenu. Et, à partir du moment où vous laissez espérer à des gens qu'un processus de négociation pourrait conduire à un règlement d'une question qu'ils mettent sur la sellette depuis plusieurs années, vous ne pouvez pas vous attendre à ce qu'ils soient de bonne humeur, là, puis qu'ils ne soient pas en beau maudit, là. Les médecins ont l'impression de s'être faits avoir dans tout ce processus de pseudonégociations. C'est ça qui est en cause dans...

**M. Couillard:** Mme la Présidente, je ne divulguerai pas toutes les conversations privées, mais j'ai toujours été très direct, et je le suis toujours, très direct dans mes conversations. Je leur ai dit: Écoutez, on a un gros problème de finances publiques, ce n'est pas facile, il m'apparaît difficile de faire en même temps l'accord-cadre puis la parité. Voyons voir ce qu'on peut dégager avec la négociation. On arrive à 592 millions et puis là on n'a pas commencé à parler de parité encore. Ce n'est clairement pas réaliste de penser qu'on peut en ajouter.

Parce que l'autre choix que le gouvernement fait, qui est, d'après moi, un choix majeur, c'est d'aller vers des nouveaux services. On aurait pu dire: Bien, c'est 2 % par année — quatre fois deux, 8 % — puis 1 %, médecins spécialistes, c'est 20 millions en gros, 18 millions à 20 millions, puis on va dire, à la place, le 169 millions, que ce n'est pas des nouveaux services, c'est de la parité. Ça en fait pas mal. Ça fait grosso modo, quoi, 8 % environ? Ce serait peut-être plus agréable pour les médecins spécialistes, mais, pour les citoyens qui nous écoutent, ça ne change strictement rien en termes de services puis d'accessibilité. Alors, c'est là l'équilibre également qu'il faut faire. Et je pense qu'il était effectivement prioritaire de développer des nouveaux services, ce qu'on fait.

Et la parité, je répète qu'on ne lui tourne pas le dos. Malheureusement, les spécialistes avaient une occasion de la rediscuter de façon claire avec un engagement précis en 2008, et c'est très dommage que ce n'est pas le chemin qu'ils semblent ou qu'elles semblent vouloir emprunter parce que c'est un chemin qui leur aurait apporté des bénéfices, j'en suis convaincu, comme il apportera probablement des bénéfices aux médecins omnipraticiens.

**M. Charbonneau:** Êtes-vous conscient qu'il y a déjà plus de trois ans, il y a déjà plus de trois ans, ce

discours-là avait été tenu? Et c'est pour ça qu'il y avait eu une lettre d'entente. C'est que les médecins spécialistes à l'époque, on leur avait tenu ce discours-là et ils avaient accepté, dans un processus d'une lettre d'entente, de remettre à plus tard. Mais là dans le fond ce qui est très choquant pour eux, c'est que tout cet exercice-là n'a conduit à rien. Puis là on leur retient le même discours et on ajourne une deuxième fois sine die ou à peu près une discussion qu'on leur avait promis de tenir correctement, sans nécessairement leur dire qu'on leur donnerait raison sur toute la ligne, là.

**M. Couillard:** Mme la Présidente, avant la fin, j'ai des amendements à déposer.

**La Présidente (Mme Leblanc):** Oui. Avant de déposer vos amendements, je voudrais savoir si l'article 5 du projet de loi est adopté.

**M. Charbonneau:** Sur division, Mme la Présidente. Mais la question que j'aurais le goût de poser au ministre...

**M. Couillard:** On peut continuer, on peut continuer la discussion. De toute façon, on achève.

**M. Charbonneau:** Est-ce que, juste au niveau des amendements, là...

**La Présidente (Mme Leblanc):** Alors, je comprends que l'article 5 est adopté sur division. Est-ce qu'à ce moment-ci, M. le député de Borduas, vous permettez au ministre de déposer ses amendements? Et on pourra poursuivre la conversation sur...

**M. Charbonneau:** ...qu'il les dépose, mais surtout qu'il nous explique la teneur et la portée des amendements qu'il nous dépose. Parce que, là, jusqu'à la fin, c'est une série d'articles qui concernent dans le fond les mesures, là, incitatives ou les... tu sais, des espèces de matraques, tu sais. La carotte puis le bâton: disons que, ça, c'est le bâton, là, décliné de différentes façons, là.

**Une voix:** Dissuasives.

**M. Charbonneau:** C'est ça.

**M. Couillard:** ...les amendements, je vais en parler. Il s'agit de deux amendements. Le premier consiste à transférer la disposition justement sur la lettre d'entente, qui est à l'annexe de la loi, au paragraphe 4 de l'annexe, sur la lettre d'entente. Alors, je vais en faire lecture: «L'application de la lettre d'entente n° 146...»

On a l'article 26.1, on insère un nouvel article 26.1 après l'article 26:

«26.1 L'application de la lettre d'entente n° 146 du 1er avril 2003 ainsi que toute autre procédure concernant l'application des dispositions de cette lettre en cours le [...] sont suspendues jusqu'au 31 mars 2010 — et les derniers mots sont importants — à moins que les parties n'en conviennent autrement.»

Donc, il y a une ouverture là pour reprendre ces conversations peut-être avant 2010, mais il va falloir que les deux parties conviennent de les reprendre. Et

l'autre amendement, c'est la conséquence de la numérotation sur l'annexe.

**M. Charbonneau:** ...le premier amendement, qui est plus substantiel, là, c'est que vous dites...

**M. Couillard:** ...qui est déjà dans l'annexe. C'est les mêmes mots, mais on le met dans le corps du projet de loi pour lui donner plus de force législative.

**M. Charbonneau:** Ah, O.K. D'accord.

**La Présidente (Mme Leblanc):** Alors, vous êtes sur l'amendement actuellement ou si...

**M. Charbonneau:** Bien, on est, je pense, Mme la Présidente, sur un peu l'ensemble.

**La Présidente (Mme Leblanc):** Vous allez discuter de...

**M. Charbonneau:** Puis j'ai l'impression qu'on va voter sur division sur l'ensemble, après, là.

**La Présidente (Mme Leblanc):** Alors, on va se reprendre à ce moment-là pour peut-être adopter les amendements en bloc. Est-ce que vous voulez passer à l'article 6 du projet de loi?

**M. Charbonneau:** Bien, si vous pouviez nous donner l'information, Mme la Présidente, il nous reste combien de temps, là, pour l'exercice?

**La Présidente (Mme Leblanc):** Il nous reste 12 minutes.

**M. Charbonneau:** 12 minutes?

**La Présidente (Mme Leblanc):** Non, excusez, deux minutes, deux minutes.

**M. Charbonneau:** Oui. Il me semblait qu'il y a déjà une dizaine de minutes vous m'aviez dit 12...

**La Présidente (Mme Leblanc):** Deux minutes, oui.

**M. Charbonneau:** Deux minutes. Bon.

**La Présidente (Mme Leblanc):** Exact.

**M. Couillard:** Je pourrais présenter un choix à notre collègue, là. On peut faire tous ces articles, mais on pourrait également regarder l'annexe ou faire une discussion plus générale. C'est à son choix. Il reste très peu de temps, là.

**M. Charbonneau:** On pourrait peut-être aller à l'annexe pour voir si... Parce que je pense que dans le fond ce qui est important, là, ce n'est pas de faire l'éventail des bâtons que le ministre brandit ou que le gouvernement va brandir avec sa loi, mais, outre ce dont on a parlé, est-ce qu'il y a d'autres choses qui méritent actuellement, là, qu'on en parle publiquement dans le cadre de cette discussion restreinte?

**M. Couillard:** Bien, juste rapidement, l'annexe comprend plusieurs éléments, d'abord la taille ou l'ampleur de la masse des médecins spécialistes qui, vous le voyez, en 2010, va atteindre plus de 2,3 milliards. Il y a ensuite, au deuxième paragraphe, les augmentations statutaires de 2 % par année, quatre années consécutives, l'ajout d'une enveloppe particulière de 119,5 millions, vu le 50 millions qu'on a enlevé tantôt, puis le réajustement de 1,5 % d'évolution de pratique.

Et, dans le paragraphe 3, c'est intéressant, on indique que le ministre de la Santé et des Services sociaux va pouvoir affecter le 119 millions notamment — pas exclusivement, notamment — dans les priorités qui sont mentionnées ici. Et on voit qu'il s'agit la plupart du temps de nouveaux services. Je porte l'attention particulièrement sur des éléments tels que le plan de pratique, le déplafonnement, la garde en disponibilité, la psychiatrie, le dépistage du cancer du sein. L'autre jour, on a eu des questions sur le dépistage du cancer du sein. On va le faire, on va consacrer de l'argent spécifiquement pour augmenter la disponibilité des médecins spécialistes pour le Programme de dépistage du cancer du sein, et la liste est assez intéressante de ce côté-là.

**M. Charbonneau:** Est-ce que le ministre peut nous indiquer si, à l'étude des crédits, l'an prochain, on sera en mesure de pouvoir suivre un peu l'évolution de ça, c'est-à-dire être en mesure de voir, sur les différents éléments, là, où aura été dépensé l'argent puis de quelle façon?

**M. Couillard:** Oui, oui, certainement. Puis en fait c'est un calendrier de déboursés année après année qui amène à un investissement cumulatif de 119 millions.

**La Présidente (Mme Leblanc):** C'est terminé.

**M. Couillard:** Je voudrais, en terminant, Mme la Présidente, présenter une motion de renumérotation. Compte tenu des modifications qui y ont été apportées, je fais motion pour que ce projet de loi soit renuméroté.

**La Présidente (Mme Leblanc):** Alors, je vous remercie, M. le ministre. Alors, est-ce que les amendements proposés par M. le ministre de la Santé et des Services sociaux sont adoptés?

**M. Couillard:** Adopté.

**M. Charbonneau:** Sur division.

**La Présidente (Mme Leblanc):** Adopté sur division. Alors, les articles du projet de loi amendé sont-ils adoptés?

**Des voix:** Adopté.

**M. Charbonneau:** Sur division.

**La Présidente (Mme Leblanc):** Adopté sur division. Les articles du projet de loi dont la commission plénière n'a pas disposé sont-ils adoptés?

**Des voix:** Adopté.

**M. Charbonneau:** Sur division.

**La Présidente (Mme Leblanc):** Adopté sur division. La motion de renumérotation est-elle adoptée?

**Des voix:** Adopté.

**La Présidente (Mme Leblanc):** Adopté. Le titre, les intitulés et l'annexe amendée du projet de loi sont-ils adoptés?

**Des voix:** Adopté.

**La Présidente (Mme Leblanc):** Adopté sur division. Alors, afin de permettre aux personnes qui accompagnent le ministre de quitter la salle de l'Assemblée nationale, je vais suspendre les travaux quelques minutes, en vous remerciant tous et chacun.

*(Suspension de la séance à 21 h 50)*

*(Reprise à 21 h 54)*

**La Vice-Présidente:** Alors, nous allons maintenant reprendre nos travaux. Et je cède la parole à la présidente de la commission plénière.

**Mme James (présidente de la commission plénière):** Merci, Mme la Présidente. J'ai l'honneur de faire rapport que la commission plénière a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 35. Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins... 37, pardon, par les médecins spécialistes, et qu'elle en a adopté les éléments constitutifs avec des amendements.

**Mise aux voix du rapport de la commission**

**La Vice-Présidente:** Alors, j'ai bien compris qu'il s'agit ici du projet de loi n° 37. Alors, est-ce que le rapport de la commission plénière est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**M. Charbonneau:** Sur division.

**La Vice-Présidente:** Adopté sur division. Nous allons maintenant suspendre nos travaux durant quelques instants afin de permettre à l'Assemblée de se constituer à nouveau en commission plénière. Alors, je suspends à nouveau.

*(Suspension de la séance à 21 h 55)*

*(Reprise à 21 h 58)*

**Projet de loi n° 31 (suite)**

**Commission plénière**

**Mme Leblanc (présidente de la commission plénière):** Alors, conformément à la motion adoptée précédemment, je vous rappelle que la durée de l'étude

détaillée en commission plénière du projet de loi n° 31, Loi modifiant la Loi concernant la Société nationale du cheval de course, a été fixée à un maximum de 45 minutes après le début de ses travaux. Au cours de l'étude détaillée, tout député peut présenter des amendements au projet de loi. Et, au cours de l'étude détaillée, les articles étudiés ainsi que les amendements proposés en cours d'étude seront mis aux voix sans que le président de la commission plénière en donne lecture et sans vote par assis et levés.

### Remarques préliminaires

Alors, je cède la parole immédiatement au ministre des Finances.

#### M. Michel Audet

**M. Audet:** Merci, Mme la Présidente. Alors, je voudrais, d'entrée de jeu, faire quelques remarques préliminaires avant de procéder à l'analyse article par article, pour faire quelques rappels, encore une fois.

L'industrie des chevaux de course est en déclin, il faut le dire, depuis les quatre-vingt, c'était clair. Dans les années quatre-vingt-dix, le gouvernement du Parti québécois a décidé d'investir assez massivement, même très massivement pour tenter de relancer cette industrie-là. Et après y avoir mis 300 millions, dont 200 millions dans la SONACC, 100 millions avant la SONACC, je pense qu'ils se sont rendus compte que ça n'avait pas eu d'impact du tout.

Donc, l'industrie était en difficulté, ce qui avait amené donc la... La multiplication des programmes d'aide financière donc n'a pas permis d'inverser la tendance. Et donc la ministre des Finances de l'époque, Mme Marois, a décidé, le 1er janvier 2003, suite au refus de la SONACC d'accepter son plan de restructuration donc, d'arrêter de verser des fonds à la société. C'est la situation qui a continué, qui a perduré depuis, mais avec un plan, un nouveau plan de relance. Et le plan de relance du gouvernement a été établi autour de la vente des hippodromes, puisqu'on a considéré que la meilleure façon de gérer ou de mettre de l'argent dans cette industrie était de la confier justement au secteur privé qui pourrait y investir et avec justement les ressources financières appropriées.

● (22 heures) ●

Donc, dans ce contexte, on a soumis au Conseil des ministres une proposition qui a été acceptée et on a confié un mandat, donc, au conseil d'administration de la SONACC, très clair, avec les attentes suivantes: procéder à un appel public et transparent des propositions afin de trouver un promoteur privé à qui serait confiée la gestion des hippodromes, étant entendu que le gouvernement ne consentira aucune aide financière aux fins de remettre à niveau les hippodromes; deuxième élément, procéder à la mise en place d'un comité indépendant ayant pour mandat de procéder à l'appel de propositions.

Les étapes ont été réalisées dans ce processus-là, donc appel de propositions lancé le 12 août 2005. Le 2 septembre, le comité a reçu sept lettres de confirmation d'intérêt. Le 13 octobre, le comité a procédé à l'ouverture des cinq propositions formellement reçues. Le comité indépendant, dont faisait partie M. Gilles Dubreuil à titre de représentant, a procédé à l'analyse des cinq propositions et a conclu que la proposition d'Attractions

hippiques était celle qui obtenait le pointage le plus élevé. Et le comité a alors recommandé de former un comité spécial de négociation qui a poursuivi par la suite la négociation avec Attractions hippiques. Donc, il a soumis son rapport, ce comité, le 28 novembre 2005, et par la suite le Conseil des ministres a donné son aval à cette proposition qui a été jugée la meilleure.

Et je rappelle que, cette proposition, je le répète... les éléments... il y avait un engagement de 153 millions sur cinq ans consacrés aux bourses, dont le niveau actuel de 16,7 millions était relevé à 25 millions dès la première année, la mise en oeuvre de l'entente, le montant des bourses augmentait par la suite pour atteindre 35 millions la cinquième année, 100 millions investis dans les infrastructures, 5 millions annuellement dans la promotion. Si je rappelle ces éléments-là, c'est que, évidemment, tout à l'heure, on a beaucoup parlé de l'entente... l'appel d'offres. L'appel d'offres, par la suite... l'entente, pardon, a été complétée, la négociation a été complétée par le comité de négociation et selon les termes exacts de l'entente initiale qui avait été convenue.

Suite à ça, on a eu beaucoup de communications avec la SONACC, et la SONACC effectivement a posé des conditions très importantes. Je vais le mentionner parce que tantôt le député de Rousseau mentionnait: Pourquoi la SONACC s'est objectée? Un des éléments importants, c'est qu'elle voulait, elle veut, elle voulait puis elle veut encore que le gouvernement lui confie le mandat de poursuivre la gestion des activités d'aide entourant l'industrie des chevaux de course et qu'il s'engage à pourvoir au financement des activités de la société telle qu'elle est actuellement.

Or, le problème qu'on a, c'est que, le conseil de cette société-là, actuellement, on le voit dans le projet de loi, il y a un problème carrément à la fois de légalité, de fonctionnement et de gouvernance qui lui est attaché. Et, à ce sujet, on me permettra de dire que la... Et c'est important de le rappeler. Le terme du projet de loi actuel... Le projet de loi prévoyait — imagine, à son origine en 1999 — un comité de membres et...

**Le Président (M. Gendron):** M. le ministre.

**M. Audet:** Oui.

**Le Président (M. Gendron):** Je m'excuse! Je sais que ça aurait été préférable de l'indiquer dans un contexte particulier qui est le nôtre, là, cinq minutes de remarques préliminaires, ce serait...

**M. Audet:** Bon. Donnez-moi une minute additionnelle, puis ça va être terminé.

**Le Président (M. Gendron):** Non, je répète que ça aurait été préférable de le dire avant, mais on fera l'équilibre.

**M. Audet:** O.K. Ça va. J'avais dit cinq minutes.

**Le Président (M. Gendron):** Parce que, moi, mon rôle...

**M. Audet:** J'ai besoin d'une minute.

**Le Président (M. Gendron):** ...c'est qu'à 22 h 43, c'est fini puis il faut qu'il y ait équilibre du temps parce qu'il n'y a pas d'autre délimitation.

**M. Audet:** O.K. Parfait! Alors, je...

**Le Président (M. Gendron):** À six, je vous arrête, puis vous aurez six minutes de remarques préliminaires ou autres.

**M. Audet:** Merci. Alors, j'avais dit, donc, qu'il y avait un comité de membres de formé. Ce comité-là devait être remplacé par un comité avec élus, des membres, ce qui n'a jamais été fait dans le conseil actuel. C'est pourquoi la loi prévoit qu'on va légaliser les actes du conseil, même si, depuis 2001, ils n'ont pas donné suite aux termes prévus dans la loi qui avait été adoptée par le Parti québécois, les articles 4 et 10, qui constituaient, qui dégageaient et qui décrivaient exactement ce que devait être ce conseil, et qui n'avait jamais été approuvé. Donc, je voudrais être très clair là-dessus. Le projet de loi que nous déposons aujourd'hui est conforme à l'entente, au processus suivi jusqu'à présent. Il vise à se donner les moyens bien sûr de prendre des décisions appropriées pour relancer l'industrie des chevaux de course. Voilà, exactement.

**Le Président (M. Gendron):** Votre six minutes est écoulé, 6 min 17 s. Ça va. À vous, M. le député de Rousseau.

**M. François Legault**

**M. Legault:** Oui, M. le Président, on a 45 minutes pour étudier un projet de loi puis le ministre vient de prendre plus que six minutes pour faire des remarques préliminaires, nous faire à peu près l'histoire des chevaux au Québec.

M. le Président, résumons la situation. L'automne dernier, le ministre des Finances a fait un appel d'offres pour vendre les quatre hippodromes du Québec. Il a offert à tous les soumissionnaires de leur donner 1 900 appareils de loterie vidéo qui rapportent à peu près 40 millions de dollars par année. En échange, il leur a demandé de prendre des engagements pour payer des bourses, M. le Président, parce que c'est avec les bourses que les éleveurs, les propriétaires de chevaux vivent, M. le Président. Donc, la clé, c'est vraiment les bourses que doivent payer l'exploitant donc des quatre hippodromes.

Or, M. le Président, tout le problème vient du fait que, l'automne dernier, avec la SONACC, qui est propriétaire des quatre hippodromes, le ministre a analysé cinq propositions suite à un appel d'offres où il avait mis des conditions concernant les bourses qui doivent être payées. Or, M. le Président, ce qui arrive, c'est que, à l'automne dernier, le ministre des Finances a choisi le sénateur libéral Paul Massicotte et que, six mois plus tard, il est en train de faire une autre entente, une autre convention qui avantage le sénateur libéral Massicotte aux dépens de l'industrie des chevaux.

Et, M. le Président, ce n'est pas moi qui le dit, là, dans un communiqué de presse, je vais vous lire juste un paragraphe, M. le Président, la SONACC dit: «Le ministre des Finances [...] continue de menacer et de vouloir changer

les règles du jeu si la Société nationale du cheval de course — la SONACC — n'acquiesce pas à un projet d'entente finale découlant d'un processus de négociation entaché d'irrégularités et dont le contenu détourne 125 millions de dollars — ce n'est pas rien, M. le Président — au profit d'Attractions Hippiques, propriété du sénateur libéral Paul Massicotte.» Et la SONACC ajoute, M. le Président: «Suite à ces irrégularités, la SONACC songe à porter plainte au syndicat du Barreau du Québec et peut-être même au Vérificateur général du Québec.»

Donc, M. le Président, c'est là qu'on a tout le différend. Pourquoi changer l'entente qui était à la base de l'appel d'offres sans retourner en appel d'offres? M. le Président, on ne peut pas faire un appel d'offres où on dit: On va vous donner 40 millions par année avec les 1 900 appareils de loterie vidéo puis, en échange, vous devez vous engager à payer des bourses, mais, en cours de chemin, on réduit les bourses de 125 millions.

### Étude détaillée

M. le Président, j'ai eu accès aux deux ententes, l'entente qui a été signée le 28 novembre et le projet d'entente finale que ne veut pas signer la SONACC, et mes questions vont se résumer à ces deux contrats. Je voudrais d'abord que le ministre des Finances nous explique. Dans la première entente qui a été signée par tout le monde, incluant la SONACC, incluant Paul Massicotte, incluant le ministre des Finances, approuvée par le Conseil des ministres, donc l'entente qui a été signée le 28 novembre dernier, ma première question, M. le Président, c'est: Quelle était la durée, la durée de la première entente signée avec Paul Massicotte?

**Le Président (M. Gendron):** M. le ministre.

**M. Audet:** M. le Président, vous l'avez évoqué, nous avons, je ne veux pas... on veut parler de l'entente, puis on peut continuer cette discussion sur les... Parce que là je voyais que vous me faisiez noter que j'abordais la question générale de discussion. Le député de Rousseau est entré dans une discussion qui n'est pas formellement inscrite dans le projet de loi. Si c'est le vœu du député de Rousseau de parler d'autre chose que des articles de loi, je veux bien, mais vous me permettez de répondre, d'abord, un, à ce qu'il vient de dire au sujet que, quand il dit «le ministre a choisi», depuis le début, j'ai décrit le processus, tout à l'heure, pour bien décrire que tout le processus avait été établi à partir de la SONACC. La SONACC a choisi, la SONACC, avec un comité externe, la SONACC a écrit, tout au long du processus, qu'elle était satisfaite du processus. Et donc, là où je note... et je le dis, c'est que, là où on a un désaccord, c'est que la SONACC veut continuer d'exercer ses pouvoirs, les mêmes pouvoirs qu'elle avait auparavant, alors qu'on vend les hippodromes. C'est là qu'on a un désaccord. Ce n'est pas sur les chiffres, ce n'est pas sur l'évaluation. Tout ça, M. le Président, je pense que ça a été largement répondu.

● (22 h 10) ●

D'ailleurs, vendredi dernier, après la réunion de neuf heures des discussions, l'association principale qui était là a dit: Après avoir pris connaissance de l'entente de principe du 28 novembre 2005 et la convention de

vente datée du 15 mai 2006, l'ATAQ demande au ministre de procéder, dans le meilleur délai, avec le gouvernement et l'opposition, à l'adoption du projet de loi n° 31, donc en exigeant qu'on y donne suite le plus rapidement possible. Donc, je pense que la réponse, elle est venue des gens qui l'ont regardée, l'entente, même vendredi dernier, qui l'ont regardée en détail. Moi, M. le Président, je n'ai pas négocié cette entente-là, je me suis basé sur un comité de négociation qui devait respecter l'entente, et c'est l'attestation qu'on a de la part de ces gens-là.

La deuxième remarque concerne le Vérificateur général. Je pense que le député de Rousseau évoque effectivement la volonté de la SONACC de demander peut-être au Vérificateur général... Je vais regarder attentivement cette situation-là, puisque la société n'a pas fait rapport, n'est-ce pas, des dépenses. À l'article 11, elle devait donner des rapports sur les exercices financiers. Puis là, moi, je n'ai pas vu les derniers exercices financiers, l'utilisation des fonds qui en a été faite. Je pense que le député de Rousseau se fait le porte-parole de la SONACC qui demande que le Vérificateur général aille fouiller dans les livres de la SONACC. Je vais prendre ça en très haute considération, M. le Président.

**Le Président (M. Gendron):** M. le député de Rousseau.

**M. Legault:** M. le Président, ce n'est pas très compliqué, ce que je demande au ministre. Je vais lui expliquer l'ensemble du problème, puis il me répondra.

M. le Président, dans une première entente signée par toutes les parties, le 28 novembre, il est dit clairement que les bourses qui seront payées par M. Massicotte... il y a une formule et on dit que les bourses, les montants des bourses seront réduites d'un montant annuel alloué au retour sur l'investissement. Or, M. le Président, ce montant de retour sur l'investissement est calculé sur 10 ans dans le premier contrat. Dans le deuxième contrat, M. le Président, c'est calculé sur 25 ans. M. le Président, ça fait qu'entre le 28 novembre et aujourd'hui le sénateur Paul Massicotte a 125 millions de moins à payer en bourses aux propriétaires de chevaux. Est-ce que le ministre des Finances peut nous confirmer... S'il le veut, je lui donnerai une copie des deux ententes, là, mais je suis certain qu'il les a, les deux. Première entente du 28 novembre, deuxième entente signée du 15 mai, entre les deux ententes, les propriétaires de chevaux viennent de perdre 125 millions et le sénateur libéral Paul Massicotte vient de gagner 125 millions. C'est clair, M. le Président.

J'invite le ministre des Finances à regarder à l'annexe A, c'est très clairement indiqué. On dit: Les bourses pourront être réduites du montant annuel alloué qui est 60 % de 12 millions, donc environ 8 millions, 7,2 millions, et, avec le nouveau contrat, on dit: C'est maintenant sur 25 ans. Ça veut dire, on amortit tous les investissements que fait M. Massicotte sur 10 ans et, pour les années suivantes, on continue à les amortir, à les réduire des bourses. Donc, c'est ce que dit, M. le Président, pas seulement la SONACC, c'est ce que dit la firme comptable réputée Raymond, Chabot. M. le Président, le ministre des Finances devrait se rendre compte qu'actuellement ses mandataires ont modifié l'entente

avec Paul Massicotte pour avantager Paul Massicotte de 125 millions. Je voudrais qu'il nous réponde. J'ai posé une question claire: Le premier contrat est sur combien d'années et le deuxième contrat secret est sur combien d'années? Ils ne sont plus secrets, M. le Président, puis ils sont rendus publics les deux. Ils ont été distribués à la rencontre de vendredi dernier. Donc, quelle est la durée du premier contrat et quelle est la durée du deuxième contrat?

**Le Président (M. Gendron):** M. le ministre.

**M. Audet:** M. le Président, la première entente était de 15 ans plus 10 ans. La deuxième entente de mai 2006 est de 15 ans plus 10 ans de prolongation. Et, pour les fins de l'enregistrement, j'ai ici les deux formulations des deux sur cette période-là, et je vais les lire, parce que c'est important que la vérité soit bien claire pour tout le monde. Alors, sujet au respect des engagements — je lis le premier, donc — prévus à l'entente, au respect — pardon — des modalités qui sont convenues entre l'acquéreur et Loto-Québec, l'acquéreur bénéficiera — dans le premier contrat, donc, de principe — d'un paiement mensuel garanti pour une période de 15 ans équivalant à 22 % des revenus d'ALV provenant de 1 900 ALV qui seront déployés dans les salons de jeu et dans le réseau des hippodromes. Dans la mesure où l'acquéreur a respecté l'ensemble des engagements prévus au contrat définitif d'acquisition, l'acquéreur a l'option de renouveler le droit de recevoir, pour une période additionnelle de 10 ans, un pourcentage des revenus provenant des 1 900 ALV déployés dans les salons de jeu et les hippodromes, devant correspondre au renouvellement, etc.

La deuxième entente finale, elle dit quoi? Elle dit que l'acquéreur pouvant notamment recevoir et distribuer... les acquéreurs garantis concluront avec Loto-Québec une entente relative au versement des paiements — n'est-ce pas — laquelle confirmera le versement de 22 % des revenus... pour une période de 15 ans. De plus, dans la mesure où les acquéreurs auront respecté les engagements — et uniquement qui auront respecté les engagements — au terme de la présente convention — donc — ou autre entente politique ou instruction, le versement des paiements garanti renouvelable selon les modalités prévues à la convention de versement des paiements est garanti pour une période additionnelle de 10 ans. C'est textuellement, les deux. Ça, c'est l'entente. J'ai lu le premier paragraphe de l'entente préliminaire, je viens de lire l'entente finale, M. le Président. C'est deux ententes exactement identiques. Voilà.

**Le Président (M. Gendron):** M. le député de Rousseau.

**M. Legault:** M. le Président, dans le premier contrat, dans le contrat, là, qui a été choisi par la SONACC en novembre, est-ce que le ministre est d'accord avec moi pour dire qu'à l'annexe A les investissements qui seront faits par M. Massicotte seront amortis sur 10 ans? Je ne sais pas s'il a en sa possession l'annexe A, mais il va voir, là, que le montant était amorti sur 10 ans dans le premier contrat.

**M. Audet:** M. le Président, je n'ai pas l'annexe détaillée, donc, à ce sujet-là et je pense que ce n'était pas non plus... Il y a des comptables, il y a des gens du ministère qui l'ont évaluée, j'ai des attestations à l'effet que les deux contrats sont identiques. Pour moi, comme ministre, M. le Président, ça me suffit.

**Le Président (M. Gendron):** M. le député de Rousseau.

**M. Legault:** Oui. M. le Président, en tout cas, je pourrais en donner une copie, là, au ministre, mais on n'a pas beaucoup de temps devant nous, là. Dans l'annexe A, M. le Président, du premier contrat signé le 28 novembre 2005, on dit que les investissements seront amortis sur 10 ans. Dans le deuxième contrat, M. le Président, cette réduction des bourses suite à l'amortissement est utilisée pendant 25 ans. Ça vient ajouter tout près de 8 millions de dollars pendant 15 ans. Ça veut dire que ça vient réduire les engagements du sénateur Paul Massicotte de 125 millions de dollars. Donc, ça vient aussi réduire le montant que l'industrie des chevaux va avoir de 125 millions de dollars.

Pourquoi le ministre des Finances ne retourne-t-il pas en appel d'offres, puisqu'il change les conditions de l'appel d'offres? Et accepterait-il... Tantôt, il nous a dit qu'il accepterait de demander au Vérificateur général de vérifier le tout. Étant donné qu'il ne semble pas avoir en sa possession les deux contrats, est-ce qu'il accepterait que le Vérificateur général vérifie les deux ententes, les compare pour voir si c'est vrai que la SONACC ne veut pas signer non pas parce qu'elle est têtue, mais parce qu'elle ne veut pas perdre 125 millions pour l'industrie des courses de chevaux?

**Le Président (M. Gendron):** M. le ministre.

**M. Audet:** M. le Président, d'abord, évidemment, je crois que le député de Rousseau n'a pas envie encore une fois de discuter du projet de loi, mais effectivement de transformer cette discussion-là encore une fois en une discussion politique à l'effet que le gouvernement aurait des choses à cacher là-dessus. J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de faire des conférences de presse avec les négociateurs du gouvernement à ce sujet-là, qui ont clairement attesté que les deux ententes étaient identiques. Ce que le député de Rousseau évoque, c'est le fait que, s'il y a des investissements plus importants effectivement, s'il y a des investissements additionnels, c'est évident qu'il va devoir y avoir une cédule d'amortissement. Et là il y a eu des discussions sur la façon dont l'amortissement va être fait.

C'est normal que, s'il y a plus d'investissements, il doit y avoir un amortissement qui doit se faire. Mais ça n'affecte pas les bourses sur lesquelles il y avait eu des engagements dans l'entente de principe, parce que j'ai... je vais vous produire... je pourrais produire la liste des bourses prévues pour les premières années, tel que prévu à l'entente de principe et tel qu'engagé dans l'entente finale. Et, M. le Président, elles sont identiques, donc c'est pour la période de 25 ans, on s'entend, là. Imaginez, on est en train de parler de ce qui pourrait se passer en 2030, n'est-ce pas? Au moment où les bourses sont peut-être estimées à 50, il s'agit de savoir si, entre

2000, 2020 et 2030, il pourrait y avoir un amortissement ou des changements dans la cédule d'amortissement qui pourraient affecter, n'est-ce pas, en plus ou en moins les bourses.

● (22 h 20) ●

Je pense que là j'ai laissé les experts, j'ai laissé les comptables discuter de cette situation-là, c'était... parce que c'est vraiment un cas où là il faut faire confiance au bureau, aux gens qu'on engage, dont Raymond, Chabot, dont nos négociateurs, et qui ont convenu que c'était comparable.

Et d'ailleurs il y a eu une discussion avec la SONACC qui a reconnu en grande partie que ce n'était pas un problème pour eux. Le problème principal qu'a soulevé la SONACC, et, dans des correspondances, c'est très clair, c'est qu'ils voudraient que le gouvernement continue de faire en sorte que la loi de la SONACC s'applique comme avant, alors que le conseil d'administration — je l'ai décrit tantôt — tel qu'il est formé actuellement n'est même pas conforme à la loi, puisqu'on légalise, n'est-ce pas, les dispositions, les décisions qu'ils ont prises depuis 2001 pour justement les rendre conformes à la loi.

Donc, c'est clair. Il faut changer cette disposition, il faut changer la structure de gouvernance de la SONACC et assurer une transparence dans la gestion des fonds publics. Et effectivement nous demanderons, aux souhaits encore une fois du député de Rousseau... On va regarder très sérieusement la possibilité de demander au Vérificateur général d'aller sur place, de demander toute l'information sur l'ensemble des dossiers de la SONACC pour que le public ait la connaissance et fasse toute la lumière sur l'utilisation des fonds publics actuels et à venir, M. le Président. Je n'ai pas de problème avec ça.

**Le Président (M. Gendron):** M. le député de Rousseau.

**M. Legault:** Bien, M. le Président, je suis content de l'ouverture du ministre des Finances. Je pense qu'on pourrait s'entendre. Étant donné qu'il s'agit du point qui est vraiment en litige, si le ministre des Finances accepte qu'on ait le Vérificateur général qui compare le cédule de versement sur 25 ans de la première entente avec la cédule de versement de 25 ans sur la deuxième entente, qu'on inclue ça dans le projet de loi, M. le Président, moi, je pense qu'on pourrait s'entendre parce que c'est exactement là qu'est le litige de la SONACC.

Et, M. le Président, le but du projet de loi, c'est de remplacer les administrateurs de la SONACC et de dissoudre la SONACC parce qu'ils ne veulent pas signer la deuxième entente. Et ce qu'ils nous disent, M. le Président, c'est parce que l'entente leur fait perdre 125 millions. Je pense qu'on a trouvé la solution. On va essayer de préparer un amendement qui fait qu'on va demander au Vérificateur général de comparer la cédule de versement de paiement des bonis pour 25 ans, donc, selon la première entente et la deuxième entente. Donc, je comprends que le ministre des Finances serait d'accord avec ça.

**Le Président (M. Gendron):** Un instant, cependant. Puisqu'on... Non, je ne veux pas embarquer

dans la discussion, là, mais vous avez évoqué, de ce côté-là, la possibilité d'amendement. À ce moment-ci, et si ça se prête, est-ce que, vous, M. le ministre, vous avez des amendements à transmettre?

**M. Audet:** J'aurai des amendements à déposer, M. le Président, précisément à l'article 1, oui, pour le remplacement...

**Le Président (M. Gendron):** Ça aiderait s'ils étaient déposés, ça permettrait probablement d'engager la discussion davantage sur les articles que sur autre chose.

**M. Audet:** Voilà. Alors, je vais déposer ces amendements-là, si vous me permettez. Et je vais, donc, M. le Président, si vous voulez, je vais les déposer. Et, deuxièmement, si vous me permettez, je vais répéter que ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est que les bourses actuelles sont de 16 millions de dollars, je le répète. L'entente préliminaire disait qu'elles passeraient à 25 millions la deuxième année, 35 millions au bout de cinq ans, et que par la suite elles progresseraient pour augmenter pendant la période future.

Qu'est-ce qu'on a actuellement comme entente finale? Puisque le député de Rousseau y fait allusion: première année, elles vont passer de 16 à 25 millions; l'année suivante, 28 millions; l'année d'après, 32,2 millions; l'année suivante, 34,2 millions; 36,1 millions; et 38,1 millions; donc, 38,2 millions. Donc, la cédule va même plus loin, n'est-ce pas, de bourses que même ce qu'on avait dans l'entente préliminaire. Alors, encore une fois, je vous parle, là, des six premières années, donc, de l'entente, et je pourrais continuer ici pour les 25.

La question du député de Rousseau, c'est qu'il essaie de laisser croire, n'est-ce pas, de dégager une perception qui est fautive à l'effet qu'il y aurait eu un changement dans l'entente. Je viens de le dire, les bourses promises par l'entente finale sont même plus élevées que celles qui étaient promises dans l'entente préliminaires. S'il veut faire des discussions de comptables, bien là je pense que je vais laisser le député, n'est-ce pas, poursuivre ses discussions de comptables. Moi, M. le Président, ce qui m'intéresse, c'est l'approbation du projet de loi et les discussions qu'on a sur l'article par article.

**Le Président (M. Gendron):** M. le député de Rousseau.

**M. Legault:** M. le Président, vous avez entendu comme moi, le ministre nous a offert de mandater le Vérificateur général. Il nous a aussi offert de nous déposer deux cédules de paiement des bourses sur 25 ans, selon la première entente et selon la deuxième entente. Je pense qu'on a l'essentiel, M. le Président, d'une solution au problème. Parce que tout le problème ou l'essentiel du problème, M. le Président, vient du fait que la SONACC et l'industrie nous disent qu'il y a eu une différence de 125 millions dans les bourses entre la première et la deuxième entente. Donc, si le ministre des Finances accepte un amendement qu'on est en train d'écrire pour faire vérifier au Vérificateur général la cédule sur 25 ans des bourses selon la première entente et la deuxième

entente, je pense qu'il démontrerait sa bonne foi puis il nous permettrait de régler le problème.

**M. Audet:** M. le Président.

**Le Président (M. Gendron):** Oui.

**M. Audet:** Je répète: La première entente donnait une cédule puis une projection pour les cinq premières années, puis, après ça, elle disait que ça va croître pour les années à venir. C'est ce que... selon une formule prédéterminée. Cette formule-là a été simulée et a donné lieu à l'entente finale. Donc, la cédule préliminaire, il n'y avait pas une projection sur 25 ans, il y avait un principe général. Donc, je dis: L'application qui a été faite de ce principe, c'est celui qui a donné lieu à l'entente finale et qui est tout à fait conforme à cette entente. Donc, il n'y a pas raison, n'est-ce pas, de douter du fait que les négociateurs ont respecté en tous points le mandat qui leur était donné.

Pour ce qui a trait au Vérificateur général, je l'ai dit, le mandat du Vérificateur général, c'est de vérifier les livres. Et je suis tout à fait d'accord avec le député de Rousseau, si c'est sa proposition, qu'on aille demander au Vérificateur général de vérifier l'utilisation des fonds qui a été faite, n'est-ce pas, depuis des années dans la SONACC et pour laquelle on n'a pas eu de rapport détaillé.

**Le Président (M. Gendron):** M. le député de Rousseau.

**M. Legault:** Je veux bien qu'on s'entende, là. Le ministre des Finances nous a offert tantôt d'avoir une comparaison des deux cédules de paiement de bourses selon la première entente qui a été signée suite à l'appel d'offres le 28 novembre et une cédule sur 25 ans selon la nouvelle entente pour laquelle il veut forcer la SONACC de signer. M. le Président, la seule raison que nous explique la SONACC pourquoi elle ne veut pas signer la deuxième entente, c'est quelle est différente de 125 millions, au niveau des bourses, par rapport à la première. Donc, si le ministre des Finances est de bonne foi, il va accepter que le Vérificateur général vérifie avant la conclusion de l'entente finale.

Donc, M. le Président, je propose qu'on l'introduise après l'article 7 du projet de loi, qu'on donne donc un mandat au Vérificateur général pour comparer les deux cédules de versement de bourses selon la première entente signée, entre autres, par la SONACC et selon la deuxième entente qui est maintenant, là, offerte par le ministre des Finances. Est-ce que le ministre des Finances est d'accord avec la proposition?

**M. Audet:** Non.

**M. Legault:** Pourquoi?

**M. Audet:** Parce que, je viens de le répéter, la première entente était une entente de principe qui ne donnait pas les chiffres sur 25 ans, c'est la deuxième entente qui... La première donnait le principe, et la deuxième entente dégage les sommes qui en découlent. Et je vous dis que, les cinq premières années, l'entente... puis même,

sur toute la période, des sommes qui vont être versées en bourses sont même plus élevées que ce qui avait été mis dans l'entente préliminaire à titre d'indication. Donc, M. le Président, tout le reste, ça devient une discussion de comptables, et je crois que le député de Rousseau est en train de vouloir nous amener dans un débat qui est complètement à mon avis hors d'ordre.

À l'égard du Vérificateur général, vous comprendrez très bien qu'on ne demandera pas au Vérificateur général de faire une étude d'une évaluation sur un document comme celui-là, puisque c'est des documents qui ont été discutés et convenus entre les parties, tel qu'il a été discuté, et je pense que ça n'avancerait pas le débat. Par contre, là, où je lui ai dit mais que je suis d'accord avec lui, c'est qu'il voudrait qu'on réponde à la demande de la SONACC qu'on demande au Vérificateur général d'aller vérifier les livres de la SONACC. M. le Président, nous regarderons cette proposition avec beaucoup d'attention dans les prochains jours.

**Le Président (M. Gendron):** M. le ministre et M. le député de Rousseau, compte tenu, là, qu'il y a un amendement formel qui a été déposé, vous, vous avez laissé voir qu'à l'article 7 vous en auriez peut-être un, quand je serai rendu à l'article 7, si effectivement, votre intention, c'est de déposer formellement un amendement, on le fera, et les parties concernées le traiteront au moment du dépôt formel, ce qui n'est pas le cas présentement. Alors, est-ce qu'il serait possible — vous faites ce que vous voulez, ça ne me dérange pas, là — de revenir ou bien à l'article 1 ou de disposer de l'amendement qui a été déposé, lui, formellement? M. le député de Rousseau.

● (22 h 30) ●

**M. Legault:** Oui. M. le Président, avant de disposer des articles ou des amendements, il faut comprendre qu'on a un projet de loi très court qui a huit articles qui vise deux choses: à remplacer le conseil d'administration de la SONACC qui ne veut pas signer actuellement la deuxième entente ou à dissoudre la SONACC, là, encore plus matraque, là, comme approche. M. le Président, j'ai de la difficulté à comprendre que le ministre des Finances n'accepte pas notre proposition. Il nous dit qu'il n'y a pas de différence entre la première entente et la deuxième entente. La SONACC nous dit qu'il y a 125 millions de différence entre la première entente et la deuxième entente. Ce qu'on lui offre, au ministre des Finances: S'il est si convaincu d'avoir raison, s'il n'a rien à cacher, M. le Président, pourquoi n'accepterait-il pas que le Vérificateur général compare les bourses qui sont à payer par M. Massicotte dans la première entente avec les bourses qui sont à payer par M. Massicotte dans la deuxième entente? Donc, on regarderait les deux cédules de paiements sur 25 ans, pour voir si, oui ou non, est-ce que c'est la SONACC qui a raison, qu'il y a un écart de 125 millions, ou si c'est le ministre des Finances qui a raison, qu'il n'y a aucun écart entre les deux ententes. Il me semble que ça réglerait tout le litige, M. le Président.

**Le Président (M. Gendron):** M. le ministre.

**M. Audet:** M. le Président, je pense qu'il faut, il faut rappeler... et je le dis clairement, là, je ne veux pas

entrer dans une querelle avec la SONACC, mais la SONACC m'a signifié, le 30 mars dernier, que la SONACC devrait officialiser la vente de ses actifs en... ayants droit à Attractions hippiques d'ici quelques semaines — il n'avait pas question de bourses du tout à ce moment-là, du tout — lui confiant promotion, organisation, conduite et gestion des chevaux de course et des activités de pari mutuel au Québec. Mais il devient toutefois nécessaire de prévoir ce qu'il adviendra de la SONACC et des quatre filiales, c'est ça qu'on me dit, là. En effet, pour chacune des filiales, il y a une série d'activités, etc.

Et c'est, M. le Président... et ça, c'était la position de la SONACC le 30 mars dernier. Donc, on nous demandait de prévoir et de continuer d'assurer la continuité de la SONACC avec sa mission actuelle, ce qui est à mon avis un non-sens. Je ne dis pas qu'il y a des choses que la SONACC ne peut pas... qu'il n'y a pas une continuité à prévoir. Oui, il y a une continuité à prévoir, notamment il y a des programmes d'inscription des étalons et des jugements d'élevage québécois, il y a toute la question du circuit québécois, les programmes de prime à éleveur, circuit régional. Ce sont des choses dont il va falloir continuer de s'occuper. Mais toutes ces activités-là qui ne sont pas prévues dans le contrat vont être prises en charge par un conseil de l'industrie, mais qui va représenter l'ensemble du Conseil de l'industrie, qui va avoir également comme responsabilité, n'est-ce pas, de suivre l'application et d'avoir des rapports réguliers sur l'application de l'entente intervenue.

Donc, nous avons... nous sommes en mesure, à ce moment-là, à la fois de donner suite à une entente qui permet aux hippodromes de mieux fonctionner, d'avoir des bourses véritables, et d'assurer également les autres dispositions du mandat de la SONACC, qui vont être prises en charge par un conseil qui va être formé pour représenter l'ensemble de toute l'industrie. C'est l'engagement qu'on a pris, et je vais le faire. Mais je ne voulais pas, je ne pouvais pas accepter que ce soit la SONACC qui continue avec la structure de conseil qu'elle a maintenant.

**Le Président (M. Gendron):** M. le député de Rousseau.

**M. Legault:** M. le Président, il me semble que la situation est assez claire. On a une entente où le ministre des Finances donne 1 900 appareils de loterie vidéo au sénateur libéral Paul Massicotte pour 25 ans. En échange, le sénateur Paul Massicotte s'est engagé, le 28 novembre, à verser des bourses selon une cédule de paiements sur 25 ans. La SONACC nous dit qu'il y a une nouvelle entente où la cédule de bourses a été réduite de 125 millions.

Il me semble que de donner un mandat, M. le Président, au Vérificateur général pour aller comparer les deux cédules de versements, il me semble que ce n'est pas trop demander, M. le Président. Si le ministre des Finances n'a rien à se reprocher, si son gouvernement n'est pas encore en train, M. le Président, de favoriser un intérêt particulier aux dépens de l'intérêt général, pourquoi refuse-t-il que le Vérificateur général compare les deux cédules de paiement de bourses dans les deux ententes?

**Le Président (M. Gendron):** M. le ministre.

**M. Audet:** M. le Président, puisque le député de Rousseau parle des bourses et qu'il cite la SONACC, je rappelle une intervention qui a été faite le 11 juin 2005, donc il y a un an exactement, par le directeur général de la SONACC, M. Stéphane Bibeau, qui disait précisément en réponse au cadeau dont parlait justement... le 32 millions à l'époque justement du député de Rousseau, qui parlait, à ce moment-là, du cadeau, n'est-ce pas, qui était fait avec les ALV. En passant, c'était le transfert et le plan qui était proposé par le gouvernement du Parti québécois, par la bouche de Pauline Marois également, de concentrer, après avoir fermé trois hippodromes, de concentrer ça à l'hippodrome seulement de Montréal et de transférer 1 500 appareils. Donc, je pense qu'il faut rappeler au député de Rousseau qu'il est dans une cage de verre à cet égard.

Mais je cite quand même Stéphane Bibeau qui dit que «dans la mesure où les conditions pour mettre la main sur les hippodromes sont assez exigeantes — ce qui a été le cas — donc ce n'est un cadeau — il dit — à la SONACC, qui gère justement... — c'est ce qu'il disait lui-même. L'obligation d'offrir des bourses plus élevées pour les courses des chevaux québécois afin de stimuler l'industrie locale est onéreuse, et cela ne rapporte pas plus de revenus en paris, et les investissements dans les infrastructures devront être faits.» Imaginez, là, ça, c'était la SONACC qui disait ça, là, il y a un an.

Donc, M. le Président, la SONACC était d'accord, elle est toujours d'accord sur l'ensemble du dossier, sauf une chose sur laquelle on a un désaccord, c'est sur la mission même et la continuité de la mission et du conseil de la SONACC pour laquelle, nous, on croit qu'il faut faire des changements en raison justement du fait que la loi actuelle n'est pas appliquée d'abord concernant le conseil et également en fonction des règles de gouvernance qui président maintenant aux sociétés d'État et pour lesquelles on ne peut pas accepter que des sociétés soient en conflit d'intérêts.

**Le Président (M. Gendron):** M. le député de Rousseau.

**M. Legault:** M. le Président, en novembre dernier, le ministre des Finances a choisi le sénateur libéral Massicotte parmi cinq soumissionnaires sur la base d'une proposition du sénateur Massicotte de verser des bourses selon une certaine cédule. C'est important, M. le Président. Si, aujourd'hui, les bourses que propose M. Massicotte sont 125 millions moins élevées que ce qu'il proposait au mois de novembre, bien les quatre autres soumissionnaires, M. le Président, ont le droit à un nouvel appel d'offres.

M. le Président, il me semble, le litige n'est pas si compliqué que ça. De deux choses l'une, ou c'est le ministre des Finances qui a raison, puis qu'il n'y a pas eu d'écart entre la cédule de bourses de la première entente puis la deuxième entente, dans ce cas-là, la SONACC devrait signer la deuxième entente, puis je serai le premier à défendre le ministre, ou il y a un écart de 125 millions qui vise à retirer 125 millions de bourses pour l'industrie des chevaux pour le mettre dans les poches du sénateur libéral Paul Massicotte. Il me semble que c'est assez grave, c'est des accusations assez graves pour

que le ministre des Finances accepte tout simplement de demander au Vérificateur général, oui, qui est un comptable, parce que, oui, c'est une opération comptable, M. le Président, on parle de 125 millions de plus ou de moins dans les poches du sénateur libéral Paul Massicotte. Pourquoi refuse-t-il de donner ce mandat au Vérificateur général? Ça réglerait tout le litige.

**Le Président (M. Gendron):** M. le ministre.

**M. Audet:** M. le Président, j'ai déjà mentionné que la SONACC avait donné son accord, et j'ai même une attestation, une lettre du président qui s'apprêtait à donner son accord. La seule chose qui faisait problème, dans son avis, et c'était très clair, c'était la mission, la continuité de la mission de la SONACC et le financement qui devait être assumé par le gouvernement. On reconnaîtra tous, pour ceux qui ont lu la loi et la façon dont est formée le conseil d'administration actuel, que ça n'aurait pas été responsable de fonctionner de cette façon-là, puisque la loi actuelle confie la gestion à essentiellement un groupe de l'industrie et lui permet, lui donne le mandat de gérer des fonds publics sans qu'il y ait les règles de transparence minimales prévues dans des règles de gouvernance des sociétés d'État, M. le Président.

C'est pourquoi nous avons décidé d'abord, un, oui, que ce soit le secteur privé qui va gérer les pistes de course et non pas le gouvernement. Contrairement au gouvernement précédent, on a décidé qu'on ne mettrait pas 300 millions là-dedans, nous, parce qu'on a des priorités ailleurs, en santé et en éducation, et, troisièmement, que nous allions le faire selon les règles de transparence et les règles de l'art, mais en soutenant l'industrie, en s'assurant qu'il y ait un conseil de l'industrie qui continue de faire ce travail-là, mais en toute transparence et avec une représentation de l'ensemble de l'industrie.

**Le Président (M. Gendron):** M. le ministre, merci. Je vous rappelle...

**M. Legault:** M. le Président...

**Le Président (M. Gendron):** Je vous rappelle, puis vous ferez ce que vous voudrez, là, mais, dans quatre minutes, il n'y a plus de temps.

**M. Legault:** M. le Président, je voudrais déposer un amendement qui se lit de la façon suivante: Le projet de loi n° 31 est modifié par l'ajout, à la fin de l'article 8, des mots «suite à l'examen par le Vérificateur général du Québec de la conformité du calendrier de versement des bourses prévu à l'entente finale en fonction du calendrier prévu selon l'entente de principe du 28 novembre 2005».

M. le Président, Stéphane Bibeau, le chef de l'exploitation de la SONACC, dit, dans un communiqué de presse: «Le ministre des Finances continue de menacer de vouloir changer les règles du jeu si la SONACC n'acquiesce pas à un projet d'entente finale découlant d'un processus de négociation entaché d'irrégularités et dont le contenu détourne — détourne — 125 millions de dollars au profit du sénateur libéral Paul Massicotte.» Ce n'est pas moi qui dis ça, c'est la

SONACC. Pour régler ce problème, qu'il accepte notre amendement, s'il est de bonne foi, M. le Président.

**Le Président (M. Gendron):** Bon, là, un instant, là. Est-ce que vous déposez l'amendement?

**M. Legault:** Oui.

● (22 h 40) ●

**Le Président (M. Gendron):** Ça, on peut recevoir copie? Durant le temps qu'on va faire une photocopie de l'amendement proposé par l'opposition officielle, M. le ministre, est-ce que vous avez des commentaires ou des points de vue à exprimer?

**M. Audet:** Oui, M. le Président. Je pense qu'effectivement le directeur de la SONACC a tenu des propos que je considère sérieux, et je pense que le député de Rousseau semble y faire écho. M. le Président, nous n'avons pas... parce que c'est évident que nous sommes en désaccord sur la continuité des activités de la SONACC. Et là je pense qu'on est en train de faire dériver les débats sur d'autres facteurs qui n'ont aucun rapport. La loi est conforme, je l'ai dit tantôt, le processus a été limpide, transparent, et ce n'est pas vrai qu'on va laisser salir des réputations sur la base d'accusations comme celles-là.

Oui, il y aura effectivement peut-être besoin qu'on voit plus clair dans les activités et la façon dont la SONACC a géré les fonds publics depuis ces années, mais, M. le Président, nous prendrons le temps de faire un mandat sérieux pour s'assurer que l'Assemblée nationale ait l'heure juste à cet égard.

**Le Président (M. Gendron):** Autres commentaires? Parce que, là, je rectifie: on a jusqu'à 22 h 43, parce que ça dit «au terme du temps prescrit». Alors, à 22 h 43, il faut que je procède à la suite des choses. Mais nous ne sommes pas à 22 h 43, alors avez-vous d'autre chose à dire?

**M. Legault:** Écoutez, M. le Président, là, je veux résumer la situation. Le ministre des Finances, l'automne dernier, a fait un appel d'offres pour vendre quatre hippodromes. Il a reçu cinq offres. Sur la base des bourses que promettait de payer le sénateur libéral Paul Massicotte, il leur a donné le contrat. Sauf qu'il est en train de signer un nouveau contrat où, selon la SONACC et selon ce qu'on voit dans les deux contrats, il y a 125 millions de moins de bourses qui seront payables par le sénateur libéral Paul Massicotte.

Je répète notre proposition d'amendement, M. le Président. Est-ce que le ministre des Finances, pour faciliter la progression du dossier, est-ce qu'il accepterait que le Vérificateur général compare les deux cédules de versement des bourses? Et, M. le Président, si le ministre des Finances n'a rien à se reprocher, si son gouvernement n'est pas en train de protéger des intérêts particuliers, il va accepter notre offre.

**Le Président (M. Gendron):** Le temps imparti est terminé, il est 22 h 43. J'ai une question à poser au ministre: Est-ce que vous avez d'autres amendements à déposer?

**M. Audet:** ...déposé les amendements.

**Le Président (M. Gendron):** Ça va. Alors, les amendements proposés par M. le ministre des Finances sont-ils adoptés?

**Des voix:** Adopté.

**M. Legault:** Sur division.

**Le Président (M. Gendron):** Alors, adopté à la majorité des voix.

L'amendement de M. le député de Rousseau — et ça, c'est ce qu'il avait proposé il y a quelques minutes, moi, je n'ai pas à le lire, tout est clair — est-ce que l'amendement du député de Rousseau est adopté?

**Des voix:** Rejeté.

**Le Président (M. Gendron):** Rejeté. Les articles du projet de loi amendés sont-ils adoptés?

**Des voix:** Adopté.

**Le Président (M. Gendron):** Adopté. Les articles du projet de loi dont la commission plénière n'a pas disposé sont-ils adoptés?

**Des voix:** Adopté.

**Une voix:** Adopté sur division.

**Le Président (M. Gendron):** Adopté sur division. Le titre amendé ou non du projet de loi est-il adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Président (M. Gendron):** Adopté. Fin de la commission plénière. Alors, ceci met fin aux travaux, et j'invite les personnes à se retirer. Et je suspends les travaux pour quelques instants.

*(Suspension de la séance à 22 h 43)*

*(Reprise à 22 h 45)*

**Mme James (présidente de la commission plénière):** M. le Président, j'ai l'honneur de faire rapport que la commission plénière a procédé l'étude détaillée du projet de loi n° 31, Loi modifiant la Loi concernant la Société nationale du cheval de course et qu'elle en a adopté les éléments constitutifs avec un amendement.

#### Mise aux voix du rapport de la commission

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Le rapport de la commission plénière est-il adopté?

**Des voix:** ...

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Adopté.

**Projet de loi n° 9****Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée et des amendements de la ministre**

Alors, conformément à la motion, s'il vous plaît, qui a été adoptée, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement sur le projet de loi n° 9, Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route, ainsi que les amendements transmis par Mme la ministre déléguée aux Transports.

Je rappelle que, conformément à la motion de suspension des règles adoptée précédemment, la durée du débat sur la prise en considération du rapport de la Commission des transports et de l'environnement sur le projet de loi n° 9 et sur les amendements proposés est d'un maximum de 30 minutes, dont 10 au groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et cinq aux députés indépendants, et une réplique d'une durée maximale à la ministre qui représente le projet de loi.

Y a-t-il des interventions sur le rapport et ses amendements? Mme la ministre, je vous entends. À vous la parole.

**Mme Julie Boulet**

**Mme Boulet:** Alors, merci, M. le Président. Il me fait plaisir d'intervenir dans le cadre du projet de loi n° 9. Alors, d'entrée de jeu, M. le Président, j'aimerais ça faire un portrait de ce qui est l'industrie des véhicules hors route au Québec et de ses impacts sur le projet de loi.

Alors, au Québec, nous avons 470 000 véhicules hors route immatriculés, M. le Président. Le nombre d'utilisateurs est évalué à près de 1 million de Québécois et Québécoises qui pratiquent ce loisir-là. On a plus de 50 000 km de sentiers de véhicules hors route au Québec, et on estime à 57 000 droits de passage qui sont négociés annuellement avec les propriétaires fonciers.

C'est une industrie importante, ce n'est pas juste une activité récréotouristique, récréative, c'est une industrie avec des retombées économiques importantes. On parle ici de 14 400 emplois, M. le Président, et des retombées qui sont évaluées à la hauteur de 2 milliards de dollars pour les fonds publics de l'État québécois.

J'aimerais également, M. le Président, prendre quelques minutes pour vous rappeler un petit peu l'historique. Pourquoi on se retrouve aujourd'hui avec un projet de loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route? Qu'est-ce qui nous a amenés à cette réflexion-là, à cette démarche? J'aimerais rappeler qu'en 1995, M. le Président, le précédent gouvernement a autorisé une modification au règlement et a permis la circulation des véhicules hors route à l'intérieur de 30 mètres situés près des résidences et près des riverains. Alors, moins de 30 mètres, c'est qu'on a permis, M. le Président, à l'époque que les gens puissent circuler en véhicules hors route, soit en motoneige, soit en VTT, à des distances aussi proches que 10, 12 mètres. Et cette modification-là au règlement, qui a été faite dans le cas d'un dossier, en

fait on voulait régler un dossier dans les Laurentides, et c'est à partir de là que ce dossier-là a dégénéré et qu'il y a des citoyens qui se sont regroupés, qui se sont plaints au gouvernement et qui ont demandé au gouvernement d'intervenir suite à cette modification-là.

En 1998, M. le Président, le Protecteur du citoyen a même demandé au gouvernement, à l'époque, d'apporter des modifications, d'apporter des solutions, entre autres, de réduire la vitesse sur les sentiers de motoneige situés à moins de 30 mètres des résidences des riverains. En 2002, la Cour supérieure a autorisé un recours collectif, et on s'est ramassés, M. le Président, en 2003, avec un jugement qui donnait raison aux gens qui faisaient partie, qui étaient membres du recours collectif. Alors, on est venu nous demander, comme gouvernement, comme intervenant, de nous aider... en fait, les gens des régions nous ont dit: Aidez-nous à trouver des pistes de solution. Comment peut-on favoriser un juste équilibre et une cohabitation harmonieuse entre les utilisateurs de véhicules hors route et les riverains de ces sentiers, M. le Président?

● (22 h 50) ●

Alors, je tiens à rappeler que, de 1995 à 2003, le précédent gouvernement n'a rien fait, M. le Président, n'a rien fait pour mettre en place des pistes de solution, pour mettre en place des choses qui auraient pu faciliter cette cohabitation-là, faire en sorte que la situation ne dégénère pas comme elle a dégénéré.

Alors, M. le Président, on a agi en gouvernement responsable, on a mis en place une consultation publique, alors on parle d'une consultation publique qu'on a faite à travers tout le Québec, M. le Président. Alors, plus de 1 000 personnes ont été rencontrées, 370 mémoires ont été déposés. On a fait également des commissions parlementaires, deux commissions parlementaires, et, si je fais le total de tout ça, M. le Président, c'est 177 heures d'écoute qu'on a fait actuellement dans le dossier de ce projet de loi là. Alors, 177 heures, et on n'est pas parvenus, M. le Président, à étudier l'article par article. On n'a même pas commencé à faire l'étude de l'article 1.

Alors, malheureusement... On a demandé pendant toute cette démarche-là, parce que, dans chacune des régions, tous les députés de l'opposition étaient invités, malheureusement, très peu d'entre eux ont été présents, mais ce qu'on voulait, c'était de travailler en étroite collaboration avec l'opposition pour nous aider à trouver des pistes de solution qui pouvaient être intéressantes.

Parce que, rappelons-le, plusieurs collègues de l'opposition sont dans ces régions où il y a une problématique de cohabitation avec les citoyens riverains. Rappelons-le, dans les Laurentides, on parle ici de 103 millions de dollars de retombées économiques. C'est une région extraordinaire qui est en croissance démographique, et la problématique de cohabitation se retrouve principalement dans ce genre de région là. Alors, rappelons-le, 103 millions de dollars de retombées économiques annuelles dans une région comme les Laurentides.

Alors, oui, on a agi en gouvernement responsable, oui, on est à l'écoute des populations des régions, et c'est avec eux qu'on veut travailler pour mettre en place des solutions. Alors, ce n'est pas une solution,

M. le Président, mais un ensemble de 34 mesures qui accompagnent le projet de loi qui vont nous permettre d'atteindre l'objectif qu'on s'est fixé d'une cohabitation harmonieuse entre les utilisateurs et les riverains.

Alors, dans les 34 mesures, M. le Président, celle qui est très importante et qui va nous permettre de structurer ce réseau-là, ce sont les tables de concertation que nous allons former dans chacune des régions. Alors, des tables de concertation où tous les intervenants qui sont interpellés de près ou de loin par le dossier, qu'on parle de tous les ministères, qu'on parle également de l'environnement, qu'on parle des groupes écologiques, qu'on parle... en fait, les citoyens vont être autour de cette table-là, et c'est avec eux qu'on veut construire les sentiers interrégionaux.

Alors, ce qu'on leur demande, ça, on leur dit: Vous avez un mandat de trois ans dans lequel on fournit une ressource à la hauteur de 40 000 \$ par année pour accompagner, pour coordonner cette table de travail là. Et on leur dit: À l'intérieur d'un mandat de trois ans, on vous demande de définir des sentiers interrégionaux, de les identifier, de les aménager et de les déplacer, si jamais il y a un problème, un conflit à quelque part qu'il y a un sentier ou un tronçon qui est problématique. On va même les accompagner avec un fonds à la hauteur de 8 millions de dollars pour déplacer ces sentiers problématiques là.

Le noeud du projet de loi, M. le Président, c'est une protection balisée que nous demandons. Je tiens à rappeler que cette protection balisée, elle est limitée sur les sentiers interrégionaux, donc pas sur les sentiers locaux et régionaux, mais uniquement sur les sentiers interrégionaux. Alors, on parle de 10 000 km de sentiers de motoneige et 10 000 km de sentiers de VTT. Alors, c'est un squelette de base qu'on veut former, qui va relier les régions les unes avec les autres. Et elle est également limitée dans le temps, M. le Président. Alors, on dit: Pendant trois ans, pendant que les tables de concertation vont faire leur travail, cette protection-là, elle est jugée essentielle, indispensable. Et, après trois ans, M. le Président, de façon transparente, non pas le Parti libéral, non pas le gouvernement, mais les gens ici, à l'Assemblée nationale, tous les parlementaires pourront réviser cette protection-là: Y a-t-il nécessité de la poursuivre, de la continuer? Ou, si, après trois ans, en ayant mis en place les 34 mesures, en ayant fait le travail avec les tables de concertation, s'il n'y a pas lieu de tenir, s'il n'y a pas lieu de garder cette protection-là, alors on pourra l'abolir.

La mesure la plus importante à retenir, M. le Président, c'est que les régions, les MRC nous ont clairement dit que, s'il n'y avait pas cette protection-là, il y avait un risque, peut-être minime, l'opposition nous a dit: C'est un risque minime, mais un risque, si petit soit-il, c'est un risque qui peut leur coûter jusqu'à 10 millions de dollars, comme on le voit dans les Laurentides. Alors, oui, il y a un risque. Et les MRC nous ont dit: Nous, notre population ne peut pas assumer un tel risque, alors on dit au gouvernement, on avise le gouvernement que, si on n'a pas cette protection-là, on va devoir fermer les sentiers Trans-Québec, les sentiers interrégionaux qui relient les régions. Et si ça arrive, M. le Président, bien là on aura droit à une circulation anarchique partout à travers le Québec.

Alors, si les VTT et les motoneiges se mettent à circuler un peu partout, bien on aura encore plus d'accidents, parce qu'on parle que deux tiers des décès en motoneige se produisent hors sentier et la totalité des décès en VTT se produisent également hors sentier à chaque année, M. le Président. Alors, on aura encore plus d'accidents, on aura plus de plaintes aux citoyens, de plaintes aux policiers, on aura des irritants encore plus avec les riverains et évidemment on aura des dommages à l'environnement.

Alors, nous pensons que cette protection-là, M. le Président, elle est indispensable pour atteindre l'objectif qu'on s'est fixé, c'est-à-dire d'encadrer de façon plus rigoureuse, mais aussi plus sécuritaire parce qu'on dit que l'ensemble des décès ou la grande majorité des décès se produisent hors sentier. Alors, on dit que cette protection-là est nécessaire pour atteindre l'objectif qu'on s'est fixé, c'est-à-dire une cohabitation harmonieuse entre les utilisateurs et les riverains de ces sentiers hors route.

Alors, écoutez, M. le Président, on a demandé à l'opposition à maintes reprises, on est allés se promener dans les régions, on a écouté les gens dans les régions, leur réalité, qu'est-ce qu'ils vivent dans chacune de ces régions-là. Parce que, M. le Président, chez vous, en Abitibi, ce n'est pas la même réalité que dans les Laurentides, ce n'est pas la même réalité que chez moi, en Mauricie. Alors, on ne voulait pas faire du mur-à-mur avec ce projet de loi là, on veut laisser une pleine et entière autonomie aux régions de nous aider à définir des sentiers de véhicules hors route au Québec pour ainsi assurer la pérennité de ce loisir-là. Alors, je le rappelle, c'est un loisir, oui, mais c'est une économie importante. On parle ici de 2 milliards de dollars de retombées économiques, 14 400 emplois et des retombées qui sont importantes dans plusieurs régions.

Alors, c'est une mesure d'exception, M. le Président, c'est une solution de compromis, on en convient. Ce n'est pas un monde idéal, mais nous pensons qu'avec cette solution-là c'est la meilleure des solutions qui va nous permettre d'atteindre l'objectif qu'on s'est fixé pour faire en sorte que nos riverains, à long terme, puissent avoir le droit à la quiétude et une paix, un environnement sain. Alors, en mettant en place toutes ces mesures-là, nous croyons sincèrement que nous allons être capables d'obtenir l'objectif qu'on s'est fixé, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, je cède maintenant la parole à M. le député de Gaspé pour l'exercice de son droit de parole de 10 minutes. M. le député de Gaspé.

#### M. Guy Lelièvre

**M. Lelièvre:** Oui. M. le Président, c'est un jour triste pour la démocratie au Québec lorsqu'on voit que le champion de la négation des droits est le Parti libéral du Québec. La ministre nous dit que l'économie des régions dépend du tourisme d'hiver ou encore du VTT. M. le Président, on n'est pas contre le développement économique puis on n'est pas contre le tourisme. Ce qu'on est contre, et on n'est pas les seuls, la Protectrice du citoyen, le Barreau du Québec, c'est d'enlever des droits à des

citoyens. Ils ont eu 18 mois, M. le Président, pour mettre en place des mesures, et, en date d'aujourd'hui, zéro majuscule, rien de fait jusqu'à date, et là ils demandent une prolongation, M. le Président, jusqu'en 2011 pour la négation des droits, 2011, avec une possibilité de réviser en chemin.

M. le Président, lorsque la ministre nous dit, lorsque la ministre nous dit qu'elle a demandé la collaboration de l'opposition, nous avons collaboré, M. le Président. On a demandé d'entendre des organismes, elle a refusé continuellement que nous puissions entendre des compagnies d'assurance. Est-ce qu'elle s'est informée au niveau des assurances? Elle présente un spectre devant nous en nous disant: Ça va être dangereux, il va y avoir des accidents. Les sentiers balisés, M. le Président, la protection balisée, comme elle le dit elle-même, le sentier balisé va permettre effectivement... de permettre aux gens de circuler sur une piste régionale... mais elle veut enlever les droits.

La Protectrice du citoyen lui dit: Le jugement qui a été rendu par la cour, c'était un jugement d'espèce, M. le Président, et il est en appel, et tous ceux qui sont victimes du bruit, de la pollution ou de d'autres nuisances, M. le Président, ne pourront pas faire falloir leurs droits. Est-ce qu'elle accepterait que des machines, des VTT passent sur sa propriété? Est-ce qu'elle accepterait qu'une motoneige passe sur la propriété? Non, elle n'accepterait pas ça, puis elle voudrait avoir la paix dans sa demeure. Et c'est ça, la problématique, M. le Président. On est devant une situation où le Parti libéral du Québec a toujours, jusqu'à ce jour, nié les droits des citoyens. On le voit aujourd'hui, là, on le voit encore aujourd'hui, là, avec les lois spéciales, M. le Président, qui passent ici, à l'Assemblée nationale, les bâillons. Qu'est-ce qu'ils ont fait la dernière fois, hein? Ils ont passé le bâillon.

M. le Président, quand le Barreau du Québec, quand le Centre québécois en environnement vient nous dire, en commission parlementaire, donner des éclairages que la ministre fait fausse route avec son projet de loi... On lui a demandé: C'est quoi, votre plan, c'est quoi, vos orientations? On n'a rien reçu, M. le Président. Est-ce que la ministre sait où elle s'en va? C'est ça, la question qu'il faut se poser. On n'est pas contre le développement économique, mais on est contre l'improvisation puis la... M. le Président, le fait que les gens sont privés de leurs droits.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Je suis prêt à entendre le prochain intervenant et je reconnais M. le député...

**M. Pinard:** De Saint-Maurice, M. le Président.

● (23 heures) ●

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Oui, allez. À vous.

**M. Claude Pinard**

**M. Pinard:** M. le Président, nous sommes tous les quatre des députés de régions, et c'est à ce titre, M. le Président, que nous avons travaillé en commission

parlementaire, que nous avons entendu, en auditions particulières, des groupes, de multiples groupes. Nous avons également, la semaine dernière, travaillé sur ce projet de loi n° 9 et nous avons demandé, supplié la ministre de faire comparaître devant la commission certains autres groupes que nous n'avions pas entendus et dont les lumières auraient éclairé les membres de la commission, et nous pensons notamment à tout le secteur d'assurance, à tout le secteur policier, Fédération des policiers, l'Association des policiers.

M. le Président, ce n'est pas banal, ce qui se produit ce soir. Ce qu'on demande aux députés présents en cette Chambre, c'est d'accepter, c'est d'accepter de renoncer à tout droit de poursuite, à tout droit de poursuite, de renoncer à mes droits de citoyen de me présenter devant un juge de la Cour supérieure pour faire valider mes droits, pour faire reconnaître mes droits. M. le Président, ce n'est pas banal. Et cela, M. le Président, parce qu'on mentionne que l'industrie de la motoneige et des quads, des véhicules tout-terrains représente une économie pour le Québec de 1,2 milliard. J'en suis, M. le Président, et ma région vit de cela. Mais, M. le Président, il y a des mesures, il y a des mesures, et le Barreau du Québec, la Protectrice du citoyen, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse sont venus nous dire que les 34 mesures que la ministre a inscrites dans son projet de loi n° 9 sont suffisantes. Ces 34 mesures sont suffisantes pour faire en sorte de ne pas revoir une nouvelle application du jugement Langlois.

M. le Président, on fait la sourde oreille, M. le Président. Pourtant, pourtant, la ministre a deux avocats frères, deux de ses frères sont avocats, sa belle-soeur est avocate, j'imagine qu'on a dû en parler, des véhicules tout-terrains puis de la motoneige dans la famille. Mais non! Mais non! Qui la conseille, M. le Président? Qui la conseille? Le Barreau, la Protectrice du citoyen, la Commission des droits, tout ça, ce n'est pas bon. On met ça de côté.

Alors, M. le Président, je voterai contre ce projet de loi et j'espère que les membres du côté ministériel feront de même. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, M. le député de Masson, à vous la parole.

**M. Luc Thériault**

**M. Thériault:** Merci, M. le Président. L'industrie du VHR est une industrie importante mais elle n'a surtout pas besoin d'être associée à un bâillon et à la levée des recours judiciaires, M. le Président. La ministre a parlé du fait qu'il restait un minime risque. Elle a refusé qu'on reçoive le Bureau des assurances du Canada pour venir nous exprimer justement comment ils voyaient ce risque, M. le Président. Le Protecteur du citoyen, le Barreau du Québec, la Commission des droits de la personne sont venus nous dire: Le risque est nul quant au droit de recours collectif, il n'y en aura pas d'autres et, s'il devait y en avoir, les dispositions des mesures prévues dans la loi, si on enlève l'immunité, nonobstant l'immunité, sont suffisantes pour faire en sorte que jamais on ne se retrouve devant un jugement comme le jugement Langlois. Or, si la ministre écoute, elle a une écoute sélective, M. le Président,

et c'est à ce titre-là, aujourd'hui, qu'on aurait aimé voir des amendements importants.

Depuis 2004, depuis décembre 2004, il y a une levée du droit de recours judiciaire. Or, qu'est-ce qui s'est passé sur le terrain depuis? Quand j'ai demandé au préfet de la MRC des Laurentides, pour le parc linéaire, de combien de temps ça prendrait pour régler la situation, il m'a répondu en termes d'investissements: 4 millions juste pour le parc linéaire. Or, le gouvernement avertit les gens que c'est 4 millions qu'il va injecter, puis le milieu va devoir injecter 4 millions. Il y a 20 000 km de pistes, et on ne sait même pas, à l'heure où l'on se parle, les points névralgiques, de combien d'argent ça prendra. Est-ce qu'on va pelleter ad vitam aeternam les droits et l'atteinte des droits des gens d'un recours judiciaire qui n'existe pas? Est-ce qu'on va pelleter ça de trois ans en trois ans? Dans trois ans, qu'est-ce qu'on va nous dire? Bien, on a manqué d'argent pour pouvoir finalement faire les contournements nécessaires.

M. le Président, je pense que la ministre aurait dû écouter les conseils très judicieux et sages de l'opposition officielle et écouter les institutions qui sont là pour justement aviser les législateurs que nous sommes. Nous n'avons pas besoin de cette levée du droit de recours. Les gens qui vont s'asseoir aux tables de concertation, de quel pouvoir vont-ils disposer pour faire entendre leur voix, M. le Président? Et c'est ça, le problème que nous avons actuellement. Aucune, aucune vision globale de combien on doit injecter d'argent pour régler le problème à court terme d'ici trois ans. Et là on vient de nous dire que ce n'est pas grave. On banalise le fait que, de 2001 à 2011, on va avoir levé un droit de recours qui est fondamental dans le Code civil, M. le Président, et ça, c'est inacceptable.

Puis on a le culot de le faire à l'intérieur d'un bâillon. Or, ça, ce n'est pas rien. Or, moi, je pense, M. le Président, qu'il n'y a aucune industrie puis il n'y a aucune fédération au Québec qui veut être associée à ce genre de procédures parlementaires.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, merci, M. le député de Masson. Le temps étant écoulé, je laisse la parole maintenant à M. le député de Beauce-Nord pour son droit de parole. M. le député de Beauce-Nord.

#### M. Janvier Grondin

**M. Grondin:** Merci, M. le Président. Alors, ma formation politique et moi nous sommes d'accord avec ce projet de loi, parce que nous pensons que, pour protéger les agriculteurs, les producteurs forestiers, surtout sur les terres privées, il était rendu nécessaire qu'on fasse un tel projet de loi. Il était rendu nécessaire, parce que, quand on parle, aujourd'hui, même dans les derniers jours, on rencontre des agriculteurs, on rencontre des gens qui ne savaient même pas qu'ils pouvaient être poursuivis en ayant donné un droit de passage sur leur terrain de gré à gré. Alors, c'est sûr que le jugement qui a sorti dernièrement a ouvert des lumières peut-être à plusieurs personnes.

Alors, plusieurs... O.K. Pensez deux minutes, là. Moi, j'en suis un, producteur agricole et puis, quand on installe, nous, des clôtures pour garder nos animaux, nos

chevaux — moi, dans mon cas, c'est des chevaux — mais, quand arrive l'hiver et puis qu'il y a un pied de neige, là, on ne les voit plus, les clôtures. C'est blanc partout, alors c'est très dangereux pour quelqu'un qui circule en dehors des pistes de motoneige. Alors, c'est là qu'il devient très important d'essayer de garder les gens qui font de la motoneige dans les trails de motoneige, parce que, quand ils prennent les terres agricoles, ça devient... de toute façon, on le voit, c'est là qu'il y a des accidents mortels.

On a parlé, pendant la commission parlementaire, un peu de tout. On a parlé d'inscrire ça dans les schémas d'aménagement. Alors, nous, dans les schémas d'aménagement, je crois que c'est peut-être envisageable pour tout le secteur des terres publiques, mais, dans le cas des terres agricoles, c'est une chose que... c'est à peu près impossible, parce que, de temps en temps, il faut changer les trails de skidoos de place, parce qu'on a des travaux agricoles des fois différents.

Moi, il y a une chose, pendant toute la commission, qui m'a beaucoup agacé, c'était l'âge qu'on a... on va changer l'âge de 14 ans à 16 ans. Alors, vous savez tous que, moi, je n'étais pas d'accord avec ça, parce que, dans le monde agricole, les jeunes de 14 ans, ça fait longtemps qu'ils savent faire du skidoos, puis du quatre-roues, puis des tracteurs, alors ils sont habitués à ce genre de machines.

C'est bien entendu que le projet de loi, il n'est pas parfait, parce que, quand on parle d'un loi automatiquement, on vient de restreindre les droits des gens en parlant de faire une loi. Il y a quand même des protections pour les gens, parce que, si quelqu'un fait des fautes graves autant dans le domaine agricole, ils peuvent le poursuivre.

● (23 h 10) ●

Les assurances. On a parlé beaucoup d'assurance. Moi, comme ancien maire... puis toutes les personnes ici, qui ont été dans le domaine municipal, savent très bien que les assurances... c'était rendu énormément difficile pour les municipalités de s'assurer. Aujourd'hui, c'est rendu plus facile, parce que la FQM a installé une mutuelle, alors la mutuelle a rendu d'énormes services aux municipalités. Et puis il faut penser aussi que l'industrie du VHR que ce soient les motoneiges, les skidoos, c'est une industrie qui a des retombées énormes pour toutes les régions éloignées du Québec et puis c'est une industrie qui n'est pas appelée à baisser, parce que je crois qu'avec les augmentations qu'on va avoir, en tout cas qu'on nous parle sur la Société de l'assurance automobile, d'après moi, plusieurs vont se revirer vers ce sport, et puis il va continuer d'évoluer très rapidement.

C'est sûr qu'on n'est pas d'accord à ce que les skidoos et les quatre-roues passent sur le balcon de personne, là. Je crois que, dans le projet de loi, il y a quand même des prévisions pour essayer de changer les circuits problèmes, de les changer de place. Alors, moi, je crois que, si le projet de loi... et on respecte qu'est-ce qu'il y a dans le projet de loi, je ne crois pas que c'est un projet de loi qui est dangereux pour la population. Alors, pour ceci, pour ce projet de loi là, ma formation politique et moi, nous sommes d'accord avec ce projet de loi. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Mme la ministre, pour votre droit de réplique de cinq minutes.

**Mme Julie Boulet**

**Mme Boulet:** Alors, merci, M. le Président, ça va me permettre, dans ce cinq minutes, de... en tout cas d'éclaircir certains points qui ont été donnés par l'opposition.

Alors, le député, le collègue de la Gaspésie, de Gaspé nous dit: Ça leur a pris 18 mois, ça n'a pas de bon sens, c'est bien trop long. M. le Président, bien, 18 mois, nous autres, on a fait quelque chose pendant ces 18 mois là, on a fait le tour du Québec pour aller consulter les gens. Eux, ils ont pris sept ans, M. le Président, puis zéro solution, rien, un zéro plus une barre, aucune piste de solution. Et le problème, c'est eux qui l'ont créé de toute part et qui ont laissé la problématique dégénérer, M. le Président.

Également, on a dit, bon: Le gouvernement a fait la sourde oreille; alors, on était prêts à collaborer. Alors, c'est toute une collaboration, M. le Président: 177 heures d'écoute, et on n'a même pas commencé l'étude de l'article 1, M. le Président. Alors, c'est une extraordinaire collaboration, ça. Ce qu'on appelle la collaboration du Parti québécois. Dans chaque région, M. le Président, je pourrais compter sur une seule main les membres de l'opposition qui étaient présents dans les consultations, dans les régions du Québec. Alors, ça, ce n'est pas tellement ce qu'on appelle une collaboration.

On nous demandait d'entendre des groupes. Ça faisait deux commissions parlementaires qu'on entendait déjà les mêmes groupes. On les avait invités deux fois en deux mois. Alors, M. le Président, je pense qu'après 177 heures d'écoute il n'y a personne du côté de l'opposition qui peut venir nous dire qu'on n'était pas prêts à collaborer. Je m'excuse, la collaboration, elle n'était pas là de la part de l'opposition.

L'autre chose. On nous dit, M. le Président... M. le Président, on nous dit: Les lettres d'assurance. Alors, je peux vous nommer les lettres d'assurance, M. le Président, que j'ai reçues: alors, la Société de la piste Jacques-Cartier de Portneuf, ce n'est pas nécessairement qu'elle a de la difficulté à s'assurer, on lui a même résilié son assurance, M. le Président; ce n'est pas la même chose. Alors, j'ai la Société de la piste Jacques-Cartier de Portneuf; j'ai les Corridors verts de la région d'Asbestos; j'ai la Société du parc linéaire Monk; et j'ai la Société d'aménagement de la rivière Madawaska et du Lac Témiscouata, M. le Président. Alors, ça, ce sont des corridors stratégiques, c'est des tronçons Trans-Québec, et on a averti ces corporations-là qu'on ne les assurerait plus, M. le Président.

J'ai également des résolutions de la MRC des Laurentides, de Thérèse-De Blainville et de la Vallée-de-la-Gatineau qui nous disent très, très clairement qu'aucun assureur n'accepte de couvrir la Corporation du parc linéaire le P'tit-Train-du-Nord en responsabilité civile sous prétexte que ses activités représentent un trop grand risque. Alors, M. le Président, je ne l'ai pas inventé. Les préfets sont même venus le dire, en commission parlementaire, à l'opposition. Alors, s'ils remettent en question la parole de leurs propres intervenants économiques dans leurs propres régions, ça ne va pas bien, M. le Président. Je m'excuse, mais on n'a pas inventé ces choses-là.

Alors, à part de ça, on nous a dit qu'on n'ait les droits. Alors, je voudrais rappeler que le PQ a passé 14 bâillons et dans lesquels on a mis 58 projets de loi, M. le Président. Alors, il ne faudrait pas qu'aujourd'hui on s'insulte et on ait l'impression que personne n'a jamais fait de bâillon en cette Chambre, M. le Président. 14 bâillons, 58 projets de loi, et on a même demandé l'immunité... on a même passé l'immunité, dans le cas d'Hertel-des Cantons, dans un bâillon, M. le Président. Alors, regardez, dans le bâillon du 17 juin 1999, M. le Président. Alors, quand on dit qu'il n'y a jamais eu de procédures comme celles-là qui sont passées dans une suspension des droits, alors je voudrais leur rappeler le bâillon du 17 juin 1999, M. le Président.

Alors, un autre point qui est important à mentionner, on nous dit... Je suis contente d'apprendre qu'avec les 34 mesures ils nous disent: Ça va fonctionner, alors le risque est nul. Je suis contente qu'ils fassent confiance à nos mesures, mais il n'y a personne qui peut prétendre qu'il n'y a pas de risque, M. le Président. Le risque, même s'il est minime, M. le Président, il y a un risque pareil et il n'y a pas une MRC au Québec... On a la preuve sous le nez, M. le Président, c'est 10 millions de dollars pour la MRC des Laurentides, alors ce n'est pas un petit risque. Même si le risque est minime, quand ça coûte 10 millions de dollars à une MRC qui n'est pas très riche, puis qu'elle est obligée de taxer ses citoyens pour payer cette dette-là, bien, il n'y a pas une MRC au Québec qui a la capacité de prendre ce risque-là, M. le Président.

C'est pour cette raison, c'est pour cette raison, M. le Président, que la mesure de l'immunité, de la protection balisée, elle est encadrée sur les sentiers interrégionaux, elle est limitée dans le temps, bien elle nous semble indispensable pour éviter la circulation anarchique des véhicules hors route au Québec.

Alors, si on a une circulation anarchique, on aura plus d'accidents, plus de décès, plus d'irritants, plus de plaintes pour les policiers et plus de dommages à l'environnement. Alors, ce qu'on veut faire, c'est encadrer, de façon rigoureuse et sécuritaire, la pratique des véhicules hors route au Québec dans le respect des citoyens et de l'environnement, et c'est pour ça que le projet de loi n° 9 doit être adopté, M. le Président.

**Des voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** S'il vous plaît! Ça met fin à la prise en considération du rapport de la Commission des transports et de l'environnement sur le projet de loi n° 9, Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route.

**Mise aux voix des amendements de la ministre**

Alors, les amendements de Mme la ministre délégué aux Transports sont-ils adoptés?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Adopté.

**Des voix:** Sur division.

### Mise aux voix des articles amendés et des articles non adoptés par la commission

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Les articles du projet de loi ainsi amendés et les articles du projet de loi dont la commission permanente et l'Assemblée nationale n'ont pas disposé lors d'un vote précédent sont-ils adoptés?

**Des voix:** Adopté.

**Des voix:** Sur division.

### Mise aux voix du titre et des intitulés

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Est-ce que le titre et les autres intitulés du projet de loi sont adoptés?

**Des voix:** Adopté.

**Des voix:** Sur division.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division ou adopté?

**Des voix:** ...

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Le titre.

**Des voix:** Sur division.

### Mise aux voix du rapport amendé

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division, adopté. Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement amendé sur le projet de loi n° 9, Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route, est-il adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Des voix:** Sur division.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Adopté sur division.

### Projet de loi n° 23

#### Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée et des amendements du ministre

Alors, conformément à la motion adoptée, l'Assemblée prend en considération maintenant le rapport de la Commission des transports et de l'environnement sur le projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques, ainsi que les amendements transmis par M. le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Je vous rappelle que, conformément à la motion de suspension des règles adoptée, c'est 30 minutes maximum:

10, 10, cinq aux indépendants et cinq de réplique. Y a-t-il des interventions sur ce rapport? M. le ministre.

**Une voix:** ...

### M. Claude Béchar

**M. Béchar:** Pardon? Oui. Merci beaucoup, M. le Président. M. le Président, avec joie, je vais intervenir sur le projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques.

Et je dis que c'est avec beaucoup de fierté que j'interviens sur ce projet de loi, aujourd'hui, parce que c'est un projet de loi qui, comme je l'ai déjà mentionné à plusieurs reprises, vient mettre un terme à des années, des années de tergiversations, des années de non-décision, des années de promesses qui n'ont pas été réalisées.

Et d'ailleurs, M. le Président, on a la chance, ce soir, d'avoir avec nous — on ne peut pas souligner l'absence, mais on peut sûrement souligner la présence — d'avoir un des acteurs privilégiés de toute cette période, de toutes ces promesses qui ont été faites, c'est-à-dire le député de Johnson, parce qu'on se souvient tous que le député de Johnson, dès l'an 2000, 2001, au moment de la signature du bail, a été impliqué dans le dossier.

Le député de Johnson disait, pendant ces années-là, que, si on peut avoir le BAPE, s'il peut y avoir des audiences du BAPE, bien, après ça, peu importe ce qu'il arrive, ce sera légitimé de ce faire. Le député de Johnson disait aussi, en février 2003, à propos de Jean-Guy Dépôt et de Robert Benoit, que c'est bien de s'opposer, mais de le faire pour les bonnes raisons, c'est une autre chose, et que, quant à lui, il avait entendu tout ce qu'il avait besoin d'entendre et il était d'accord. Et ce avec quoi il était d'accord à l'époque, il faut le redire, c'est un échange de terrains.

Alors, quand les gens d'en face disent que c'est épouvantable de toucher aux limites d'un parc, bien eux-mêmes proposaient d'échanger des terrains, pas par appel d'offres, pas de façon ouverte, pas de façon transparente, non, non: on s'assoit avec un promoteur, dans un bureau, puis on disait: Bien, regarde, achète tel terrain à tel endroit, moi, je vais te donner tel autre à tel autre endroit, puis, si tu signes le bail, si tu signes le bail qui fait en sorte qu'aujourd'hui, si on met fin au bail, ça va nous coûter entre 12 et 20 millions, si tu signes le bail, là, bien on va te faire quelques aménagements.

C'étaient quoi, ces aménagements-là? Bien, pour le député de Johnson, à l'époque, dans l'article du 14 février 2003, on parlait bien sûr de condominiums. Bien sûr, on parlait de doubler le terrain de golf, on parlait aussi d'un centre commercial, rien de moins. Et on parlait surtout du rêve du député de Johnson, le restaurant, sur le dessus de la montagne, qui, malheureusement pour lui, s'est transformé en un restaurant plus humble, le Croco Délices. Et ça, le député de Johnson, c'était son rêve en 2003.

● (23 h 20) ●

Mais heureusement les élections sont arrivées, on est passés d'une période, là, d'échangisme de terrains, de deal échangiste... Ah! bien, il dit: Quelle tristesse! C'est donc dire qu'il vient confirmer que c'était dans leurs objectifs d'avoir des condos bien sûr, de doubler le

golf puis d'avoir un restaurant sur la montagne puis un centre d'achats.

Alors, M. le Président, M. le Président, on a mis de l'ordre là-dedans et on est arrivés avec une proposition beaucoup plus respectueuse de ce qui se passe vraiment. Ce que les gens de la région veulent d'abord: doubler la superficie du parc national, puis c'est ça qui va être fait. C'est ça qui va être fait avec des terrains qui ont été mis en réserve, des terrains qui appartiennent à de grands propriétaires mais aussi des terrains qui appartiennent à InterMont parce qu'on double vers le nord, et c'est l'endroit où on a évalué que les terrains pouvaient être les plus intéressants.

Deuxièmement... Et, si on veut agrandir par d'autres endroits, il n'y a pas de problème par la suite, mais les gens de la région sont venus nous dire: Si vous ne le faites pas tout de suite, ça va prendre des années avant qu'on réussisse à doubler la superficie du parc. Alors, c'est pour ça que, dans le projet de loi n° 23, c'est dans les prémisses: quand on parle du territoire, quand on parle de l'agrandissement du mont Orford, quand on parle de description des limites, on parle des nouvelles descriptions des nouvelles limites.

Vente de terrains affectées au centre de ski et au terrain de golf. Il y a eu beaucoup, beaucoup, beaucoup d'inflation verbale, dans les dernières semaines, sur cet élément-là. Écoutez, on entendait, là: On va vendre le parc national, on va vendre un parc. Ce qu'on vend, c'est un centre de ski et un club de golf, c'est ça qu'on vend, ce n'est pas autre chose. On a même réduit les limites du territoire vendu pour être certains que c'était uniquement autour du centre de ski et du club de golf et que c'est ça qui se passait. Et, dans les amendements qu'on amène aujourd'hui, ce sont des amendements qui reflètent exactement tout ce qu'on a dit en commission parlementaire.

On a entendu les groupes en commission parlementaire et on a dit qu'on amènerait des amendements sur cinq points majeurs. Premièrement, de réduire de 100 hectares la grandeur du territoire vendu pour être sûrs qu'on est vraiment juste autour du ski, du golf et du territoire où il pourra y avoir des constructions.

Deuxièmement, pour répondre à ce que la région nous proposait aussi, c'était de mettre fin au bail parce qu'ils disaient que le bail signé par le Parti québécois était tellement tout croche qu'il n'y a pas un acheteur potentiel qui va vouloir se retrouver en train de négocier avec l'actuel locataire, à savoir quelle condition et telle autre s'appliquent et ne s'appliquent pas.

Troisièmement, la région nous a demandé qu'enfin, depuis des années qu'ils le souhaitent... de pouvoir identifier et clarifier quels types de projet la région veut avoir. Et ça, dans les amendements déposés, on donne 75 jours après l'adoption du projet de loi, ce qui va nous mener tout près du début septembre. C'est une période qui est intéressante. Les gens sont déjà à travailler dessus. Mais on va encore plus loin que ça, M. le Président, parce que non seulement on dit à la région: Vous allez pouvoir nous proposer le type de projet qui est le mieux adapté... Et, là-dessus, je fais une parenthèse, parce que, dans le type de projet qui est le mieux adapté, on ne fait pas d'obligation, il ne sera pas obligé par personne de construire quoi que ce soit, ce sera à la région de décider ce qu'ils veulent. On permet la construction, on ne l'oblige pas. Il pourrait très bien

arriver un projet où la région se décide d'y aller avec autre chose que des condos, d'y aller avec des auberges, d'y aller avec d'autres types d'habitation mais qui répondent aux règlements municipaux, qui répondent à ce qui est permis actuellement par les plans d'aménagement d'ensemble, rien de plus. Mais ce sera à la région de décider.

Mais la région nous a aussi demandé, M. le Président, s'ils ne pouvaient pas, en plus de nous proposer un projet récréotouristique, si la région ne pouvait pas arriver à choisir elle-même le projet, bien nous faire des recommandations. C'est ce qu'on retrouve aussi dans les amendements qu'on a déposés aujourd'hui, c'est-à-dire que la région pourra faire la recommandation du meilleur projet. Et là ce sera à elle, et c'est prévu dans les amendements aussi, de déterminer quelles sont les caractéristiques, qu'est-ce qu'on y retrouve, qu'est-ce qu'il y a de mieux, qu'est-ce qu'on veut pour faire en sorte que le projet de loi réponde vraiment à la région mais aux caractéristiques particulières. Ça pourrait être au niveau environnemental, ça pourra être au niveau des types d'habitation — on parlait d'un village de montagne. Donc, il y a différentes possibilités qui sont là, et qu'on a autorisées, et qu'on va autoriser, et qu'on va aller dans le sens de ce que la région voulait.

Donc, là-dessus, là, ça élimine toutes les espèces de soupçons que l'opposition officielle a tenté de mettre sur la table depuis des semaines là-dessus. Ce n'est pas le gouvernement en bout de ligne qui va décider, ce sera la région. C'est ce qu'ils nous ont demandé, c'est ce qui va arriver.

Et autre élément majeur qu'on amène aussi dans les amendements, c'est le droit de préemption. Parce que les gens nous disaient: Bien, pourquoi vous n'y allez pas par un bail emphytéotique plutôt que de vendre le centre de ski? On l'a dit à plusieurs reprises, on n'a pas l'intention de se retrouver à gérer un équipement de ski ou avec quelqu'un qui construirait, qui ferait de l'argent à construire en bas, et qui après trois, quatre ans, dirait: Bien moi, ça ne m'intéresse plus, le ski, vient voir le gouvernement puis il nous remet les clés. Bien, ça, c'est un bail emphytéotique, mais je n'opère plus le centre de ski. Et probablement que tout le monde nous demanderait d'opérer le centre de ski par la suite. Ce n'est pas ce qu'on veut faire.

Et ils disaient, les gens disaient: Si, dans 30 ans ou dans 40 ans, il n'y a plus de neige, on veut être sûrs qu'il n'y ait pas d'autre construction, qu'il n'y ait pas autre chose dans la montagne et que ça redevienne un parc. Mais le droit de préemption, c'est exactement ce qu'il fait, il fait en sorte qu'à partir du moment où la personne, le propriétaire éventuel ne fera plus d'opération de ski, bien, à partir de ce moment-là, le gouvernement aura les pouvoirs de tout simplement lui demander de démanteler, on va le voir dans l'appel d'offres, et ensuite de ramener ces territoires-là dans le parc national. Alors, on répond par ces éléments-là à ce que la région nous a demandé, à ce que les gens nous ont demandé en commission parlementaire.

C'est sûr qu'il y a des points sur lesquels on n'a pas été, parce qu'on l'a mentionné, il n'était pas dans notre intention de ne pas procéder à la vente du centre de ski et du club de golf. Mais je vous dirais, M. le Président, aujourd'hui, là, on est à une période où à peu près tout le monde dans la région souhaite travailler. Et

je veux encore une fois ramener qu'on n'est pas les seuls à penser qu'un centre de ski et un club de golf, ça n'a pas d'affaire dans un parc national. Jacques Brassard le mentionnait encore dernièrement, que ce qui est un centre de ski, ce n'est pas compatible avec un parc. Ou on renaturalise la montagne, c'est une option. Alors, si on maintient le centre de ski, bien, moi — il dit — je trouve tout à fait raisonnable qu'on l'exclut du parc, comme c'est le cas du projet du gouvernement.

Alors, M. le Président, les gens de la région sont prêts, les gens de la région veulent déjà travailler, déjà la MRC, déjà la chambre de commerce. L'Association touristique des Cantons-de-l'Est a même ouvert la porte et disait qu'elle attendait le téléphone de la MRC. Donc, les gens sont prêts à travailler pour enfin nous proposer un projet, enfin aller de l'avant. Et je pense, M. le Président, que ce qu'on doit faire aujourd'hui, ce qu'on va permettre à la région de faire, avec les amendements qu'on amène, avec le projet de loi n° 23 qui est là, c'est enfin donner à la région tous les outils dont elle a besoin pour proposer un projet, mais surtout pour elle-même accepter le projet qui va le mieux répondre à ses besoins.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, M. le député de Verchères.

#### M. Stéphane Bergeron

**M. Bergeron:** Alors, M. le Président, il faut reconnaître que ces dernières étapes de l'adoption par bâillon du projet de loi n° 23, le ministre aura été égal à lui-même: badinant à qui mieux mieux, évoquant la question avec beaucoup de légèreté, travestissant les propos du député de Johnson, sans gêne. M. le Président, je pense qu'il s'agit là d'un projet beaucoup trop important pour qu'on puisse se permettre de s'amuser comme il le fait depuis 16 semaines, et même au-delà, avec un projet aussi important, avec une problématique aussi importante pour la région de l'Estrie, M. le Président. Alors, je pense que le ministre n'a pas de quoi être fier de son attitude dans ce dossier, attitude autoritaire, mais attitude également très désinvolte, il faut le reconnaître, M. le Président.

Alors, force est de constater également, M. le Président, que la montagne aura accouché d'une souris. Parce qu'on nous avait promis beaucoup d'amendements pour bonifier ce projet de loi à la lumière des propositions, des suggestions, des demandes formulées par la région. Or, force est de constater, M. le Président, qu'il n'y a pas grand-chose là-dedans. Il y a beaucoup de papier, beaucoup de mots, mais rien en termes de changement fondamental, rien en termes de changement majeur répondant aux vœux, aux attentes de la population de l'Estrie, qui ont été exprimés, vœux qui ont été exprimés dans le cadre de la commission parlementaire.

J'en veux pour preuve, M. le Président, et je vais faire état de quelques amendements évoqués par le ministre, d'abord à l'article 12, alinéa 7°, remplacer le dernier alinéa par le suivant, et je cite: «Les documents d'appel d'offres peuvent prévoir toute condition ou exigence supplémentaire que le ministre juge nécessaire, notamment, l'obligation pour l'acquéreur d'octroyer au ministre un droit de préemption ou d'octroyer en faveur d'un organisme de conservation ou d'une municipalité désignés par le

ministre toute servitude de conservation ou tout droit supplémentaire...»

● (23 h 30) ●

Vous aurez remarqué, M. le Président, qu'on ne fait pas référence au fait que les documents d'appel d'offres doivent prévoir, on dit simplement que «les documents d'appel d'offres peuvent prévoir». Donc, il n'y a pas d'obligation faite de... Ce n'est pas clairement établi qu'il y aura effectivement un droit de préemption puis qu'il y aura même les fameuses servitudes de conservation dont le ministre se targue tellement depuis un certain nombre de semaines sans jamais être capable de mettre un peu de chair autour de l'os.

À l'article 12.1, M. le Président, on indique: «La municipalité régionale de comté de Memphrémagog dispose d'un délai de 75 jours à compter de la date de la sanction de la présente loi pour proposer au ministre un projet récréotouristique compatible avec les dispositions de la présente loi et qui recueille l'adhésion d'au moins trois organismes représentatifs du milieu régional.» Alors là, il s'agit de savoir qui va juger de la représentativité des trois organismes du milieu régional; et, trois organismes, est-ce vraiment représentatif de la volonté du milieu? La question se pose. Tout ça pour dire, M. le Président, parce qu'on lit un peu plus loin: «Dans le cas où le ministre est d'avis que le projet récréotouristique est compatible avec les dispositions de la présente loi et assure le maintien de l'exploitation du centre de ski et du terrain de golf, il intègre les éléments nécessaires pour y donner suite au document d'appel d'offres.» Ce qu'on doit comprendre là-dedans, M. le Président, c'est que la MRC, là, elle peut bien proposer le projet qu'elle voudra, si le ministre, en bout de piste, ça ne lui tente pas, ce projet-là, ça ne lui plaît pas, ce projet-là, il n'est pas obligé d'aucune façon de s'en tenir au projet préparé par la MRC. C'est ça que ça dit, M. le Président, cet élément-là. Alors, il faut certainement s'inquiéter de cela.

Alors ensuite on parle du fait que, pour analyser les soumissions, le ministre forme un comité d'évaluation d'au moins trois membres dont un provient de la municipalité régionale de comté. Encore une fois, le ministre indiquait que ce serait à la municipalité régionale de comté de choisir le projet. Bien, manifestement, ce sera une voix sur trois seulement. Quelles seront les deux autres voix, M. le Président? Mystère et boule de gomme, on ne le sait pas. Mais, quoi qu'il en soit, tout ça nous indique, M. le Président, que c'est loin d'être certain que la MRC pourra, d'une part, définir le projet et, d'autre part, choisir le projet. Ça se termine en disant: «Une personne qui est membre du comité d'évaluation ne peut être poursuivie en justice pour les actes qu'elle accomplit de bonne foi dans l'exercice de ses fonctions.» Je ne commente pas davantage, M. le Président. Je vous laisse le soin de deviner les raisons pour lesquelles cet élément a été ajouté au projet de loi.

Ensuite, à l'article 29, on dit: «Malgré toute disposition du bail, le locataire est tenu de transmettre au ministre au plus tard — indiquer ici la date du 15e jour qui suit celui de la sanction de la présente loi — un inventaire à jour des actifs prévus à l'article 20 du bail.» N'est-ce pas là, M. le Président, une reconnaissance du fait que le gouvernement n'a toujours pas eu la liste complète... l'inventaire complet des actifs de Mont-Orford inc.? Je pense que c'est effectivement là un aveu

de la part du gouvernement. Il n'y a donc pas lieu d'être très impressionné par ce que le gouvernement nous dépose aujourd'hui et ça justifie d'autant, M. le Président, que nous nous opposions à ces amendements.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Merci. Le prochain intervenant, M. le député de Johnson.

**M. Claude Boucher**

**M. Boucher:** M. le Président, le 10 avril 2003, quatre jours avant l'élection, le premier ministre du Québec s'est engagé formellement par écrit à ne jamais donner suite à un projet de loi, ne jamais donner suite à une décision qui ferait en sorte que la volonté populaire ne serait pas respectée, en d'autres mots, une décision qui n'obtiendrait pas un très large consensus social, comme la Loi sur le développement durable le prévoit. Or, jamais ce consensus social n'a été obtenu, bien au contraire. Tout le Québec, très largement, est contre ce projet de loi. Il l'était quand il a été déposé, il l'était depuis sa déposition, il l'est encore. Le Québec est contre le projet de loi.

Je suis membre de la coalition SOS Parc Orford, je l'ai été à l'invitation des opposants et je suis très fier de porter, M. le Président, le bouton de la coalition SOS Parc Orford qui a mené ce combat contre le projet, contre le gouvernement. Spontanément, à Jouvence, dans un territoire qui fait partie du parc Orford, une réunion, qui a regroupé 200 personnes, a pris la décision de mener une lutte systématique contre ce projet de loi. Puis, il y a eu une manifestation à Orford, M. le Président, où 3 000 personnes spontanément se sont présentées pour dire non à ce projet du gouvernement. Il y a eu, au Théâtre Granada, à Sherbrooke, une rencontre d'artistes, de citoyennes et citoyens qui ont dit avec beaucoup d'opposition forte que ce projet de loi était inacceptable, M. le Président. Il y a eu Montréal, où plus de 12 000 personnes ont marché dans les rues pour dire qu'elles étaient contre le projet de loi.

M. le Président, le Québec tout entier s'est soulevé contre le gouvernement. Le Québec tout entier s'est élevé contre ce projet, ce projet qui fondamentalement n'était même pas le projet qui avait été prévu, ce projet qui est sorti comme d'une boîte à surprises, et qui nous a été présenté sans préparation, et auquel finalement très spontanément les gens se sont opposés. Les artistes, M. le Président, du Québec, qui saisissent l'âme des Québécois, ont été contre. Phyllis Lambert, qui est une grande personnalité du Québec, est contre. Pierre Dansereau, aujourd'hui, dans le journal *Le Devoir*, nous expliquait pourquoi il était contre. Et je pourrais vous dire, M. le Président, que Pierre Dansereau, qui est un grand écologiste québécois qui nous dit... «"Je suis opposé à cette privatisation", raconte-t-il en entrevue, d'abord parce qu'il ne partage pas la "religion de la privatisation, qui postule que la gestion privée est toujours meilleure que la gestion publique. Je pense exactement le contraire, surtout quand il y a un paysage tout entier à protéger et à développer."»

M. le Président, le gouvernement n'a pas compris qu'il ne vendait pas des terrains simplement mais qu'il vendait l'âme du parc Orford. C'est ce que le gouvernement n'a pas compris. Il vendait l'âme du parc Orford, qui est un patrimoine national auquel les

Estriens et les Estriennes sont profondément attachés, M. le Président. La Loi sur les parcs aurait suffi, M. le Président, pour protéger le parc. La Loi sur les parcs, qui a été adoptée en 1979 par notre gouvernement, aurait suffi. Non, le gouvernement avait des raisons qu'on ne comprend pas. Le premier ministre était contre. Tout le Québec est contre. Comment se fait-il que le premier ministre a renié sa parole? Est-ce qu'on doit conclure, M. le Président, que le parc, qui porte un nom qui est inacceptable, ne devrait pas s'appeler le parc des petits amis, M. le Président?

**Des voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** 58, oui, à ce que je sache. Sincèrement, là, j'aimerais mieux que l'expression soit retirée, parce que, même si on est en motion de clôture, les mêmes dispositions réglementaires, par rapport aux termes «amis» ou pas...

**Une voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Bien, écoutez, à la même période de questions, on a fait retirer ces termes-là. Je préférerais...

**Une voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Retirez votre dernière expression.

**Une voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Je souhaiterais, M. le député de Johnson, que vous retiriez votre dernière expression. J'en appelle à votre collaboration. Ce serait plus simple pour la fin de nos travaux.

**Une voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Oui. M. le ministre, droit de réplique.

**Une voix: ...**

● (23 h 40) ●

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Ah, excusez-moi. Vous avez complètement raison, M. le député de Beauce-Nord, vous avez droit à votre cinq minutes. Excusez-moi.

**M. Janvier Grondin**

**M. Grondin:** Merci beaucoup, M. le Président. Alors, nous sommes rendus maintenant à l'étape de la prise en considération du projet de loi n° 23, sur le dossier du mont Orford, dossier d'envergure régionale que le gouvernement libéral a été capable d'emmener au stade d'enjeu national. De notre côté, à l'ADQ, nous proposons depuis le tout début une solution régionale. Pour nous, il faut faire un moratoire sur ce projet de loi et transférer le dossier à la conférence régionale des élus, la CRE, de l'Estrie. Ces gens sont les mieux placés pour connaître les besoins de la région sur le sujet et sauront manipuler le tout avec plus de doigté que le

Parti libéral, cela ne fait aucun doute. Donnons aux gens de l'Estrie l'autonomie nécessaire pour prendre la meilleure décision dans leurs intérêts.

Ce qui est cocasse, M. le Président, c'est que le ministre du Développement durable utilise maintenant cette ligne, qu'il faut laisser les gens de la région décider. M. le Président, permettez-moi de lui répondre ceci: Pour donner un soupçon de crédibilité à ses propos, il devrait laisser décider le milieu régional avant d'adopter son projet de loi, pas après. Ainsi, il enlève tout bon sens à sa démarche. Que ce soit lors de la commission parlementaire sur le projet de loi n° 23 ou même dans les sondages, dans l'ensemble du Québec, M. le Président, une chose est particulièrement ressortie du lot, c'est que le projet libéral n'a pas su trouver de supporters, bien qu'il se targue... la région derrière lui et derrière... Les derniers mois ont démontré le contraire.

Rappelons à cet égard que le premier ministre disait, en 2003, que ce projet devait recevoir une large approbation sociale pour devenir acceptable. C'est totalement l'inverse qui se produit aujourd'hui. C'est quand même dommage de constater l'entêtement du Parti libéral à aller si vite dans ce dossier. Pendant que des millions de Québécois sont contre ce projet et que pratiquement aucun intervenant qui a défilé devant nous n'était d'accord avec ce projet, le ministre, lui, continue de jouer au messenger du premier ministre.

En terminant, M. le Président, dans le dossier de mont Orford, plus on a eu d'informations, au cours de la session parlementaire, moins ça sentait bon, et, plus on en sait sur ce que le gouvernement a fait à Orford, moins ça sent bon. Et de terminer ce dossier dans un bâillon, je pense, pour le gouvernement, que c'est assez inélégant. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, merci, M. le député de Beauce-Nord. Et je reconnais maintenant M. le ministre pour son droit de réplique.

#### **M. Claude Bécharde (réplique)**

**M. Bécharde:** Oui, merci, M. le Président. M. le Président, d'abord, en ce qui a trait aux arguments de mon collègue de Verchères sur les amendements... Et, avec sa grande voix, encore il vient nous dire que la montagne a accouché d'une souris. Je vais vous dire une chose: si on se fie à ce que lui vient de mentionner comme commentaires sur nos amendements, la montagne a accouché de beaucoup plus qu'une souris, parce qu'il n'a absolument rien à dire. Il vient nous dire dans le fond, là, à 12.1, qu'on intègre les documents nécessaires pour donner suite aux documents d'appel d'offres. C'est ce qu'on a dit. Il y a un comité d'évaluation d'au moins trois membres qui viennent de la région. Ça peut être plus, ça peut être quatre, ça peut être cinq, ça peut être six. C'est là. Ensuite, on parle du droit de préemption qui est là. Tout est là. Alors... Puis là il est avec ses grands mots puis il dit: Mon Dieu, il n'y a rien, puis c'est exactement ce qu'on avait dit.

Alors, M. le Président, je pense que le député de Verchères devrait lire les amendements, il verrait qu'il va y retrouver exactement tout ce qu'on mentionne. À l'article 12... Je ne sais pas s'il a vu, là, on peut voir... Puis ça, c'est un peu le problème qu'on a eu à date. Le

député de Verchères, il voit toujours tout à moitié vide, puis tout noir, puis tout dramatique, tout épouvantable, dans cette Chambre, parce qu'à l'extérieur il n'a pas le courage d'aller le répéter. Mais les documents d'appel d'offres peuvent prévoir toute condition ou exigence supplémentaire que le ministre juge nécessaire, une obligation pour l'acquéreur d'octroyer au ministre un droit de préemption, tout est là. C'est probablement ce qui le choque le plus, parce que ce qu'on a dit qu'on amenait comme amendement, il est là. Alors, on l'amène, tout simplement. Mais je vous dirais, M. le Président, que c'est rassurant de voir les propos du député de Verchères, ça prouve juste que ce qu'on a dit qu'on ferait sont dans les amendements qui ont été déposés, sont dans la loi.

Mais vous me permettez, M. le Président, de prendre quelques instants pour parler du député de Johnson, le député de Johnson, là, le courageux député de Johnson, un autre qui s'ajoute à la longue liste, qui vient dire, là, une petite phrase à la fin de son intervention. Puis c'est drôle, hein, il l'a dit juste à la fin, là, il regarde le compteur, là, puis là, juste quand il l'a dit, là, il est prêt à s'asseoir puis à se sauver après. Puis il l'a dit, ah, il l'a dit, il est courageux! Mais c'est le même, c'est le même député, là — je ne sais pas si c'est parlementaire, puis je ne prendrais peut-être pas la chance de le tester, mais peut-être, «vire-capot», est-ce que c'est parlementaire, «vire-capot»? — parce que c'est le même député...

**Des voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Bon. Bien, rapidement, non, ce n'est pas parlementaire.

**M. Bécharde:** Je vous posais la question. C'est du moins inélégant, c'est du moins inélégant, c'est du moins inélégant de venir ici parler contre le projet de gouvernement, alors que lui-même, à quelques jours des élections, le 14 février 2003, disait de Robert Benoit, de Jean-Guy Dépôt que de s'opposer pour s'opposer, comme ils faisaient, c'était une chose, mais que, lui, il avait tout entendu puis il était prêt à aller de l'avant. Avec quoi? Avec un échange de terrains, avec un restaurant sur le dessus de la montagne, avec des condos, avec un autre club de golf puis avec un centre d'achats. C'est ça qu'il était prêt à mettre de l'avant, puis aujourd'hui il vient nous dire: Ah non! Ah, là, son bouton sur le coeur, puis il a presque la larme à l'oeil, puis il dit: Aïe! c'est épouvantable, vous voulez vendre l'âme — l'âme — du parc du Mont-Orford. Voyons, M. le Président, c'est un centre de ski. Je ne sais pas si ça fait longtemps qu'il est allé marcher dans l'âme, comme il dit, mais l'âme a l'air pas mal maganée. Puis l'âme, c'est le temps qu'on la réhabilite, qu'on la restaure, et c'est ce qu'on fait avec le projet de loi n° 23.

Alors, je veux bien que le député de Johnson, là, vienne ici, aujourd'hui, nous fasse un beau grand discours, mais les gens dans sa région, là, qui l'ont vu il y a trois ans puis qui le voient aujourd'hui, ils doivent-ils assez se dire: Mais qu'est-ce qui est arrivé au député de Johnson? Il s'est frappé où? Il s'est cogné la tête où pour faire en sorte... Avec un projet sur lequel il était absolument d'accord à l'époque, là il est rendu complètement contre. Alors, M. le Président, je pense qu'on a, dans le projet

de loi n° 23, on a, avec les amendements qu'on a présentés ici, tous les éléments pour faire en sorte que de façon transparente, de façon claire, de façon précise, on sorte la région de l'incertitude qui règne depuis des années en ce qui a trait à l'avenir du parc national du Mont-Orford, en ce qui a trait à l'avenir du centre de ski, en ce qui a trait à l'avenir du club de golf, en ce qui a trait à tous les espèces de projets qui ont été mis de l'avant au cours des années puis qu'on ne savait pas trop si ça allait se passer ou si ça n'allait pas se passer.

Là, on le sait, où ça va se passer, ça va se passer dans la région. On sait comment ça va se passer, c'est la région qui va décider de son avenir, qui va décider du projet qu'ils souhaitent déposer. Puis, plus que ça, pour enlever toute espèce de doute que les gens peuvent avoir, c'est aussi la région qui va décider, c'est la région qui va proposer et c'est la région qui, aujourd'hui, a entre les mains tout ce qu'elle a besoin pour prendre ses responsabilités. Et bien sûr, et bien sûr que, si elle ne le faisait pas, mais c'est sûr que le projet de loi continue, que le projet de loi n° 23 est là. Parce que ça fait tellement longtemps qu'on est dans l'incertitude, les gens voulaient les outils pour prendre les décisions, ils les ont. Alors, M. le Président, la balle est définitivement dans le camp de la région. On souhaite qu'ils la prennent, et ils trouveront avec eux un partenaire en le gouvernement pour assurer leur avenir.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, cela met fin à la prise en considération du rapport de la Commission des transports et de l'environnement sur le projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques, et des amendements.

#### Mise aux voix des amendements du ministre

Les amendements de M. le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sont-ils adoptés?

**Des voix:** Adopté.

**Une voix:** Sur division.

#### Mise aux voix des articles amendés et des articles non adoptés par la commission

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Les articles du projet de loi ainsi amendés et les articles du projet de loi dont la commission permanente et l'Assemblée n'ont pas disposé lors d'un vote précédent sont-ils adoptés?

**Des voix:** Adopté.

**Des voix:** Sur division.

#### Mise aux voix du titre et des intitulés

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Est-ce que le titre et autres intitulés ainsi que les annexes du projet de loi, amendés ou non, sont adoptés?

**Des voix:** Adopté.

**Des voix:** Sur division.

#### Mise aux voix du rapport amendé

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Adopté sur division. Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement, amendé, sur le projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques, est-il adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Des voix:** Sur division.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Adopté sur division. Alors...

**Une voix:** ...

#### Projet de loi n° 37 (suite)

##### Adoption

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, M. le ministre de la Santé, maintenant, et des Services sociaux propose l'adoption du projet de loi n° 37, Loi concernant la prestation des services... Je vous rappelle que, conformément à la motion de suspension des règles, la durée de ce débat est limitée à un maximum de 30 minutes: 10 au groupe parlementaire, 10 à l'opposition officielle et cinq au député indépendant; une réplique d'une durée maximale de cinq minutes est réservée au ministre. Je cède donc la parole à M. le ministre pour son droit de parole de 10 minutes. M. le ministre, à vous la parole.

#### M. Philippe Couillard

**M. Couillard:** Merci, M. le Président. Et bien sûr nous sommes à la phase finale du processus d'adoption du projet de loi n° 37, et nous avons, au cours de la soirée, appris une triste nouvelle, c'est que malheureusement la Fédération des médecins spécialistes du Québec n'a pas jugé bon d'accepter l'offre que nous lui présentions la main tendue... qui lui était présentée par le gouvernement. Je dis «malheureusement» parce que l'offre était intéressante non seulement pour l'organisation, mais ses membres, autant sur le plan financier que sur le plan de la lettre d'entente sur la parité, qui aurait pu être discutée avec de bonnes chances de résultats concrets.

● (23 h 50) ●

Également, j'aimerais porter à l'attention de l'Assemblée, M. le Président, qu'au cours de la soirée nous avons suspendu, on s'en souvient, les débats pendant deux heures, entre environ 7 heures et 9 heures du soir, justement pour donner le temps à la Fédération des médecins spécialistes du Québec, qui était réunie avec ses instances, de reconsidérer leur position. Malheureusement, ça n'a pas été fait. Le gouvernement doit donc prendre ses responsabilités, poser le geste que ses responsabilités lui demandent de prendre qui est celui de

faire l'équilibre entre les intérêts d'un groupe de la société, fut-il aussi important et respectable que celui des médecins, et les intérêts plus généraux des citoyens du Québec, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système de santé.

Maintenant, malgré cette période qui est difficile, car il ne s'agit jamais d'un moment heureux que ce moment où nous présentons un projet de loi ou une loi qui vise à clarifier une question de relations de travail, il importe, M. le Président, d'attirer l'attention de la population et de l'Assemblée sur les nouveaux services à la population qui découleront de l'entrée en vigueur de cette nouvelle entente-cadre qui sera donc en place jusqu'en 2010.

Nous avons déjà annoncé aujourd'hui, à quelques reprises, le budget de 50 millions de dollars qui est mis à la disposition des centres hospitaliers du Québec pour pratiquer des milliers d'interventions de plus par année auprès des patients qui sont actuellement en attente de services. On pourra en effet augmenter les heures de fonctionnement des blocs opératoires, ce qui devrait nous permettre, avec ce 50 millions, 40 millions pour le fonctionnement des blocs opératoires et 10 millions pour les actes médicaux, d'opérer probablement jusqu'à 30 000 patients de plus par année, et on peut même envisager une réduction considérable des listes d'attente et même des délais de plus de six mois pour toutes les chirurgies confondues. Il y a là une perspective d'une amélioration très importante des délais d'attente, M. le Président, surtout que nous consacrons déjà 80 millions de dollars par année aux listes d'attente, avec des résultats qui, on le voit, commencent à apparaître dans plusieurs domaines. Un ajout de 50 millions est donc quelque chose d'extrêmement significatif.

Les autres nouveaux services sont de deux ordres. D'abord, il y a les nouveaux médecins, tous ces nouveaux médecins que l'augmentation rapide des admissions en médecine mettra à la disposition des citoyens du Québec au cours des prochaines années. Chacun de ces nouveaux médecins se verra financé, quant à sa rémunération, à l'intérieur de la masse de la Fédération des médecins spécialistes du Québec. Et, chaque médecin de plus, c'est des rendez-vous de plus pour les citoyens, c'est des chirurgies, c'est des examens diagnostiques de plus qui seront bien sûr financés par l'État.

Et le troisième élément, c'est l'enveloppe de 119 millions de dollars de nouveaux services. Et je donne quelques exemples de la destination de ces sommes, M. le Président, afin qu'on voie dans quelle mesure elles amélioreront la qualité et l'accessibilité des services de santé et même favoriseront la rétention des médecins spécialistes au Québec.

Le premier élément d'ailleurs a un lien très net avec la rétention, puisqu'il s'agit de la mise en place des plans de pratique en milieu universitaire, donc une rémunération équilibrée et compétitive pour les médecins oeuvrant en centres hospitaliers universitaires, quelles que soient leurs activités de recherche, d'enseignement et de soins cliniques. Également, la rémunération de la garde en disponibilité, surtout pour les régions, dans les spécialités de base notamment, afin d'assurer la présence des médecins spécialistes dans ces régions. Le déplaçonnement des gains de pratique en cabinet dans plusieurs circonstances également. Encore des nouveaux services

pour la population: la mise en disponibilité de psychiatres répondants pour assurer le soutien des omnipraticiens dans le cadre de l'application du Plan d'action de santé mentale; le financement de la participation des médecins spécialistes aux tables de concertation régionales et nationales sur l'organisation des services; le paiement des consultations faites par télésanté. Et particulièrement, et je suis heureux de le dire parce qu'il en a été question à cette Assemblée au cours des derniers jours, une injection de fonds dans le Programme de dépistage du cancer du sein, au Québec, notamment dans le paiement des professionnels. Il y a également à assurer la quote-part du gouvernement pour le paiement de l'assurance responsabilité des médecins spécialistes du Québec.

Alors, M. le Président, si on fait l'équilibre encore une fois — on parle beaucoup d'équilibre, et ce mot revient souvent à ma bouche — l'équilibre entre les responsabilités du gouvernement et les bénéfices importants que la population retirera de l'exercice, on peut constater que les bénéfices sont nombreux à tous égards et notamment en ce qui a trait à l'accessibilité, à la sécurité et à la qualité des soins médicaux spécialisés au Québec.

Je voudrais indiquer que, dans les relations du gouvernement avec les médecins, tout n'est pas gris, puisque, du côté de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, qui ne sont absolument pas visés par ce texte législatif, on a lieu d'espérer qu'il y aura ratification de l'entente de principe ou de l'entente qui a été conclue au cours des derniers jours avec cette fédération. On a lieu également d'espérer que l'ouverture qui est faite en 2008, pour la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, pour la considération de leur lettre d'entente sur la parité pourra, avec ou sans l'aide d'un processus de médiation, arriver à un résultat concret pour l'ensemble de ces médecins qui assurent les soins de première ligne au Québec, dans toutes les régions, et qui seront également nombreux au cours des prochaines années. Rappelons-nous que les politiques gouvernementales feront en sorte qu'au cours des prochaines années il y aura 3 000 médecins de plus net au Québec en 2015, ce qui est très, très important et donnera probablement des médecins de famille pour la grande majorité de nos concitoyens et de nos concitoyennes en particulier, également plus de médecins spécialistes, on en a parlé tantôt.

J'aimerais rappeler encore une fois que le gouvernement a fait une offre, à plusieurs reprises au cours des derniers jours, qui était une offre généreuse, qui était constituée bien sûr d'une proposition identique à celle des omnipraticiens pour le déplacement des discussions sur la parité en 2008, sur des discussions continues sur l'utilisation du fonds pour les nouveaux services, sur l'évolution de pratique, et d'autres considérations qui font en sorte que malheureusement la non-utilisation ou la non-considération de cette main tendue par les médecins spécialistes arrive avec une conséquence malheureuse qui est de ne pas leur permettre de profiter de tous les avantages qui étaient sur la table et qui avaient été répétés à plusieurs reprises par le gouvernement.

Maintenant, je voudrais quand même mentionner qu'il faut mettre les choses en perspective. Nous sommes dans une situation quand même, faut-il le dire,

surprenante, où un gouvernement est obligé de légiférer pour — j'ouvre les guillemets — «imposer» — je ferme les guillemets — plus de un demi-milliard de dollars de fonds publics à un corps constitué et une augmentation considérable de la masse salariale. Il y a lieu ici de s'interroger sur certains comportements collectifs que nous observons dans notre société, alors qu'on doit toujours prendre en considération lorsqu'on présente des demandes — qui peuvent être justifiées cependant — des éléments tels que l'intérêt général, l'état des finances publiques, les obligations que la population et la société à laquelle on appartient s'est créées au fil des années.

Et on sait qu'au Québec ces obligations ont pris la forme de nombreux programmes sociaux, qui ne sont pas accessibles aux citoyens du reste du Canada. Prenons, par exemple, le programme des garderies à prix réduit, dont bénéficient également les médecins qui sont en pratique privée ou en pratique avec l'assurance maladie du Québec, sur notre territoire. Prenons l'assurance médicaments, qui n'est pas disponible ailleurs. Prenons, surtout et en particulier, le coût des études médicales. Ça ne coûte vraiment pas cher, M. le Président — et on en est fiers — ça ne coûte vraiment pas cher, au Québec, d'étudier la médecine, par rapport à ce que ça coûte ailleurs au Canada. Et, en plus du bas prix, du bas coût des frais de scolarité pour les études médicales, le gouvernement subventionne 25 000 \$ par année par étudiant, de même que des montants plus élevés pour ceux qui étudient dans les antennes régionales, à Trois-Rivières ou à Sherbrooke.

Alors, il y a là non seulement à considérer la société dans son ensemble, mais également les contributions que cette société fait collectivement pour former les médecins et assurer leur pratique dans les conditions les meilleures possible, avec bien sûr des investissements en immobilisations et en équipements partout au Québec. Alors, il est malheureux que nous en soyons à entrevoir dans les prochaines minutes l'adoption d'un texte de loi qui générera jusqu'en 2010 les relations de travail entre le gouvernement du Québec et les médecins spécialistes. Je formule le voeu qu'avec le temps les blessures se cicatriseront et qu'on pourra continuer à travailler ensemble à l'amélioration du système de santé.

Je rappelle, M. le Président, que ce gouvernement a fait de la santé sa priorité, depuis 2003, en termes d'investissements, en termes de soutien, en terme d'organisation. C'est un effort qui est sans précédent au cours des récentes années et qui s'adresse autant aux médecins qu'au reste des employés du système de santé et des professionnels, qu'à la population dans son ensemble, qui en bénéficie des effets, des effets de ces politiques qui, on le sait, ont commencé à porter des fruits pour l'attente, notamment en radio-oncologie, en cardiologie, la chirurgie de la cataracte et des prothèses de hanche et de genou, ce qui va s'accroître avec la garantie d'accès et ce qui va faire également un pas de géant. Moi, je vois là un élément positif pour le système de santé et la population. Le pas de géant que le 50 millions de dollars que nous investirons dans les blocs opératoires permettra d'accomplir, pour tous les citoyens du Québec... et continuer sur notre lancée d'amélioration de l'accès.

Bien sûr, la loi prévoit également que la lettre d'entente est déplacée jusqu'en 2010, à moins que les parties en conviennent. Il y a lieu également de souligner cette fenêtre ouverte sur une occasion future, je l'espère. Merci.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Je cède maintenant la parole à M. le député de Borduas pour son 10 minutes. M. le député de Borduas, à vous.

#### M. Jean-Pierre Charbonneau

**M. Charbonneau:** Merci, M. le Président. Bien, écoutez, le ministre disait tantôt que tout n'était pas gris nécessairement dans ses relations avec les médecins spécialistes. La réalité, c'est qu'aujourd'hui tout est noir et blanc, il n'y a pas beaucoup de teintes de gris. Et le noir, c'est la colère des médecins spécialistes, c'est leur profonde frustration.

● (minuit) ●

Ce soir, ils sont réunis. Ils devaient se réunir demain, ils se sont réunis ce soir, et finalement ils ont décidé de rejeter la position gouvernementale. Ils le font parce que... — et c'est la raison pour laquelle nous allons voter contre le projet de loi; ils le font essentiellement — parce qu'ils ont l'impression d'avoir été dupés. Ils le font parce qu'on leur avait dit qu'il y avait un espace de négociation possible. Ils le font parce qu'il avaient compris, au mois de décembre dernier, puisqu'ils n'étaient pas inclus dans la loi spéciale qui a imposé les conditions salariales à la plupart des employés de l'État et qui avait été imposée aussi aux médecins résidents... Ils le font parce que, eux, ils n'avaient pas été inclus à l'époque dans cette approche-là et qu'ils se disaient que peut-être le gouvernement finalement considérerait une approche différente en ce qui les concerne.

Encore une fois, il ne s'agit pas ici, ce soir, de se demander si la revendication totale des médecins spécialistes est acceptable, il s'agit de comprendre qu'on veut nous amener à voter un projet de loi qui impose les conditions salariales et qui décrète, aujourd'hui, deux semaines avant l'ajournement de nos travaux parlementaires, selon les dispositions du règlement, qui décrète maintenant qu'il n'y a plus de discussion possible, un projet de loi qui dans le fond, d'autorité, continue à envoyer un message à tous ceux et celles qui négocient avec l'État, qui reçoivent leur salaire ou leur rémunération des fonds publics: Écoutez, même si vous avez le droit de grève ou même si vous avez le droit à la négociation, dans les faits il n'y a pas de négociation possible, le gouvernement décide des conditions, et les décrète, et les impose, et c'est ce qui choque les citoyens, c'est ce qui choque les médecins actuellement.

Encore une fois, il n'y a personne, j'imagine, du côté des médecins qui s'imaginait avoir gain de cause sur toute la ligne. Et encore une fois je dis que, nous-mêmes, nous ne partageons pas nécessairement toutes les revendications des médecins spécialistes. Et j'ai dit à plusieurs reprises aujourd'hui qu'évidemment la parité avec les mieux rémunérés au Canada, ce n'est pas nécessairement le standard qui est acceptable pour le Québec. Mais, à partir du moment où on avait reconnu, il y a déjà quelques années, que, même si ce n'est pas nécessairement le standard accepté et acceptable, qu'il y a malgré tout un rattrapage à faire, il fallait voir dans quelles conditions pouvait se faire le rattrapage. Et encore une fois le gouvernement a, lui aussi, signé une lettre d'entente qui suivait celle que nous avons signée au début de 2003. Et dans le fond les conditions de la situation financière de l'État québécois, du gouvernement du Québec étaient connues, à ce moment-là.

Quand ils sont arrivés au pouvoir, encore une fois je l'ai dit après-midi, il nous ont dit que c'était terrible, les finances publiques. Ce n'était pas si terrible que ça, mais ils ont créé toute une espèce de psychodrame politique pour essayer de dire que c'est terrible puis que maintenant, là, les choses se feraient différemment. Mais, à ce moment-là, pourquoi avoir signé la lettre d'entente avec l'autre Fédération de médecins puis pourquoi ne pas avoir, dès ce moment-là, donné l'heure juste? Parce que ce qui choque les citoyens puis ce qui choque les médecins spécialistes dans cette affaire-là, c'est d'avoir l'impression qu'on les a laissés aller pendant un bon bout de temps en ne leur donnant pas l'heure juste et en leur donnant l'impression qu'il y avait quelque chose de possible, alors qu'il n'y avait rien de possible.

Et ce qui est choquant aussi, c'est de voir finalement imposer des conditions alors qu'il n'y a pas de moyens de pression, il n'y a pas d'interruption des services publics dans le domaine de la santé, actuellement, au Québec, il n'y a pas un médecin spécialiste qui a manqué à son devoir, et on peut très bien comprendre. Et on a voté des lois spéciales ici quand il y avait des grèves illégales. Et ce qui est un peu choquant aussi aujourd'hui, c'est de voir que le gouvernement nous invite à voter en faveur du projet de loi, alors que, quand il était dans l'opposition, à deux reprises, dans les dernières années, il a fait le contraire de ce qu'il nous dit de faire aujourd'hui et dans un contexte totalement inacceptable à ce moment-là.

Comment expliquer que le Parti libéral, dans l'opposition, ait voté contre le gouvernement du Parti québécois qui proposait de forcer les infirmières à retourner au travail puis à mettre fin à leurs moyens de pression, qui faisaient une grève illégale en 1999? Comment accepter que le même Parti libéral du Québec, dans l'opposition, en 2002, ait voté contre le gouvernement précédent, contre le gouvernement du Parti québécois qui voulait obliger les médecins, qui, à ce moment-là, faisaient des moyens de pression dans certaines régions du Québec, en particulier en Mauricie, qui perturbaient le fonctionnement des urgences durant cet été-là, de mettre fin à leurs moyens de pression? On a voté contre, à l'époque. On a voulu jouer le petit jeu finalement de flatter des gens et de dire que ce n'était pas grave s'ils étaient en grève illégale.

Mais ce n'est pas la situation aujourd'hui, là. Il n'y a pas de grève illégale, il n'y a pas de moyens de pression. Mais on sort malgré tout la matraque et une loi très dure qui pénalise sévèrement. Et, en plus de ça, alors qu'il n'y a pas de moyens de pression qui ont été exercés, on les punit. On les punit en disant: Vous n'avez pas accepté nos offres, mais là on va vous imposer des conditions qui sont moins généreuses que la dernière offre qu'on vous avait faite. Tu sais, il y a comme quelque chose, là, d'un peu incroyable. Si au moins on les pénalisait parce qu'ils avaient désobéi à la loi puis qu'ils avaient manqué à leur serment d'office, on pourrait comprendre, à ce moment-là, qu'on ne veuille pas envoyer un message de félicitations et qu'on ne veuille pas leur donner le maximum de ce qu'on était prêt à donner, même si ce maximum-là pour eux n'était pas acceptable. Mais là ce n'est pas ça. Ils respectent la loi, ils ne font pas de moyens de pression, ils se contentent de faire de la publicité, que le gouvernement n'aime pas, que certains

peuvent trouver questionnable, et, aujourd'hui, ils se font imposer des conditions moins généreuses que ce qu'on leur proposait à la table.

On dit: Bon, bien, c'est parce qu'il faut comprendre qu'il y a une plus-value à la négociation. Dans le fond, ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il y a une plus-value à se ranger derrière l'opinion du gouvernement, il y a une plus-value finalement à plier l'échine puis à faire en sorte qu'on dise au gouvernement: Ce n'est pas grave, vous avez une attitude inacceptable, mais on va prendre notre trou puis on va accepter ça. Puis les citoyens qui ne le font pas, puis les syndiqués qui ne le font pas, puis les travailleurs et travailleuses dans le secteur public qui ne le font pas, bien ils en paient le prix. On l'a fait payer, cette médecine-là, aux infirmières de la CSN parce qu'elles n'ont pas, contrairement à l'autre syndicat, accepté des dernières offres du gouvernement, on a imposé des offres moins généreuses aux infirmières de la CSN, et, aujourd'hui, on se retrouve dans la même situation avec les médecins spécialistes. On se retrouve dans la situation où on les punit littéralement pour avoir refusé d'accepter l'offre gouvernementale.

Le ministre dit: J'espère que les blessures vont se guérir. Je vous prédis, à cause de l'expérience que j'ai dans cette enceinte et des débats puis des précédents, je vous prédis que les gens vont s'en souvenir longtemps. Je vous prédis que ces blessures-là vont prendre du temps à guérir, si elles guérissent un jour. Je vous prédis que vous auriez pu agir autrement. Je vous dis que, dans votre comportement, il y a la graine d'un profond déchirement du tissu social. Il y a les éléments qui font que, dans une société, à un moment donné, la confiance se brise, elle se brise envers ceux et celles qui ont la responsabilité gouvernementale. Et ce n'est pas un jour glorieux pour l'Assemblée nationale, aujourd'hui, M. le Président. Et ça ne devrait pas être un jour glorieux pour le gouvernement actuel, qui n'avait pas annoncé ce type d'attitude là quand il était dans l'opposition et qu'il réclamait un mandat de gouvernement. Aux dernières élections, là, ce n'est pas ça qu'on laissait entendre à tout le monde au Québec, ce n'est pas le genre d'attitude qu'on laissait miroiter aux citoyens puis aux citoyennes. Les gens avaient l'impression qu'ils auraient une autre approche. En fait, il y a une approche pire, plus dure, plus intransigeante, où la négociation n'existe pas, et finalement avec le résultat qu'on retrouve un mécontentement généralisé à travers le Québec.

Alors, on peut bien vouloir régler des questions pour mettre ça derrière nous, pour pouvoir envisager l'automne et les mois qui viennent avec plus de sérénité en se disant: Bon, bien, les élections s'en viennent, et mieux vaut avoir tout mis ça derrière nous. Le fait est que l'agenda électoral du gouvernement a primé dans cette affaire-là. Les citoyens le savent, les médecins spécialistes le savent aussi et ça les met en colère. Et c'est à cause de ça que nous allons voter contre cette loi, M. le Président, ce projet de loi, parce que nous ne voulons pas nous associer à ce genre de comportement et d'attitude qui est maintenant la marque de commerce du gouvernement: imposer plutôt que d'accepter de créer des consensus dans la société.

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Merci, M. le député de Borduas. Je reconnais maintenant Mme la députée

de Lotbinière, en vous rappelant que vous avez un droit de parole de cinq minutes.

### Mme Sylvie Roy

**Mme Roy:** Merci, M. le Président. Il est assez étonnant, à ce moment-ci, à ce moment-ci de la journée, d'entendre parler de politique de main tendue. Moi, ce que je vois, là, c'est plutôt une fédération qui devrait négocier à genoux, un couteau ici puis une guillotine derrière la tête. Voyons! on est dans un processus d'adopter un projet de loi sous bâillon. Il n'y a pas de possibilité de négociation, là. Je pense que c'est le b.a.-ba de la négociation, pour avoir une négociation favorable, il faut laisser partir l'autre partie la tête haute. Puis, dans la façon dont on a enclenché ça, là, il ne s'agit pas de la main tendue, il s'agit de: À genoux, et tu signes. C'est plutôt le processus que le gouvernement libéral a adopté.

● (0 h 10) ●

Le processus de la main tendue, on peut le dire de la fédération. Le 25 mai, ils émettaient un communiqué, la fédération: «À ce stade des négociations, il serait préférable d'éviter les gestes impulsifs, les déclarations intempestives, voire[...]. Nous invitons le ministre à faire preuve de bonne foi, à éviter une confrontation...» Le 30 mai: «Nous aurions souhaité que le gouvernement négocie de bonne foi...» Nous désirons toujours négocier. Le 2 juin: «Il s'agit [maintenant] d'enclencher le processus [de médiation].» On a vanté, à travers le Québec, et le ministre de la Justice l'a tellement vanté, le système de médiation pour éviter les conflits, pour éviter les affrontements, pour avoir des ententes consensuelles avec lesquelles on pourrait vivre mieux à l'avenir.

Le 6 juin, on réclame encore la médiation: «...il est inconcevable que le gouvernement choisisse d'ignorer la procédure de médiation qui a pour but de pacifier et de faciliter les négociations.» Posez n'importe quelle question au ministre de la Justice en cette Chambre, il va vous dire que la médiation... Comme on dit souvent, le meilleur des procès ne vaut pas... la pire des ententes vaut le meilleur des procès.

Dernièrement, 7 juin: «Nous faisons tout pour continuer la négociation de façon politique... pacifique — parce que la politique... — et nous faisons appel à un droit que le gouvernement encore une fois bafoue.» Qu'est-ce qu'on fait ici, M. le Président? On leur impose dans la gorge des conditions et puis on vient nous parler de politique de main tendue. C'est quand même assez surprenant. C'est quand même assez surprenant de dire qu'à 0 h 15, voilà 1 h 30 min, on leur a tendu la main et ils l'ont refusée, alors qu'en 2003 on signalait un engagement à l'effet qu'on réglerait leur sort, leur dossier.

M. le Président, on vient de discuter des articles du projet de loi. L'article 8 du projet de loi n° 37 dit: «Nul ne peut, par omission ou autrement, faire obstacle ou nuire à la dispensation de services médicaux par des médecins spécialistes.» Pendant cette saga de négociation, on a accusé les médecins d'une dérive éthique. On a eu la réponse à l'effet que le gouvernement avait lui-même fermé des salles d'hôpitaux par des contraintes budgétaires. Les directeurs d'hôpitaux ont fermé des salles d'opération pour des contraintes budgétaires. J'aimerais savoir ici, en cette Chambre, si cet article-là va s'appliquer à ces directeurs d'hôpitaux qui vont décider, parce que ça coûte

trop cher, parce que ça ne rentre plus dans les budgets, de fermer les salles d'opération à 3 heures, comme on a entendu parler. 50 millions, est-ce que ça va résoudre tout ce problème? Si ça arrive, si on n'a plus d'infirmières disponibles, comme on a tellement entendu en commission parlementaire, est-ce que l'article 8 va s'appliquer? Est-ce qu'on va leur imposer, à ces infirmières-là qui ne se présenteront pas au travail, des amendes de 100 \$ à 500 \$? Il faudrait que le gouvernement se regarde, M. le Président, et cesse de faire porter l'opprobre sur nos médecins.

Nos médecins sont là pour soigner, ils nous l'ont dit en commission parlementaire, et je n'ai aucune raison de douter de leur bonne foi. Ils ont négocié de façon respectable, ils ont fait de la publicité qui a certainement déplu au gouvernement libéral, mais jamais, en aucun cas, ils n'ont manqué à leur devoir. Ils ne méritent pas cette loi matraque pour des... Ils n'ont fait aucune faute, ils n'ont fait aucune erreur dans la façon d'administrer les soins, ils ne méritent pas d'être punis pour avoir voulu négocier de bonne foi, M. le Président. C'est donc la raison pour laquelle nous allons nous opposer vertement à ce projet de loi et nous allons continuer de débattre, cette nuit, et demander au gouvernement, à chaque fois qu'une salle d'opération sera fermée, de...

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Merci, Mme la députée de Lotbinière. Je cède maintenant la parole au ministre de la Santé et des Services sociaux pour son droit de réplique.

### M. Philippe Couillard (réplique)

**M. Couillard:** Bien, très brièvement, M. le Président, la présentation de la députée était pleine de contradictions. C'est justement parce qu'il y a des demandes multiples sur les services et les budgets en santé qu'il faut absolument faire l'équité entre la rémunération et ses services, et nous faisons, de façon claire, le choix sur le développement de nouveaux services à la population.

Je rappelle que la lettre d'entente dont il est question — et c'est le point névralgique de toutes ces discussions — a été signée le 1er avril 2003. Sans vouloir accuser totalement le gouvernement précédent de calcul électoral, qu'ils nous reprochent, semble-t-il, aujourd'hui, pour les citoyens il y a un rapprochement assez évident entre le 1er avril 2003 et le 14 avril 2003, et je dirais que les médecins ont peut-être habilement utilisé cette proximité de l'échéance électorale pour arracher cette lettre d'entente au gouvernement précédent.

Maintenant, je fais remarquer également que la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, ça aussi, c'est des médecins du Québec. Il y en a autant, d'omnipraticiens, que de spécialistes: en gros, 50-50. Même gouvernement, même ministre, même offre, même structure, même conversation, et ça ne s'est pas du tout passé de la même façon. Eux également, ils ont une lettre d'entente. On verra au cours des prochaines heures, je crois que l'issue ne sera pas du tout la même pour les omnipraticiens qu'elle ne l'est pour les spécialistes. Il faut rappeler ici, M. le Président, que les médecins spécialistes obtiennent plus, beaucoup plus que les autres groupes de la société et auraient pu obtenir encore plus avec l'entente qui était proposée.

Et le député de Borduas ne répond pas aux questions que je lui posais déjà à quelques reprises. C'est que ce qu'il nous dit, ça revient à nous demander de donner plus d'argent aux médecins spécialistes, et la question que je lui pose: Combien de plus et où prendre cet argent? Il y a quand même un demi-milliard, plus de un demi-milliard de dollars sur la table, actuellement. On avait, sur la table, près de 600 millions de dollars, 593 millions, 30 % d'augmentation de la masse salariale. C'est presque surréaliste, M. le Président. Pour les citoyens qui nous écoutent actuellement, qu'un gouvernement ait à légiférer parce qu'un groupe refuse un demi-milliard de dollars et 30 % d'augmentation de masse salariale, il y a là certainement une question à débattre plus largement au niveau de la société.

Et pourquoi faut-il faire cet équilibre entre la rémunération et les services? Parce que les besoins sont immenses dans le reste du système de santé. Et c'est même avec beaucoup de parcimonie qu'on doit traiter ces fonds publics. On parle de un demi-milliard, 500 millions, 560 millions, 590 millions comme si c'était de la brouille, comme si c'étaient des choses qui n'ont pas de valeur. Ça a beaucoup de valeur d'abord pour les gens qui gagnent cet argent et qui l'envoient au gouvernement pour qu'il l'utilise sagement, et ça a beaucoup de valeur par rapport aux autres besoins du système de santé. Avec une fraction de ces sommes, on réglerait le problème de soins à domicile, de réadaptation, de jeunesse en difficulté, et c'est ça, la mission d'équilibre essentiel que le gouvernement doit faire entre la rémunération et les services.

Alors, effectivement, il y a là un principe, un principe de négociation que je vais réaffirmer encore parce qu'il est vrai, il est correct...

**Des voix:** ...

**M. Couillard:** Il y a du bruit de fond, de l'autre côté, là, du côté de Taschereau, je pense, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Cusano):** S'il vous plaît! Je vous demande votre collaboration. M. le ministre, vous pouvez poursuivre.

**M. Couillard:** Il y a là, donc, un principe de négociation qui est là pour rester. On continue à s'agiter, de l'autre côté, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Je demande la collaboration de tous. S'il vous plaît! Il y a seulement qu'une personne qui a la parole à ce moment-ci, c'est le ministre. M. le ministre, vous pouvez poursuivre.

**M. Couillard:** Une incapacité à avoir un débat calme est souvent révélatrice de beaucoup de choses, M. le Président.

Alors, effectivement, il y a un principe de négociation qui est utilisé et qui est illustré actuellement comme il...

**Des voix:** ...

**M. Couillard:** Ça continue encore. Ils sont incapables de garder le calme dans cette Assemblée, M. le Président. C'est très désagréable.

**Le Vice-Président (M. Cusano):** M. le ministre... poursuivre. Je vais juger de savoir qui est calme puis qui n'est pas calme à ce moment-ci, là. Vous pouvez poursuivre.

**M. Couillard:** Alors, la différence, le principe est celui-ci, et je peux déjà prévoir que c'est un principe qui va devenir marquant et va devenir un point tournant des relations de travail du gouvernement du Québec avec les partenaires de travail avec lesquels il négocie: c'est qu'une entente négociée sera toujours supérieure, en termes de résultat, à une autre solution, et notamment à une solution qu'on doit malheureusement imposer par voie législative, parce que c'est la seule façon de gérer, de façon responsable, les systèmes publics, les grands réseaux dans le contexte actuel des finances publiques non seulement du Québec, mais de beaucoup d'autres États, partout dans le monde, qui ont à faire face aux mêmes difficultés.

Et je termine en disant: On parle de blessure, effectivement, on parle de douleur, de souffrance. Il faut mettre les choses en perspective. La vraie souffrance, ce n'est pas celle des médecins spécialistes du Québec, c'est celle des patients, c'est celle d'autres citoyens du Canada, du Québec et de la planète qui vivent dans des conditions véritablement difficiles. Et, se faire imposer par loi plus de un demi-milliard de dollars, M. le Président, je crois qu'il y a des sorts plus graves que ça dans la vie et sur notre planète actuellement, malheureusement.

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Je vous remercie, M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

Est-ce que le projet de loi n° 37, Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins spécialistes, est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Une voix:** ...un appel nominal.

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Alors, il y a une demande pour un appel nominal. Qu'on appelle les députés, s'il vous plaît.

● (0 h 20 — 0 h 27) ●

**Le Vice-Président (M. Cusano):** À l'ordre, s'il vous plaît! Alors, je mets aux voix maintenant la motion de M. le ministre de la Santé et des Services sociaux proposant l'adoption du projet de loi n° 37...

**Des voix:** ...

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Le vote... Alors, je présume qu'il y a consentement à ce que le député puisse être aussi...

**Des voix:** Oui, oui.

**Mise aux voix**

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Oui? Alors, je recommence. Je mets maintenant aux voix la motion de M. le ministre de la Santé et des Services sociaux proposant l'adoption du projet de loi n° 37, Loi concernant

la prestation des services de santé par les médecins spécialistes.

Que les députés qui sont en faveur de cette motion veuillent bien se lever.

● (0 h 30) ●

**Le Secrétaire adjoint:** M. Dupuis (Saint-Laurent), Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), M. Audet (Laporte), M. Després (Jean-Lesage), Mme Courchesne (Fabre), M. Couillard (Mont-Royal), M. Fournier (Châteauguay), M. Vallières (Richmond), Mme Thériault (Anjou), Mme Delisle (Jean-Talon), M. Kelley (Jacques-Cartier), Mme Boulet (Laviolette), M. Pelletier (Chapleau), M. Bergman (D'Arcy-McGee), M. Ouimet (Marquette), M. Marsan (Robert-Baldwin), Mme Gauthier (Jonquière), M. Corbeil (Abitibi-Est), Mme Normandeau (Bonaventure), Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé), M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata), M. MacMillan (Papineau), Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), M. Marcoux (Vaudeuil), M. Lessard (Frontenac), M. Gauthrin (Verdun), Mme Loïselle (Saint-Henri—Sainte-Anne), M. Paradis (Brome-Missisquoi), M. Lafrenière (Gatineau), M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis), M. Whissell (Argenteuil), Mme Lamquin-Éthier (Crémazie), Mme Théberge (Lévis), M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Houda-Pepin (La Pinière), M. Brodeur (Shefford), M. Cholette (Hull), M. Reid (Orford), M. Bachand (Arthabaska), M. Bernard (Rouyn-Noranda—Témiscamingue), M. Bernier (Montmorency), M. Blackburn (Roberval), Mme Charlebois (Soulanges), Mme Hamel (La Peltrie), Mme Gaudet (Maskinongé), M. Dubuc (La Prairie), M. Descoteaux (Groulx), M. Clermont (Mille-Îles), M. Auclair (Vimont), M. Gabias (Trois-Rivières), Mme L'Écuyer (Pontiac), Mme Legault (Chambly), M. Mercier (Charlesbourg), M. Moreau (Marguerite-D'Youville), M. Morin (Montmagny-L'Islet), M. Paquin (Saint-Jean), Mme Perreault (Chauveau), Mme Vien (Bellechasse), M. Tomassi (LaFontaine), M. Soucy (Portneuf), M. Rioux (Iberville), Mme James (Nelligan).

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Que les députés qui sont contre cette motion veuillent bien se lever.

**Le Secrétaire adjoint:** Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Lemieux (Bourget), Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), M. Charbonneau (Borduas), Mme Caron (Terrebonne), M. Pinard (Saint-Maurice), M. Legault (Rousseau), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Létourneau (Ungava), M. Boucher (Johnson), M. St-André (L'Assomption), Mme Robert (Deux-Montagnes), Mme Papineau (Prévost), M. Jutras (Drummond), Mme Vermette (Marie-Victorin), M. Dion (Saint-Hyacinthe), M. Cousineau (Bertrand), M. Valois (Joliette), M. Bouchard (Vachon), M. Girard (Gouin), M. Bédard (Chicoutimi), M. Morin (Nicolet-Yamaska), M. Simard (Richelieu), M. Legendre (Blainville), M. Deslières (Beauharnois), Mme Charest (Rimouski), Mme Richard (Duplessis), M. Dufour (René-Lévesque), Mme Beaudoin (Mirabel), Mme Lefebvre (Laurier-Dorion), M. Bourdeau (Berthier), M. Turp (Mercier), Mme Maltais (Taschereau), Mme Doyer (Matapédia), M. Lelièvre (Gaspé), M. Thériault (Masson), M. Tremblay (Lac-Saint-Jean), Mme Champagne (Champlain), M. Bergeron (Verchères).

M. Dumont (Rivière-du-Loup), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Grondin (Beauce-Nord), Mme Roy (Lotbinière), M. Légaré (Vanier).

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Y a-t-il des abstentions?

**Mme Lemieux:** M. le Président, est-ce qu'on peut permettre au député de Sainte-Marie—Saint-Jacques de voter?

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Y a-t-il consentement? Il y a consentement pour que M. le député de Sainte-Marie—Saint-Jacques se joigne au vote.

**Le Secrétaire adjoint:** M. Lemay (Sainte-Marie—Saint-Jacques).

**Le Vice-Président (M. Cusano):** M. le secrétaire général, le résultat du vote, s'il vous plaît.

<b>Le Secrétaire:</b> Pour:	62
Contre:	45
Abstentions:	0

**Le Vice-Président (M. Cusano):** La motion est adoptée. Donc, le projet de loi n° 37, Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins spécialistes, est adopté.

#### Projet de loi n° 31 (suite)

##### Adoption

Alors, à ce moment-ci, M. le ministre des Finances propose l'adoption du projet de loi n° 31, Loi modifiant la Loi concernant la Société nationale du cheval de course. Je vous rappelle que, conformément à la motion de suspension des règles adoptée précédemment, la durée de ce débat est limitée à un maximum de 30 minutes réparties comme suit: 10 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement; 10 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; cinq minutes aux députés indépendants, et une réplique d'une durée maximale de cinq minutes est réservée au ministre qui présente le projet de loi.

Alors, je cède immédiatement la parole à M. le ministre des Finances.

##### M. Michel Audet

**M. Audet:** M. le Président, au cours des 10 dernières années, de multiples plans de redressement et de relance n'ont jamais réussi à améliorer la situation de l'industrie du cheval de course qui emploie plus de 3 000 personnes au Québec.

Entre 1995 et 2003, cette industrie a reçu près de 285 millions de fonds publics en plus d'une garantie de prêt de plus de 25 millions de dollars. L'été dernier, notre gouvernement a décidé donc qu'il était temps de trouver un partenaire privé disposé à prendre en charge les hippodromes situés au Québec, actuellement gérés par la SONACC, et qui serait prêt à investir les sommes nécessaires pour relancer cette industrie et maintenir les

hippodromes en état, évidemment le tout combiné avec des investissements de Loto-Québec pour des salons de jeu, n'est-ce pas, qui seraient placés dans les hippodromes et, je le signale à l'intention de la députée de Rimouski — c'est très important — accompagné d'une réduction de l'offre globale de jeu donc au Québec pour les ALV. Donc, il y a une réduction nette de 750 ALV plus les réductions qui sont en train d'être faites actuellement, sur une base volontaire.

Pour y parvenir, nous avons mis en place donc un comité indépendant pour procéder à un appel d'offres. Le président du conseil d'administration de la SONACC, membre du comité, a pris part au processus complet de délibérations pour la mise en place à la fois du devis, et d'appel d'offres, et pour le choix de l'entreprise retenue donc comme ayant la meilleure soumission. Au terme du processus, en novembre dernier — et là je veux corriger, n'est-ce pas, encore une fois une phrase qu'a utilisée à plusieurs reprises... par le député de Rousseau — ce n'est pas le ministre des Finances, c'est: le comité indépendant donc a recommandé la proposition — je ne connaissais même pas les soumissionnaires; la proposition — donc d'Attractions hippiques inc. donc parce que c'était celle qui comportait le plus d'avantages pour l'industrie.

La proposition d'Attractions hippiques comportait et comporte toujours aujourd'hui les engagements à réaliser, des investissements totalisant 280 millions de dollars sur cinq ans, et ça, ce sont seulement les investissements de base, je le répète, c'est très important. Malheureusement, depuis quelques semaines, les cinq administrateurs de la SONACC ont décidé de ne plus appuyer l'entente qu'ils avaient appuyée auparavant et qu'ils avaient non seulement approuvée en novembre dernier, mais qu'ils avaient recommandée au gouvernement. Ils se disent insatisfaits et n'ont cessé d'ajouter des conditions dans le cours des négociations, et je le répète, dont la principale condition est de laisser à la SONACC les mêmes pouvoirs en définitive qu'elle détient actuellement alors que nous transférons l'essentiel de ses activités de gestion au secteur privé. Or, sans l'appui de la SONACC, M. le Président, l'entente ne peut être conclue. Grâce à la loi débattue aujourd'hui, le gouvernement donc pourra nommer des cadres supérieurs de la fonction publique sur le conseil d'administration de la SONACC, afin de procéder à une remise en ordre de cette société, de préparer une transition lorsque le transfert des hippodromes aura été complété et d'établir le mandat du futur conseil de l'industrie qui sera constitué afin d'assurer la promotion et le développement de l'ensemble de cette industrie.

Je veux également, M. le Président, apporter quelques commentaires sur le projet de loi lui-même. Voilà le cadre général. Nous avons l'obligation de revoir la Loi de la SONACC pour une raison bien simple — il y a une disposition du projet de loi qui est très claire — nous avons un article de la loi qui légalise les actes posés par la SONACC depuis 2001. Pourquoi? Parce que, depuis 2001, la SONACC n'a pas rempli les obligations prévues à sa loi. Elle devait former un conseil, un comité, n'est-ce pas, dont seraient issus quatre de ses membres à ce moment-là, en 2001. Jamais on n'a donné suite à cet engagement prévu à la loi. Donc, c'est pourquoi il n'y a toujours que les cinq membres qui actuellement représentent le conseil de la SONACC, M. le Président. Donc, pour s'assurer, n'est-ce pas, que tous les gestes

qui ont été posés soient bien légaux, nous avons donc ajouté un article qui dit clairement que «les décisions prises par le conseil d'administration de la Société nationale du cheval de course depuis le 1er septembre 2001 — donc, depuis qu'elle est techniquement en situation d'illégalité apparente, puisqu'elle n'a pas rempli les conditions prévues à la loi — ne peuvent [donc] être invalidées du seul fait du non-respect des articles 4 à 10, 14 et 16 de la Loi concernant la Société nationale du cheval de course».

M. le Président, ces dispositions de l'article 6 expliquent également en bonne partie les différends qu'il y a eu effectivement entre le gouvernement et la SONACC. Je l'ai déjà mentionné, nous avons eu plusieurs discussions où la SONACC se disait en accord avec la proposition mais à la condition qu'on maintienne, dans son mandat, des dispositions de gestion qui restaient pratiquement inchangées, laissaient pratiquement inchangé le conseil d'administration, ce qui était incompatible avec le nouveau mandat qu'aura le futur conseil de l'industrie, donc l'organisation qui continuera en quelque sorte d'assumer des responsabilités qui n'ont pas été transférées. C'est très important, je veux être très clair à l'égard de toute l'industrie, les activités dont la SONACC a charge et qui ne sont pas transférées donc à Attractions hippiques ou au futur acquéreur seront donc maintenues et prises en charge par le conseil, donc un conseil de l'industrie.

● (0 h 40) ●

D'autre part, ce conseil sera représentatif — c'est très important — de l'ensemble de l'industrie et non pas formé d'un groupe représentant une petite partie seulement de l'industrie comme c'est le cas actuellement pour la SONACC. Je signale à cet égard, également, une situation qui m'a étonné, puisqu'en fonction des règles de gouvernance aujourd'hui c'est quelque chose d'assez inimaginable. Imaginez que ce sont les gens qui représentent une industrie qui gèrent des dizaines de millions de dollars par année, qui attribuent ces fonds-là. Puis je ne veux pas présumer, n'est-ce pas, de leur bonne foi, mais c'est quelque chose qui va à l'encontre des règles de gouvernance qu'on s'est données comme gouvernement, qu'on s'est données comme société, je pense, depuis ces dernières années.

Ces fonds-là doivent être gérés par des administrateurs qui n'ont pas d'attache directe à une industrie particulière. Il peut y avoir des représentants, c'est normal, qui représentent ce secteur-là, mais on ne peut pas imaginer aujourd'hui une loi... comment pourrait-on imaginer une loi, aujourd'hui voter une loi semblable, M. le Président? Je pense qu'on dirait immédiatement qu'elle va à l'encontre des règles de base, des règles de gouvernance. Depuis tout ce qu'on a connu ces dernières années, comment pourrait-on imaginer un conseil d'administration formé seulement de représentants de l'industrie qui gèrent en définitive des fonds publics? Parce que n'oublions pas que la SONACC actuellement pour... c'est-à-dire, dans les hippodromes, il y a actuellement des ALV, il y a entre 12 et 15 millions de dollars de revenus annuels qui sont produits par les ALV dans les hippodromes. Il y a également des revenus du pari mutuel qui sont distribués également. Ils gèrent des fonds publics, plus les 300 millions qui ont été transférés par le gouvernement au fil des ans. Donc, il y a là une matière à interrogation.

Et j'entendais tantôt le député de Rousseau qui disait qu'il faudrait effectivement répondre à la demande

de la SONACC peut-être, qu'il y ait un vérificateur général... ait un mandat pour aller vérifier les choses là-bas. Moi, je serais très ouvert à cette possibilité-là. Je crois que c'est quelque chose qu'on va certainement considérer avec beaucoup d'attention, dans les prochains jours.

M. le Président, je le répète, nous avons fait ce projet-là à la demande de l'industrie et de toute l'industrie. Ça nous est venu de toutes parts. Ce n'est pas seulement une fraction de l'industrie, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure. Et j'ai donné aujourd'hui, évidemment, la résolution adoptée par la SONACC pas plus tard que vendredi dernier... pardon, pas la SONACC, excusez-moi, l'ATAQ, vendredi dernier... c'est-à-dire cet après-midi, pardon, à 15 heures, c'est très important de le dire. Parce qu'on prétend et encore une fois le député de Rousseau veut laisser croire qu'il y a une différence entre l'entente de principe puis l'entente réalisée. Et non seulement il n'y a aucune différence, mais les gens de l'ATAQ ont pris connaissance et assisté à une rencontre de plusieurs heures où on leur a expliqué l'entente de principe signée le 28 novembre 2005 et la convention de vente datée du 15 mai 2006. Et, après avoir pris connaissance de ça, ils concluent qu'il n'y a pas de différence et demandent au ministre des Finances de procéder à l'adoption du projet de loi n° 31 dans les meilleurs délais.

Donc, M. le Président, ce sont eux les principaux intéressés, puisque c'est eux qui vont voir les bourses augmenter suite à cette décision, qui sera prise éventuellement, de transférer les hippodromes, augmenter, dès l'année prochaine, de 16 à 25 millions puis à 35 millions dans cinq ans, et ce sont eux qui verront une industrie en meilleure santé, puisqu'on sera capables d'y voir circuler des chevaux de meilleure qualité. Merci.

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Je vous remercie, M. le ministre des Finances. Je reconnais maintenant M. le député de Rousseau, porte-parole en cette matière. M. le député.

#### M. François Legault

**M. Legault:** Merci, M. le Président. M. le Président, dans ce dossier je pense que c'est important qu'on rappelle un petit peu les faits, ce qui est arrivé depuis l'automne dernier.

L'automne dernier, M. le Président, le ministre des Finances a décidé de vendre les quatre hippodromes du Québec et a procédé à un appel d'offres. M. le Président, cet appel d'offres, essentiellement ce que proposait le ministre des Finances pour attirer des participants du secteur privé, c'était de leur offrir 1 900 appareils de loterie vidéo qui rapportent à peu près 40 millions de dollars, par année, de profit aux futurs acquéreurs des hippodromes et de demander à ces soumissionnaires qu'est-ce qu'ils étaient prêts à donner en échange du 40 millions par année, pendant 25 ans. M. le Président, je veux tout de suite faire une parenthèse: les 1 900 appareils de loterie vidéo actuellement sont très contestés. Les représentants, par exemple, de la Santé publique à Québec, et je sais que la ministre déléguée à la Santé et Services sociaux va être d'accord avec moi, sont inquiets des impacts sur le jeu pathologique, M. le Président. Ça brise beaucoup de familles. Et actuellement il y a des grandes discussions

qui ont lieu, qui devraient se poursuivre avant qu'on prenne cette décision finale de donner au sénateur libéral Paul Massicotte 1 900 appareils de loterie vidéo pour 25 ans. C'est de ça qu'il s'agit, M. le Président.

Or, M. le Président, effectivement le ministre des Finances a raison, c'est un comité qui s'est penché sur les cinq offres qui ont été faites par les différents soumissionnaires pour voir quelle était la meilleure offre. Donc, ce qu'on disait à des groupes du secteur privé, M. le Président: On vous donne 1 900 appareils qui vont vous rapporter 40 millions de dollars par année, pendant 25 ans. Vous, qu'est-ce que vous êtes prêts à faire en échange? Alors, M. le Président, les différents soumissionnaires ont promis un certain nombre de bourses sur 25 ans. Alors, M. le Président, le comité a choisi, à ce moment-là, le sénateur libéral Paul Massicotte qui avait fait la meilleure offre. Même le président de la SONACC, M. le Président, a choisi ce groupe parce que c'était le plus intéressant et a signé une entente de principe avec une cédule de versement pour les bourses que promettait M. Massicotte. Alors, M. le Président, là où on commence à avoir un problème, c'est qu'au cours des derniers mois le ministre des Finances a essayé et essaie toujours de modifier l'entente, de modifier l'entente, M. le Président. Et ce n'est pas moi qui le dis.

Je sais que ça choque le ministre, mais le chef de l'exploitation, Stéphane Bibeau, émettait, il y a quelques jours, un communiqué où il disait, M. le Président: «Le ministre des Finances [...] continue de menacer et de vouloir changer les règles du jeu si la SONACC n'acquiesce pas à un projet d'entente finale découlant d'un processus de négociation — écoutez bien les mots, M. le Président — entaché d'irrégularités et dont le contenu détourne 125 millions de dollars au profit [de l'entreprise] Attractions hippiques [qui est la] propriété du sénateur libéral Paul Massicotte.» M. le Président, c'est là que le problème commence. Et il y a eu un autre communiqué de presse toujours par la SONACC, qui disait que le ministre et son équipe travaillent à la préparation d'un projet de convention qui détourne la somme de 125 millions de sa destination initiale qui était des bourses pour les hommes de chevaux. Et on voyait, dans ce communiqué, M. le Président — la SONACC disait: «L'objectif du processus de privatisation, soit la pérennité des emplois, ne doit pas être troqué contre un objectif de rentabilité supplémentaire pour un [investisseur unique]», le sénateur libéral Paul Massicotte.

Alors, M. le Président, le ministre des Finances, qui n'est pas capable actuellement de convaincre la SONACC de signer l'entente où il enlève 125 millions de bourses pour les donner au sénateur Massicotte, bien vient déposer un projet de loi, M. le Président, vendredi dernier. Vendredi dernier, à la fin de la session, il dépose un projet de loi où il se donne le droit de remplacer les administrateurs de la SONACC et rien de moins, M. le Président, que la possibilité aussi, par décret, de dissoudre la SONACC. Donc, il se dit: Si la SONACC ne veut pas signer la nouvelle entente avec le sénateur libéral Paul Massicotte, je vais les dissoudre, ça va régler le problème. C'est la façon libérale, M. le Président, de régler le dossier. Alors, M. le Président, le président des propriétaires de la SONACC, le président de la Société des propriétaires et des éleveurs de chevaux, M. le Président — c'est quand même important, là — ce sont

ces personnes qui investissent le plus d'argent dans l'industrie. Ils élèvent des chevaux. Ils sont inquiets, M. le Président. Ils sont d'accord avec la SONACC. Pourquoi? Parce qu'ils se disent: Pourquoi nous priver de 125 millions? Pourquoi venir vicier le processus d'appel d'offres? Pourquoi venir en plein milieu, M. le Président, du processus pour signer la convention finale, dire: L'appel d'offres qu'on avait fait, où on avait reçu cinq soumissions, bien on choisit le sénateur Massicotte et on lui fait une autre entente juste à côté où on lui donne un cadeau de 125 millions. Ils ne sont pas d'accord d'abord avec ça, M. le Président.

● (0 h 50) ●

L'autre inquiétude, M. le Président, c'est que les gens de l'industrie se disent: Si la SONACC est dissoute — et c'est ce qui est prévu dans le projet de loi — qui va s'occuper des programmes de course? Qui va établir quels sont les chevaux qui ont le droit de courir? Parce qu'actuellement effectivement la SONACC a mis des règlements pour que ce soient des chevaux qui ont été élevés au Québec qui aient le droit de courir pour la majeure partie des courses. Or, là, il n'y en aura plus, de SONACC, M. le Président. Je vois le ministre de l'Agriculture, qui a l'air intéressé. Je pense qu'il devrait parler avec son ministre, avec son collègue des Finances.

C'est inquiétant. L'industrie est inquiète, M. le Président. M. le Président, on a donc le président de la SPECSQ, la société des producteurs et des éleveurs de chevaux au Québec, qui dit: Je suis en désaccord avec cette nouvelle convention. M. le Président, on a dit au ministre des Finances tantôt, on lui a proposé, dans la courte étude... M. le Président, en tout et partout, on a eu 45 minutes pour étudier le projet de loi qui veut abolir la SONACC. Or, on a proposé au ministre des Finances de donner un mandat au Vérificateur général pour comparer les deux ententes. Le ministre nous dit: Ce n'est pas vrai, il n'y a pas de changement entre les deux ententes; ce n'est pas vrai qu'il y a un écart de 125 millions, dans les bourses qui vont être payées par le sénateur libéral Paul Massicotte, entre la première entente et la deuxième entente. On dit: Donnez un mandat au Vérificateur général pour qu'il vérifie si c'est vrai ou non. La SONACC dit: Il y a une différence de 125 millions. Le ministre des Finances dit: Non, il n'y a pas de différence de 125 millions.

M. le Président, quand je lis les deux ententes, je vois une différence parce qu'on a un écart d'à peu près 8 millions par année, sur 15 ans, dans les bourses qui sont payables dans les deux scénarios. Si vous faites un petit calcul, M. le Président, dans la deuxième entente, le sénateur libéral Paul Massicotte aura 8 millions de moins à payer — de bourses — pendant 15 ans. Ça fait grosso modo à peu près 125 millions. M. le Président, si on veut régler le problème, pourquoi ne pas demander au Vérificateur général de venir faire toute la lumière, M. le Président?

Donc, je vous dirais, en terminant, M. le Président, qu'actuellement, avec ce changement des règles du jeu, il faut refaire un appel d'offres pour revenir à l'entente initiale. Il faut que le ministre des Finances respecte sa parole. Il a signé une entente de principe le 28 novembre dernier. Il doit respecter cette entente de principe. Il a aussi promis à l'industrie qu'il y aurait des représentants pour surveiller ce que va faire le sénateur libéral Paul Massicotte. Il n'a rien fait de ce côté-là, M. le Président.

Donc, je pense que le ministre des Finances est rendu à l'étape de montrer sa bonne foi. Ça n'a pas de bon sens, M. le Président, qu'en quelques heures on vienne imposer encore une fois un consensus, un consensus qui n'a pas eu lieu, M. le Président, dans le milieu. Et, M. le Président, si le ministre des Finances n'a rien à se reprocher, si son gouvernement n'est pas encore en train de favoriser un intérêt particulier aux dépens de l'intérêt général, il devrait accepter notre offre de confier un mandat au Vérificateur général et aussi d'entendre en commission parlementaire les représentants de l'industrie. C'est ce que je demande au ministre des Finances, M. le Président. Merci.

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Je vous remercie, M. le député de Rousseau. Je reconnais maintenant M. le député de Vanier.

**M. Sylvain Légaré**

**M. Légaré:** Merci, M. le Président. Alors, toujours sur le projet de loi n° 31, je commencerais en vous disant qu'on a un gouvernement évidemment de confrontation. On est rendus aujourd'hui, ici, à faire un bâillon sur ce projet de loi là. Le bâillon est devenu une arme de négociation, M. le Président. On a bien Orford, la SONACC, aujourd'hui les médecins. On bâillonne évidemment l'opposition. On bâillonne aussi les citoyens, l'industrie dans le cas de la SONACC. Mais là, lorsqu'on ne veut plus négocier puis lorsque la SONACC commence à poser des questions intéressantes puis nous amener de l'information qui est très intéressante, maintenant on ne bâillonne plus, on démantèle. Alors: C'est maintenant terminé, ça ne nous tente plus de négocier avec vous autres, alors on démantèle. C'est aussi simple que ça. Alors, on a, je pense, dépassé le bâillon. Moi, je suis consterné de voir ça.

On plaide l'urgence. Aujourd'hui, c'est très urgent. Où était cette urgence-là l'année passée, lorsque l'industrie demandait d'accélérer puis disait: «Bien, écoutez, il faut aller en appel d'offres, il faut se dépêcher, puis tout ça»? Bien non, on prenait notre temps, puis il n'a jamais été question d'urgence dans ce dossier-là. Bon. On avait Attractions hippiques qui avait gagné... On commence à négocier. Ça a pris des semaines et des semaines. Il n'y avait pas d'urgence. Puis là aujourd'hui, soudainement, c'est extrêmement urgent, il faut faire ça vite, il faut se dépêcher. Alors, moi, j'ai bien de la misère à comprendre ça, M. le Président. C'est un dossier qui date évidemment de plusieurs années. C'est un processus de plusieurs mois, puis là bien, vendredi, on a ça dans le feuilleton puis là on parle d'un bâillon.

Alors, moi, c'est une question que j'ai posée tantôt. J'attends toujours ma réponse. C'est de l'improvisation, ce n'est pas sérieux. On a parlé cet après-midi avec les gens de l'industrie, qui sont complètement consternés de voir ça. J'ai parlé avec un des plus gros éleveurs du Québec qui songe à tout vendre. Alors, M. le Président, ce n'est pas sérieux, c'est un processus qui est improvisé du début à la fin.

J'avais une deuxième question aussi — j'attends toujours la réponse — concernant évidemment l'entente de principe qui a été acceptée par tout le monde, M. le Président. Tout le monde était d'accord avec l'entente de

principe, la SONACC, tout était parfait, et, au moment où est-ce qu'on s'est fait présenter un contrat, oups, là ça a commencé: du sable dans l'engrenage, il n'y avait plus rien qui fonctionnait. Alors, c'est une autre question que j'ai posée que je n'ai pas eu de réponse. J'ai eu plusieurs réponses de la part du ministre, dont évidemment la chronologie d'une certaine course de mon ancien cheval, et puis des menaces de poursuite, et puis tout ça. J'ai eu ces réponses-là, mais je n'ai pas eu les réponses à mes questions et je les attends toujours. Et puis aussi l'industrie les attend toujours, d'ailleurs.

Au niveau de la privatisation, c'est correct, je n'ai jamais été contre la privatisation. Je n'ai pas été contre non plus le processus de transparence, que jamais ici on n'a eu. Alors ça, on a demandé une commission parlementaire la semaine passée, à la commission des affaires publiques, malheureusement qui a été refusée, d'après ce que je peux voir aujourd'hui.

Alors, un point rapidement. La SONACC évidemment voulait faire partie de cette entente-là, la SONACC voulait être un peu le gardien de ce contrat-là. Malheureusement, avec le bâillon aujourd'hui, bien on élimine la SONACC complètement. Alors, il ne me reste déjà plus grand temps. Seulement pour vous dire, M. le Président, qu'évidemment le gouvernement ici nous montre sa grande assiduité, l'assiduité évidemment dans la malgouvernance de certains dossiers, dont celui-là, ici, la SONACC, son assiduité dans, je dirais, la non-transparence encore une fois du dossier de la SONACC, l'assiduité parfaite, M. le Président, et aussi dans la confrontation, parce que, là, on ne négocie plus, hein? C'est une arme de négociation, le bâillon, et là bien, dans ce projet de loi, ici, on ne bâillonne plus, on démantèle, M. le Président. On est rendu à ce point-là. Alors: Non, ça ne nous tente plus de négocier, les questions commencent à être trop serrées pour nous autres, bien finalement on va démanteler. Alors, évidemment, M. le Président, l'industrie n'est pas d'accord avec ça.

J'ai parlé à plusieurs personnes encore cet après-midi. Tout le monde s'oppose à ça. Moi, je m'oppose. On va s'opposer tantôt à ce projet de loi là. Et encore une fois, bien, je me répète, processus qui n'est pas transparent, et ça, bien, moi, c'est mon point, le point que je suis incapable de comprendre dans ce dossier-là. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Je vous remercie, M. le député de Vanier. Je cède maintenant la parole au ministre des Finances pour son droit de réplique.

#### M. Michel Audet (réplique)

**M. Audet:** M. le Président, trois commentaires. Le premier, c'est à l'égard du député de Rousseau. Le processus a été transparent du début à la fin, je l'ai répété plusieurs fois. Il n'a qu'à revoir tout le processus. Le comité indépendant a fait ses recommandations sur la base de critères préétablis. Il y a un accord jusqu'à ces derniers mois. Là où j'admets qu'on a eu un différend avec la SONACC, c'est sur la façon dont on conçoit le rôle d'une société d'État. Oui, une société d'État dont le mandat, c'est de gérer des fonds publics doit avoir un système, une transparence qu'il n'y avait pas à la SONACC. Et la composition de son conseil ne reflétait pas ça du

tout. Et le gouvernement du Parti québécois a mis 300 millions dans cette aventure. Ce n'est pas le choix du gouvernement libéral qui a choisi, lui, d'investir dans la santé, dans l'éducation, dans les services publics.

Le deuxième commentaire, ça a trait aux commentaires du député de Rousseau. M. le Président, il est comptable, alors je vais lui poser une question.

● (1 heure) ●

Dans la proposition qui était faite, n'est-ce pas — parce qu'il me dit: Comment ça se fait qu'il y a une différence? Il a la proposition devant lui — savez-vous d'où elle vient, la différence? C'est que dans la proposition il était mentionné qu'il fallait 100 millions d'investissement au départ, et bien sûr que, quand tu prends des hippodromes pendant 25 ans, il faut que tu fasses des investissements pour les garder en état. Et Attractions hippiques dit: Moi, je vais faire des investissements — imaginez — sur 25 ans, de 139 millions pendant la 10<sup>e</sup> année, ou la 15<sup>e</sup> année, et la 25<sup>e</sup> année qu'il faut que j'amortisse. Puis ça, n'importe qui... ça fait partie des règles de base de la proposition que tout le monde aurait tenu compte. Et c'est ce qu'on reproche précisément actuellement à la SONACC, c'est de ne pas avoir fait d'investissement pendant près de 10 ans, dans cette industrie-là.

Et là, donc, la différence, c'est quoi — il a les chiffres — c'est l'amortissement de l'investissement simplement qui doit être fait pour maintenir ces investissements en état et que tout investisseur dans une situation semblable, qui prend des équipements comme ceux-là, qui doit les mettre en état, doit aussi... a l'obligation de les maintenir en état. Ça faisait partie des obligations de base de tout le monde, c'était dans le processus de base qu'il fallait investir, garder ces investissements en état et de qualité.

Mon troisième commentaire, M. le Président, c'est à l'égard de l'urgence. Pourquoi? Quand j'entends... Tout à l'heure, on me dit: Il n'y a pas effectivement urgence. Il n'y a pas... Je pourrais vous donner, depuis un an, deux ans, M. le Président — M. le député de Vanier l'a évoqué — une série d'appels à l'aide de l'industrie qui dit qu'elle n'est plus capable de vivre avec les bourses actuellement qui sont d'un niveau de 16 millions de dollars, qu'il n'y a plus moyen... Et, si le député de Vanier connaît bien cette industrie, donc il sait très bien qu'il y a un problème au niveau des bourses actuellement. Et on ne peut pas continuer de... que cette industrie se développe si on n'augmente pas les bourses. C'est ce qu'elle va faire, dès la première année, la proposition: les bourses vont passer de 16 à 25 millions, 28 millions, 32, 33, 35, comme c'était prévu dans l'entente de base. Donc, 35 millions dès la cinquième année, puis ça monte comme ça jusqu'à 50 millions environ, de l'ordre de 50 millions, sur la période. C'est ça, la proposition. La proposition, ça vise à redonner à l'industrie, n'est-ce pas, les bourses qu'elle voulait avoir, dont elle a besoin pour justement se développer au Québec.

Mais nous ne ferons pas, M. le Président, d'investissement et de gaspillage comme l'a fait le gouvernement précédent en enfouissant 300 millions de dollars dans cette industrie. Le secteur privé est prêt à le faire. Nous avons décidé, nous, de faire confiance au secteur privé parce que nous disons: Ce n'est pas la mission du gouvernement de gérer des pistes de course. La mission du gouvernement, c'est de donner des services

de santé de qualité, de donner des services d'éducation de qualité et également de s'occuper des infrastructures publiques. Et, à notre connaissance, les infrastructures, n'est-ce pas, pour les pistes de course, ça peut très bien être pris en charge par le secteur privé.

Ce que nous avons devant nous, c'est une proposition qui permet de rencontrer ça. Nous allons donner suite à cette entente en toute transparence. Et, M. le Président, soyez assuré que cette entente sera suivie de très près non seulement par un organisme dont feront partie des représentants du secteur de l'industrie, mais également dont feront partie des administrateurs publics chevronnés. Merci.

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Merci, M. le ministre des Finances.

Est-ce le projet de loi n° 31, Loi modifiant la Loi concernant la Société nationale du cheval de course, est adopté?

**Une voix:** Vote par appel nominal.

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Alors, il y a une demande pour un vote par appel nominal. Qu'on appelle les députés, s'il vous plaît.

● (1 h 3 — 1 h 8) ●

**Le Vice-Président (M. Cusano):** À l'ordre, s'il vous plaît!

#### Mise aux voix

Je mets maintenant aux voix la motion de M. le ministre des Finances proposant l'adoption du projet de loi n° 31, Loi modifiant la Loi concernant la Société nationale du cheval de course.

Que les députés qui sont en faveur de cette motion veuillent bien se lever.

**Le Secrétaire adjoint:** M. Dupuis (Saint-Laurent), Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), M. Audet (Laporte), M. Després (Jean-Lesage), Mme Courchesne (Fabre), Couillard (Mont-Royal), M. Fournier (Châteauguay), M. Vallières (Richmond), Mme Thériault (Anjou), Mme Delisle (Jean-Talon), M. Kelley (Jacques-Cartier), Mme Boulet (Laviolette), M. Pelletier (Chapleau), M. Bergman (D'Arcy-McGee), M. Ouimet (Marquette), M. Marsan (Robert-Baldwin), Mme Gauthier (Jonquière), M. Corbeil (Abitibi-Est), Mme Normandeau (Bonaventure), Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé), M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata), M. MacMillan (Papineau), Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), M. Marcoux (Vaudreuil), M. Lessard (Frontenac), M. Gautrin (Verdun), Mme Loiselle (Saint-Henri—Sainte-Anne), M. Paradis (Brome-Missisquoi), M. Lafrenière (Gatineau), M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis), M. Bordeleau (Acadie), M. Whissell (Argenteuil), Mme Lamquin-Éthier (Crémazie), Mme Théberge (Lévis), M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Houda-Pepin (La Pinière), M. Brodeur (Shefford), M. Cholette (Hull), M. Reid (Orford), M. Bachand (Arthabaska), M. Bernard (Rouyn-Noranda—Témiscamingue), M. Bernier (Montmorency), M. Blackburn (Roberval), Mme Charlebois (Soulanges), Mme Hamel (La Peltrie), Mme Gaudet (Maskinongé),

M. Dubuc (La Prairie), M. Descoteaux (Groulx), M. Clermont (Mille-Îles), M. Auclair (Vimont), M. Gabias (Trois-Rivières), Mme L'Écuyer (Pontiac), Mme Legault (Chambly), M. Mercier (Charlesbourg), M. Moreau (Marguerite-D'Youville), M. Morin (Montmagny-L'Islet), M. Paquin (Saint-Jean), Mme Perreault (Chauveau), Mme Vien (Bellechasse), M. Tomassi (LaFontaine), M. Soucy (Portneuf), M. Rioux (Iberville), Mme James (Nelligan).

● (1 h 10) ●

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Que les députés qui sont contre cette motion veuillent bien se lever.

**Le Secrétaire adjoint:** Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Lemieux (Bourget), Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), M. Charbonneau (Borduas), Mme Caron (Terrebonne), M. Pinard (Saint-Maurice), M. Legault (Rousseau), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Létourneau (Ungava), M. Boucher (Johnson), M. St-André (L'Assomption), Mme Robert (Deux-Montagnes), Mme Papineau (Prévost), M. Jutras (Drummond), Mme Vermette (Marie-Victorin), M. Pagé (Labelle), M. Dion (Saint-Hyacinthe), M. Cousineau (Bertrand), M. Valois (Joliette), M. Bouchard (Vachon), M. Girard (Gouin), M. Bédard (Chicoutimi), M. Morin (Nicolet-Yamaska), M. Simard (Richelieu), M. Legendre (Blainville), Mme Charest (Rimouski), Mme Richard (Duplessis), M. Dufour (René-Lévesque), Mme Beaudoin (Mirabel), Mme Lefebvre (Laurier-Dorion), M. Bourdeau (Berthier), M. Turp (Mercier), Mme Maltais (Taschereau), Mme Doyer (Matapédia), M. Lelièvre (Gaspé), M. Thériault (Masson), M. Tremblay (Lac-Saint-Jean), Mme Champagne (Champlain), M. Lemay (Sainte-Marie—Saint-Jacques).

M. Dumont (Rivière-du-Loup), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Grondin (Beauce-Nord), Mme Roy (Lotbinière), M. Légalé (Vanier).

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Est-ce qu'il y a des abstentions?

**Une voix:** ...

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Alors, y a-t-il consentement pour permettre au député de Verchères de participer au vote, ainsi que le député de Beauharnois? Il y a consentement.

**Le Secrétaire adjoint:** M. Deslières (Beauharnois), M. Bergeron (Verchères).

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Alors, y a-t-il des abstentions? Il n'y a pas d'abstention.

M. le secrétaire, puis-je avoir le résultat du vote, s'il vous plaît?

<b>Le Secrétaire:</b> Pour:	63
Contre:	46
Abstentions:	0

**Le Vice-Président (M. Cusano):** La motion est adoptée. Donc, le projet de loi n° 31, Loi modifiant la Loi concernant la Société nationale du cheval de course, est adopté.

**Projet de loi n° 9 (suite)****Adoption**

Alors, nous allons procéder maintenant... Mme la ministre déléguée aux Transports propose l'adoption du projet de loi n° 9, Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route.

Je vous rappelle que, conformément à la motion de suspension des règles adoptée précédemment...

**Des voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Cusano):** S'il vous plaît! Alors, je vous rappelle que, conformément à la motion de suspension des règles adoptée précédemment, la durée de ce débat est limitée à un maximum de 30 minutes réparties comme suit: 10 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement; 10 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; cinq minutes aux députés indépendants; une réplique d'une durée maximale de cinq minutes est réservée à la ministre qui présente le projet de loi.

Alors, je cède immédiatement la parole à la ministre déléguée aux Transports. Mme la ministre.

**Mme Julie Boulet**

**Mme Boulet:** Alors, merci, M. le Président. Il me fait plaisir d'intervenir sur le projet de loi n° 9.

Alors, je pense que c'est important de répéter, de donner des éléments et d'apporter des précisions pour aider peut-être l'opposition à mieux comprendre l'objectif fixé par le projet de loi n° 9, parce que, malgré les 177 heures qu'on a écouté les gens, qu'on a collaboré avec les gens de toutes les régions, il semble encore qu'on n'a pas été capables d'avoir la collaboration de l'opposition pour bonifier ce projet de loi là pour faire en sorte que les régions puissent se développer et profiter pleinement des retombées économiques des véhicules hors route au Québec.

Alors, M. le Président, je vais faire un bref portrait de l'industrie des véhicules hors route. Alors, on compte 470 000 véhicules immatriculés au Québec. On parle, là-dessus, de 300 000 VTT, et les VTT croissent à un rythme de 20 000 VTT de plus à chaque année. M. le Président, 20 000 de plus à chaque année. Alors, si on n'encadre pas la pratique des véhicules hors route, au Québec, moi, je peux vous confirmer que, dans les années à venir, il y aura encore beaucoup plus de conflits d'usage avec les citoyens riverains.

Alors, on estime, M. le Président, à 1 million d'adeptes, de Québécois, Québécoises qui pratiquent ce loisir-là, au Québec, de véhicules hors route. On a plus de 50 000 km de sentiers, et, à chaque année, on négocie près de 57 000 droits de passage avec les propriétaires fonciers qui ont des terrains situés le long de ces sentiers. En termes d'industrie économique, M. le Président, parce que ce n'est pas juste une activité récréative, un loisir, c'est une activité économique, on parle ici de 14 400 emplois et près de 2 milliards de dollars de retombées économiques dans les régions.

M. le Président, si on fait un petit historique pourquoi on est rendus avec un projet de loi, aujourd'hui, c'est que ce dossier-là, il traîne depuis de nombreuses

années, M. le Président. Ça remonte à 1995, lorsque le député-ministre M. Léonard, à l'époque, dans la région des Laurentides, a modifié le règlement sur les véhicules hors route pour permettre le passage à l'intérieur de 30 mètres situés près d'une résidence, M. le Président. Alors, le règlement était à 30 mètres, et, en 1995, le gouvernement de l'opposition, le gouvernement du Parti québécois a permis que les sentiers, que les véhicules hors route puissent circuler à l'intérieur de 30 mètres. Alors, M. le Président, on parle ici de 10, 12 mètres, alors c'est très, très près des résidences, et on comprend très bien pourquoi les citoyens, à ce moment-là, se sont plaints de cette modification-là.

Alors, en 1996, M. le Président, les propriétaires riverains se plaignent au gouvernement précédent. Ils leur demandent de faire quelque chose, parce que c'était inadmissible de laisser passer les véhicules hors route aussi près de leurs résidences. Alors, on demande au gouvernement d'intervenir. En 1998, M. le Président, le Protecteur du citoyen demande également au gouvernement d'intervenir, et, à tout le moins, on lui recommande de limiter la vitesse à moins de 30 mètres des résidences, ce que le gouvernement de l'époque n'a pas fait non plus. En 2002, eh bien, la Cour supérieure autorise le recours collectif, et en 1994... excusez-moi, en 2004, M. le Président, il y a eu le jugement qui est tombé et qui a donné raison aux citoyens riverains.

Alors, M. le Président, on parle ici d'une échelle de sept ans, de 1995 à 2003, sept, huit ans où le gouvernement de l'opposition, le gouvernement péquiste n'a rien fait, strictement rien, n'a pas trouvé de solution, n'a pas écouté les citoyens des régions et n'a rien mis en place pour faire en sorte de faciliter cette cohabitation-là et de trouver un juste équilibre entre les utilisateurs de véhicules hors route et le droit à la quiétude des citoyens riverains. Alors, on n'a rien fait.

Alors, tantôt, on va plaider qu'on a... pendant 18 mois, on est allés voir les régions, ils vont dire que 18 mois, c'est très long, mais je pense que 18 mois pour aller consulter toutes les régions du Québec, parce qu'on ne veut pas faire du mur-à-mur, M. le Président, on veut des solutions adaptées dans chacune des régions, alors 18 mois, puis en plus on arrive, aujourd'hui, avec des solutions, ça ne se compare pas à sept années d'inertie.

Alors, M. le Président, le problème, il a été créé de toutes pièces par le gouvernement péquiste, et aujourd'hui on essaie, nous, de travailler avec les gens dans les régions pour trouver des solutions en collaboration avec les intervenants des régions du Québec. Alors, on a agi en gouvernement responsable, on a fait une consultation publique, on a fait deux commissions parlementaires, on a rencontré 1 000 personnes, 370 mémoires. Je peux dire, M. le Président, qu'en tout, si on calcule le nombre d'heures qu'on a écouté la population du Québec, c'est 177 heures d'écoute, M. le Président, 177 heures, et on n'a même pas réussi à faire l'étude de l'article n° 1 du projet de loi, M. le Président. Alors ça, c'est la collaboration que nous avons reçue de l'opposition. 177 heures, et on n'est même pas parvenus à l'étude de l'article n° 1 du projet de loi. Alors, quand on dit que l'ensemble des Québécois doivent trouver des solutions à cette problématique-là, ce n'est pas juste le gouvernement libéral qui a des problèmes avec les véhicules hors route, c'est tous les citoyens du Québec. Je pense que le parti de l'opposition

aurait dû comprendre qu'ils sont partie prenante des décisions, parce qu'eux aussi doivent trouver avec nous des pistes de solution, parce que les députés des régions du Québec, ils en ont, eux autres aussi, des représentants dans les régions.

● (1 h 20) ●

Alors, M. le Président, on a mis en place 34 mesures, alors ce n'est pas une seule mesure, mais bien un ensemble de 34 mesures qui vont nous permettre d'encadrer de façon plus rigoureuse et sécuritaire la pratique des véhicules hors route au Québec, et tout ceci en respect des riverains et de l'environnement.

Alors, dans les 34 mesures, M. le Président, une qui est essentielle, qui est un élément déterminant, ce sont les tables de concertation que nous allons mettre dans chacune des régions, M. le Président. Nous allons payer une ressource à la hauteur de 40 000 \$ par année pendant trois ans, et le mandat de ces tables-là, où les citoyens seront représentés, le mandat, c'est de nous identifier des sentiers interrégionaux, c'est-à-dire un squelette de base, une colonne vertébrale finalement qui reliait les régions les unes entre les autres. Alors, ce qu'on veut, c'est que, dans chaque région, on nous identifie les sentiers interrégionaux, où ils doivent passer, les identifier, les aménager. Et, à la limite, M. le Président, on est même prêts à mettre en place un fonds de 8 millions de dollars pour aider les régions à déplacer les sentiers problématiques ou conflictuels.

Alors, ce n'est pas l'ensemble des kilomètres. Ce n'est pas les 50 000 km, M. le Président, qui sont problématiques, mais, dans certaines régions comme dans Les Laurentides, où on connaît une croissance démographique assez importante, la cohabitation est plus difficile. Alors, oui, ces fonds-là serviront à accompagner les régions pour déplacer les sentiers problématiques.

Le coeur du projet de loi, M. le Président, c'est une protection balisée et, sur la protection, j'aimerais dire d'entrée de jeu, M. le Président, que c'est une mesure d'exception. On en convient, ce n'est pas une solution parfaite, c'est une solution de compromis. Il y a deux éléments importants à retenir: elle est balisée sur le nombre de sentiers. Alors, ce n'est pas sur les sentiers locaux et régionaux, mais strictement sur les sentiers interrégionaux. Alors, on parle ici de 10 000 km de sentiers de motoneige et 10 000 km de sentiers de VTT. Elle est également limitée dans le temps, M. le Président. Alors, c'est faux de prétendre que c'est une immunité à perpétuité, comme on dit de l'autre côté. C'est une immunité qui est limitée dans le temps. On dit c'est sur cinq ans, mais, après trois ans, après trois ans, M. le Président, avec un processus tout à fait transparent, ce n'est pas le gouvernement ou ni le Parti libéral, mais bien l'ensemble des gens ici qui sont les représentants à l'Assemblée nationale qui vont décider si, après trois ans, les tables de concertation ont bien fait leur travail, si on n'a plus besoin de cette immunité-là, et bien elle sera levée, M. le Président. Alors, tout ce qu'on veut, c'est du temps qu'il faut donner aux régions. C'est du temps qu'on veut se donner également, comme gouvernement, pour aider les régions à bien définir les sentiers pour assurer la pérennité de ce loisir-là au Québec.

M. le Président, un élément, si on ne fait pas ça, alors la question, c'est: Pourquoi ça nous prend ça? C'est que, si on ne le fait pas, et là, je n'ai pas inventé ça,

alors, ici, j'ai des lettres, j'ai la lettre de la Société de la piste Jacques-Cartier de Portneuf, j'ai la lettre également des Corridors verts de la région d'Asbestos, la Société du parc linéaire Monk, et j'ai également la Société d'aménagement de la rivière Madawaska et du lac Témiscouata. J'ai également, M. le Président, ces quatre sociétés-là ou corporations ont reçu des lettres comme quoi on résiliait, on n'a même pas dit qu'on ne voulait plus les assurer, M. le Président, on met fin à leur police d'assurance parce que le niveau de risque est trop grand. On a même, ici, des résolutions de la MRC des Laurentides, la MRC de Thérèse-De Blainville, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, qui nous disent, M. le Président, et je lis: «Aucun assureur n'accepte de couvrir la Corporation du parc linéaire le P'tit-Train-du-Nord en responsabilité civile sous prétexte que ses activités représentent un trop grand risque.»

Alors, le risque, c'est vrai qu'on met 34 mesures en place, que ça va diminuer le risque, M. le Président, mais un risque, il y en aura toujours un, et un risque comme dans le cas du dossier du P'tit-Train-du-Nord, ça va coûter 10 millions de dollars à la MRC. Alors, je ne crois pas qu'il y a beaucoup de MRC au Québec qui soient suffisamment riches pour se permettre un tel risque, M. le Président. Alors, c'est la raison pour laquelle on veut éviter qu'il y ait des fermetures de sentiers. S'il n'y a pas d'assurance, il y a fermeture; s'il y a fermeture, c'est une circulation anarchique partout au Québec, donc il y aura plus d'accidents. On sait que deux tiers des accidents de motoneige se produisent hors sentier et la totalité des décès en VTT se produisent hors sentier. Il y aura plus d'irritants par rapport aux riverains, il y aura plus de plaintes aux policiers, il y aura plus de dommages en environnement.

Alors, ce qu'on veut, c'est encadrer de façon rigoureuse et sécuritaire la pratique des véhicules hors route au Québec, dans un contexte de respect des riverains et dans un respect également de l'environnement, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Cusano):** Je vous remercie, Mme la ministre. Je cède maintenant la parole au député de Beauharnois, porte-parole en cette matière. M. le député.

#### M. Serge Deslières

**M. Deslières:** Merci, M. le Président. Alors, M. le Président, nous en sommes à la dernière étape de ce processus législatif, soit l'adoption finale du projet de loi n° 9, loi qui fondamentalement, faut-il le rappeler, suspend des droits fondamentaux. Le coeur de ce projet de loi, M. le Président, c'est qu'au net on va suspendre, suspendre, pour cinq ans, des droits fondamentaux. Après les avoir suspendus pour 18 mois, là on va les suspendre sur... avec réversion après trois ans. Ça va nous mener de 2006 à 2011, et la possibilité que Mme la ministre évoque, c'est qu'elle va nous promener jusqu'à... elle va suspendre les droits des citoyens et des citoyennes jusqu'en 2016.

Or, M. le Président, faut-il rappeler, faut-il rappeler à ce gouvernement, faut-il rappeler à la ministre déléguée aux Transports que nous sommes dans une société de droit, que ces droits sont reconnus par nos institutions, par nos lois, dans notre Code civil et dans

notre Charte des droits et libertés, et que la suspension des droits dont elle évoque, elle suspend la Charte des droits et libertés, à l'article 6 et 23. C'est ça, ce n'est pas bénin, M. le Président, ce qui est fait ce soir, là. Ce qui est fait ce soir, à 1 h 25, mardi le 13 juin, les citoyens et citoyennes vont se rappeler de ce geste honteux qui se produit ici, ce soir, M. le Président.

On abolit des droits, des droits démocratiques que... ça fait quoi ça, M. le Président, ça fait deux classes de citoyens, deux classes de citoyens: ceux et celles, les citoyens et citoyennes qui ont des droits et ceux qui, après l'adoption forcée dans le bâillon de ce gouvernement-là, n'auront plus de droits. C'est ça, là, droits: le droit au respect de la propriété privée, le respect à la paix chez eux, dans la demeure, en toute quiétude, de profiter de leur foyer, de leur demeure, de leur propriété privée. C'est ça qui est en cause, M. le Président. C'est ça.

La ministre nous a invoqué à satiété le caractère d'urgence en 2004. Elle nous l'a répété encore aujourd'hui. Le leader est embarqué là-dedans. On nous dit: On va suspendre les règles, les règles parlementaires. Doit-on rappeler à la ministre que le protecteur, la Protectrice du citoyen dans ce cas, est venue rappeler en consultation, lors des auditions, à la ministre déléguée aux Transports, et je vais la citer: «La nouvelle cohabitation, par rapport à ce qu'elle propose dans ses 34 mesures, est l'occasion dont on devrait profiter pour tirer un trait sur la période exceptionnelle que représentait un jugement tout aussi exceptionnel et restaurer le droit de recours des citoyens devant les tribunaux. La situation que le gouvernement avait qualifiée d'urgente au point de suspendre rétroactivement le droit de poursuite n'existe plus. Les autres dispositions de la Loi sur les véhicules hors route et ses règlements en vigueur et à venir sont suffisantes pour établir l'équilibre recherché», M. le Président.] C'est sur le respect de leur application qu'il faut dès maintenant miser et investir. C'est là la meilleure assurance contre des poursuites devant les tribunaux. Dans un tel contexte, l'immunité de poursuite n'a plus sa raison d'être.»

M. le Président, quelle est l'urgence? La Protectrice du citoyen vient de le dire, 10 jours à la session, il reste 10 jours, M. le Président, à la session, et on suspend les règles, on suspend les règles du Parlement, de l'Assemblée pour suspendre des droits fondamentaux des citoyens. Du jamais-vu, du jamais-vu. Du jamais-vu dans les annales législatives, M. le Président.

● (1 h 30) ●

M. le Président, la ministre évoque... et d'autant plus que le Barreau, le Barreau est venu dire, à trois reprises, à la ministre que ce qu'elle faisait dans son projet de loi était un précédent, et je les cite: «un précédent très dangereux, prématuré, inutile, trop large». Le Barreau demandait à ce que le ministre suspende cette immunité, ne fasse pas l'irréparable, mais la ministre n'a pas entendu. Pourquoi la ministre suspend-elle les règles, nous dit-elle? Parce que la raison évoquée, M. le Président, c'est que les municipalités, les MRC, ne peuvent pas s'assurer. C'est sa parole, c'est son affirmation.

Nous, en commission parlementaire, M. le Président, nous avons demandé à éclaircir ce point. Mes collègues qui étaient avec moi, nous avons fait des représentations pendant plusieurs heures à ce sujet-là, nous avons demandé à entendre différentes compagnies d'assurance pour éclaircir le point, nous avons demandé

à entendre le Bureau, le BAC, le Bureau d'assurance du Canada, venir nous expliquer. La ministre nous disait, écoutez, il y a un risque. Mais, bien sûr, on n'en disconvient pas, M. le Président, il y a un risque, on veut s'assurer parce qu'il y a une possibilité de risque. On doit négocier qu'est-ce qui est le risque. Est-ce que ça empêche, parce qu'il y a un risque, d'avoir une assurance? La ministre n'a jamais pu nous démontrer... Elle n'a même pas accepté qu'on rencontre ces compagnies d'assurance, elle n'a même pas accepté qu'on rencontre le Bureau d'assurance du Canada. Alors, c'est sa prétention, une affirmation gratuite. C'est son prétexte.

Parce que la vraie raison, M. le Président, la vraie raison, c'est qu'elle n'a pu obtenir l'aval du Conseil des ministres et obtenir les montants d'argent qui étaient nécessaires à faire ce grand chantier. Elle a obtenu 4 millions de dollars, mais ce qu'elle ne nous dit pas... On a fini par, en grattant, en questionnant la ministre... On a dit: Non, ce n'est pas de l'argent neuf, c'est de l'argent recyclé. On a fini par savoir dans quel ministère: ministère des Affaires municipales. Dans quels programmes? La ministre s'est bien avisé de ne pas nous le dire. Jusqu'à date, elle ne nous l'a pas dit. Deux programmes dans le ministère des Affaires municipales où elle va déshabiller Pierre pour habiller Paul. 4 millions, 4 millions conditionnels, Mme la Présidente, à ce que les régions en mettent autant.

Si les régions faisaient en sorte d'investir, en 2007-2008, 3 millions de dollars, nous avons compris que la ministre décaisserait juste 3 millions de dollars, juste 3 millions de dollars. Juste 3 millions de dollars? Bien oui. La MRC des Laurentides est venue nous dire que, juste pour transporter, transformer, déplacer son tronçon, les travaux étaient évalués à 4,2 millions de dollars. Alors, voyez, voyez, Mme la Présidente, il est clair et net qu'elle n'a pas obtenu les montants nécessaires pour faire vraiment, construire vraiment cette route blanche, construire vraiment ce réseau. Et moins elle a d'argent, plus ça va prendre de temps.

Alors, aux citoyens et aux citoyennes qui nous écoutent ce soir, sachez que vos droits, tous les riverains, vont être suspendus pendant des années, et des années, et des années. Voilà, M. le Président, c'est ça, la vraie raison. Elle n'a pas, encore une fois, elle n'a absolument pas écouté, la ministre, tout au long de ces auditions. On lui a fait des suggestions: zone tampon, fonds d'indemnisation pour les agriculteurs qui sont venus demander à trois reprises, fonds supplémentaires pour la fédération de la motoneige. On lui a demandé d'établir sur le plan régional un comité de conciliation, appelez-le arbitrage, appelez-le médiation.

Sourde oreille, entêtement, je dirais même de l'acharnement contre ces citoyens et citoyennes. Elle avait déjà son idée faite, elle voulait suspendre les droits des citoyens et citoyennes. C'est ça qui était dès son départ son idée, puis elle l'a gardée tout au long, peu important les consultations, peu importe ce qu'elle a entendu, Mme la Présidente. Ça s'inscrit, cette attitude d'acharnement s'inscrit dans cette espèce de gouvernement, gouvernement de confrontation qui divise, un gouvernement chicanier, revancharde qui, au lieu d'établir des concertations, Mme la Présidente, brise les solidarités, brise les solidarités.

C'est une loi, je l'ai dit, qui est rejetée par 57 % de la population. Qu'à cela ne tienne, Mme la Présidente,

la ministre n'écoute plus. Une loi inique, abusive, excessive. Jamais nous ne voterons pour l'abolition des droits des citoyens, des Québécois ici, jamais. Merci, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente:** Merci. Comme prochain intervenant, je reconnais le député de Beauce-Nord.

**M. Janvier Grondin**

**M. Grondin:** Merci, Mme la Présidente. Alors, écoutez, je l'ai dit tout à l'heure, moi, ma formation politique et moi personnellement, je suis d'accord avec ce projet de loi. Et puis je regardais, juste avant de m'en venir ici, en bas, je regardais les dépliants touristiques. À peu près dans toutes les régions du Québec, on vante les mérites des sentiers de motoneige et de VTT. Alors, cette industrie-là, c'est une industrie très importante pour toutes les régions éloignées du Québec et puis qui rapporte environ... on parle de 2 milliards, mais il faut compter aussi que c'est de l'argent... c'est souvent de l'argent neuf, puis c'est souvent des touristes américains, des touristes français qui viennent ici, au Québec, profiter de cette industrie-là.

Moi, ce que je veux souligner ici en même temps, c'est toute l'implication de tous les bénévoles qui travaillent dans ces sentiers-là, que ce soit au niveau des motoneiges ou des quads. C'est énorme, les bénévoles qui travaillent dans ces sentiers-là. Alors, je pense qu'il ne faut pas les négliger. À part de ça, dans les clubs de motoneige — je suis assez bien placé pour en parler — nous avons toujours eu une très bonne collaboration, en tout cas les agriculteurs, avec les clubs de motoneige. Quand il est arrivé des fois des choses qui ont été brisées, les clubs sont venus les réparer, on n'a jamais eu de problème.

L'importance du projet de loi, aujourd'hui, là, c'est qu'on se rend compte qu'il peut y avoir des poursuites pour des gens des fois qui sortent des trails et qui vont avoir des accidents sur des terres privées. Et puis ça, là, les agriculteurs, les producteurs forestiers n'étaient même pas au courant qu'ils pouvaient être poursuivis. Alors, aujourd'hui, on voit qu'ils pouvaient être poursuivis. Et, je pense, moi, personnellement, en sachant que je pourrais être poursuivi en plus de faire une bonne action, de passer mes terrains de gré à gré à un sentier de motoneige, au lieu d'avoir des problèmes, on fermerait tout simplement la porte, dire: Bon, bien, passez ailleurs. Alors, ça mettrait toute l'industrie de la motoneige en problème.

C'est sûr qu'on peut parler... On a eu beaucoup de mémoires. Les mémoires qu'on a reçus étaient presque tous positifs. Bien entendu, quand on a reçu les mémoires du Barreau, on ne s'attendait pas à ce qu'ils soient positifs, écoutez, ces gens-là vivent avec ça. C'est comme je disais à un moment donné, je disais: Moi, dans ma paroisse, si on met un avocat, il va crever, mettez-en deux, ils vont vivre très bien. C'est ça qui se passe aussi.

On parle ici de suspension des règles comme étant la fin du monde. Écoutez, on s'est fait... En agriculture, à chaque fois qu'on a eu un passage d'Hydro-Québec d'un pipeline, on les a toujours... on les a bafoués, les droits des citoyens. On a dit: On passe là, on passe là, on t'exproprie. Alors, je ne vois pas pourquoi qu'on fait une montagne aujourd'hui avec les clubs de motoneige, ce n'est pas la première fois que ça arrive dans la...

Alors, écoutez, moi, c'est notre position, c'est ma position, et je suis d'accord avec ce projet de loi. Et je vous remercie, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente:** Je vous remercie. Alors, toujours sur le projet de loi n° 9...

**Des voix:** ...

**La Vice-Présidente:** ... — un instant, s'il vous plaît, alors on poursuit dans le silence — Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route, nous en sommes rendus à la réplique de cinq minutes de Mme la ministre déléguée aux Transports. À vous la parole.

**Mme Julie Boulet (réplique)**

**Mme Boulet:** Alors, merci, Mme la Présidente. Alors, ça me fait plaisir, là, de compléter, parce que je vais revenir sur les propos de mon collègue le député de Beauharnois qui s'offusque et qui se pompe, je dirais même, quand il dit: Moi, jamais, je ne vais voter pour une loi qui enlève les droits, jamais on ne va voter. Bien, ils l'ont fait à deux reprises au moins, Mme la Présidente. Alors, quand on parle du dossier d'Hertel-des Cantons, en juin 1999, dans un bâillon, Mme la Présidente, quand on parle de la Loi sur la protection du territoire agricole, en 1996, ils avaient même oublié d'exclure la faute lourde ou intentionnelle, Mme la Présidente, ils sont venus le corriger par un bâillon, en 2001. Alors, je m'excuse, là, mais là, jouer aux saintes nitouches, ce soir, à 1 h 30 du matin, là, je m'excuse.

Il y a des solutions de compromis. On comprend que ce n'est pas la solution idéale, Mme la Présidente, c'est une solution de compromis. C'est une solution de compromis qui va nous permettre d'atteindre le juste équilibre et la cohabitation harmonieuse. Il y a des riverains qui ont des droits, ils ont des droits à la quiétude puis un droit à l'environnement sain. Il y a des utilisateurs de véhicules hors route. Est-ce que le territoire au Québec n'est pas suffisamment grand pour qu'on trouve un endroit pour faire circuler ou pour faire passer ces sentiers-là sans qu'on cause des conflits aux citoyens qui restent aux abords des...

Alors, nous, on pense que c'est faisable. Nous, on pense qu'en travaillant en collaboration avec les gens des régions, en mettant des tables de concertation en place, en les soutenant financièrement avec une personne-ressource, on pense que, oui, on est capables, sans faire du mur-à-mur mais d'aller dans chacune des régions puis trouver les sentiers problématiques et de les accompagner pour les déplacer, ces sentiers-là.

Et, quand le député dit également: 8 millions, 8 millions, puis on ne sait pas où elle le prend, bien peu importe où on le prend, nous, on a le courage d'en mettre, de l'argent sur les sentiers de véhicule hors route. Eux n'ont jamais mis une cenne, Mme la Présidente. Alors, nous, on va accompagner les régions. Ce n'est pas tous les kilomètres qui sont problématiques, il y en a quelques-uns au Québec, dans des régions particulières où il y a une croissance démographique, je l'ai dit, rappelons-le. Alors, oui, nous pensons qu'avec un plan avec les régions nous sommes capables de faire des choses qui vont permettre cette cohabitation-là et de trouver le juste équilibre.

Le député dit également: Le Barreau, le Barreau s'offusque. Bien, le Barreau s'est offusqué en 1996, quand vous avez passé l'immunité sur la Loi sur la protection du territoire agricole, il a passé les mêmes commentaires. Il s'est offusqué également pour Hertel-des-Cantons. Alors, le Barreau a passé le même commentaire en 1996, en 1999, en 2001, alors il passe le même commentaire aujourd'hui. On peut ressortir les galées, Mme la Présidente, et on voit textuellement les mêmes commentaires du Barreau.

Alors, Mme la Présidente, on a écouté 177 heures, deux commissions parlementaires où on a invité les mêmes groupes même qui sont venus nous parler deux fois. Alors, oui, on a été en mode solution depuis le départ, depuis le début de cette démarche. Et on attendait, on espérait que l'opposition travaille en collaboration avec nous, qu'ils nous permettent de trouver des solutions qui vont être là pour remplir l'objectif qu'on s'est fixé, c'est-à-dire trouver le juste équilibre.

Alors, si, Mme la Présidente, on n'est pas capables d'avoir cette protection balisée, on le dit, ça va être la circulation anarchique partout à travers le Québec. Et on sait que deux tiers des décès de motoneige se produisent hors sentier, que la totalité des décès de VTT se produisent également hors sentier. Il y aura beaucoup plus d'irritants avec les riverains, il y aura beaucoup plus de plaintes avec les policiers, beaucoup plus de dommages à l'environnement, Mme la Présidente.

Alors, cette mesure, elle nous semble un incontournable pour atteindre l'équilibre qu'on s'est fixé. Et c'est dans cette optique-là que nous n'avons pas eu le choix de la mettre en place. Et nous allons travailler très, très fort avec les régions, dans les trois prochaines années, pour leur permettre de trouver l'endroit, le meilleur endroit pour faire placer ces sentiers-là, les faire passer sans toutefois déranger les citoyens qui désirent s'établir dans leur région au Québec.

Alors, M. le Président, on a travaillé très fort, on a été à l'écoute, on est très heureux aujourd'hui de déposer ce projet de loi là. Nous pensons que c'est un juste équilibre, une solution de compromis. Et, dans trois ans, si les 34 mesures que nous avons mises en place ont réussi à atteindre l'objectif qu'on s'est fixé, bien on décidera tous ensemble, Mme la Présidente, c'est cette liberté-là qu'on se donne de décider tous ensemble, les gens ici, dans un processus transparent, objectif. Si on a atteint cet objectif-là, on pourra dire: La protection balisée, on n'en a plus besoin, on a réussi, mission accomplie.

Et je pense que c'est dans cette optique-là que tous les parlementaires ici devraient réagir, considérant que c'est une activité économique importante. On parle de 14 400 emplois, on parle de 2 milliards de dollars de retombées économiques, et, dans chacune des régions du Québec, ce sont des retombées économiques qui sont significatives, qui sont importantes. Maintenant, il faut permettre la pérennité de ce loisir-là au Québec en assurant la quiétude et un environnement sain aux citoyens riverains et en permettant également le respect de l'environnement dans un contexte de développement durable. Alors, merci, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente:** Alors, ceci met fin au débat. Est-ce que le projet de loi n° 9, Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route, est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**La Vice-Présidente:** Adopté.

**Mme Lemieux:** ...vote par appel nominal.

**La Vice-Présidente:** Vote par appel nominal. Alors, qu'on appelle les députés. Je suspends quelques instants.

*(Suspension de la séance à 1 h 43)*

*(Reprise à 1 h 47)*

#### Mise aux voix

**La Vice-Présidente:** Alors, je mets maintenant aux voix la motion de Mme la ministre déléguée aux Transports, proposant l'adoption du projet de loi n° 9, Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route.

Alors, que les députés en faveur de cette motion veuillent bien se lever.

**Le Secrétaire adjoint:** M. Dupuis (Saint-Laurent), Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), M. Audet (Laporte), M. Després (Jean-Lesage), Mme Courchesne (Fabre), M. Couillard (Mont-Royal), M. Fournier (Châteauguay), M. Vallières (Richmond), Mme Thériault (Anjou), Mme Delisle (Jean-Talon), M. Kelley (Jacques-Cartier), Mme Boulet (Laviolette), M. Pelletier (Chapleau), M. Bergman (D'Arcy-McGee), M. Ouimet (Marquette), M. Marsan (Robert-Baldwin), Mme Gauthier (Jonquière), M. Corbeil (Abitibi-Est), Mme Normandeau (Bonaventure), Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé), M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata), M. MacMillan (Papineau), Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), M. Marcoux (Vaudreuil), M. Lessard (Frontenac), M. Gauthier (Verdun), Mme Loiselle (Saint-Henri—Sainte-Anne), M. Paradis (Brome-Missisquoi), M. Lafrenière (Gatineau), M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis), M. Bordeleau (Acadie), M. Whissell (Argenteuil), Mme Lamquin-Éthier (Crémazie), Mme Théberge (Lévis), M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Houde-Pepin (La Pinière), M. Brodeur (Shefford), M. Cholette (Hull), M. Reid (Orford), M. Bachand (Arthabaska), M. Bernard (Rouyn-Noranda—Témiscamingue), M. Bernier (Montmorency), M. Blackburn (Roberval), Mme Charlebois (Soulanges), Mme Hamel (La Peltrie), Mme Gaudet (Maskinongé), M. Dubuc (La Prairie), M. Descoteaux (Groulx), M. Clermont (Mille-Îles), M. Auclair (Vimont), M. Gabias (Trois-Rivières), Mme L'Écuyer (Pontiac), Mme Legault (Chambly), M. Mercier (Charlesbourg), M. Moreau (Marguerite-D'Youville), M. Morin (Montmagny-L'Islet), M. Paquin (Saint-Jean), Mme Perreault (Chauveau), Mme Vien (Bellechasse), M. Tomassi (LaFontaine), M. Soucy (Portneuf), M. Rioux (Iberville), Mme James (Nelligan).

M. Dumont (Rivière-du-Loup), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Grondin (Beauce-Nord), Mme Roy (Lotbinière), M. Légaré (Vanier).

**La Vice-Présidente:** Que les députés contre cette motion veuillent bien se lever.

● (1 h 50) ●

**Le Secrétaire adjoint:** Mme Harel (Hochelaga-Maisonnette), Mme Lemieux (Bourget), Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), M. Charbonneau (Borduas), Mme Caron (Terrebonne), M. Pinard (Saint-Maurice), M. Legault (Rousseau), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Létourneau (Ungava), M. Boucher (Johnson), M. St-André (L'Assomption), Mme Robert (Deux-Montagnes), Mme Papineau (Prévost), M. Jutras (Drummond), Mme Vermette (Marie-Victorin), M. Pagé (Labelle), M. Dion (Saint-Hyacinthe), M. Valois (Joliette), M. Bouchard (Vachon), M. Girard (Gouin), M. Bédard (Chicoutimi), M. Morin (Nicolet-Yamaska), M. Simard (Richelieu), M. Legendre (Blainville), M. Deslières (Beauharnois), Mme Charest (Rimouski), Mme Richard (Duplessis), M. Dufour (René-Lévesque), Mme Beaudoin (Mirabel), Mme Lefebvre (Laurier-Dorion), M. Bourdeau (Berthier), M. Turp (Mercier), Mme Maltais (Taschereau), Mme Doyer (Matapédia), M. Lelièvre (Gaspé), M. Thériault (Masson), M. Tremblay (Lac-Saint-Jean), Mme Champagne (Champlain), M. Bergeron (Verchères), M. Lemay (Sainte-Marie—Saint-Jacques).

**La Vice-Présidente:** Y a-t-il des abstentions? Pas d'abstention. M. le secrétaire général, pour le résultat du vote.

**Le Secrétaire adjoint:** Pour: 68  
Contre: 40  
Abstentions: 0

**La Vice-Présidente:** Donc, la motion est adoptée. Le projet de loi n° 9, Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route, est donc adopté.

### Projet de loi n° 23 (suite)

#### Adoption

M. le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs propose maintenant l'adoption du projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques.

Je vous rappelle que, conformément à la motion de suspension des règles adoptée précédemment, la durée de ce débat est limitée à un maximum de 30 minutes réparties comme suit: 10 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et cinq minutes aux députés indépendants. Une réplique d'une durée maximale de cinq minutes est réservée au ministre qui présente le projet de loi. Je cède donc la parole au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

**Des voix: ...**

#### M. Claude Béchar

**M. Béchar:** Merci, merci beaucoup à mes collègues. Merci, Mme la Présidente. Mme la Présidente, on arrive à la dernière étape, à l'adoption du projet de loi n° 23, et je vous dirais que c'est un projet de loi, quand

on regarde l'ensemble de la situation, quand on regarde l'historique de ce dossier-là, c'est un projet de loi qui, je crois, va répondre amplement aux besoins de la région et dont on peut être très fier.

Si on regarde l'historique de la région, dans les dernières années, au niveau du mont Orford, au niveau du centre de ski, au niveau du club de golf, il y a déjà plusieurs années que la région est dans le doute, que la région, dépendamment des gouvernements, dépendamment des ministres, dépendamment des projets qui étaient là... On nous a dit à plusieurs reprises, en commission parlementaire, que la région n'avait pas eu l'occasion de se prononcer sur un projet elle-même, d'élaborer elle-même un projet, de parler elle-même de ce qu'elle veut pour l'avenir du centre de ski, du club de golf et du parc national.

Et je vous dirais que tout ça a commencé, ce qu'on vit ce soir, ce qu'on vit cette nuit, avec la signature, en 2000-2001, du bail, le bail signé par le Parti québécois, qui fait en sorte qu'aujourd'hui, si... on a eu une lettre, en juin dernier, mon prédécesseur a eu une lettre qui fait en sorte que, si on devait résilier le bail, ils nous demandaient de verser 20 millions. Bien sûr, bien sûr, Mme la Présidente, on ne souhaite pas verser 20 millions, bien sûr on souhaite tout faire pour éviter de verser 20 millions, mais c'est le résultat devant lequel on est: une demande de 20 millions, suite au bail qui a été signé par les gens d'en face.

Ce bail-là prévoyait aussi bien sûr qu'on remboursait tous les investissements qui étaient faits. On intéressait le promoteur à investir non pas dans la réhabilitation de la montagne, mais à réinvestir dans les «chairlifts», dans le mobilier, dans des équipements qui malheureusement faisaient en sorte que la montagne continuait de se dégrader.

Autre point important, Mme la Présidente, qu'il faut souligner, bien sûr on part de ce bail-là, et par la suite, je vous dirais, les trois années qui ont suivi... Parce que le promoteur a signé ce bail-là sous des promesses qui lui ont été faites, des promesses qui lui ont été faites de pouvoir construire des condos, des promesses qui lui ont été faites de pouvoir doubler le club de golf, de pouvoir construire un centre commercial, même de pouvoir construire un restaurant, Mme la Présidente, dans le haut de la montagne. Ça, c'est des promesses qui avaient été faites pour réussir à trouver quelqu'un pour signer.

Pourquoi ça a été aussi difficile? Parce qu'en 1998 il y a un locataire qui a remis les clés, qui a remis les clés à la banque. Parce que le gouvernement précédent a dû verser 6 millions en garantie à la Banque Nationale pour être sûr d'effacer tout ce passé-là. Et, après un appel d'offres international de deux ans, on en est venu avec personne. Donc, se mettre à genoux pour signer un bail, c'est ce qui fait que la situation, depuis les dernières années, s'est toujours détériorée d'année en année.

Autre point. Souvenons-nous, Mme la Présidente, que les gens d'en face nous disaient que ce n'est jamais arrivé, c'était un crime odieux de toucher à l'intégrité d'un parc. Pourtant, Mme la Présidente, depuis les années soixante-dix, c'est arrivé au moins à 25 reprises par 10 ministres différents de modifier les limites d'un parc, d'échanger des terrains, même de vendre des terrains qui étaient à l'intérieur d'un parc. C'est déjà arrivé, Mme la Présidente. Ce n'est pas un précédent, ce qu'on vit aujourd'hui.

Donc, Mme la Présidente, ce que je veux aussi vous rappeler et ramener aujourd'hui, à la dernière étape, c'est qu'on est arrivés en 2003, il y avait une situation qui était là, qui était toujours incertaine en ce qui a trait à l'avenir du centre de ski et du club de golf. Et par la suite mon prédécesseur a travaillé sur différentes idées. Il y a eu, je vous dirais, des consultations du Bureau d'audiences publiques en environnement qui permettaient à l'époque et qui parlaient à l'époque de pouvoir construire sur 132 hectares. On est aujourd'hui seulement à 85 hectares, on est beaucoup en deçà de ce qui avait même été permis par le Bureau d'audiences publiques en environnement. Et donc, Mme la Présidente, on arrive aujourd'hui avec un projet de loi qui non seulement va répondre aux besoins de la région, mais un projet de loi qui fait en sorte qu'on joue toute visière levée, en toute transparence.

Les gens d'en face nous ont parlé de toutes sortes d'allégations, depuis des semaines. Jamais personne, Mme la Présidente, n'a osé répéter ce qui a été dit ici à l'intérieur, à l'extérieur. Les gens d'en face peuvent en rire, mais ça démontre souvent le sérieux qu'on a dans des accusations. Quand on est capable de dire quelque chose ici, à l'Assemblée nationale et de le répéter à l'extérieur de l'Assemblée nationale, c'est parce qu'on y croit, mais, quand on n'est pas capable de le faire, qu'on laisse le doute, qu'on laisse toujours les circonstances nous porter parce qu'on est porté par l'immunité parlementaire, bien, malheureusement, ça discrédite beaucoup les faits qui sont amenés.

Mais, pour mettre de côté toutes ces possibles et potentielles allégations là, Mme la Présidente, on a choisi, avec le projet de loi n° 23, d'agir avec transparence, d'agir avec un appel d'offres public ouvert, transparent qui fera en sorte qu'au lendemain de la transmission par la région des projets au gouvernement, quand ils auront décidé du projet qu'ils souhaitent voir, quand ils l'auront proposé au gouvernement, bien, avec le projet de loi n° 23 et avec les amendements, la région pourra aussi former un comité. On parle d'un minimum de trois. Ça va être plus parce que la région en voulait plus. On a mis un minimum de base pour pouvoir décider du projet qui sera retenu.

Ce n'est donc pas le gouvernement du Québec, ce n'est pas ici, à Québec, qu'on va décider de l'avenir de la région, ce n'est pas ici, à Québec, qu'on va décider de ce qui est bon ou ce qui n'est pas bon pour le centre de ski, le club de golf, le parc national, ce n'est pas ici que ça va se décider, c'est dans la région. Les gens de la région ont demandé ça depuis des mois. Les gens de la région ont demandé qu'enfin la région puisse elle-même se prendre en main.

Même M. Nicolet le disait quand il est venu en commission parlementaire, il disait que ce qu'il appréhendait d'un report, si report il y a, c'était la perte d'élan, la perte de dynamisme. «Ça fait deux ou trois ans que la région attend une solution au noeud gordien qu'est le développement de Magog-Orford. Et, pour nous, si on remet ça indéfiniment, ça peut signifier six mois, un an, qui sait, une autre élection, de stagnation de la région, et, pour nous, ce serait particulièrement néfaste.» Ce n'est pas nous qui disons ça, c'est le préfet de la MRC. C'est en région que les gens disent ça, c'est en région que les gens en ont assez de voir toutes sortes d'ententes qui se font, toutes sortes de promesses qui se sont faites aussi

et qui ne se sont jamais réalisées et qui enfin aujourd'hui, avec ce qu'on amène, vont pouvoir se réaliser.

Le projet de loi n° 23 parle aussi d'un élément extrêmement important, Mme la Présidente, c'est la question du fait de doubler la superficie du parc national du Mont-Orford. En doublant la superficie du parc national du Mont-Orford, le parc national devient le deuxième plus grand parc dans le sud du Québec. Et ça, 5 000 hectares au minimum de plus que nous allons ajouter au parc, je vous dirais que c'est un des plus beaux gestes qu'on peut poser pour la région et pour le parc.

● (2 heures) ●

Regardons ça, là. On parle de vendre un centre de ski, un club de golf qui, selon Jacques Brassard, le maître à penser du député de Chicoutimi, celui que le député de Chicoutimi a vu pendant toute sa jeunesse... Dans le fond, on peut presque dire que le député de Chicoutimi a grandi dans l'ombre de Jacques Brassard, mais celui-là a dit, Mme la Présidente, a dit clairement qu'il n'y avait pas de problème, que c'était normal: un centre de ski, un club de golf, ça n'a pas d'affaire dans un parc national parce que ça n'a pas la même vocation de conservation. Alors, c'est ce que nous faisons. Quand j'entends les gens dire qu'on va vendre un parc, nous vendons un centre de ski, un club de golf parce que le gouvernement, comme c'est le cas dans l'industrie des courses de chevaux, ce n'est pas dans les missions du gouvernement de gérer un centre de ski et un club de golf.

Mme la Présidente, dans les amendements que nous amenons aujourd'hui, nous amenons des amendements pour répondre aux souhaits de la région et pour respecter l'engagement que nous avons pris en commission parlementaire, c'est-à-dire: premièrement, d'abord, de réduire encore d'une centaine d'hectares, c'est au-delà de 140 hectares, la superficie qui sera vendue, on est vraiment autour du centre de ski et du club de golf; point; deuxièmement, de casser le bail, de faire en sorte que le nouvel acheteur ne sera pas pris avec le bail; troisièmement, de permettre à la région de nous proposer un projet; quatrièmement, de permettre à la région de décider du projet qui ira de l'avant; et, cinquièmement, avec le droit de préemption, de faire en sorte que, si jamais il n'y a plus de ski, ce territoire-là va retourner dans le parc national.

Donc, Mme la Présidente, on a là une solution qui répond aux attentes de la région, une solution qui est durable, et je vous dirais que cette solution-là permet de faire beaucoup de choses. Elle n'oblige rien. On n'oblige pas qu'il y ait des condos. On n'oblige pas qu'il y ait un restaurant. On n'oblige rien. Ce sera à la région de décider, et je vous dirais, Mme la Présidente, que, comme projet de loi, on a entendu parler beaucoup, dans les dernières semaines, du projet de loi n° 23, de ce qui se passait au mont Orford, mais je pense que la plus grande fierté qu'on peut avoir, avec le projet de loi qui sera adopté aujourd'hui, c'est qu'enfin, enfin, l'avenir du club de golf, l'avenir du centre de ski et l'avenir du parc national du Mont-Orford est enfin entre les mains de la région de Magog-Orford.

**La Vice-Présidente:** Je vous remercie. Alors, comme prochain intervenant, je reconnais le député de Masson.

**M. Luc Thériault**

**M. Thériault:** Merci, Mme la Présidente. Alors, je suis contre la vente du mont Orford à des intérêts privés parce que rendre légal ce qui est illégal, c'est non seulement illégitime, mais c'est bafouer le bien commun.

**La Vice-Présidente:** Alors, comme prochain intervenant, je reconnais le député de Lac-Saint-Jean.

**M. Stéphan Tremblay**

**M. Tremblay:** Mme la Présidente, je vais voter contre la vente du mont Orford parce que cela va à l'encontre du projet de loi sur le développement durable autant sur le plan économique, qui va à l'encontre des intérêts régionaux, autant sur le plan social, où il n'y a pas d'acceptation, que sur le plan environnemental, où cela va à l'encontre des règles de préservation nationales et internationales en matière de biodiversité.

**La Vice-Présidente:** Alors, comme prochain intervenant, je reconnais le député de Saint-Maurice.

**M. Claude Pinard**

**M. Pinard:** Mme la Présidente, je voterai contre la vente du mont Orford à des intérêts privés parce qu'on ne respecte pas le milieu ainsi que les 76 000 pétitionnaires qui s'y opposent.

**La Vice-Présidente:** Je vous remercie. Comme prochain intervenant, je reconnais la députée de Mirabel.

**Mme Denise Beaudoin**

**Mme Beaudoin:** Mme la Présidente, je vais voter contre le projet de loi sur la vente du mont Orford parce qu'il crée un dangereux précédent. Qu'advient-il du parc d'Oka dans la circonscription de Mirabel et des autres parcs du Québec?

**La Vice-Présidente:** Je vous remercie. Mme la députée de Laurier-Dorion.

**Mme Elsie Lefebvre**

**Mme Lefebvre:** Mme la Présidente, je vais voter contre la vente du mont Orford à des intérêts privés parce que le gouvernement libéral dilapide notre patrimoine collectif malgré l'opposition de milliers de citoyens à Montréal.

**La Vice-Présidente:** Je vous remercie. M. le député de Johnson.

**M. Claude Boucher**

**M. Boucher:** Mme la Présidente, je vais voter contre la vente du parc national du Mont-Orford à des intérêts privés parce que je suis solidaire des gens de Magog, de Sherbrooke, de toute la région de l'Estrie et de tout le Québec.

**La Vice-Présidente:** Je vous remercie. Mme la députée de Matapédia.

**Mme Danielle Doyer**

**Mme Doyer:** Mme la Présidente, je vais voter contre la vente du mont Orford à des intérêts privés parce qu'il faut créer des parcs et non les vendre et que le ministre aurait pu doubler la superficie du parc sans le vendre.

**La Vice-Présidente:** Je vous remercie. Mme la députée de Rosemont.

**Mme Rita Dionne-Marsolais**

**Mme Dionne-Marsolais:** Mme la Présidente, je vais voter contre le projet de loi sur la vente d'une partie du parc national du Mont-Orford, au nom des citoyens de Rosemont, parce que cela constitue une insulte à l'intelligence des Québécois et un manque de respect inacceptable envers les citoyens des Cantons-de-l'Est.

**La Vice-Présidente:** Merci. Mme la députée de Rimouski.

**Mme Solange Charest**

**Mme Charest (Rimouski):** Merci, Mme la Présidente. Je vais voter contre la vente du mont Orford parce que le projet de loi crée un dangereux précédent. Qu'advient-il du parc du Bic, situé dans le comté de Rimouski? Sera-t-il mis aux enchères par le gouvernement dans un bâillon?

**La Vice-Présidente:** Je vous remercie. Mme la députée de Champlain.

**Mme Noëlla Champagne**

**Mme Champagne:** Mme la Présidente, je vais voter contre la vente du parc du Mont-Orford parce que je demeure avec un doute raisonnable sur les véritables enjeux de cette vente.

**La Vice-Présidente:** Je vous remercie. Mme la leader de l'opposition officielle.

**Mme Diane Lemieux**

**Mme Lemieux:** Mme la Présidente, je vais voter contre la vente du parc du Mont-Orford à des intérêts privés parce que le parc national du Mont-Orford appartient à tous les Québécois et doit continuer d'appartenir à tous les Québécois.

**La Vice-Présidente:** Je vous remercie. M. le député de Chicoutimi.

**M. Stéphane Bédard**

**M. Bédard:** Mme la Présidente, je suis contre la vente du parc du Mont-Orford à des intérêts privés parce qu'il était absurde et inadmissible de privilégier des intérêts particuliers à l'encontre de l'intérêt public.

**La Vice-Présidente:** Je vous remercie. M. le député de Berthier.

**M. Alexandre Bourdeau**

**M. Bourdeau:** Je vais voter contre le projet de vente du Mont-Orford à des intérêts privés, car cela va à l'encontre même de la volonté de ceux et celles qui ont créé ce parc et que ce précédent va aussi à l'encontre du principe qu'on emprunte la terre à nos enfants, elle ne nous appartient pas.

**La Vice-Présidente:** Je vous remercie. M. le député de Mercier.

**M. Daniel Turp**

**M. Turp:** Mme la Présidente, je vais voter contre le projet de loi autorisant la vente du parc du Mont-Orford parce que cette vente est incompatible avec le principe du développement durable.

**La Vice-Présidente:** M. le député de Verchères et porte-parole de l'opposition en matière de faune et parcs.

**M. Stéphane Bergeron**

**M. Bergeron:** Mme la Présidente, mes collègues se sont levés les uns après les autres, et d'autres auraient pu le faire également, pour exprimer les raisons fort légitimes pour lesquelles ils entendent voter contre la vente du parc national du Mont-Orford à des intérêts privés. Et les raisons sont nombreuses, Mme la Présidente, les raisons sont nombreuses.

J'entendais le ministre, tout à l'heure, pérorer et nous dire que ce n'est pas à Québec qu'on va décider de l'avenir de la région, que ce n'est pas à Québec qu'on va décider de l'avenir du parc national du Mont-Orford. Or, que sommes-nous en train de faire, ce soir, Mme la Présidente? Nous sommes en train de définir les paramètres de ce que sera le projet. On est en train d'encarcanner la région, Mme la Présidente, en train de définir les paramètres, qui seront étroits, qui seront serrés. La région n'aura pas la liberté de pouvoir choisir un projet qui conviendra à ses attentes, à ses aspirations.

Mme la Présidente, le ministre nous disait: La MRC va prendre part à l'exercice. Or, ce qu'on constate, à la lecture des amendements, c'est que la MRC peut bien présenter le projet qu'elle veut, le ministre n'est pas tenu de choisir le projet que définira la MRC, Mme la Présidente. Le ministre nous dit également que c'est la MRC qui va choisir. Or, sur le comité de sélection, sur trois membres du comité de sélection, la MRC ne comptera que pour un seul membre du comité de sélection. En bout de piste, ce sera le ministre qui aura le loisir de choisir. Comment prétendre que la MRC sera consultée, alors qu'on sait que, depuis le 8 juin dernier, la MRC n'a eu aucune communication de la part du ministre, alors qu'on se retrouve ici en plein bâillon pour adopter des amendements dont la MRC n'a probablement même pas entendu parler?

Mme la Présidente, ce que nous présente le ministre est tout à fait inadmissible. Nous ne saurions

d'aucune façon cautionner ce que le ministre est en train de faire pour des motifs qu'on ne saurait comprendre, puisque jamais il n'a été capable de faire la démonstration des motifs véritables qui animaient son gouvernement dans ce projet-là. Ce n'est pas l'incompatibilité prétendue entre la mission de conservation et la mission de récréation.

Le ministre sans gêne nous a répété, encore aujourd'hui, que ce n'est pas le rôle du gouvernement que de gérer des pistes de ski puis des clubs de golf. Qu'advient-il du parc du Mont-Tremblant, Mme la Présidente? Qu'advient-il du parc du Mont-Saint-Bruno, Mme la Présidente? Qu'advient-il du parc des Îles-de-Boucherville, Mme la Présidente? N'est-ce pas là le début de la vente de feu du patrimoine collectif des Québécoises et des Québécois? Nous ne saurions d'aucune façon appuyer un projet comme celui-là, Mme la Présidente.

Le ministre, tout à l'heure, faignant la compassion, disait: Nous ne vendons pas une montagne, on dit qu'on vend une montagne, ce qu'on vend, là, c'est une pente de ski. Mais elle tient sur quoi, cette pente de ski là, Mme la Présidente? C'est clair qu'il vend une montagne. Il n'en vend pas rien qu'une, il en vend deux, Mme la Présidente, puis il a le culot de venir nous dire ici, en cette Chambre, qu'il ne vend pas une montagne.

Mme la Présidente, ce qui se passe ici est tout à fait inadmissible. Le gouvernement use de sa majorité parlementaire pour enfoncer dans la gorge des gens de l'Estrie et du Québec tout entier un projet tout à fait inadmissible. Le gouvernement se sert de la tyrannie de la majorité pour imposer un projet dont la majorité de la population du Québec ne veut pas. Mme la Présidente, ce soir, le gouvernement réussira à faire adopter son projet de loi, mais, comme le disait M. Dallaire de SOS Parc Orford: Ce soir n'est que le commencement de l'opposition des Québécoises et Québécois à la dilapidation de leur patrimoine collectif.

● (2 h 10) ●

**La Vice-Présidente:** Alors, comme prochain intervenant, je reconnais le député de Rivière-du-Loup.

**M. Mario Dumont**

**M. Dumont:** Merci, Mme la Présidente. Faut-il qu'un gouvernement soit dépourvu de vision, faut-il qu'un premier ministre soit essoufflé, en perte de leadership et de vision pour le Québec pour conclure, ce soir, d'abord, une session parlementaire avec, comme projet central, la vente d'un parc national, avec, comme projet moteur de cette session parlementaire, de cette saison politique, la vente d'un parc national!

Il y a tant à faire dans le Québec, Mme la Présidente. La réforme de la santé. Tout au long de la session, on a vu combien de nos concitoyens et de nos concitoyennes sont toujours sur des listes d'attente. Le premier ministre avait tant promis en santé, comment s'expliquer, comme citoyens, que ce premier ministre n'a pas consacré, au cours des derniers mois, ses énergies à travailler pour que la réforme de la santé s'accélère? Comment constater que le premier ministre n'a pas travaillé, n'a pas mis sa tête sur le billot, lors de son Conseil général devant ses membres, sur la réforme de la santé, sur le développement hydroélectrique? Il en parle, c'est une priorité qui vient à la mode, qui repart, qui

revient, qui repart. La constance, c'est qu'il n'y a aucun barrage de fait sous leur gouverne, et, quand ils veulent parler de développement hydroélectrique, ils ressortent des cartons les projets annoncés par Bernard Landry sous l'ancien gouvernement.

Notre secteur manufacturier. Dans quel état, aujourd'hui, notre secteur manufacturier? Comment expliquer que le premier ministre, au cours des derniers mois, n'ait pas concentré son attention, son énergie, mis sa tête sur le billot au Conseil général de son parti pour dire: Moi, je me lance dans une politique manufacturière, puis je la prends sur mes épaules, puis je vais la livrer aux Québécoises et aux Québécois, et que mes membres me suivent?

La forêt. Dans quel état est l'industrie forestière du Québec? Comment expliquer que ce gouvernement, au cours de la dernière saison, au cours du printemps, n'ait pas eu, en matière forestière, des ambitions, que le premier ministre ne se soit pas levé à son Conseil général pour dire: Je prends des risques, je vais loin pour redresser notre industrie forestière, mais je la prends sur mes épaules parce que j'y crois?

Ce premier ministre a mis sa crédibilité, a fait un crois ou meurs ridicule, ridicule crois ou meurs à son Conseil général de parti sur la vente d'un parc national. Prenez-le dans votre tête, pensez-les, les premiers ministres du Québec, un par un et demandez-vous: Est-ce que ces gens-là, hein, prenez-les tous, quel que soit le parti, puis remontez loin, est-ce que ces gens-là auraient joué leur crédibilité sur un terrain de golf, un centre de ski puis la vente d'un parc national? La réponse, c'est non.

L'opposition, Mme la Présidente, l'opposition a été généralisée. L'opposition, elle est venue de partout. Elle est venue pour toutes sortes de raisons. Elle est venue d'écologistes. Ce matin, c'est Pierre Dansereau, un des écologistes... bien, dans le fond, c'est le père de l'écologie au Québec, quelqu'un qui est d'accord avec le développement hydroélectrique. Je me souviens de son appui à Grande-Baleine. Je sais que le premier ministre du Québec est un grand opposant à Grande-Baleine. Il a peur parce que, pour Grande-Baleine, il y a quelques dizaines d'opposants ou quelques centaines d'opposants. Pour le mont Orford, il y en a 82 %. Alors, je ne sais pas quels intérêts le motivent dans ce cas-là, mais tout à coup il trouve le courage. Mais, pour Grande-Baleine, ça, il n'a pas le courage, il n'a pas l'énergie puis il n'a pas la vision pour le développer. Mais Pierre Dansereau, aujourd'hui, dénonce la privatisation du mont Orford. Il ajoute sa voix à tant d'écologistes.

Il y a d'autres gens, et, à l'ADQ, je vais vous dire, on en fait partie, qui n'avaient pas d'opposition — il y en a plusieurs aussi dans les Cantons-de-l'Est, j'ai eu l'occasion d'en rencontrer — complète au point de départ à ce qu'il puisse y avoir échange de terrains, arrangements, tant et aussi longtemps que ce soit transparent, raisonnable et surtout ancré dans le milieu. Et là le ministre, ce soir, nous raconte que la solution va venir du milieu. Il est 2 h 15 du matin, dans les prochaines minutes on va voter un projet de loi qui lance la privatisation du parc national du Mont-Orford. Alors, si le milieu arrivait, si le milieu arrivait à une solution, par exemple, comme il s'en est fait au Vermont, comme il s'en est fait ailleurs, dans laquelle la propriété peut rester publique, un opérateur privé... Il y a toutes sortes de modèles auxquels la région

pourrait arriver. On comprend tous qu'à partir du moment où ce projet de loi est voté il n'y a que les modèles qui sont dans le registre de ce qu'a prévu le gouvernement qui peuvent être retenus.

Mais je conclurai en disant: Si on cherche des oppositions partout dans la société, il y a beaucoup de gens, à l'intérieur même du Parti libéral, qui ont été assez convaincants. Le député de Chomedey, dont plusieurs doutent encore qu'il va appuyer le projet de loi, a parlé d'un malaise profond dans la population. Le député de Brome-Missisquoi a parlé d'un cas de conscience majeur. Il a dit: «La propriété foncière d'un parc est quelque chose de sacré.» On connaît les positions de Robert Benoit, un ancien président du Parti libéral, ancien porte-parole en matière d'environnement. Et Jean-Guy Dépôt, qui était membre de la commission politique du PLQ, a même dit: «Personne, nulle part, n'a vendu un parc pour du développement. Je me demande si je viens d'une république de bananes.» Quand les libéraux parlent comme ça, on sait comment voter, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente:** Merci, M. le député. Alors, Mme la chef de l'opposition officielle.

#### **Mme Louise Harel**

**Mme Harel:** Alors, merci, Mme la Présidente. Mme la Présidente, c'est finalement la clôture de cet omnibus bâillon avec un projet de loi qui est tout à fait significatif, symptomatique de la manière de faire de ce gouvernement. Quand on y regarde de près, Mme la Présidente, c'est quand même assez rare que l'on ait choisi de faire adopter... Je n'ai pas, moi, de précédent, là, où on a fait adopter sous bâillon un projet de loi qui rend légal ce qui est actuellement illégal, et tout ça, pour la poursuite d'intérêts privés, Mme la Présidente. Ce n'est pas peu, là, quand on pense qu'il y a eu 76 000 signatures sur une pétition, 12 000 personnes dans les rues de Montréal. C'est quand même incroyable quand on pense que le premier ministre a choisi de se départir d'un de ses ministres influents, de l'évincer du Conseil des ministres. Pourquoi, Mme la Présidente? Et un bâillon! Le premier ministre a choisi de renier sa signature, celle-là même qu'il a apposée sur une lettre envoyée aux Amis du parc du Mont-Orford quatre jours avant l'élection.

Quand on additionne tout cela, 76 000 signatures, 12 000 manifestants, un ministre important évincé, une signature reniée, un bâillon, et pourquoi, Mme la Présidente? Ce serait pour un centre de ski puis un golf! C'est quelque chose d'inimaginable. C'est la raison pour laquelle la population se pose la question légitime de connaître les vrais intérêts derrière cette transaction. Mme la Présidente, ça ne s'explique pas. Rationnellement, ça ne s'explique pas, d'autant que l'on sait très bien que ce que ça symbolise, c'est l'absence de sentiment d'appartenance pour le territoire.

Il y a deux choses importantes au Québec, la langue et le territoire. Ce sont deux choses...

**Des voix: ...**

**Mme Harel:** Mme la Présidente, c'est parce que c'est une question d'héritage. C'est ce que l'on veut laisser

à nos enfants et petits-enfants. C'est ce qu'on veut laisser aux générations.

C'est quand même significatif qu'un écologiste de 94 ans comme Pierre Dansereau, de renommée internationale, puisse faire une entrevue publiée aujourd'hui même ou enfin hier plutôt, maintenant, à 2 h 30, dans laquelle il dit: «Un tel choix ne peut pas résulter, comme dans le cas d'Orford, [autrement que de] pressions ou des besoins d'un promoteur privé.» Pierre Dansereau, écologiste de renommée internationale. Et il dit ceci: «...la vocation des parcs se planifie avec une vision qui doit transcender les générations.» Mme la Présidente, à l'évidence, c'est ce qui manque à ce gouvernement, la capacité de transcender les intérêts privés.

● (2 h 20) ●

**La Vice-Présidente:** Alors, je cède maintenant la parole au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour son droit de réplique de cinq minutes.

#### M. Claude Béchard (réplique)

**M. Béchard:** Oui, merci, Mme la Présidente. Le moins que l'on puisse dire, Mme la Présidente, c'est que ça prend tout un front de la part de la chef de l'opposition pour venir nous dire en cette Chambre qu'il y a deux choses importantes, la langue et le territoire. Juste pour son souvenir, qui a fait disparaître les villes au Québec, qui a fusionné, de façon forcée, les villes? C'est la chef de l'opposition officielle. Alors...

**Des voix:** ...

**M. Béchard:** Mme la Présidente, elle a bâillonné les parlementaires, elle a bâillonné...

**Des voix:** ...

**La Vice-Présidente:** Un instant!

**Des voix:** ...

**La Vice-Présidente:** Un instant!

**Des voix:** ...

**La Vice-Présidente:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**Des voix:** ...

**La Vice-Présidente:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**Des voix:** ...

**La Vice-Présidente:** M. le député de Richelieu.

**Des voix:** ...

**La Vice-Présidente:** À l'ordre!

**Des voix:** ...

**La Vice-Présidente:** M. le ministre, je vous invite à poursuivre.

**M. Béchard:** Mme la Présidente, le député de Richelieu n'a pu dire un mot de la fin de semaine, il ne peut toujours bien pas commencer à parler aujourd'hui ici, là.

Mme la Présidente, la chef de l'opposition a bâillonné les parlementaires, a bâillonné les élus municipaux. Il y a eu au-delà de 100 000 personnes qui ont manifesté dans les rues à Montréal. Elle a déposé un projet de loi, au-delà de 1 000 articles avec 1 000 amendements, en pleine nuit, Mme la Présidente, déposé ici.

**Des voix:** ...

**La Vice-Présidente:** Un instant, s'il vous plaît.

**Des voix:** ...

**La Vice-Présidente:** S'il vous plaît, s'il vous plaît!

**Des voix:** ...

**La Vice-Présidente:** S'il vous plaît!

**Des voix:** ...

**La Vice-Présidente:** S'il vous plaît! À l'heure actuelle...

**Des voix:** ...

**La Vice-Présidente:** M. le député de Vachon.

**Des voix:** ...

**La Vice-Présidente:** À l'heure actuelle, il y a une seule personne qui a la parole, c'est M. le ministre. Alors, s'il vous plaît...

**Des voix:** ...

**La Vice-Présidente:** Je vous demande votre collaboration.

**Des voix:** ...

**La Vice-Présidente:** Je vous demande votre collaboration, s'il vous plaît!

**Des voix:** ...

**La Vice-Présidente:** Là, il y a une seule personne qui est debout, à part moi, c'est M. le ministre.

**Des voix:** ...

**La Vice-Présidente:** Est-ce que vous avez une question de règlement?

**Des voix:** ...

**Mme Lemieux:** Je comprends votre désir de ramener à l'ordre les députés. Ceci étant dit, quand le ministre réécrit l'histoire et prétend qu'on a vendu des villes à des intérêts privés, c'est...

**La Vice-Présidente:** Non, je regrette, ce n'est pas une question de règlement. M. le ministre, je vous invite à poursuivre.

**M. Béchar:** Oui. Mme la Présidente, ce n'est pas réécrire l'histoire de dire qu'il y a eu un projet de loi de déposé avec 1 000 amendements, qui n'a pas eu le temps d'être discuté, que la chef de l'opposition a déposé au-delà de 1 000 amendements en pleine nuit, ici, sans que ça n'ait jamais été discuté. Alors, Mme la Présidente, en termes de leçon sur la gestion du territoire, je pense, humblement, que les gens d'en face n'ont pas de leçon à donner.

En ce qui a trait aux différentes raisons qu'ils ont amenées les uns après les autres, ça démontre juste, je pense, un peu l'exagération qu'il y a eu dans le dossier. On dit que ça ne respecte pas la Loi sur le développement durable. Je l'ai répété à de nombreuses reprises, ça la respecte. On dit que ça ne respecte pas le milieu, on donne à la région, on donne au milieu enfin les outils dont ils ont besoin, et peut-être que, si le député de Rivière-du-Loup avait participé aux débats depuis plus longtemps, il aurait vu que ça fait longtemps qu'on le dit qu'on va donner ce pouvoir-là à la région puis ça fait longtemps qu'ils l'ont entre les mains, selon nous, ce pouvoir-là, la région. Ça fait déjà des semaines, ils avaient hâte que le projet de loi soit adopté pour pouvoir passer à autre chose.

Le député de Rivière-du-Loup nous dit: Est-ce qu'il y a d'autres priorités? Bien, oui, il y en a d'autres, priorités. Le taux de chômage est à 7,9 %, le plus bas taux de chômage depuis au moins 30 ans, au Québec.

**Des voix: ...**

**M. Béchar:** La politique énergétique que mon collègue a déposée a été une politique énergétique qui a été reconnue par tous. Même David Suzuki a dit qu'on avait un rôle de leader au niveau de l'éolien. Mais, Mme la Présidente...

**Des voix: ...**

**M. Béchar:** Mme la Présidente, je pense...

**Des voix: ...**

**M. Béchar:** Mme la Présidente, de simplement vous dire en terminant, Mme la Présidente, il faut, je pense, remercier les gens de la région, remercier les gens de la région qui, depuis des années, demandaient qu'il y ait un projet, qui ont accepté de travailler. Il faut remercier les gens qui veulent faire du développement de Magog-Orford un enjeu pour l'avenir, qui veulent s'assurer que le projet réponde à leurs besoins. Je veux aussi remercier mes collègues qui ont travaillé pendant la commission parlementaire, qui ont travaillé à l'élaboration du projet aussi que nous avons aujourd'hui. Et je pense qu'on peut souhaiter, Mme la Présidente, en terminant, que ce projet-là soit à l'image des gens de l'Estrie, des gens de Magog-Orford, c'est-à-dire un projet qui sera déterminant pour l'avenir, un projet qui sera enlevé pour l'avenir et un projet qui aura de l'avenir pour la région de Magog-Orford.

**La Vice-Présidente:** Alors, ceci met fin au débat. Est-ce que le projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer...

**Une voix: ...**

**La Vice-Présidente:** Vous avez une question de règlement?

**M. Dumont:** Il y aurait consentement de notre côté pour permettre un vote reporté pour permettre au premier ministre de s'exprimer, compte tenu de l'importance que la question a pour lui.

**La Vice-Présidente:** Alors, est-ce que le projet de loi... Je reprends. Je reprends.

**Des voix: ...**

**La Vice-Présidente:** Je reprends. Je reprends dans le silence, s'il vous plaît. Alors, est-ce que le projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques, est adopté? Adopté?

**Une voix: ...**

**La Vice-Présidente:** Qu'on appelle les députés pour le vote. Je suspends quelques instants.

● (2 h 27 — 2 h 40) ●

**Mme Lemieux:** Question de règlement. Je veux signifier que nous sommes prêts à attendre le temps qu'il faut pour permettre au député de Sherbrooke, premier ministre du Québec, à se présenter ici et à voter.

**M. Dupuis:** La leader de l'opposition officielle sait très bien que ce qu'elle vient de faire est contre le règlement, et je demande d'appeler le vote immédiatement.

**La Vice-Présidente:** Alors, on ne peut pas souligner bien entendu l'absence d'un membre de cette Assemblée.

#### Mise aux voix

Alors, je mets maintenant aux voix la motion de M. le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs proposant l'adoption du projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques.

Alors, que les députés en faveur de cette motion veuillent bien se lever.

**Le Secrétaire adjoint:** M. Dupuis (Saint-Laurent), Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), M. Audet (Laporte), M. Després (Jean-Lesage), Mme Courchesne (Fabre), M. Couillard (Mont-Royal), M. Fournier (Châteauguay), M. Vallières (Richmond), Mme Thériault (Anjou), Mme Delisle (Jean-Talon), M. Kelley (Jacques-Cartier), Mme Boulet (Laviolette), M. Pelletier (Chapleau), M. Bergman (D'Arcy-McGee), M. Ouimet

(Marquette), M. Marsan (Robert-Baldwin), Mme Gauthier (Jonquière), M. Corbeil (Abitibi-Est), Mme Normandeau (Bonaventure), Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé), M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata), M. MacMillan (Papineau), Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), M. Marcoux (Vaudreuil), M. Lessard (Frontenac), M. Gautrin (Verdun), Mme Loïselle (Saint-Henri—Sainte-Anne), M. Lafrenière (Gatineau), M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis), M. Bordeleau (Acadie), M. Whissell (Argenteuil), Mme Lamquin-Éthier (Crémazie), Mme Théberge (Lévis), M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Houda-Pepin (La Pinière), M. Brodeur (Shefford), M. Cholette (Hull), M. Reid (Orford), M. Bachand (Arthabaska), M. Bernard (Rouyn-Noranda—Témiscamingue), M. Bernier (Montmorency), M. Blackburn (Roberval), Mme Charlebois (Soulanges), Mme Hamel (La Peltre), Mme Gaudet (Maskinongé), M. Dubuc (La Prairie), M. Descoteaux (Groulx), M. Clermont (Mille-Îles), M. Auclair (Vimont), M. Gabias (Trois-Rivières), Mme L'Écuyer (Pontiac), Mme Legault (Chambly), M. Mercier (Charlesbourg), M. Moreau (Marguerite-D'Youville), M. Morin (Montmagny-L'Islet), M. Paquin (Saint-Jean), Mme Perreault (Chauveau), Mme Vien (Bellechasse), M. Tomassi (LaFontaine), M. Soucy (Portneuf), M. Rioux (Iberville), Mme James (Nelligan).

**La Vice-Présidente:** Que les députés contre cette motion veuillent bien se lever.

**Le Secrétaire adjoint:** Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Lemieux (Bourget), Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), M. Charbonneau (Borduas), Mme Caron (Terrebonne), M. Pinard (Saint-Maurice), M. Legault (Rousseau), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Létourneau (Ungava), M. Boucher (Johnson), M. St-André (L'Assomption), Mme Robert (Deux-Montagnes), Mme Papineau (Prévost), M. Jutras (Drummond), Mme Vermette (Marie-Victorin), M. Pagé (Labelle), M. Dion (Saint-Hyacinthe), M. Cousineau (Bertrand), M. Valois (Joliette), M. Bouchard (Vachon), M. Girard (Gouin), M. Bédard (Chicoutimi), M. Morin (Nicolet-Yamaska), M. Simard (Richelieu), M. Legendre (Blainville), M. Deslières (Beauharnois), Mme Charest (Rimouski), Mme Richard (Duplessis), M. Dufour (René-Lévesque), Mme Beaudoin (Mirabel), Mme Lefebvre (Laurier-Dorion), M. Bourdeau (Berthier), M. Turp (Mercier), Mme Maltais (Taschereau), Mme Doyer (Matapédia), M. Lelièvre (Gaspé), M. Thériault (Masson), M. Tremblay (Lac-Saint-Jean), Mme Champagne (Champlain), M. Bergeron (Verchères), M. Lemay (Sainte-Marie—Saint-Jacques).

M. Dumont (Rivière-du-Loup), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Grondin (Beauce-Nord), Mme Roy (Lotbinière), M. Légaré (Vanier).

**La Vice-Présidente:** Y a-t-il des abstentions... Oh! Pardon.

**Le Secrétaire adjoint:** M. Paradis (Brome-Missisquoi).

**La Vice-Présidente:** M. le secrétaire général, si vous voulez nous indiquer le résultat du vote.

**Le Secrétaire:** Pour: 62  
Contre: 47  
Abstentions: 0

**La Vice-Présidente:** Ce projet de loi est donc adopté.

#### Ajournement

L'Assemblée ayant terminé l'étude des projets de loi visés dans la motion de suspension des règles de procédure et compte tenu de l'heure, j'ajourne les travaux à ce matin, 10 heures. Bonne fin de soirée, bonne fin de nuit.

*(Fin de la séance à 2 h 45)*





